

Banque Scotia

RAPPORT ANNUEL 2023



Table des matières

- 1 Message du chef de la direction aux actionnaires
- 9 Message du président du conseil aux actionnaires
- 10 Équipe de la haute direction
- 11 Conseil d'administration
- 12 Responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)
- 15 Faits saillants du rapport de gestion
- 139 États financiers consolidés

UN CHEF DE FILE DU SECTEUR BANCAIRE DANS LES AMÉRIQUES

À PROPOS DE NOUS

Dans l'esprit de notre mission d'entreprise, « pour l'avenir de tous », nous contribuons à la réussite de nos clients, de leur famille et de leur collectivité en offrant des conseils et une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés, des services bancaires privés, des services d'investissement et de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux.

RAISONS D'INVESTIR

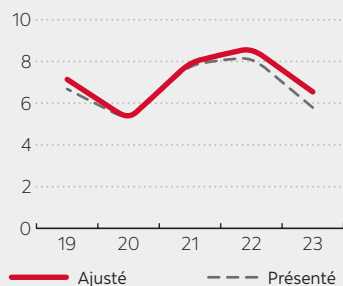
- Chef de file du secteur bancaire dans les Amériques, dont près de 90 % du bénéfice provient de six marchés diversifiés, à savoir le Canada, les États-Unis et les pays de l'Alliance du Pacifique que sont le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie.
- Exposition diversifiée aux marchés bancaires présentant une croissance de grande qualité et un potentiel élevé de rendement des capitaux propres.
- Excellents ratios financiers, de fonds propres et de liquidités grâce à une culture axée sur la gestion prudente du risque.
- Dividende intéressant, affichant un TCAC de 8,4 % sur 20 ans.
- Investissement dans les technologies à l'appui de notre stratégie axée sur les services bancaires numériques en vue d'accroître les ventes et l'adoption de solutions numériques.

BÉNÉFICE PAR ACTION

dilué, en dollars par action

Ajusté **6,54 \$** | Présenté **5,78 \$**

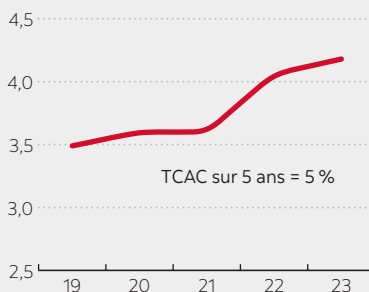
TCAC sur 5 ans, données ajustées = -2 %
TCAC sur 5 ans, données présentées = -3 %



DIVIDENDE

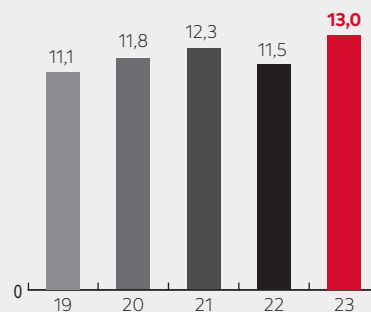
en dollars par action

4,18 \$



SOLIDE SITUATION DE TRÉSORERIE

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) en pourcentage



MESSAGE À NOS ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

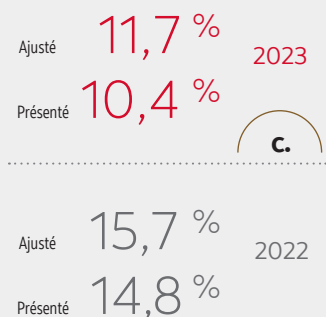
J'ai l'honneur et le grand privilège de vous écrire aujourd'hui, alors que se conclut ma première année à titre de président et chef de la direction de la Banque Scotia. Les nombreuses qualités de cette institution ne cessent de m'impressionner depuis mon entrée en poste. Un an plus tard, je suis encore plus fermement convaincu de la solidité de ses assises.

Scott Thomson

Président et chef de la direction

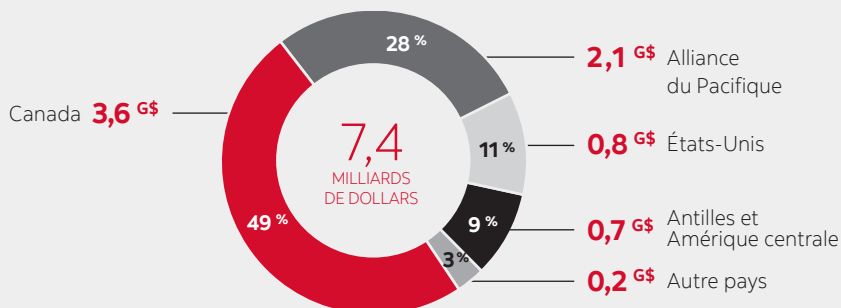


RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES



BÉNÉFICE PAR MARCHÉS, DONNÉES PRÉSENTÉES

Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres



Nous possédons des atouts concurrentiels majeurs et pouvons compter sur un modèle d'affaires diversifié pour assurer la stabilité de notre entreprise, même dans les moments difficiles. Grâce à la solidité de notre bilan, nous pouvons saisir des occasions de croissance clés. Nous avons d'ailleurs investi considérablement dans la technologie afin de nous rapprocher encore davantage de nos clients et d'améliorer leur expérience. Par-dessus tout, nous pouvons compter sur une équipe dévouée de BanquiersScotia dont la passion et la persévérance transparaissent dans tout ce qu'ils font, et ce, partout où la Banque exerce ses activités.

Cette année, j'aspire d'abord et avant tout à me rapprocher de la dimension opérationnelle des activités de la Banque à l'échelle mondiale : rencontrer les membres de notre personnel, consulter nos actionnaires et m'entretenir directement avec nos clients. Ce fut une année riche en apprentissages; une année qui m'a fait prendre conscience de l'influence positive que nous avons et que nous pouvons avoir, en tant qu'institution financière, sur nos parties prenantes. Le fait de rencontrer nos équipes et de discuter franchement avec nos investisseurs et nos clients m'a permis de recueillir de précieux renseignements qui ont servi à façonner la nouvelle orientation stratégique de la Banque. Au cours des dernières années, la Banque Scotia n'a pas offert le rendement du capital investi auquel vous, chers actionnaires, êtes en droit de vous attendre. C'est pour cette raison que nous avons passé la majeure partie de l'exercice 2023 à actualiser notre stratégie au terme d'un processus collaboratif fondé sur les données qui visait à identifier les mécanismes qui permettront à la Banque Scotia d'aller de l'avant.

Nous voulons croître de manière durable et rentable à long terme. Nos efforts en ce sens nous permettront d'être mieux outillés pour répondre aux besoins changeants de notre clientèle. En effet, nous mettrons l'accent sur la prestation de conseils et la proposition de solutions afin d'établir de nouvelles relations de premier ordre. Nous favoriserons l'excellence opérationnelle et l'amélioration soutenue de l'efficacité en continuant de mettre l'accent sur la productivité afin de renforcer notre capacité à investir dans les secteurs où nous pourrions obtenir les meilleurs résultats. Nous continuerons également à cultiver un esprit d'équipe gagnant, en misant sur notre position d'employeur de choix et en investissant dans le bien-être et le savoir-faire de notre personnel.

Je me réjouis déjà à l'idée de vous présenter notre vision d'un avenir plus prospère pour la Banque lors de notre Journée des investisseurs du 13 décembre prochain.

NOS RÉSULTATS POUR L'EXERCICE 2023

Le modèle économique diversifié de la Banque Scotia a bien résisté aux bouleversements économiques qui se sont poursuivis cette année, notamment les difficultés rencontrées par certaines banques aux États-Unis et ailleurs dans le monde ainsi que la persistance de l'incertitude liée aux taux d'intérêt. Pendant cette période de transition, nous avons pris d'importantes mesures pour renforcer notre bilan et mettre le cap sur la prochaine phase de croissance de la Banque.

Cette année, nous avons mis un accent profond sur le capital, ce qui nous a permis d'augmenter nos niveaux de fonds propres pour atteindre un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 13 % et d'améliorer considérablement notre profil de financement, notre ratio de liquidité à court terme s'étant établi à 136 %, en hausse par rapport à 119 % pour l'exercice précédent. Fait important, les dépôts affichent une progression de 9 % d'un exercice à l'autre en raison de l'attention soutenue que nous avons portée aux initiatives de croissance des dépôts dans l'ensemble de nos activités, ce qui s'est traduit par une amélioration du ratio prêts-dépôts.

**« NOUS VOULONS CROÎTRE DE MANIÈRE
DURABLE ET RENTABLE À LONG TERME. »**

Résultats par secteurs d'activité

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice de 4 milliards de dollars en 2023. La vigueur des revenus d'intérêts nets soutenue par la croissance des volumes et l'élargissement des marges a donné lieu à une augmentation du bénéfice avant impôt et dotation d'un exercice à l'autre. Compte tenu de l'incertitude macroéconomique qui plane, ce secteur d'activité a constitué des comptes de correction de valeur au titre des prêts productifs, ce qui a donné lieu à une hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par rapport à celle de l'exercice précédent.

En 2023, le secteur Opérations internationales a inscrit un bénéfice de 2,5 milliards de dollars compte non tenu des participations ne donnant pas le contrôle, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Le secteur a connu une croissance à deux chiffres de ses revenus et est demeuré extrêmement discipliné en ce qui a trait à la gestion des coûts, ce qui lui a permis d'afficher un levier d'exploitation positif.

Le secteur Gestion de patrimoine mondiale a généré un bénéfice net ajusté de 1,4 milliard de dollars en 2023. La conjoncture de marché difficile a entraîné une diminution des actifs sous gestion moyens, ce qui a eu une incidence sur les revenus tirés des frais dans l'ensemble de nos activités au Canada, facteur partiellement compensé par la croissance à deux chiffres qui a été enregistrée au sein du secteur Gestion de patrimoine mondiale et par une gestion des dépenses qui est demeurée prudente.

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont comptabilisé un bénéfice net de 1,8 milliard de dollars en 2023. Les revenus des Marchés des capitaux et des Services bancaires aux entreprises ont augmenté, malgré la conjoncture difficile sur les marchés financiers, et ils ont compensé en partie l'incidence de l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

UNE ÉQUIPE DE DIRECTION SOLIDE

Nous nous sommes employés à jeter les bases nécessaires à la réalisation de notre plan de croissance durable et rentable, notamment en priorisant les investissements qui nous permettront de mettre en œuvre notre nouvelle stratégie. Cette année, nous avons eu la chance d'accueillir, au sein de l'équipe de haute direction de la Banque Scotia, quatre leaders chevronnés qui mettront leur vaste expérience au profit de la Banque et nous apporteront de nouvelles perspectives.

Jacqui Allard s'est jointe à la Banque Scotia à titre de chef adjointe, Gestion de patrimoine mondiale, et elle deviendra chef de groupe, Gestion de patrimoine mondiale le 1^{er} décembre 2023. Elle compte près de 30 ans d'expérience dans le domaine des services financiers, et elle est reconnue tant pour ses qualités

de chef d'équipe dynamique que pour sa capacité à stimuler la croissance et à élaborer des modèles d'exploitation qui permettent de prendre de l'expansion et d'offrir une expérience client exceptionnelle.

Francisco Aristeguieta s'est joint à la Banque Scotia à titre de chef de groupe, Opérations internationales. M. Aristeguieta est un leader transformationnel chevronné qui cumule plus de 30 ans d'expérience et qui est reconnu pour sa capacité à obtenir des résultats et à diriger de multiples secteurs d'activité dans un large éventail de marchés à l'échelle mondiale.

« PENDANT CETTE PÉRIODE DE TRANSITION, NOUS AVONS PRIS D'IMPORTANTES MESURES POUR RENFORCER NOTRE BILAN ET METTRE LE CAP SUR LA PROCHAINE PHASE DE CROISSANCE DE LA BANQUE. »

Aris Bogdaneris a été nommé chef de groupe, Réseau canadien, le 3 novembre dernier. M. Bogdaneris est reconnu pour sa capacité à assurer la croissance et l'expansion de services bancaires aux particuliers dans certains des marchés parmi les plus complexes du monde. Il voue une grande passion à la mise en place d'équipes et de plateformes permettant d'offrir aux clients une expérience de calibre mondial.

Jenny Poulos s'est jointe à l'équipe de la Banque Scotia à titre de chef adjointe, Ressources humaines, en octobre, et elle deviendra chef, Ressources humaines, le 4 décembre 2023. Leader chevronnée en ressources humaines, elle compte plus de 34 ans d'expérience dans le secteur des services financiers et s'est démarquée par sa capacité à former des équipes très performantes et à mener à bien des mandats de croissance à grande échelle.

Je suis persuadé que la Banque, guidée par une équipe de haute direction expérimentée et solide, atteindra les objectifs qu'elle s'est fixés. Orientée vers l'avenir, notre équipe unira ses efforts et mettra l'accent sur une croissance durable et rentable pour l'ensemble de nos parties prenantes.

PLEINS FEUX SUR LA CULTURE

Encore une fois cette année, nous avons mis l'accent sur le maintien et l'enrichissement de notre culture. Notre force se mesure à celle de notre équipe : elle est le fondement de notre entreprise et la source de notre réussite future. La force de notre culture est un avantage concurrentiel pour la Banque; c'est pourquoi nous veillons à maintenir un environnement de travail inclusif et collaboratif dont nos employés peuvent être fiers et où ils peuvent être à l'aise d'être eux-mêmes.

Nous avons continué d'investir dans notre programme d'avantages sociaux et, en 2023, nous avons lancé nos toutes premières normes de soins inclusives à l'échelle mondiale. Celles-ci visent à offrir une expérience plus uniforme aux employés, et ce, dans tous les pays où la Banque est présente. Nous nous engageons en outre à harmoniser les avantages sociaux que nous offrons dans tous nos marchés en mettant ces normes en place. Dans un premier temps, nous nous attacherons à combler les lacunes en matière de santé touchant les personnes LGBT+ et les femmes. Les avantages sociaux inclusifs porteront notamment sur la santé mentale, la santé des femmes et l'élargissement de la couverture pour les conjoints de même sexe, afin de faire tomber les barrières pour les groupes sous-représentés et mal desservis.

Au cours de l'exercice, nous avons organisé notre deuxième sommet annuel Alliance inclusive à l'intention du personnel. Cette webdiffusion mondiale destinée à tous les BanquiersScotia vise à sensibiliser ces derniers et à leur fournir les outils dont ils ont besoin pour être des alliés efficaces tout au long de l'année. Ce sommet était le premier d'une série d'événements consacrés aux groupes en quête d'équité que nous avons tenus au cours de l'exercice afin de favoriser un milieu de travail diversifié et inclusif où chacun des membres de notre personnel peut s'épanouir.

Nous sommes fiers d'avoir été reconnus comme étant l'un des meilleurs milieux de travail au Canada par *Great Place to Work*® pour la quatrième année consécutive, ce qui témoigne de la fierté que les BanquiersScotia ressentent à travailler chez nous et de ce que nous avons réussi à accomplir collectivement. Nos efforts ont également été récompensés sur les marchés clés de l'Amérique centrale, des Antilles et de l'Alliance du Pacifique, où nous avons aussi été reconnus comme meilleur milieu de travail par *Great Place to Work*®. De plus, nous figurons dans l'indice *Gender-Equality Index* de Bloomberg pour une sixième année de suite, ce qui témoigne de notre engagement envers la diversité de la main-d'œuvre, l'égalité des sexes et la transparence de nos rapports sur les données relatives au genre.

LE CLIENT D'ABORD

Depuis 190 ans, la Banque Scotia s'efforce de répondre aux besoins de ses clients; chaque jour, des millions d'entre eux comptent sur nous pour assurer leur bien-être financier et les aider à planifier leur avenir. Nous ne prenons pas cette responsabilité à la légère; nous sommes déterminés à gagner leur confiance et à favoriser leur réussite grâce à des conseils et à des solutions de premier ordre.

Cette année, nous avons créé encore plus de valeur pour nos clients grâce à de nouvelles offres ainsi qu'à des offres bonifiées. Au Canada, notre programme Scène+ a accueilli Home Hardware, une marque canadienne emblématique, proposant ainsi encore plus de façons d'accumuler et d'échanger des points au Canada. Notre programme compte désormais plus de 14 millions de membres et il contribue à attirer de nouveaux clients chez nous ainsi qu'à approfondir les relations que nous entretenons déjà avec nos clients existants.

« ENCORE UNE FOIS CETTE ANNÉE, NOUS AVONS MIS L'ACCENT SUR LE MAINTIEN ET L'ENRICHISSEMENT DE NOTRE CULTURE. NOTRE FORCE SE MESURE À CELLE DE NOTRE ÉQUIPE : ELLE EST LE FONDEMENT DE NOTRE ENTREPRISE ET LA SOURCE DE NOTRE RÉUSSITE FUTURE. »

« DEPUIS 190 ANS, LA BANQUE SCOTIA S'EFFORCE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE SES CLIENTS; CHAQUE JOUR, DES MILLIONS D'ENTRE EUX COMPTENT SUR NOUS POUR ASSURER LEUR BIEN-ÊTRE FINANCIER ET LES AIDER À PLANIFIER LEUR AVENIR. »

Nous avons lancé Investisseur futé Scotia de Conseils+ pour aider nos clients canadiens à prendre leurs placements en main, grâce à une toute nouvelle plateforme qui combine des recommandations reposant sur l'intelligence artificielle à des conseils personnalisés en temps réel afin de proposer des produits et des solutions de placement qui répondent aux objectifs des clients. La plateforme Investisseur futé Scotia simplifie et complète le parcours de placement. Elle est offerte directement aux consommateurs sur appareil mobile et en ligne, et est renforcée par des conseils spécialisés offerts virtuellement ou en personne dans les succursales de la Banque Scotia.

Nous continuons de réaliser d'importants progrès en ce qui a trait à notre plateforme Tangerine, la première banque numérique en importance au Canada. Offrant à nos clients une expérience bancaire numérique simplifiée qui leur permet d'effectuer des opérations bancaires de la manière et au moment qui leur conviennent le mieux, Tangerine a enregistré une croissance des revenus à deux chiffres cette année et est bien placée pour poursuivre sa croissance. Pour une douzième année consécutive, Tangerine a été reconnue en tant que meilleure banque au terme du sondage de J.D. Power sur la satisfaction à l'égard des services bancaires en ligne au Canada pour 2023. Elle a également été désignée comme étant la banque la plus digne de confiance parmi les banques de taille moyenne.

- La **mobilisation du personnel à l'échelle mondiale (sondage *Pouls Scotia*)** demeure élevée : elle s'établit à 87 %, ce qui est de loin supérieur à la moyenne du secteur des services financiers. Fait digne de mention, les membres de notre personnel sont plus enclins à indiquer que la culture d'inclusion de la Banque est un facteur de différenciation.
- La Banque Scotia a annoncé la mise en place de **normes de soins inclusives à l'échelle mondiale** dans le cadre de son programme d'avantages sociaux. Dans un premier temps, celles-ci visent à combler les lacunes en matière de santé touchant les personnes LGBT+ et les femmes, mais elles auront une incidence positive sur tous les BanquiersScotia. Les avantages sociaux inclusifs porteront notamment sur la santé mentale, la santé des femmes et l'élargissement de la couverture pour les conjoints de même sexe, afin de faire tomber les barrières pour les groupes sous-représentés et mal desservis.
- Notre nouvelle norme mondiale à l'appui des **congés parentaux inclusifs** a été officiellement adoptée au Canada. Huit semaines entièrement rémunérées sont accordées à tous les nouveaux parents, et huit semaines entièrement rémunérées supplémentaires sont accordées aux parents ayant donné naissance. Cette nouvelle norme a été adoptée dès 2022 à Trinité-et-Tobago, aux Bahamas, dans les îles Caïmans, dans les îles Turks et Caicos ainsi que dans d'autres pays. D'ici 2025, les membres du personnel de la Banque Scotia bénéficieront des avantages découlant de cette nouvelle norme dans 24 pays où la Banque exerce ses activités, dont le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou.
- La Banque Scotia a organisé son deuxième sommet annuel **Alliance inclusive** à l'intention du personnel afin de favoriser un milieu de travail diversifié et inclusif et d'aider les employés à être des alliés efficaces en tout temps. Le sommet Alliance inclusive a donné le coup d'envoi à une série de six événements consacrés à des groupes en quête d'équité que nous avons tenus au cours de l'exercice : le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée internationale des femmes, le Mois mondial de la Fierté, la Journée du chandail orange et la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, la Journée mondiale de la santé mentale et la Journée internationale des personnes handicapées.



- La Banque Scotia figure parmi les **100 meilleurs employeurs pour la diversité au Canada** en 2023.



- La Banque Scotia figure parmi les **25 entreprises les plus diversifiées et les plus inclusives** de l'indice *Global Diversity & Inclusion Index* de Refinitiv pour 2023. La Banque a reçu cette reconnaissance pour une sixième année de suite.



- Le palmarès *Women Lead Here* du *Globe and Mail* a reconnu les efforts de la Banque Scotia **en matière de mixité des genres** au sein de sa direction pour une troisième année d'affilée.



- La Banque Scotia a été reconnue, pour une quatrième année d'affilée, en tant que l'un des **Meilleurs lieux de travail^{MC}** au Canada par le magazine *Great Place to Work[®]*.



- La Banque Scotia figure parmi les **meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens** pour la troisième année de suite.



- La Banque Scotia est incluse dans l'indice **Gender-Equality Index de Bloomberg** pour 2023. Il s'agit d'une sixième présence consécutive dans cet indice.

Les investissements soutenus que nous avons effectués dans la transformation numérique des services bancaires à l'échelle de la Banque portent fruit. En effet, 61 % de nos clients ont utilisé nos services numériques en 2023, alors qu'ils étaient à peine 43 % à avoir adopté cette technologie en 2019, et les opérations effectuées en mode libre-service comptent désormais pour 93 % de l'ensemble des transactions. En reconnaissance de son innovation numérique, la Banque Scotia a gagné le prix *2023 Digital Transformation de IT World Canada* dans la catégorie grande entreprise privée, pour le développement de son robot conversationnel fondé sur l'intelligence artificielle, qui offre un moyen plus rapide et plus efficace de gérer les demandes de renseignements des clients.

Ailleurs dans le monde, l'expansion de nos activités au Mexique se poursuit grâce à une puissante plateforme technologique et à une excellente équipe qui travaille d'arrache-pied pour aider nos clients. Nous disposons également d'assises solides pour continuer notre croissance au Mexique. La Banque est particulièrement bien placée parmi ses pairs pour répondre aux besoins des clients multinationaux qui exercent des activités en Amérique du Nord et qui cherchent à tirer parti des occasions de délocalisation offertes par le contexte économique mondial en pleine évolution. Nos activités en Amérique latine et dans les Antilles nous ont permis de récolter de nombreux prix tout au long de l'année, et ce, tant pour nos produits et services que pour notre leadership dans le secteur des technologies numériques, notamment.

Fruit de ses nombreux efforts, la Banque Scotia a été couronnée Banque de l'année au Canada pour une quatrième année de suite par *The Banker*, une reconnaissance dont nous sommes extrêmement fiers. Nous avons toujours la même motivation, c'est-à-dire d'offrir à nos clients la meilleure expérience qui soit en leur prodiguant des conseils et en finançant des initiatives qui facilitent leurs relations avec nous.

ENGAGEMENT ENVERS NOS COLLECTIVITÉS

Même en période difficile, les BanquiersScotia font preuve d'une incroyable générosité pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin. Je suis extrêmement fier de la façon dont notre équipe se mobilise. Au cours de la dernière année, celle-ci a recueilli plus de 12 millions de dollars pour les personnes et les collectivités dans le besoin, démontrant ainsi que la générosité fait partie intégrante de l'ADN de la Banque. Le soutien collectif des BanquiersScotia a profité à plus de 4 000 organismes de bienfaisance ou à but non lucratif aux quatre coins du monde, ce qui a eu un réel impact sur la vie des personnes et des familles.

« GRÂCE À NOTRE ÉQUIPE DE SOLUTIONS FINANCIÈRES DURABLES HORS PAIR, NOUS AIDONS LES CLIENTS DE LA BANQUE SCOTIA À ATTEINDRE LEURS OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ESG EN LEUR PROPOSANT DES SOLUTIONS ET DES CONSEILS FINANCIERS DURABLES ET NOVATEURS QUI SONT ADAPTÉS AUX BESOINS DE LEUR ENTREPRISE. »

Les catastrophes et la désolation qui ont frappé les régions du monde entier cette année ont été ressenties par chacun d'entre nous. La Banque Scotia a contribué financièrement à l'aide humanitaire d'urgence et aux opérations de secours, notamment dans la foulée des incendies de forêt destructeurs qui ont ravagé les provinces canadiennes de l'Atlantique, de l'Ouest et du Nord et de la crise qui sévit actuellement au Moyen-Orient. Nous avons en outre recueilli des dons par l'entremise de nos succursales et égalisé les dons que nos employés ont faits par l'intermédiaire de notre plateforme interne d'engagement communautaire, Spark.



- Banque de l'année au Canada
- Prix *Banking in the Community* pour ScotiaINSPIRE



- Banque de l'année au Chili



- Leadership remarquable au chapitre de la transparence en matière de durabilité à l'échelle mondiale
- Meilleure banque au chapitre de la finance durable au Canada
- Leadership remarquable au chapitre de la transparence en matière de durabilité en Amérique du Nord
- Leadership remarquable au chapitre des obligations durables en Amérique du Nord
- Leadership remarquable au chapitre des obligations liées à la transition/durabilité en Amérique du Nord



- Prix *Digital Transformation 2023*, catégorie grandes entreprises privées



- Meilleure société ESG au Chili
- Meilleure banque pour les solutions numériques au Chili

Nous croyons sincèrement que la Banque Scotia doit jouer un rôle important dans la création d'un avenir plus inclusif et durable, qu'il s'agisse d'éliminer les obstacles à l'inclusion économique, de soutenir nos clients ou de modifier nos propres activités afin d'atténuer les effets des changements climatiques. Tout en travaillant à l'atteinte de nos objectifs en matière de durabilité, nous continuerons à soutenir nos clients dans leurs démarches en matière d'ESG. Grâce à notre équipe de solutions financières durables hors pair, nous aidons les clients de la Banque Scotia à atteindre leurs objectifs en matière d'ESG en leur proposant des solutions et des conseils financiers durables et novateurs qui sont adaptés aux besoins de leur entreprise.

« MERCI, CHERS ACTIONNAIRES, POUR VOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SOUTIEN ET VOTRE CONFIANCE INÉBRANLABLES. MERCI, CHERS CLIENTS, POUR VOTRE FIDÉLITÉ. »

Nous nous réjouissons d'avoir reçu cinq prix pour le financement de projets durables du magazine *Global Finance* en 2023; pour une troisième année de suite, ils nous ont décerné le prix mondial du leadership remarquable au chapitre de la transparence en matière de durabilité. En décembre 2022, *The Banker* nous a également décerné le prix *Banking in the Community* pour notre engagement à exercer une influence significative sur les collectivités où nous exerçons des activités grâce à ScotialNSPIRE, notre programme d'investissement communautaire de 500 millions de dollars sur une période de 10 ans qui vise à renforcer la résilience économique des groupes défavorisés.

Enfin, je suis incroyablement fier de l'importance que la Banque accorde à l'instauration d'un climat de confiance avec les employés, les clients et les populations autochtones. Plus tôt cette année, la Banque a amorcé l'élaboration d'un plan d'action pour la vérité et la réconciliation, en partenariat avec une société de conseil autochtone et des ayants droit internes et externes. La démarche pour la vérité et la réconciliation doit être ancrée dans le respect et la collaboration et menée à bien en alliant l'urgence à la patience. Je suis honoré de me faire le champion de cette mission de transformation dont les retombées se feront sentir pour les générations à venir.

METTRE LE CAP SUR L'AVENIR

La dernière année a été déterminante pour la Banque Scotia et nous sommes enthousiastes à l'idée de présenter et de mettre en œuvre la vision actualisée de la Banque grâce aux efforts que nous déploierons pour améliorer l'expérience de nos clients et de nos employés, pour renforcer nos relations avec les clients en mettant toute la Banque à leur disposition ainsi que pour soutenir une croissance durable et rentable pour nos actionnaires. La nouvelle année qui s'amorce me stimule, et je suis impatient de voir ce que l'avenir nous réserve. Je suis également fier de la force et de la résilience dont fait preuve notre équipe de BanquiersScotia pendant cette période de transition.

Merci, chers actionnaires, pour votre engagement, votre soutien et votre confiance inébranlables. Merci, chers clients, pour votre fidélité. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement l'équipe mondiale de BanquiersScotia qui, jour après jour, répond aux besoins de nos parties prenantes.

C'est pour moi un honneur de diriger cette société aujourd'hui et pour demain, et je me réjouis à l'avance de toutes les avancées que nous réaliserons dans les mois et les années à venir.



Scott Thomson
Président et chef de la direction

Chers actionnaires,

En 2023, la Banque a fait preuve de résilience malgré une conjoncture de marché difficile et des perspectives macroéconomiques incertaines. Notre président et chef de la direction, Scott Thomson, a entrepris d'actualiser l'orientation stratégique de la Banque afin d'offrir une croissance durable et rentable à long terme pour les actionnaires.



Aaron W. Regent

Président du conseil
d'administration de la
Banque Scotia

Afin d'être en mesure de soutenir ces efforts, la Banque a renforcé son bilan, qui demeure bien diversifié dans l'ensemble des secteurs d'activité, des catégories de clients et des régions. Ces assises solides nous permettront de saisir les occasions qui se présenteront. Votre conseil d'administration est convaincu que, sous la direction de M. Thomson, la Banque connaîtra une nouvelle phase de croissance.

GOVERNANCE SAINNE

L'engagement du conseil d'administration à assurer une gouvernance d'entreprise rigoureuse reste au cœur de ses préoccupations. Au cours de la dernière année, l'incertitude macroéconomique persistante, qui a créé une conjoncture difficile pour le secteur des services financiers, a retenu l'attention de mes collègues administrateurs autant que la mienne. La performance de la Banque Scotia en matière d'exploitation est demeurée stable, faisant preuve d'une belle résilience dans les circonstances. Le conseil d'administration a travaillé en étroite collaboration avec M. Thomson et l'équipe de haute direction, tenant des réunions supplémentaires et multipliant les discussions afin d'assurer une fonction de conseil et de contrôle prudents des stratégies commerciales de la Banque, ainsi que de l'appétence au risque et des pratiques de gestion de cette dernière, dans le but avoué d'offrir à nos clients et à nos actionnaires le meilleur de ce que la Banque a à proposer.

En 2023, nous avons eu le plaisir de pouvoir recommencer à visiter nos établissements aux quatre coins du monde, une pratique que nous avons mise de côté temporairement, et nous avons organisé une réunion du conseil d'administration à l'étranger, soit au siège social de la Banque Scotia au Mexique. Nous

accordons une grande importance au fait de maintenir le contact avec tous les établissements de la Banque, et nous sommes impatients de pouvoir reprendre la visite des bureaux de la Banque Scotia partout dans le monde.

EXPÉRIENCE AVÉRÉE

Cette année, nous avons accueilli deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration : Sandra Stuart et Michael Medline. M^{me} Stuart est une chef d'entreprise chevronnée qui possède une vaste expérience mondiale dans les services financiers et l'exploitation, et M. Medline est un haut dirigeant expérimenté qui a fait ses preuves en tant que leader dans le commerce de détail. Ensemble, ils enrichiront les compétences du conseil en matière de leadership et d'exploitation alors que nous nous attacherons à soutenir l'équipe de direction dans la réalisation des tâches importantes qui l'attendent. Nous tenons par ailleurs à remercier Susan Segal, qui a quitté le conseil d'administration en avril dernier, pour ses services et son apport à la Banque.

Au nom de l'ensemble du conseil d'administration, je veux remercier l'équipe de direction et les dizaines de milliers d'employés à l'échelle de la Banque pour leur engagement envers nos clients, nos collectivités et leurs collègues.

Je tiens aussi à vous remercier personnellement, chers actionnaires, pour votre soutien et votre confiance inébranlable envers la Banque Scotia tout au long de cette période.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Regent', written in a cursive style.

NOTRE ÉQUIPE DE HAUTE DIRECTION

Scott Thomson

Président et chef de la direction

Jacqui Allard

Chef de groupe, Gestion de patrimoine mondiale

Francisco Aristeguieta

Chef de groupe, Opérations internationales

Aris Bogdaneris

Chef de groupe, Réseau canadien

Glen Gowland

Vice-président

Jake Lawrence

Chef de la direction et chef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux

Barbara Mason*

Chef de groupe et chef des ressources humaines

Jenny Poulos*

Chef adjointe, Ressources humaines

Phil Thomas

Chef de groupe et chef, Gestion du risque

Raj Viswanathan

Chef de groupe et chef, Affaires financières

Michael Zerbs

Chef de groupe, Technologie et Exploitation

Ian Arellano

Vice-président à la direction et directeur des affaires juridiques

Anique Asher

Vice-présidente à la direction, Affaires financières et Stratégie

Stephen Bagnarol

Vice-président à la direction, Services bancaires aux entreprises – Canada

Paul Baroni

Vice-président à la direction, Affaires financières et chef, Affaires financières, Réseau canadien

Alex Besharat

Vice-président à la direction, Gestion de patrimoine – Canada

Tracy Bryan

Vice-présidente à la direction, Canaux directs et facilitation

Stuart Davis

Vice-président à la direction, Gestion de la protection des données internes

John Doig

Vice-président à la direction, Ventes aux particuliers

Nicole Frew

Vice-présidente à la direction et chef, Conformité

Neal Kerr

Vice-président à la direction, Gestion mondiale d'actifs

Chris Manning

Vice-président à la direction, Paiements mondiaux pour entreprises

Loretta Marcoccia

Vice-présidente à la direction, Exploitation globale et Technologie

Diego Masola

Vice-président à la direction et directeur national, Scotiabank Chile

Gillian Riley

Vice-présidente à la direction et présidente et chef de la direction de Tangerine

Adrián Otero Rosiles

Vice-président à la direction et directeur national, Scotiabank México

Anya M. Schnoor

Vice-présidente à la direction, Antilles et Amérique centrale

Steve Sparkes

Vice-président à la direction et chef, Sécurité de l'information et Plateformes d'entreprise

Maria Theofilaktidis

Vice-présidente à la direction et auditrice en chef

Martin Weeks

Vice-président à la direction et trésorier du Groupe

Terri-Lee Weeks

Vice-présidente à la direction, Clientèle de détail

Membres de l'équipe de la haute direction en poste au 1^{er} décembre 2023.

* Jenny Poulos deviendra chef, Ressources humaines, le 4 décembre 2023, soit après le départ à la retraite de Barbara Mason.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, James Neate, Shawn Rose et Kevin Teslyk quitteront la Banque le 29 décembre 2023.

Aaron W. Regent

- Président du conseil
- Fondateur, président du conseil et chef de la direction de Magris Performance Materials Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013

PRÉSIDENTS DES COMITÉS

Nora A. Aufreiter

- Présidente du comité du capital humain et de la rémunération
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 25 août 2014

Guillermo E. Babatz

- Président du comité d'évaluation des risques
- Associé directeur d'Atik Capital, S.C.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 janvier 2014

Calin Rovinescu, C.M.

- Président du comité de gouvernance
- Administrateur de sociétés
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1^{er} novembre 2020

Benita M. Warmbold

- Présidente du comité d'audit et de révision
- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 29 octobre 2018

ADMINISTRATEURS

Scott B. Bonham

- Administrateur de sociétés et cofondateur d'Intentional Capital
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 25 janvier 2016

Daniel (Don) H. Callahan

- Administrateur de sociétés et président non dirigeant du conseil d'administration de TIME USA LLC
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 15 juin 2021

W. Dave Dowrich

- Premier vice-président à la direction et chef des Affaires financières de la Teachers Insurance and Annuity Association of America
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1^{er} juin 2022

Michael B. Medline

- Président et chef de la direction d'Empire Company Limited et de Sobeys Inc.
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2023

Lynn K. Patterson

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2020

Michael D. Penner

- Administrateur de sociétés et associé exploitant de Partners Group AG
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 juin 2017

Una M. Power

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

Sandra J. Stuart

- Administratrice de sociétés
- Administratrice de la Banque Scotia depuis le 1^{er} septembre 2023

Scott Thomson

- Président et chef de la direction de la Banque Scotia
- Administrateur de la Banque Scotia depuis le 12 avril 2016

ESG

APPROCHE ET STRATÉGIE DE LA BANQUE SCOTIA EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Dans l'esprit de notre mission d'entreprise, « *pour l'avenir de tous* », nous visons les champs d'action où la Banque Scotia peut avoir le plus grand effet. Dans le cadre de nos activités, avec nos clients et dans le monde qui nous entoure, nous voulons aider nos parties prenantes à réaliser leur plein potentiel en mobilisant des capitaux pour contribuer à relever d'importants défis sociaux et environnementaux et à inspirer confiance en agissant avec intégrité dans tout ce que nous faisons.

NOS ENGAGEMENTS POUR LE CLIMAT :

Atteindre la carboneutralité d'ici 2050 dans le cadre des activités et des émissions financées

La stratégie et l'approche de lutte contre les changements climatiques pour l'ensemble de la Banque reposent sur ses engagements pour le climat.

Ces engagements et plans en matière de carboneutralité sont orientés sur la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2023

1. Mobilisation de 132 milliards de dollars depuis le 1^{er} novembre 2018, en vue de notre objectif de financement lié aux enjeux climatiques de 350 milliards de dollars d'ici 2030.
2. Rigueur accrue de la gouvernance et de la transparence en ce qui a trait au climat grâce à la déclaration des objectifs de réduction des émissions de type 1, 2 et 3 dans les secteurs Pétrole et gaz et Énergie et services publics. L'approche de la Banque en matière d'action climatique et de planification de la transition vers la carboneutralité est décrite dans le Rapport 2022 sur les enjeux ESG de la Banque Scotia.
3. Amélioration continue de l'intégration des évaluations des risques climatiques dans nos activités de prêt, de financement et d'investissement. La Banque Scotia collabore avec les entreprises et met à l'essai un outil d'orientation des clients vers la carboneutralité pour évaluer les niveaux de référence et les activités liés à leurs plans en matière de carboneutralité.
4. Réduction de 29 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans nos propres activités, en vue d'une réduction de 35 % d'ici 2030 (niveau de référence de 2016), et consommation à l'échelle mondiale de 67 % d'électricité provenant de sources non polluantes¹.
5. Lancement d'un nouveau centre d'excellence sur les changements climatiques qui comprend le fonds *Net-Zero Research Fund* de 10 millions de dollars de la Banque Scotia. À ce jour, la Banque a distribué 3 millions de dollars à des organisations qui étudient des solutions de décarbonisation et les changements de systèmes liés au climat.

¹ Physiquement ou virtuellement au cours de l'exercice 2022, dernier exercice pour lequel des données sont disponibles. Les sources non polluantes comprennent les sources renouvelables (hydroélectricité et énergie solaire, éolienne, géothermique et marémotrice) et nucléaires, et peuvent inclure l'utilisation de certificats d'énergie renouvelable (CER).

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS ESG

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Établissement d'une nouvelle cible de carboneutralité visant à réduire les émissions financées dans le secteur automobile de 36 % d'ici 2030, selon une trajectoire de 1,5 degré fondée sur des données scientifiques.
- Publication d'un cadre financier lié au climat décrivant les activités qui contribuent à l'objectif de financement lié aux changements climatiques de 350 milliards de dollars d'ici 2030 de la Banque Scotia.
- Par l'entremise du fonds *Net-Zero Research Fund*, distribution de 3 millions de dollars depuis 2021 à 31 projets de recherche et initiatives de premier plan étudiant les possibilités de décarbonisation qui soutiennent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- Publication d'un livre blanc qui rend compte des discussions menées avec les clients du secteur agricole et définit dix principes directeurs pour l'élaboration de solutions durables visant à favoriser une croissance rentable dans le secteur agricole canadien.
- Amélioration du cadre de gestion des risques ESG de la Banque, de la surveillance du risque de crédit des actifs émetteurs de carbone et de l'analyse de scénarios climatiques, ce qui a permis d'améliorer les évaluations de risques climatiques de la Banque ainsi que la planification et la mise en œuvre du virage carboneutre.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

- Publication d'un plan d'accessibilité triennal appuyé par un comité de la haute direction sur l'accessibilité pour les employés afin de veiller au respect de l'engagement de la Banque à identifier, prévenir et éliminer les obstacles pour les personnes en situation de handicap.
- Au moyen de la plateforme d'engagement Spark, les employés ont effectué 143 600 heures de bénévolat et fait don de 12,1 millions de dollars grâce à leur participation et à leurs dons à des programmes de bienfaisance au cours de l'exercice.
- Lancement d'un régime de retraite multi-employeurs pour les médecins et partenariat avec l'Association canadienne des médecins handicapés (ACMH) pour soutenir les possibilités de formation et de recherche pour les patients et les médecins en situation de handicap.

- Depuis 2018, L'Initiative Femmes de la Banque Scotia^{MD}, qui marque son cinquième anniversaire, a mobilisé plus de 25 000 femmes entrepreneures et remis 8 milliards de dollars à des entreprises dirigées et détenues par des femmes au Canada, se rapprochant ainsi de notre engagement à injecter 10 milliards de dollars d'ici 2025.
- Accueil de la première cohorte de personnes autochtones dans le cadre du SOAR, un programme de perfectionnement par rotation d'une durée d'un an conçu pour les étudiants autochtones qui terminent leurs études postsecondaires.

GOVERNANCE

- Pour une troisième année d'affilée, la Banque Scotia a reçu de MSCI une cote ESG de AAA, la cote la plus élevée possible détenue par seulement 5 % des banques comparables dans le monde, et a été reconnue comme un chef de file en matière de gouvernance.
- Établissement d'un lien entre les indicateurs ESG et la rémunération, en intégrant les progrès réalisés à l'égard des engagements pour le climat dans la rémunération au rendement à l'échelle de la Banque et en établissant des incitatifs à la performance en matière de climat dans la rémunération variable des hauts dirigeants.
- Soutien au système bancaire ouvert par l'entremise du portail des développeurs de la Banque Scotia, qui aide les clients des Services bancaires aux entreprises à accéder aux API et à intégrer les services bancaires et de paiement de la Banque Scotia à leurs propres processus et plateformes d'affaires.
- Détermination des meilleures pratiques et analyse des lacunes en matière de contrôle préalable à l'égard des droits de la personne, ce qui a permis d'évaluer les possibilités d'intégrer davantage les droits de la personne dans les processus de contrôle préalable.
- Première banque canadienne à offrir des simulations de fraude interactives pour aider les clients à repérer la cybercriminalité au moyen de notre portail sur la cybersécurité et la fraude.
- Révision, analyse et divulgation volontaire annuelles de la rémunération des personnes de couleur, des personnes en situation de handicap et des femmes afin d'établir une comparaison à données comparables.

ScotiaINSPIRE est un investissement de 500 millions de dollars sur 10 ans de la Banque Scotia visant à renforcer la résilience économique en éliminant les obstacles à la réussite, ainsi qu'à faciliter l'accès aux études supérieures et aux possibilités d'emploi. Récipiendaire du prix mondial *Banking in the Community* en 2022, ScotiaINSPIRE a investi depuis 2021 au-delà de 100 millions de dollars dans plus de 200 organismes menant des activités dans les collectivités des régions où la Banque est présente². Les investissements les plus distinctifs réalisés par ScotiaINSPIRE sont les suivants :

- Renouvellement, grâce à un investissement de 900 000 \$, de l'aide apportée au groupe de femmes professionnelles de L'étoffe du succès Canada, qui offre aux femmes des possibilités de réseautage et de mentorat qui les aideront à faire progresser leur carrière et à acquérir une stabilité financière.
- Un montant de 1,3 million de dollars pour le programme Ouvrir les portes du travail de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), un investissement communautaire de trois ans visant à améliorer les perspectives de formation et d'emploi des personnes ayant une perte de vision.
- Un montant de 950 000 \$ sur trois ans pour la mission de *TalentLift*, qui consiste à soutenir les talents déplacés dans le monde entier. Les fonds permettent de développer la plateforme de talents de l'organisme qui met en relation des réfugiés qualifiés avec des employeurs au Canada.
- Un montant de 87 500 \$ US a été investi en partenariat avec Laboratoria afin d'offrir à des femmes du Chili, de la Colombie, du Mexique, du Pérou, du Costa Rica, du Panama et de l'Uruguay un stage à distance de six mois leur permettant de développer des compétences techniques et des aptitudes de base pour les aider à faire carrière dans le domaine des technologies.
- Soutien à la création du *Centre for Business Insights on Immigration* du Conference Board du Canada, qui étudie les moyens d'améliorer et d'accélérer l'intégration économique des nouveaux arrivants au Canada et qui aide les employeurs à recruter, à retenir et à faire progresser les travailleurs immigrés plus efficacement.

SOUTENIR LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Reconnaître et entendre la vérité et l'expérience vécue par les peuples autochtones est une étape essentielle avant de progresser vers la réconciliation. Pour la Banque, la réconciliation commence par les efforts qu'elle déploie pour sensibiliser les gens à la vérité sur l'histoire des pensionnats canadiens. La Banque Scotia soutient des initiatives qui reconnaissent ce traumatisme intergénérationnel et les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les peuples autochtones. Voici quelques exemples de l'appui de la Banque à la reconnaissance de ces vérités :

- Partenariat avec Phyllis Webstad pour aider à distribuer plus de 2 500 exemplaires de son dernier livre, *Chaque enfant compte*, à des écoles et à des organismes autochtones d'un océan à l'autre.
- Soutien à la Campagne pour Concordia : Place à la nouvelle génération par l'intermédiaire de ScotiaINSPIRE, en aidant les étudiants autochtones à participer au programme de transition autochtone Kaié:ri Nikawerà:ke.
- Soutien à *Teach For Canada* afin d'améliorer l'expérience d'apprentissage des élèves autochtones du secondaire dans les communautés éloignées des Premières Nations, en recrutant et en préparant des enseignants engagés et certifiés prêts à relever le défi, et à rester, dans le Nord canadien.
- Modification de notre régime d'avantages sociaux offerts au Canada afin d'y ajouter la couverture des dépenses liées aux cérémonies autochtones, à l'apprentissage des langues, au matériel d'artisanat culturel et à la médecine traditionnelle par l'intermédiaire du compte mieux-être.

² Investissement cumulé de janvier 2021 au 1^{er} novembre 2023.

TOTAL DES ACTIFS 1 411 milliards de dollars	PRÊTS 751 milliards de dollars
REVENUS AJUSTÉS 31,9 milliards de dollars	REVENUS PRÉSENTÉS 32,3 milliards de dollars
BÉNÉFICE NET AJUSTÉ 8,4 milliards de dollars	BÉNÉFICE NET PRÉSENTÉ 7,5 milliards de dollars
DÉPÔTS 952,3 milliards de dollars	MONTANT TOTAL DE L'IMPÔT* 3,8 milliards de dollars

* Comprend l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

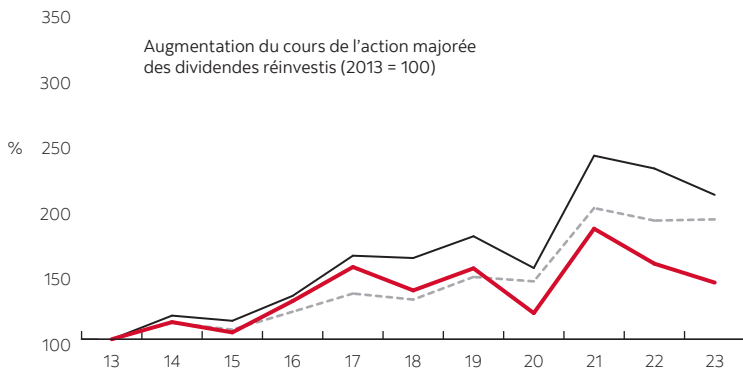
OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME

Mesures clés	Performance sur 3 ans	Performance pour 2023 (variation annuelle)
Croissance du bénéfice par action d'au moins 7 % Données ajustées Données présentées	6,9 %¹ 2,9 %¹	-23,1 % -27,9 %
Rendement des capitaux propres d'au moins 14 % Données ajustées Données présentées	14,1 %² 13,3 %²	11,7 % 10,4 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif Données ajustées Données présentées	-2,6 %¹ -3,3 %¹	-8,3 % -9,0 %
Maintien de ratios de fonds propres solides	Niveaux élevés	Niveaux élevés

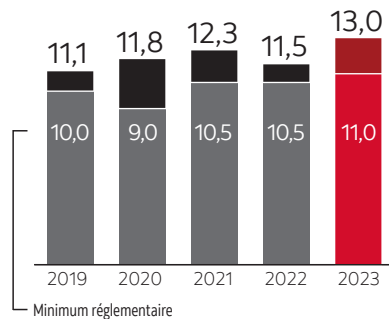
¹ Reflète le TCAC sur 3 ans; ² Reflète la moyenne sur 3 ans.

RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES ORDINAIRES

— Banque Scotia
— Indice de rendement global S&P/TSX pour les banques
- - - Indice composé de rendement global S&P/TSX

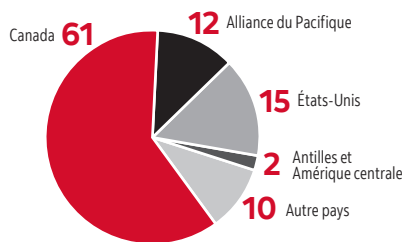


RATIO DES ACTIONS ORDINAIRES ET ASSIMILÉES DE T1 (%)



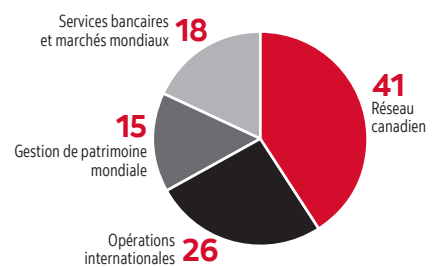
Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la page 59.

ACTIFS MOYENS PAR MARCHÉS (%)



Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la page 222.

BÉNÉFICE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (%)*



* Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres. Exclut le secteur Autres.

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS (GTDAR)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR) en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents publiés, qui sont disponibles au www.banquescotia.com/relationsinvestisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

Type de risque	Numéro	Information fournie	Pages		
			Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	16		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	75-79		
	3	Risques importants et risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	81-82, 86-93		
	4	Examen des faits nouveaux en matière de réglementation et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	56-59, 101-104, 117-119		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	73-75		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	75-79		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	80		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	76-77		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	56-59	210	4, 5
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires.	60		23-25
	11	b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	61-62		19-20
	12	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des autres fonds propres de T1 et des fonds propres de T2.	61-62		98
	13	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	56-59		
	14	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	64-68, 80, 127	179, 233	7, 38-40, 44-61, 74-79, 83, 101, 107
	15	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	64-68	179, 227-233	17-18, 38-62
	16	Compilation du risque de crédit de la Banque.	64-68	228	72-79, 83, 88-91
	17	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	64-68		17-18, 38-62, 88-91
Liquidité et financement	18	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	65-67		64-67, 105
	19	Analyse des actifs liquides de la Banque.	98-104		
	20	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	101		
	21	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	105-107		
Risque de marché	22	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	104-105		
	23	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	97-98		
	24	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	93-98	232-233	
	25	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	93-98	232-233	
Risque de crédit	26	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	93-98	233	
	27	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	86-93, 121-127	189-190, 229-231	7, 38-40, 44-61, 74-79
	28	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		158-160, 190	
	29	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	89, 121-122, 124-125	190	35-36
	30	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	84-85	177-180	106
	31	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	84-85, 90		
Autres risques	32	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	68, 108		
	33	Examen des éléments de risque connus publiquement.	72		

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 octobre 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de 2023 de la Banque et les notes y afférentes. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 28 novembre 2023.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2023, sur son site Web, au www.banquescotia.com. Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle 2023 de la Banque sur le site de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi que dans la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov.

Table des matières

- 18 Énoncés prospectifs
- 19 Faits saillants financiers
- 20 Mesures non conformes aux PCGR

Survol de la performance

- 27 Résultats financiers – 2023 par rapport à 2022
- 27 Objectifs financiers à moyen terme
- 27 Rendement revenant aux actionnaires
- 28 Survol et perspectives économiques
- 28 Incidence de la conversion des devises

Résultats financiers du Groupe

- 30 Bénéfice net
- 30 Revenus d'intérêts nets
- 32 Revenus autres que d'intérêts
- 33 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
- 35 Charges autres que d'intérêts
- 35 Charge d'impôt sur le résultat
- 36 Revue du quatrième trimestre
- 38 Analyse des tendances

Survol des secteurs d'activité

- 39 Survol
- 42 Réseau canadien
- 45 Opérations internationales
- 49 Gestion de patrimoine mondiale
- 52 Services bancaires et marchés mondiaux
- 55 Autres

Situation financière du Groupe

- 56 État de la situation financière
- 56 Gestion du capital
- 69 Arrangements hors bilan
- 71 Instruments financiers
- 72 Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Gestion du risque

- 73 Cadre de gestion du risque
- 83 Risque de crédit
- 93 Risque de marché
- 98 Risque de liquidité
- 108 Autres risques

Contrôles et méthodes comptables

- 113 Contrôles et procédures
- 113 Principales méthodes et estimations comptables
- 117 Prises de position futures en comptabilité
- 117 Faits nouveaux en matière de réglementation
- 119 Transactions avec des parties liées

Données supplémentaires et glossaire

- 121 Renseignements par secteurs géographiques
- 123 Risque de crédit
- 128 Revenus et charges
- 130 Informations trimestrielles choisies
- 131 Informations annuelles choisies
- 131 Statistiques des dix derniers exercices
- 136 Glossaire

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « chercher à », « atteindre », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « s'efforcer de », « viser », « s'engager à » et autres expressions similaires, ainsi que par la conjugaison de verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » ou une variante positive ou négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités et à l'échelle mondiale; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; le risque géopolitique; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; les conséquences possibles sur nos activités de guerres ou d'actes terroristes et les effets imprévus de tels événements; les changements technologiques et la résilience technologique; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun, et la mesure dans laquelle les produits et les services vendus auparavant par la Banque obligent cette dernière à engager des charges ou à assumer des pertes qui n'avaient pas été anticipées initialement; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des organismes de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraudes ou d'autres activités criminelles auxquelles la Banque est exposée; la lutte contre le blanchiment d'argent; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, la connectivité à Internet, l'accessibilité du réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque, ce qui pourrait entraîner des violations de données, un accès non autorisé à des données sensibles et d'éventuels incidents de vol d'identité; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; les changements climatiques et d'autres risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux, y compris les risques éventuels liés à la durabilité, qui pourraient découler des activités de la Banque; la survenance de catastrophes naturelles ou non et les réclamations découlant de ces événements; les pressions inflationnistes; le marché de l'habitation et la dette des ménages au Canada; le déclenchement ou la persistance de crises sanitaires ou de pandémies à grande échelle, notamment leur incidence sur l'économie mondiale, sur les conditions des marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Banque; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2023 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » et « Priorités pour 2024 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

T1 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2023	2022
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)		
Revenus d'intérêts nets	18 287	18 115
Revenus autres que d'intérêts	14 020	13 301
Total des revenus	32 307	31 416
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3 422	1 382
Charges autres que d'intérêts	19 131	17 102
Charge d'impôt sur le résultat	2 226	2 758
Bénéfice net	7 528	10 174
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 991	9 656
Performance d'exploitation		
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,84	8,05
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,78	8,02
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	10,4	14,8
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage) ²⁾	13,0	18,6
Ratio de productivité (en pourcentage) ¹⁾	59,2	54,4
Levier d'exploitation (en pourcentage) ¹⁾	(9,0)	(2,4)
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ²⁾	2,12	2,20
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	90 312	65 895
Actifs détenus à des fins de transaction	117 868	113 154
Prêts	750 911	744 987
Total des actifs	1 410 789	1 349 418
Dépôts	952 333	916 181
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	68 853	65 150
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8 075	8 075
Actifs sous administration ¹⁾	673 550	641 636
Actifs sous gestion ¹⁾	316 604	311 099
Mesures des fonds propres et de la liquidité		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage) ³⁾	13,0	11,5
Ratio de T1 (en pourcentage) ³⁾	14,8	13,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ³⁾	17,2	15,3
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage) ⁴⁾	30,6	27,4
Ratio de levier (en pourcentage) ⁵⁾	4,2	4,2
Ratio de levier TLAC (en pourcentage) ⁴⁾	8,6	8,8
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars) ³⁾	440 017	462 448
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) ⁶⁾	136	119
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage) ⁷⁾	116	111
Qualité du crédit		
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	3 845	3 151
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁸⁾	6 629	5 499
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,74	0,62
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,50	0,41
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ^{1), 9)}	0,44	0,19
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ^{1), 9)}	0,35	0,24
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ¹⁾	0,32	0,24
Résultats ajustés²⁾		
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	8 441	10 749
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	6,54	8,50
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage) ¹⁰⁾	11,7	15,7
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés (en pourcentage) ¹⁰⁾	14,5	19,6
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	57,2	52,8
Levier d'exploitation ajusté (en pourcentage)	(8,3)	(1,1)
Données sur les actions ordinaires		
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	56,15	65,85
Actions en circulation (en millions)		
Nombre moyen – de base	1 197	1 199
Nombre moyen – dilué	1 204	1 208
Clôture de la période	1 214	1 191
Dividendes versés par action (en dollars)	4,18	4,06
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	6,5	5,1
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	68 169	78 452
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ¹⁾	56,71	54,68
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable ¹⁾	1,0	1,2
Ratio cours/bénéfice (quatre derniers trimestres) ¹⁾	9,6	8,2
Autres données		
Effectif (équivalent temps plein)	89 483	90 979
Succursales et bureaux ¹⁾	2 379	2 439

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » commençant à la page 20.

3) Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2018).

4) Cette mesure est fournie dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

5) Les ratios de levier pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023). Les ratios de levier des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (novembre 2018).

6) Cette mesure est fournie dans le présent document conformément à la ligne directrice *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* du BSIF (avril 2015).

7) Cette mesure est fournie dans le présent document conformément à la ligne directrice *Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme* du BSIF (janvier 2021).

8) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, expositions hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

9) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et expositions hors bilan.

10) Les montants des périodes précédentes ont été retraités à des fins de conformité avec le calcul utilisé pour la période à l'étude.

11) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin d'inclure les bureaux de Gestion financière MD et de Jarislowsky Fraser.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Pour évaluer sa performance et celle de ses secteurs d'exploitation, la Banque a recours à diverses mesures financières et différents ratios financiers. Certains d'entre eux sont présentés sur une base non conforme aux PCGR et ne sont pas calculés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ni définis par les PCGR. Ces mesures et ratios n'ont aucune signification normalisée et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures financières et ratios financiers similaires présentés par d'autres émetteurs. La Banque est d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utiles puisqu'ils permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utilisés dans le présent rapport de gestion et ils sont définis ci-après.

Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

Le tableau qui suit présente les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. La direction tient compte autant des résultats et mesures présentés qu'ajustés qui sont utiles pour évaluer la performance sous-jacente des activités courantes. Les résultats et mesures ajustés excluent certains éléments donnés des revenus, des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle. Communiquer autant les résultats présentés que les résultats ajustés permet au lecteur d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats pour les périodes à l'étude et de mieux apprécier les résultats et tendances en excluant les éléments qui ne reflètent pas la performance des activités courantes.

T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	18 287 \$	18 115 \$
Revenus autres que d'intérêts	14 020	13 301
Total des revenus	32 307	31 416
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3 422	1 382
Charges autres que d'intérêts	19 131	17 102
Bénéfice avant impôt sur le résultat	9 754	12 932
Charge d'impôt sur le résultat	2 226	2 758
Bénéfice net	7 528 \$	10 174 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	118	258
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	7 410	9 916
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	419	260
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 991 \$	9 656 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,78 \$	8,02 \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 204	1 208
Ajustements		
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)		
Cessions et réduction d'activités	(367)\$	361 \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)		
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	354	85
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	87	-
Dépréciation d'actifs non financiers	346	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	81	97
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	-	133
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	868 \$	315 \$
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	501	676
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat		
Cessions et réduction d'activités	48	(21)
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	(96)	(19)
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	(24)	-
Dépréciation d'actifs non financiers	(73)	-
Dividende pour la relance du Canada	579	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(22)	(26)
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	-	(35)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	412	(101)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	913	575
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(3)	(1)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	910 \$	574 \$
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	18 287 \$	18 115 \$
Revenus autres que d'intérêts	13 653	13 662
Total des revenus	31 940	31 777
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3 422	1 382
Charges autres que d'intérêts	18 263	16 787
Bénéfice avant impôt sur le résultat	10 255	13 608
Charge d'impôt sur le résultat	1 814	2 859
Bénéfice net	8 441 \$	10 749 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	121	259
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	8 320	10 490
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	419	260
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 901 \$	10 230 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	6,54 \$	8,50 \$
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)	0,76 \$	0,48 \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 204	1 208

1. Les résultats de la Banque présentés pour le quatrième trimestre de 2023 et l'exercice 2023 ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.

a) Cessions et réduction d'activités

La Banque a vendu sa participation de 20 % dans les activités de Services Financiers de Canadian Tire (SFCT) à La Société Canadian Tire. La vente a donné lieu à un profit net de 367 millions de dollars (319 millions de dollars après impôt). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 36 afférente aux états financiers consolidés.

b) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ

La Banque a comptabilisé une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 354 millions de dollars (258 millions de dollars après impôt) liées à la réduction et à la modification de l'effectif découlant des initiatives de numérisation intégrale et d'automatisation de la Banque et des nouvelles préférences des clients pour leurs opérations bancaires courantes, ainsi que des efforts soutenus de la Banque pour rationaliser ses processus opérationnels et optimiser ses canaux de distribution.

c) Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats

La Banque a comptabilisé des coûts de 87 millions de dollars (63 millions de dollars après impôt) associés à la consolidation et à la sortie de certains biens immobiliers et des coûts de résiliation de contrats de service dans le cadre de sa stratégie d'optimisation.

d) Dépréciation d'actifs non financiers

La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 185 millions de dollars (159 millions de dollars après impôt) liée à sa participation dans une société associée, Bank of Xi'an Co. Ltd., en Chine, dont la valeur de marché est demeurée inférieure à la valeur comptable de la Banque pendant une période prolongée. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

Une dépréciation des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels, de 161 millions de dollars (114 millions de dollars après impôt) a également été comptabilisée.

2. Les résultats présentés pour le premier trimestre de 2023 et l'exercice 2023 ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.

a) Dividende pour la relance du Canada

La Banque a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat additionnelle de 579 millions de dollars qui reflète la valeur actualisée du montant à payer au titre du dividende pour la relance du Canada (DRC) au premier trimestre de 2023. Le DRC est une mesure fiscale du gouvernement du Canada selon laquelle la Banque doit payer un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars, sur la base du revenu imposable moyen des années d'imposition 2020 et 2021. Le DRC doit être payé en montants égaux sur cinq ans, mais la valeur actualisée de ces paiements a été comptabilisée en tant que passif pour la période au cours de laquelle cette mesure est entrée en vigueur.

3. Les résultats présentés pour toutes les périodes ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions

Ces coûts ont trait à l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisé à l'acquisition d'entreprises, à l'exception des logiciels, et ils sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

4. Les résultats présentés pour l'exercice 2022 ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.

a) Charge de restructuration – Au cours de l'exercice précédent, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 85 millions de dollars (66 millions de dollars après impôt) liée au réalignement des activités des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie-Pacifique et à la réduction du nombre d'employés des secteurs technologiques par suite des efforts continus de modernisation technologique et de transformation numérique.

b) Cessions et réduction d'activités – La Banque a vendu ses participations dans des entreprises associées au Venezuela et en Thaïlande. De plus, la Banque a réduit ses activités en Inde et en Malaisie dans le cadre du réalignement de ses activités dans la région de l'Asie-Pacifique. Collectivement, la vente de ces entités et la réduction de ces activités ont donné lieu à une perte nette de 361 millions de dollars (340 millions de dollars après impôt), dont une tranche de 315 millions de dollars (294 millions de dollars après impôt) a trait à une perte de change cumulée, déduction faite des couvertures, qui a été reclassée dans les revenus autres que d'intérêts de l'état consolidé du résultat net à partir du cumul des autres éléments du résultat global. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces transactions, se reporter à la note 36 afférente aux états financiers consolidés.

c) Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+ – Au cours de l'exercice précédent, la Banque a comptabilisé des coûts de 133 millions de dollars (98 millions de dollars après impôt) afin de soutenir l'expansion du programme de fidélisation Scène+ de manière à y accueillir Empire Company Limited à titre de partenaire.

T3 Incidence des ajustements

(en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023		Pour les exercices 2023		2022	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
Cessions et réduction d'activités	(367)\$	(319)\$	(367)\$	(319)\$	361 \$	340 \$
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	354	258	354	258	85	66
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	87	63	87	63	–	–
Dépréciation d'actifs non financiers						
Participation dans des sociétés associées	185	159	185	159	–	–
Immobilisations incorporelles, y compris les logiciels	161	114	161	114	–	–
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	579	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	19	14	81	59	97	71
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	–	–	–	–	133	98
Total	439 \$	289 \$	501 \$	913 \$	676 \$	575 \$
Incidence sur le BPA dilué		0,24 \$		0,76 \$		0,48 \$
Incidence sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1¹⁾		6 pdb		(6 pdb)		(2 pdb)

1) Y compris l'incidence connexe des fonds propres réglementaires et des actifs pondérés en fonction des risques.

T4 Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	4 019 \$	2 598 \$	1 440 \$	1 768 \$	(2 297)\$	7 528 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	112	9	–	(3)	118
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 019	2 486	1 431	1 768	(2 294)	7 410 \$
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	3	5	3	3	405	419 \$
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	4 016 \$	2 481 \$	1 428 \$	1 765 \$	(2 699)\$	6 991 \$
Ajustements						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt) Cessions et réduction d'activités	– \$	– \$	– \$	– \$	(367)\$	(367)\$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	–	–	–	354	354
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	–	–	–	87	87
Dépréciation d'actifs non financiers	–	–	–	–	346	346
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	4	41	36	–	–	81
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	4	41	36	–	787	868
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	4	41	36	–	420	501
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	–	579	579
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(11)	(10)	–	(145)	(167)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(11)	(10)	–	434	412
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	3	30	26	–	854	913
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	–	(3)	(3)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	3	30	26	–	851	910
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	4 022 \$	2 628 \$	1 466 \$	1 768 \$	(1 443)\$	8 441 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 022 \$	2 516 \$	1 457 \$	1 768 \$	(1 443)\$	8 320 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	4 019 \$	2 511 \$	1 454 \$	1 765 \$	(1 848)\$	7 901 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 39.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	4 763 \$	2 667 \$	1 565 \$	1 911 \$	(732)\$	10 174 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	249	9	–	–	258
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 763	2 418	1 556	1 911	(732)	9 916
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	6	6	3	4	241	260
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	4 757 \$	2 412 \$	1 553 \$	1 907 \$	(973)\$	9 656 \$
Ajustements						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt) Cessions et réduction d'activités	– \$	– \$	– \$	– \$	361 \$	361 \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	–	–	–	85	85
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	–	–	–	–	133	133
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	22	39	36	–	–	97
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	22	39	36	–	218	315
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	22	39	36	–	579	676
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(6)	(11)	(9)	–	(75)	(101)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	16	28	27	–	504	575
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	–	(1)	(1)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	16	28	27	–	503	574
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	4 779 \$	2 695 \$	1 592 \$	1 911 \$	(228)\$	10 749 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 779 \$	2 446 \$	1 583 \$	1 911 \$	(229)\$	10 490 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	4 773 \$	2 440 \$	1 580 \$	1 907 \$	(470)\$	10 230 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 39.

Montants en dollars constants

Les résultats du secteur Opérations internationales sont analysés en dollars constants, ce qui représente une mesure non conforme aux PCGR. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés, les résultats ajustés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. La base d'établissement des montants présentés dans les tableaux ci-après est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve dans la rubrique « Survol de la performance » à la page 27.

T5 Rapprochement des résultats présentés, des résultats ajustés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)

	2022		
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats présentés	Variation de change	Résultats en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	6 900 \$	(581)\$	7 481 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 827	(80)	2 907
Total des revenus	9 727	(661)	10 388
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 230	(95)	1 325
Charges autres que d'intérêts	5 212	(372)	5 584
Charge d'impôt sur le résultat	618	(23)	641
Bénéfice net	2 667 \$	(171)\$	2 838 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	249 \$	(12)\$	261 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 418 \$	(159)\$	2 577 \$
Autres mesures			
Actifs moyens (en milliards de dollars)	207 \$	(15)\$	222 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	152 \$	(12)\$	164 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)

	2022		
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats ajustés	Variation de change	Résultats ajustés en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	6 900 \$	(581)\$	7 481 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 827	(80)	2 907
Total des revenus	9 727	(661)	10 388
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 230	(95)	1 325
Charges autres que d'intérêts	5 173	(369)	5 542
Charge d'impôt sur le résultat	629	(24)	653
Bénéfice net	2 695 \$	(173)\$	2 868 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	249 \$	(12)\$	261 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 446 \$	(161)\$	2 607 \$

Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs principaux et des revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Actifs productifs

Les actifs productifs représentent des actifs générateurs de revenus, lesquels comprennent les dépôts auprès d'autres institutions financières, les actifs détenus à des fins de transaction, les titres de placement, les participations dans des sociétés associées, les titres empruntés et titres pris en pension, les prêts déduction faite des comptes de correction de valeur, ainsi que les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs non productifs

Les actifs non productifs correspondent à la trésorerie, aux métaux précieux, aux instruments financiers dérivés, aux immobilisations corporelles, au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles, aux actifs d'impôt différé, ainsi qu'aux autres actifs. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs productifs principaux

Les actifs productifs principaux correspondent aux dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières, aux titres de placement et aux prêts déduction faite des comptes de correction de valeur. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. La Banque estime que cette mesure est utile pour le lecteur, puisqu'elle présente les principaux actifs générateurs d'intérêts et qu'elle élimine l'incidence des activités de négociation.

Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Les revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux correspondent aux revenus d'intérêts nets gagnés sur les actifs productifs principaux. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Marge nette sur intérêts

La marge nette sur intérêts correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux pour le secteur d'activité divisés par les actifs productifs principaux moyens. La marge nette sur intérêts est un ratio non conforme aux PCGR.

T6 Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs moyens, des actifs productifs principaux moyens et de la marge nette sur intérêts par secteurs d'activité**Données consolidées pour la Banque**

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2023	2022
Total des actifs moyens – résultat présenté¹⁾	1 395 843 \$	1 281 708 \$
Moins les actifs non productifs	114 126	107 536
Total des actifs productifs moyens¹⁾	1 281 717 \$	1 174 172 \$
Moins :		
Actifs détenus à des fins de transaction	121 735	138 390
Titres pris en pension et titres empruntés	187 927	140 557
Autres déductions	73 780	62 531
Actifs productifs principaux moyens ¹⁾	898 275 \$	832 694 \$
Revenus d'intérêts nets – résultat présenté	18 287 \$	18 115 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	(798)	(185)
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	19 085 \$	18 300 \$
Marge nette sur intérêts	2,12 %	2,20 %

1) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Réseau canadien

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2023	2022
Total des actifs moyens – résultat présenté¹⁾	449 555 \$	429 528 \$
Moins les actifs non productifs	4 035	4 092
Total des actifs productifs moyens¹⁾	445 520 \$	425 436 \$
Moins :		
Autres déductions	29 273	23 482
Actifs productifs principaux moyens ¹⁾	416 247 \$	401 954 \$
Revenus d'intérêts nets – résultat présenté	9 756 \$	9 001 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	–	–
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	9 756 \$	9 001 \$
Marge nette sur intérêts	2,34 %	2,24 %

1) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Opérations internationales

Pour les exercices clos les 31 octobre (non audité) (en millions de dollars)

	2023	2022
Total des actifs moyens – résultat présenté¹⁾	236 688 \$	206 550 \$
Moins les actifs non productifs	19 414	17 808
Total des actifs productifs moyens¹⁾	217 274 \$	188 742 \$
Moins :		
Actifs détenus à des fins de transaction	6 018	4 978
Titres pris en pension et titres empruntés	3 218	1 265
Autres déductions	7 684	6 781
Actifs productifs principaux moyens ¹⁾	200 354 \$	175 718 \$
Revenus d'intérêts nets – résultat présenté	8 161 \$	6 900 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	(60)	(66)
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	8 221 \$	6 966 \$
Marge nette sur intérêts	4,10 %	3,96 %

1) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

La Banque attribue les fonds propres à ses secteurs d'activité selon une répartition qui correspond à environ 10,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, ce qui comprend les risques de crédit, de marché et d'exploitation et le levier propres à chaque secteur d'activité.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués.

Le rendement des capitaux propres ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

T7 Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Résultats présentés						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 016 \$	2 481 \$	1 428 \$	1 765 \$	(2 699)\$	6 991 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ¹⁾	18 846	18 898	9 777	14 420	5 494	67 435
Rendement des capitaux propres	21,3 %	13,1 %	14,6 %	12,2 %	n. s. ²⁾	10,4 %
Résultats ajustés³⁾						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 019	2 511	1 454	1 765	(1 848)	7 901
Rendement des capitaux propres	21,3 %	13,3 %	14,9 %	12,2 %	n. s. ²⁾	11,7 %

1) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

2) Non significatif.

3) Se reporter aux tableaux figurant aux pages 20 et 22.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Résultats présentés						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 757 \$	2 412 \$	1 553 \$	1 907 \$	(973)\$	9 656 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ¹⁾	18 105	18 739	9 576	13 328	5 442	65 190
Rendement des capitaux propres	26,3 %	12,9 %	16,2 %	14,3 %	n. s. ²⁾	14,8 %
Résultats ajustés³⁾						
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	4 773	2 440	1 580	1 907	(470)	10 230
Rendement des capitaux propres	26,4 %	13,0 %	16,5 %	14,3 %	n. s. ²⁾	15,7 % ⁴⁾

1) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

2) Non significatif.

3) Se reporter aux tableaux figurant aux pages 20 et 22.

4) Le rendement de la période précédente a été retraité à des fins de conformité avec le calcul utilisé pour la période à l'étude.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est une mesure de rentabilité qui est obtenue en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

T8 Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Résultats présentés		
Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – présenté ¹⁾	67 435 \$	65 190 \$
Goodwill moyen ^{1), 2)}	(9 376)	(9 197)
Moyenne des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt différé) ¹⁾	(3 731)	(3 803)
Moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ¹⁾	54 328 \$	52 190 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – résultat présenté	6 991 \$	9 656 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt) ³⁾	59	71
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt)	7 050 \$	9 727 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ⁴⁾	13,0 %	18,6 %
Résultats ajustés³⁾		
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	7 901 \$	10 230 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – résultat ajusté ^{4), 5)}	14,5 %	19,6 %

1) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

2) Comprend le goodwill attribué au titre des participations dans des sociétés associées.

3) Se reporter aux tableaux figurant aux pages 20 et 22.

4) Calculé en dollars.

5) Le rendement de la période précédente a été retraité à des fins de conformité avec le calcul utilisé pour la période à l'étude.

Ratio de productivité ajusté

Le ratio de productivité ajusté représente les charges autres que d'intérêts ajustées en pourcentage du total des revenus ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le ratio de productivité à titre de mesure de l'efficacité de la Banque. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Levier d'exploitation ajusté

Ce paramètre financier sert à mesurer le taux de croissance du total des revenus ajustés moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts ajustées. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le levier d'exploitation comme un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle la Banque peut accroître les revenus d'exploitation en augmentant les revenus.

Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (base de mise en équivalence fiscale)

Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus. Les revenus se rapportant aux activités de transaction comprennent certains éléments des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

La direction est d'avis que cette méthode d'évaluation des revenus se rapportant aux activités de transaction permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque.

Taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté est calculé en divisant la charge d'impôt sur le résultat ajustée par le bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats financiers – 2023 par rapport à 2022

Le bénéfice net s'est élevé à 7 528 millions de dollars en 2023, contre 10 174 millions de dollars en 2022, ce qui représente une baisse de 26 % principalement attribuable à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancée par la hausse des revenus et la baisse de la charge d'impôt sur le résultat. Le bénéfice par action (BPA) dilué s'est établi à 5,78 \$, contre 8,02 \$. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 10,4 %, comparativement à 14,8 %.

Les éléments d'ajustement ayant une incidence sur le bénéfice net pour l'exercice écoulé correspondent à une charge nette de 913 millions de dollars après impôt (501 millions de dollars avant impôt). L'incidence nette des éléments d'ajustement sur le bénéfice par action dilué s'est chiffrée à 0,76 \$, tandis que ces éléments ont eu une incidence négative de six points de base sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) selon Bâle III. Au cours de l'exercice précédent, les éléments d'ajustement avaient représenté une charge nette de 575 millions de dollars après impôt (676 millions de dollars avant impôt). Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 8 441 millions de dollars, en baisse de 21 % par rapport à 10 749 millions de dollars. La baisse est principalement attribuable à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancée par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat. Le BPA dilué ajusté s'est chiffré à 6,54 \$, contre 8,50 \$, tandis que le rendement des capitaux propres ajusté s'est fixé à 11,7 %, contre 15,7 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 172 millions de dollars, ou de 1 %, pour se fixer à 18 287 millions de dollars. La hausse a découlé de la croissance des prêts dans tous les secteurs d'activité, des marges plus élevées des Opérations internationales et du Réseau canadien ainsi que de l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces augmentations ont été contrebalancées en grande partie par une diminution de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif liée à la hausse des coûts de financement. La marge nette sur intérêts a reculé de huit points de base pour s'établir à 2,12 %, en raison surtout de l'apport moins important des activités de gestion de l'actif et du passif et de la hausse des coûts de financement dans le secteur Autres, en partie compensés par les marges plus élevées au sein des Opérations internationales et du Réseau canadien.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 14 020 millions de dollars, en hausse de 719 millions de dollars, ou de 5 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés se sont établis à 13 653 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 9 millions de dollars attribuable à la diminution des revenus tirés des activités de transaction et des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, à la hausse des pertes latentes sur les dérivés utilisés à des fins autres que de transaction et à la baisse des revenus provenant des sociétés associées. Ces facteurs ont été en grande partie contrebalancés par la hausse des revenus tirés des services bancaires, des honoraires et des commissions, ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 3 422 millions de dollars, comparativement à 1 382 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 2 040 millions de dollars qui s'explique par l'augmentation de la dotation au titre des prêts productifs et douteux, et ce, dans tous les secteurs d'activité. Bien que la croissance du PIB soit demeurée résiliente en Amérique du Nord et que le portefeuille de la Banque reste sain, l'incertitude persiste quant aux répercussions sur les consommateurs et les portefeuilles de la Banque des hausses de taux d'intérêt découlant du resserrement monétaire visant à freiner l'inflation. Cela a entraîné une hausse de la dotation au titre des prêts productifs au cours de l'exercice. L'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'explique par le nombre moindre de prêts nouvellement classés comme étant douteux au cours de l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a progressé de 25 points de base pour s'établir à 44 points de base.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 2 029 millions de dollars, ou de 12 %, pour se fixer à 19 131 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 1 476 millions de dollars, ou de 9 %. Cette augmentation s'explique par la hausse des frais liés au personnel, ce qui comprend les ajustements liés à l'inflation et les hausses annuelles, et par l'accroissement des dépenses liées aux technologies et des frais de publicité et frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités. La taxe d'affaires et la taxe sur le capital ainsi que l'incidence défavorable de la conversion des devises ont également contribué à l'augmentation. Ces hausses ont été contrées en partie par la diminution des honoraires.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,8 %, comparativement à 21,3 % en 2022, en raison principalement de l'incidence du dividende pour la relance du Canada (DRC) et de la hausse du taux d'impôt prévu par la loi au Canada pendant l'exercice considéré, facteurs neutralisés en partie par l'accroissement des revenus exonérés d'impôt et l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 17,7 %, comparativement à 21 %, en raison de l'accroissement des revenus exonérés d'impôt et de l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse du taux d'impôt prévu par la loi au Canada et les ajustements au titre de l'inflation moins élevés.

Au 31 octobre 2023, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) calculé conformément aux règles de Bâle III s'établissait à 13 %, contre 11,5 % un an plus tôt.

Objectifs financiers à moyen terme

Le tableau suivant présente un sommaire de notre performance en 2023 par rapport à nos objectifs financiers à moyen terme¹⁾ :

	Résultats de 2023	
	Montants présentés	Montants ajustés ²⁾
Croissance du bénéfice dilué par action de 7 % et plus	(27,9)%	(23,1)%
Rendement des capitaux propres de 14 % et plus	10,4 %	11,7 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif	Levier négatif de 9,0 %	Levier négatif de 8,3 %
Maintien de solides ratios de fonds propres	Ratio CET1 de 13,0 %	s. o.

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique Gestion du risque pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque.

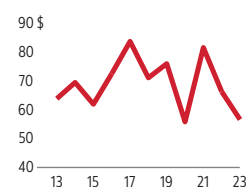
2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

Rendement revenant aux actionnaires

Au cours de l'exercice 2023, la Banque a généré sur ses actions un rendement total revenant aux actionnaires de (9,1) %, comparativement au rendement global de 0,5 % de l'indice composé S&P/TSX. Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 0,9 % au cours des cinq derniers exercices et à 3,7 % au cours des dix derniers exercices. Il a été inférieur au rendement global annuel de l'indice composé S&P/TSX des cinq derniers exercices et des dix derniers exercices, qui s'est établi à 8,0 % et à 6,7 %, respectivement.

Les dividendes par action ont totalisé 4,18 \$ pour l'exercice, en hausse de 3 % par rapport à ceux versés en 2022. La fourchette de distribution cible de la Banque est de 40 % à 50 %. Le ratio de distribution pour l'exercice a été de 71,6 %. Lors de sa réunion du 27 novembre 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,06 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 janvier 2024.

D1 Cours de clôture de l'action ordinaire Aux 31 octobre

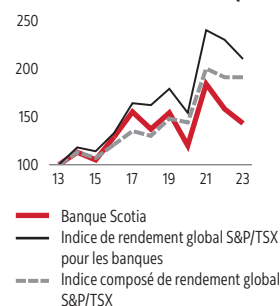


T9 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	56,15	65,85
Dividendes versés (en dollars par action)	4,18	4,06
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	6,5	5,1
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	(14,7)	(18,8)
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ¹⁾	(9,1)	(14,5)

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de ces mesures.

D2 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires Augmentation du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis (2013 = 100)



Survол et perspectives économiques

L'incidence cumulative des hausses des taux directeurs dans le monde entier se fait maintenant largement sentir au sein des économies. Le ralentissement devrait accentuer la pression à la baisse sur l'inflation dans certains pays, ce qui permettra aux banques centrales de mettre fin au cycle de resserrement. Des réductions de taux ont déjà lieu dans certains pays de l'Alliance du Pacifique, et des baisses de taux sont attendues en Amérique du Nord au deuxième semestre de 2024. Les craintes d'une récession majeure semblent exagérées dans la plupart des économies. Nous nous attendons toujours à un certain ralentissement de l'activité économique dans la plupart des grandes économies industrialisées. Les perspectives demeurent obscurcies par un certain nombre de risques importants, notamment l'incertitude quant aux répercussions décalées du resserrement monétaire, la guerre entre Israël et le Hamas et la forte hausse des coûts d'emprunt à long terme observée au cours des dernières semaines.

Le cycle de resserrement est probablement terminé au Canada et aux États-Unis, bien que l'inflation soit toujours problématique. La croissance ralentit dans la mesure où la hausse des taux directeurs et l'incertitude qui en découle pèsent sur les dépenses des ménages et des entreprises. Les postes vacants sont nombreux, les bilans demeurent solides par rapport aux normes historiques et, au Canada, la croissance démographique bat toujours des records. Ces facteurs devraient permettre à l'économie d'éviter une récession majeure et laissent supposer qu'un atterrissage en douceur ou un ralentissement économique est plus probable. L'inflation dans les deux pays devrait reculer graduellement pour atteindre la cible au cours des deux prochaines années, ce qui permettra aux banques centrales de commencer à réduire progressivement leurs taux d'intérêt au milieu de l'année 2024. Toutefois, l'inflation et la croissance des salaires demeurant élevées, les banques centrales ont fait savoir qu'elles ne toléreraient guère de nouveaux écarts de l'inflation par rapport aux cibles et qu'elles sont prêtes à relever encore les taux directeurs au besoin. Par conséquent, il est possible que les taux d'intérêt ne reculent pas tant qu'il n'y aura pas de preuves tangibles que l'inflation est sur la bonne voie.

Les économies des pays de l'Alliance du Pacifique ralentissent plus fortement que celles des États-Unis et du Canada, en grande partie du fait des mesures plus vigoureuses des banques centrales et des effets plus néfastes de l'inflation sur les salaires réels et les dépenses. Le Chili et le Pérou devraient connaître un véritable repli économique en 2023, bien que le recul au Pérou reflète aussi l'incidence temporaire d'El Niño. L'activité économique ralentit également en Colombie compte tenu des taux d'intérêt réels élevés, mais le pays devrait éviter une récession. Le Mexique a surpassé la plupart des économies cette année, les investissements s'étant accrus après une période prolongée de rendement inférieur. Les banques centrales de tous les pays de l'Alliance du Pacifique devraient avoir réduit leurs taux d'intérêt de manière significative d'ici la fin de l'année 2024, certaines ayant déjà entamé leur processus de normalisation.

Stratégie

La stratégie de la Banque sera axée sur l'atteinte d'une croissance rentable et durable pour nos actionnaires, ce qui sera possible en devenant plus réceptifs aux besoins changeants de nos clients et en misant sur les conseils et les solutions. La Banque favorisera les investissements dans des entreprises et des emplacements qui offrent les meilleurs rendements grâce à une gestion des risques avisée et à la priorisation de la croissance dans les marchés où nous avons l'occasion de progresser, tout en déployant des efforts en matière d'excellence opérationnelle pour ainsi devenir plus efficaces. La Banque s'efforcera de perpétuer un esprit d'équipe gagnant, en s'appuyant sur sa position à titre d'employeur de choix et en investissant dans le développement des compétences d'avenir de son personnel.

Perspectives

Les résultats de la Banque pour 2024 devraient afficher une légère amélioration, du fait du ralentissement de la croissance économique dans ses marchés et de l'augmentation des exigences en matière de fonds propres réglementaires. Les résultats devraient tirer parti de la forte progression des revenus d'intérêts nets, tandis que les revenus autres que d'intérêts devraient augmenter légèrement, ce qui sera atténué par l'accroissement des taux d'impôt dans les autres pays et par l'appréciation du dollar canadien. Les revenus d'intérêts nets devraient profiter de la renégociation des prêts à des taux plus élevés, ce qui se traduira par un élargissement de la marge nette sur intérêts, tandis que la croissance des prêts devrait être modeste. La Banque s'attend à une croissance modérée des dépenses, essentiellement conforme à l'inflation, car les investissements destinés à la croissance stratégique de la Banque devraient être en grande partie compensés par les gains d'efficacité réalisés afin d'atteindre un levier d'exploitation positif. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait augmenter, principalement en raison de la croissance séquentielle des prêts non productifs tout au long de 2024, ce qui s'explique par les perspectives macroéconomiques défavorables. Les indicateurs de fonds propres et de liquidités devraient demeurer solides en 2024.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau ci-dessous.

T10 Incidence de la conversion des devises

Pour les exercices	2023		2022	
	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)
Dollar américain/dollar canadien	0,742	(4,5)%	0,777	(2,3)%
Peso mexicain/dollar canadien	13,424	(15,0)%	15,799	(1,5)%
Sol péruvien/dollar canadien	2,788	(7,1)%	3,002	(1,0)%
Peso colombien/dollar canadien	3 310	3,9 %	3 187	8,8 %
Peso chilien/dollar canadien	624,816	(6,7)%	669,905	12,9 %

T10 Incidence de la conversion des devises (suite)

Incidence sur le bénéfice net¹⁾ (en millions de dollars, sauf le BPA)	2023 c. 2022	2022 c. 2021
Revenus d'intérêts nets	665 \$	(158)\$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	60	(109)
Charges autres que d'intérêts	(517)	92
Autres éléments (après impôt)	(158)	72
Bénéfice net	50 \$	(103)\$
Bénéfice par action (dilué)	0,04 \$	(0,09)\$
<i>Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars)</i>		
Réseau canadien	3 \$	3 \$
Opérations internationales ²⁾	71	(97)
Gestion de patrimoine mondiale	23	-
Services bancaires et marchés mondiaux	62	27
Autres ²⁾	(109)	(36)
	50 \$	(103)\$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est élevé à 7 528 millions de dollars en 2023, contre 10 174 millions de dollars en 2022, ce qui représente une diminution de 26 % principalement attribuable à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancée par la hausse des produits et la baisse de la charge d'impôt sur le résultat.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 8 441 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 21 % par rapport à 10 749 millions de dollars. Le recul découle essentiellement de la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par la diminution de la charge d'impôt sur le résultat. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour de plus amples renseignements.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 18 287 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 172 millions de dollars, ou de 1 %. Cette hausse est attribuable à la croissance des prêts dans tous les secteurs d'activité, à l'accroissement des marges des Opérations internationales et du Réseau canadien et à l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la diminution de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif liée à la hausse des frais de financement.

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien ont augmenté de 755 millions de dollars, ou de 8 %, en raison surtout de la croissance des volumes ainsi que de l'accroissement des marges découlant de l'incidence des hausses de taux de la Banque du Canada sur les marges sur les dépôts, contrebalancées en partie par la contraction des marges sur les prêts. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont augmenté de 1 261 millions de dollars, ou de 18 %, par suite de la croissance des prêts, ainsi que de l'incidence favorable de la conversion des devises. Les revenus d'intérêts nets du secteur Services bancaires et marchés mondiaux ont diminué de 58 millions de dollars, ou de 4 %, du fait surtout de la baisse des revenus d'intérêts se rapportant aux activités de transaction, atténuée par la croissance des prêts aux entreprises. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 78 millions de dollars, ou de 10 %, dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale en raison de la forte croissance des prêts et de l'accroissement des marges. Dans le secteur Autres, les revenus d'intérêts nets ont reculé de 1 864 millions de dollars, ce qui s'explique avant tout par la hausse des coûts de financement attribuable à l'augmentation des taux d'intérêt et les activités de gestion de l'actif et du passif.

La marge nette sur intérêts a diminué de huit points de base pour s'établir à 2,12 %, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des coûts de financement dans le secteur Autres en raison de la majoration des taux d'intérêt et par les activités de gestion de l'actif et du passif, neutralisées en partie par l'accroissement des marges des Opérations internationales et du Réseau canadien.

T11 Soldes moyens à l'état de la situation financière¹⁾ et revenus d'intérêts nets

Pour les exercices (en milliards de dollars)	2023			2022		
	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen
Actifs						
Dépôts auprès d'autres institutions financières	77,6 \$	3,5 \$	4,47 %	81,9 \$	0,8 \$	1,02 %
Actifs détenus à des fins de transaction	121,7	1,8	1,52 %	138,6	0,8	0,57 %
Titres pris en pension et titres empruntés	187,9	1,5	0,79 %	141,7	0,5	0,32 %
Titres de placement	117,5	5,0	4,25 %	97,3	2,1	2,14 %
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	349,6	15,3	4,37 %	337,7	11,1	3,29 %
Prêts personnels	102,9	7,9	7,68 %	95,5	5,8	6,07 %
Prêts sur cartes de crédit	16,0	2,9	18,42 %	13,6	2,3	16,74 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	293,4	18,9	6,45 %	253,3	10,2	4,03 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(5,8)			(5,4)		
Total des prêts	756,1 \$	45,0 \$	5,96 %	694,7 \$	29,4 \$	4,23 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	20,9			20,0		
Total des actifs productifs moyens²⁾	1 281,7 \$	56,8 \$	4,43 %	1 174,2 \$	33,6 \$	2,86 %
Autres actifs	114,1			107,5		
Total des actifs moyens	1 395,8 \$	56,8 \$	4,07 %	1 281,7 \$	33,6 \$	2,62 %
Passifs et capitaux propres						
Dépôts						
Particuliers	279,2 \$	7,7 \$	2,76 %	252,9 \$	3,0 \$	1,19 %
Entreprises et administrations publiques	621,3	26,2	4,22 %	572,6	9,3	1,63 %
Autres institutions financières	55,3	1,7	3,06 %	51,8	0,5	0,88 %
Total des dépôts	955,8 \$	35,6 \$	3,73 %	877,3 \$	12,8 \$	1,46 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	141,5	0,7	0,51 %	117,6	0,3	0,26 %
Débitures subordonnées	9,4	0,5	5,01 %	7,8	0,3	3,47 %
Autres passifs portant intérêt	79,5	1,7	2,13 %	81,5	2,1	2,55 %
Total des passifs portant intérêt	1 186,2 \$	38,5 \$	3,25 %	1 084,2 \$	15,5 \$	1,42 %
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	25,7			22,8		
Autres passifs, y compris les acceptations	106,8			101,3		
Capitaux propres ³⁾	77,1			73,4		
Total des passifs et des capitaux propres	1 395,8 \$	38,5 \$	2,76 %	1 281,7 \$	15,5 \$	1,20 %
Revenus d'intérêts nets		18,3 \$			18,1 \$	

1) Soldes quotidiens moyens.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de cette mesure.

3) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 1,6 \$ (2022 - 1,7 \$).

Revenus autres que d'intérêts

T12 Revenus autres que d'intérêts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022	2023 c. 2022
Services bancaires			
Revenus sur cartes	778 \$	779 \$	- %
Frais liés aux services bancaires	1 879	1 770	6
Commissions de crédit	1 861	1 647	13
Total des revenus tirés des services bancaires	4 518 \$	4 196 \$	8 %
Services de gestion de patrimoine			
Fonds communs de placement	2 127 \$	2 269 \$	(6)%
Commissions de courtage	1 117	1 125	(1)
Frais de gestion de placements et frais de fiducie			
Gestion de placements et garde de placements	795	795	-
Fiducies personnelles et fiducies commerciales	234	204	15
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	4 273 \$	4 393 \$	(3)%
Commissions de placement et honoraires de services-conseils	554	543	2
Opérations de change à des fins autres que de transaction	911	878	4
Revenus tirés des activités de transaction	1 580	1 791	(12)
Profit net sur la vente de titres de placement	129	74	74
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	153	268	(43)
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres	482	433	11
Autres honoraires et commissions	1 072	650	65
Autres²⁾	348	75	364
Total des revenus autres que d'intérêts	14 020 \$	13 301 \$	5 %
Éléments d'ajustement aux fins des mesures non conformes aux PCGR¹⁾			
Cessions et réduction d'activités ²⁾	(367)	361	
Revenus autres que d'intérêts ajustés	13 653 \$	13 662 \$	- %

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

2) Montants comptabilisés dans les autres revenus autres que d'intérêts.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 14 020 millions de dollars, en hausse de 719 millions de dollars, ou de 5 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés se sont établis à 13 653 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 9 millions de dollars, du fait de la baisse des revenus tirés des activités de transaction et des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, de la hausse des pertes latentes sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et du recul des revenus provenant des sociétés associées. Ces facteurs ont été contrebalancés en grande partie par la hausse des revenus tirés des services bancaires et des autres honoraires et commissions ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Les revenus tirés des services bancaires se sont accrus de 322 millions de dollars, ou de 8 %, ce qui est attribuable surtout à la hausse des commissions de crédit tirées des acceptations bancaires et à l'augmentation des frais de services de dépôt et de paiement.

Les revenus tirés des services de gestion de patrimoine ont diminué de 120 millions de dollars, ou de 3 %, en raison de la baisse des revenus tirés des fonds communs de placement et des commissions de courtage. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la hausse des revenus tirés des fiducies personnelles et commerciales.

Les commissions de placement et honoraires de services-conseils ont progressé de 11 millions de dollars, ou de 2 %, en raison surtout de la hausse des nouvelles émissions.

Les revenus tirés des activités de transaction ont cédé 211 millions de dollars, ou 12 %, ce qui est principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt et des revenus tirés de la négociation d'instruments de crédit, ainsi qu'à la diminution des revenus tirés des activités de transaction des Opérations internationales.

Les revenus tirés des autres honoraires et commissions ont progressé de 422 millions de dollars, ou de 65 %, en raison principalement des activités de prêt et d'emprunt de titres.

Le profit net sur la vente de titres de placement a augmenté de 55 millions de dollars, ou de 74 %, en raison des profits réalisés plus élevés sur les obligations.

Le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées a reculé de 115 millions de dollars, ou de 43 %, en raison surtout de la baisse des profits latents sur les placements dans des entités non cotées.

Les revenus d'assurance ont augmenté de 49 millions de dollars, ou de 11 %, sous l'effet essentiellement de la diminution des dépenses au titre des réclamations par rapport à l'exercice précédent.

Les autres revenus ont crû de 273 millions de dollars. Après ajustement, les autres revenus ont diminué de 455 millions de dollars en raison surtout de la hausse des pertes latentes sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et de la baisse des profits sur les placements.

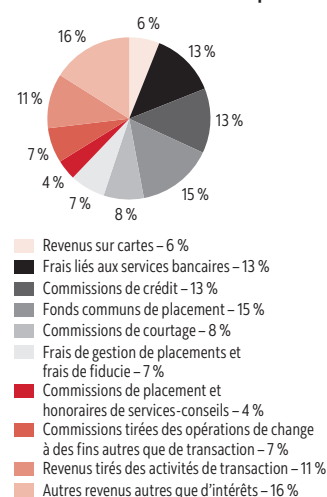
T13 Revenus tirés des activités de transaction¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022
Revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)²⁾		
Revenus d'intérêts nets	(260)\$	(112)\$
Revenus autres que d'intérêts		
Revenus provenant des activités de transaction	2 017	2 124
Autres honoraires et commissions	503	158
Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (BMEF)	2 260 \$	2 170 \$
Ajustement au titre de la mise en équivalence fiscale	(437)	(333)
Revenus se rapportant aux activités de transaction (non calculés selon la BMEF)	1 823 \$	1 837 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

2) Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus.

D3 Sources des revenus autres que d'intérêts



Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 3 422 millions de dollars, comparativement à 1 382 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 2 040 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent attribuable à la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs et des prêts douteux dans tous les secteurs d'activité.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 699 millions de dollars comparativement à une reprise nette de 312 millions de dollars. Les dotations au titre des prêts aux entreprises et aux sociétés se sont chiffrées à 423 millions de dollars, et les dotations au titre des prêts aux particuliers, à 276 millions de dollars. La hausse des dotations pour l'exercice à l'étude se rapporte essentiellement aux secteurs Réseau canadien et Services bancaires et marchés mondiaux, ce qui s'explique surtout par les perspectives macroéconomiques défavorables et l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt, lesquelles découlent du resserrement monétaire visant à freiner l'inflation, sur certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers en Amérique du Nord, ainsi que par la migration connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien. De plus, la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers dans tous les marchés a accru la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice précédent, les dotations ont bénéficié de reprises découlant de l'amélioration de la qualité du crédit attendue au sein du portefeuille et de la hausse des prix des marchandises. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a augmenté de 14 points de base pour se fixer à 9 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 2 723 millions de dollars, contre 1 694 millions de dollars, soit une hausse de 1 029 millions de dollars, ou de 61 %, principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien et des Opérations internationales. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 11 points de base pour se fixer à 35 points de base.

Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 25 points de base pour s'établir à 44 points de base.

T14 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023			2022		
	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	251 \$	848 \$	1 099 \$	(297)\$	504 \$	207 \$
Prêts aux entreprises	238	106	344	(46)	48	2
Total	489	954	1 443	(343)	552	209
Opérations internationales						
Prêts aux particuliers	26	1 480	1 506	51	910	961
Prêts aux entreprises	73	285	358	29	236	265
Total	99	1 765	1 864	80	1 146	1 226
Gestion de patrimoine mondiale	6	4	10	2	4	6
Services bancaires et marchés mondiaux	101	-	101	(59)	(8)	(67)
Autres	-	-	-	(1)	-	(1)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et de l'exposition hors bilan	695 \$	2 723 \$	3 418 \$	(321)\$	1 694 \$	1 373 \$
Opérations internationales	4 \$	- \$	4 \$	4 \$	- \$	4 \$
Gestion de patrimoine mondiale	-	-	-	-	-	-
Services bancaires et marchés mondiaux	-	-	-	1	-	1
Autres	-	-	-	4	-	4
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des titres de créance et des dépôts auprès d'autres banques	4 \$	- \$	4 \$	9 \$	- \$	9 \$
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	699 \$	2 723 \$	3 422 \$	(312)\$	1 694 \$	1 382 \$

T14A Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des instruments financiers dépréciés par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	848 \$	504 \$
Prêts aux entreprises	106	48
	954 \$	552 \$
Opérations internationales		
Antilles et Amérique centrale	161 \$	170 \$
Amérique latine		
Mexique	315	205
Pérou	393	255
Chili	479	238
Colombie	349	226
Autres – Amérique latine	68	52
Total – Amérique latine	1 604	976
	1 765 \$	1 146 \$
Gestion de patrimoine mondiale	4 \$	4 \$
Services bancaires et marchés mondiaux		
Canada	(9)\$	(6)\$
États-Unis	14	12
Asie et Europe	(5)	(14)
	- \$	(8)\$
Total	2 723 \$	1 694 \$

T15 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations^{1), 2)}

Pour les exercices (en pourcentage)	2023	2022
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	0,31 %	0,06 %
Prêts aux entreprises	0,40	–
	0,32	0,05
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers	1,96	1,48
Prêts aux entreprises	0,38	0,31
	1,09	0,82
Gestion de patrimoine mondiale	0,04	0,03
Services bancaires et marchés mondiaux	0,07	(0,06)
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux	0,35	0,24
Dotations au compte de correction de valeur au titre des prêts productifs	0,09	(0,05)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,44 %	0,19 %

1) Comprend la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de certains actifs financiers – prêts, acceptations et exposition hors bilan.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

T16 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations²⁾

Pour les exercices (en pourcentage)	2023	2022
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	0,21 %	0,16 %
Prêts aux entreprises	0,12	0,04
	0,19	0,13
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers	1,83	1,50
Prêts aux entreprises	0,20	0,23
	0,93	0,79
Gestion de patrimoine mondiale	–	0,03
Services bancaires et marchés mondiaux	–	(0,02)
Total	0,32 %	0,24 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

Charges autres que d'intérêts

T17 Charges autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022	2023 c. 2022
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	5 607 \$	4 989 \$	12 %
Rémunération liée à la performance	2 083	2 004	4
Paielements fondés sur des actions	332	335	(1)
Autres avantages du personnel	1 574	1 508	4
	9 596 \$	8 836 \$	9 %
Locaux et technologie			
Locaux	545	516	6
Technologies	2 114	1 908	11
	2 659 \$	2 424 \$	10 %
Amortissements			
Amortissement des immobilisations corporelles	801	749	7
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 019	782	30
	1 820 \$	1 531 \$	19 %
Communications	395 \$	361 \$	9 %
Publicité et prospection	576 \$	480 \$	20 %
Honoraires	780 \$	826 \$	(6)%
Taxes d'affaires et taxes sur le capital			
Taxes d'affaires	567	483	17
Taxes sur le capital	67	58	16
	634 \$	541 \$	17 %
Autres	2 671 \$	2 103 \$	27 %
Total des charges autres que d'intérêts	19 131 \$	17 102 \$	12 %
Éléments d'ajustement aux fins des mesures non conformes aux PCGR¹⁾			
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	(354)	(85)	
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	(87)	–	
Dépréciation d'actifs non financiers	(346)	–	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(81)	(97)	
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	–	(133)	
	(868)	(315)	
Montants comptabilisés dans les catégories suivantes :			
Salaires et avantages du personnel	(38)	–	
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(260)	(97)	
Autres	(570)	(218)	
	(868)	(315)	
Charges autres que d'intérêts ajustées	18 263 \$	16 787 \$	9 %
Ratio de productivité ²⁾	59,2 %	54,4 %	
Ratio de productivité ajusté ¹⁾	57,2 %	52,8 %	

1) Se reporter à la page 20 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 2 029 millions de dollars, ou de 12 %, pour se fixer à 19 131 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 1 476 millions de dollars, ou de 9 %. Cette augmentation découle de la hausse des frais liés au personnel, ce qui comprend les ajustements liés à l'inflation et les hausses annuelles, et de l'accroissement des dépenses liées aux technologies et des frais de publicité et frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités. La taxe d'affaires et la taxe sur le capital ainsi que l'incidence défavorable de la conversion des devises ont également contribué à l'augmentation. Ces hausses ont été contrées en partie par la diminution des honoraires.

Le total des dépenses liées aux technologies de la Banque, qui comprennent les charges liées aux technologies présentées dans le tableau T17 et celles prises en compte dans les salaires, les honoraires, l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'amortissement des immobilisations corporelles, s'est établi à environ 4,5 milliards de dollars, en hausse de 8 % par rapport à 2022, et il correspond à 14 % des revenus, contre 13 % en 2022. Cela reflète l'investissement soutenu de la Banque dans ses initiatives visant la modernisation, la croissance et les technologies afin d'accélérer la conversion numérique et l'élaboration de nouvelles façons de communiquer avec les clients. Les investissements dans la modernisation des outils de sécurité ont été accrus et des effectifs ont été ajoutés aux groupes spécialisés dans la sécurité d'entreprise, la cybersécurité et l'architecture de sécurité.

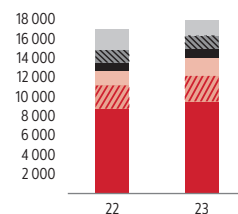
Le ratio de productivité a été de 59,2 %, comparativement à 54,4 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 57,2 %, contre 52,8 %. Le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage négatif de 9,0 % et, après ajustement, à un pourcentage négatif de 8,3 %.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,8 %, comparativement à 21,3 % en 2022, en raison principalement de l'incidence du DRC et de l'augmentation du taux d'impôt prévu par la loi au Canada au cours de l'exercice à l'étude, neutralisées en partie par l'accroissement des revenus exonérés d'impôt et la hausse du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 17,7 %, comparativement à 21 %, en raison de l'accroissement des revenus exonérés d'impôt et de l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés, facteurs atténués par la hausse du taux d'impôt prévu par la loi au Canada et les ajustements au titre de l'inflation moins élevés.

D4 Charges autres que d'intérêts

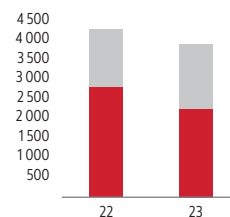
En millions de dollars



Autres
Honoraires et impôts
Communication et publicité
Amortissements
Locaux et technologie
Salaires et avantages du personnel

D5 Impôts directs et indirects

En millions de dollars



Total des autres impôts
Charge d'impôt sur le résultat

Revue du quatrième trimestre

T18 Résultats financiers du quatrième trimestre

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 octobre 2023	31 juillet 2023	31 octobre 2022
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	4 672 \$	4 580 \$	4 622 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 636	3 510	3 004
Total des revenus	8 308	8 090	7 626
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 256	819	529
Charges autres que d'intérêts	5 529	4 562	4 529
Charge d'impôt sur le résultat	138	497	475
Bénéfice net	1 385 \$	2 212 \$	2 093 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31	21	38
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 354 \$	2 191 \$	2 055 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	109	105	106
Actionnaires ordinaires	1 245	2 086	1 949
Ajustements¹⁾			
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)			
Cessions et réduction des activités	(367)\$	– \$	361 \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)			
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	354	–	85
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	87	–	–
Dépréciation d'actifs non financiers	346	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	19	20	24
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	–	–	133
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	806	20	242
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	439	20	603
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat			
Cessions et réduction des activités	48	–	(21)
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	(96)	–	(19)
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	(24)	–	–
Dépréciation d'actifs non financiers	(73)	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(5)	(5)	(6)
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	–	–	(35)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(150)	(5)	(81)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	289	15	522
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(3)	–	(1)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	286 \$	15 \$	521 \$
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	4 672 \$	4 580 \$	4 622 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 269	3 510	3 365
Total des revenus	7 941	8 090	7 987
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 256	819	529
Charges autres que d'intérêts	4 723	4 542	4 287
Charge d'impôt sur le résultat	288	502	556
Bénéfice net	1 674 \$	2 227 \$	2 615 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	34	21	39
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 640 \$	2 206 \$	2 576 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	109	105	106
Actionnaires ordinaires	1 531	2 101	2 470

1) Se reporter à la page 20 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

Bénéfice net

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022

Le bénéfice net s'est établi à 1 385 millions de dollars, contre 2 093 millions de dollars, soit une baisse de 34 %. Le trimestre à l'étude comprend des éléments d'ajustement ayant une incidence sur le bénéfice net de 289 millions de dollars, contre 522 millions de dollars pour l'exercice précédent [se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20]. Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 1 674 millions de dollars, contre 2 615 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 36 % principalement attribuable à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts et à la diminution des revenus autres que d'intérêt, en partie contrebalancées par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat.

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2023

Le bénéfice net s'est établi à 1 385 millions de dollars, contre 2 212 millions de dollars, soit une baisse de 37 %. Le trimestre à l'étude comprend des éléments d'ajustement ayant une incidence sur le bénéfice net de 289 millions de dollars, contre 15 millions de dollars pour le trimestre précédent [se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20]. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 1 674 millions de dollars, contre 2 227 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 25 %. La baisse est attribuable surtout à l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts et à la baisse des revenus autres que d'intérêts, facteurs atténués par la diminution de la charge d'impôt sur le résultat.

Total des revenus

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022

Les revenus se sont élevés à 8 308 millions de dollars, comparativement à 7 626 millions de dollars, soit une hausse de 9 %. Les revenus ajustés se sont établis à 7 941 millions de dollars, comparativement à 7 987 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 4 672 millions de dollars, en hausse de 50 millions de dollars, ou de 1 %, sous l'effet surtout de la croissance des prêts dans tous les secteurs d'activité et de l'incidence favorable de la conversion des devises, contrebalancées en grande partie par une diminution de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif liée à la hausse des coûts de financement. La marge nette sur intérêts a diminué de deux points de base pour s'établir à 2,16 %, ce qui s'explique surtout par l'apport moins important des activités de gestion de l'actif et du passif lié à la hausse des coûts de financement et par la plus grande proportion d'actifs liquides de haute qualité à faible marge. La diminution a été en partie contrebalancée par les marges plus élevées des Opérations internationales et du Réseau canadien.

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 3 636 millions de dollars, en hausse de 632 millions de dollars, ou de 21 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 96 millions de dollars, ou de 3 %, pour se fixer à 3 269 millions de dollars. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des revenus provenant des activités de transaction, des profits sur les placements et des revenus provenant des sociétés associées, contrebalancée en partie par la hausse des honoraires et commissions, des revenus tirés des services bancaires et des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2023

Les revenus se sont élevés à 8 308 millions de dollars, comparativement à 8 090 millions de dollars, soit une hausse de 3 %. Les revenus ajustés se sont chiffrés à 7 941 millions de dollars, contre 8 090 millions de dollars, ce qui correspond à une baisse de 2 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 92 millions de dollars ou de 2 %, grâce à la marge nette sur intérêts plus élevée, contrebalancée en partie par la diminution des volumes de prêts. La marge nette sur intérêts s'est accrue de 6 points de base à la suite de la progression des marges dans tous les secteurs d'activité, neutralisée en partie par le repli de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif.

Les revenus autres que d'intérêts ont monté de 126 millions de dollars, ou de 4 %. Les revenus autres que d'intérêts ajustés ont diminué de 241 millions de dollars, ou de 7 %. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des revenus provenant des activités de transaction, au fléchissement des profits latents sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et aux revenus provenant des sociétés associées, facteurs atténués par la hausse des honoraires et commissions, l'augmentation des revenus tirés des services bancaires et l'incidence favorable de la conversion des devises.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 256 millions de dollars, contre 529 millions de dollars, soit une hausse de 727 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de 37 points de base pour s'établir à 65 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 454 millions de dollars, comparativement à 35 millions de dollars. Les dotations au titre des prêts aux particuliers se sont établies à 224 millions de dollars alors que les dotations au titre des prêts aux entreprises se sont chiffrées à 230 millions de dollars au cours du trimestre considéré, essentiellement dans le Réseau canadien. L'augmentation de la dotation pour le trimestre considéré s'explique principalement par les perspectives macroéconomiques défavorables et l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt, lesquelles découlent du resserrement monétaire visant à freiner l'inflation, sur certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers en Amérique du Nord, ainsi que par la migration connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers au Canada. De plus, la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers dans tous les marchés a accru la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Les dotations de l'exercice précédent avaient bénéficié de l'amélioration de la qualité du crédit attendue au sein du portefeuille de prêts aux particuliers du Réseau canadien et de la meilleure qualité du crédit dans les Services bancaires et marchés mondiaux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a augmenté de 21 points de base pour se fixer à 23 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 802 millions de dollars, contre 494 millions de dollars, soit une hausse de 308 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien et des Opérations internationales. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a grimpé de 16 points de base pour se chiffrer à 42 points de base.

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 256 millions de dollars, contre 819 millions de dollars, soit une hausse de 437 millions de dollars, ou de 53 %. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 23 points de base pour s'établir à 65 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 454 millions de dollars, comparativement à 81 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 373 millions de dollars. L'augmentation de la dotation pour le trimestre considéré s'explique principalement par les perspectives macroéconomiques défavorables et l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt, lesquelles découlent du resserrement monétaire visant à freiner l'inflation, sur certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers en Amérique du Nord, ainsi que par la migration connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers au Canada. La hausse des dotations a été observée essentiellement dans les secteurs Réseau canadien et Services bancaires et marchés mondiaux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a augmenté de 19 points de base pour se fixer à 23 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 802 millions de dollars, comparativement à 738 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 64 millions de dollars, ou de 9 %, attribuable surtout à la hausse des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux et à l'augmentation des dotations au titre des prêts aux sociétés et des prêts aux entreprises. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 42 points de base, en hausse de quatre points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 5 529 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 22 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont totalisé 4 723 millions de dollars, en hausse de 436 millions de dollars ou de 10 %, par suite de la hausse des frais liés au personnel, des dépenses liées aux technologies, de la rémunération liée à la performance, de la taxe d'affaires et de la taxe sur le capital, de la rémunération fondée sur des actions et des frais de publicité, ainsi que de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la diminution des honoraires.

Le ratio de productivité s'est établi à 66,6 %, comparativement à 59,4 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 59,5 %, contre 53,7 %.

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 967 millions de dollars, ou de 21 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont augmenté de 181 millions de dollars, ou de 4 %. L'augmentation est imputable à la hausse des dépenses liées aux technologies, de la rémunération liée à la performance, des honoraires et des dépenses liées à la publicité. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des autres avantages du personnel. Le ratio de productivité s'est établi à 66,6 %, comparativement à 56,4 %. Le ratio de productivité ajusté s'est fixé à 59,5 %, comparativement à 56,1 %.

Charge d'impôt sur le résultat

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 9 %, contre 18,5 %, par suite essentiellement des économies d'impôt proportionnellement plus élevées du fait de l'augmentation des revenus exonérés d'impôt et de l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés, ainsi que de l'avantage lié aux cessions. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse du taux d'impôt prévu par la loi au Canada et la baisse des ajustements au titre de l'inflation. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 14,7 %, comparativement à 17,6 %, en raison surtout des économies d'impôt proportionnellement plus élevées du fait de l'augmentation des revenus exonérés d'impôt et de l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés, facteurs neutralisés en partie par la hausse du taux d'impôt prévu par la loi au Canada et la baisse des ajustements au titre de l'inflation.

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 9 %, comparativement à 18,4 %, en raison surtout des économies d'impôt proportionnellement plus élevées du fait de l'augmentation des revenus exonérés d'impôt et de l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés, ainsi que de l'avantage lié aux cessions. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la perte de valeur de Bank of Xi'an Co. Ltd. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 14,7 %, comparativement à 18,4 %, en raison surtout des économies d'impôt proportionnellement plus élevées du fait de l'augmentation des revenus exonérés d'impôt et de l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés.

Analyse des tendances

T19 Faits saillants financiers trimestriels

	Pour les trimestres clos les							
(en millions de dollars)	31 oct. 2023	31 juill. 2023	30 avril 2023	31 janv. 2023	31 oct. 2022	31 juill. 2022	30 avril 2022	31 janv. 2022
Résultats présentés								
Revenus d'intérêts nets	4 672 \$	4 580 \$	4 466 \$	4 569 \$	4 622 \$	4 676 \$	4 473 \$	4 344 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 636	3 510	3 463	3 411	3 004	3 123	3 469	3 705
Total des revenus	8 308 \$	8 090 \$	7 929 \$	7 980 \$	7 626 \$	7 799 \$	7 942 \$	8 049 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 256	819	709	638	529	412	219	222
Charges autres que d'intérêts	5 529	4 562	4 576	4 464	4 529	4 191	4 159	4 223
Charge d'impôt sur le résultat	138	497	485	1 106	475	602	817	864
Bénéfice net	1 385 \$	2 212 \$	2 159 \$	1 772 \$	2 093 \$	2 594 \$	2 747 \$	2 740 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,03	1,74	1,70	1,37	1,64	2,10	2,16	2,15
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,02	1,72	1,69	1,36	1,63	2,09	2,16	2,14
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ¹⁾	2,16	2,10	2,13	2,11	2,18	2,22	2,23	2,16
Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ²⁾	9,0	18,4	18,4	38,4	18,5	18,8	22,9	24,0
Résultats ajustés¹⁾								
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)								
Cessions et réduction des activités	(367)\$	– \$	– \$	– \$	361 \$	– \$	– \$	– \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)								
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	354	–	–	–	85	–	–	–
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	87	–	–	–	–	–	–	–
Dépréciation d'actifs non financiers	346	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	19	20	21	21	24	24	24	25
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	–	–	–	–	133	–	–	–
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	806	20	21	21	242	24	24	25
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	439	20	21	21	603	24	24	25
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat								
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	579	–	–	–	–
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(150)	(5)	(6)	(6)	(81)	(7)	(6)	(7)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	289	15	15	594	522	17	18	18
Bénéfice net ajusté	1 674 \$	2 227 \$	2 174 \$	2 366 \$	2 615 \$	2 611 \$	2 765 \$	2 758 \$
Bénéfice dilué ajusté par action	1,26 \$	1,73 \$	1,70 \$	1,85 \$	2,06 \$	2,10 \$	2,18 \$	2,15 \$

1) Se reporter à la page 20 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

Le bénéfice au cours de la période provient surtout de l'augmentation générale des revenus d'intérêts nets découlant de la hausse constante des prêts et des dépôts ainsi que des taux d'impôt effectifs moins élevés, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'accroissement des coûts de financement à terme.

Total des revenus

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien pour la période ont progressé du fait de la croissance des volumes ainsi que de l'accroissement des marges, les derniers trimestres ayant tiré profit des hausses de taux de la Banque du Canada. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont affiché une tendance à la hausse attribuable à la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts aux entreprises ainsi qu'aux hausses de taux des banques centrales. Les revenus autres que d'intérêts des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales sont demeurés stables au cours de la période. Dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale, les conditions de marché continuent d'avoir des répercussions sur les revenus tirés des honoraires. Les revenus des Services bancaires et marchés mondiaux sont dictés par les conditions du marché touchant les activités des clients sur les marchés financiers ainsi que par les activités des services bancaires aux entreprises. Les revenus du secteur Autres ont été touchés par la hausse des coûts de financement à terme et les autres activités visant la trésorerie.

Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a affiché une tendance à la hausse au cours de la période sous l'effet des perspectives macroéconomiques défavorables et de l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt découlant du resserrement monétaire visant à freiner l'inflation, de la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et de l'accroissement des dotations au titre des prêts douteux en raison de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux et de la migration des prêts aux particuliers.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts présentées pour le trimestre écoulé ont subi l'incidence des charges de restructuration et de dépréciation inscrites. Les charges autres que d'intérêts au cours de la période reflètent l'investissement soutenu de la Banque dans le personnel et les technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités ainsi que l'incidence de l'inflation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la gestion serrée des dépenses et les mesures d'efficacité. L'incidence de la conversion des devises a aussi contribué aux fluctuations au cours de la période.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 9,0 % pour le trimestre considéré. Le taux d'impôt effectif moyen s'est situé à 21,1 % pour la période et il a varié en fonction de la comptabilisation du DRC au premier trimestre de 2023, de la hausse des taux d'impôt prévus par la loi, des cessions, de la charge de restructuration et des revenus nets gagnés à l'étranger, ainsi qu'en fonction des variations des dividendes exonérés d'impôt et des avantages au titre de l'inflation.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les résultats des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'activité, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net provenant des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs d'activité afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.
- Les résultats du secteur d'activité Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude, ce qui élimine de ce fait l'incidence de la conversion des devises. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes.
- Le secteur Autres comprend la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité en particulier. La Trésorerie est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend les activités de financement de gros de la Banque.

Les résultats des secteurs d'exploitation de la Banque pour 2023 sont présentés ci-dessous.

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 019 millions de dollars, par rapport à 4 763 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 4 022 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 757 millions de dollars, ou de 16 %. La baisse tient surtout à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrée en partie par la hausse des revenus du fait de la progression des volumes et de l'expansion des marges. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 21,3 %, contre 26,3 % il y a un an. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 21,3 %, comparativement à 26,4 % pour l'exercice précédent.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 486 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 68 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 70 millions de dollars pour se chiffrer à 2 516 millions de dollars. L'augmentation est attribuable en grande partie à la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, neutralisée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts, de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la charge d'impôt sur le résultat. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 13,1 % contre 12,9 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 13,3 %, comparativement à 13,0 % pour l'exercice précédent.

GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 431 millions de dollars, comparativement à 1 556 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 457 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 126 millions de dollars, ou de 8 %. La diminution est principalement attribuable à la baisse des honoraires liés aux fonds communs de placement et des revenus tirés des commissions de courtage, de même qu'à la hausse des charges autres que d'intérêts, facteurs annulés en partie par la hausse des revenus d'intérêts nets. Le rendement des capitaux propres s'est situé à 14,6 %, contre 16,2 % il y a un an. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 14,9 %, comparativement à 16,5 % pour l'exercice précédent.

SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 768 millions de dollars, en baisse de 143 millions de dollars, ou de 7 %. Cette diminution s'explique par la hausse des charges autres que d'intérêts, la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et la baisse des revenus d'intérêts nets, facteurs atténués par l'augmentation des revenus autres que d'intérêts et par l'incidence favorable de la conversion des devises. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 12,2 %, alors qu'il s'était chiffré à 14,3 % à l'exercice précédent.

AUTRES

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 294 millions de dollars. La perte nette ajustée attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a totalisé 1 443 millions de dollars, contre 229 millions de dollars à l'exercice précédent. Le recul de 1 214 millions de dollars de la perte est attribuable à la diminution des revenus ayant découlé essentiellement de l'augmentation des coûts de financement, atténuée par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat et des charges autres que d'intérêts.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement des capitaux propres
- Ratio de productivité
- Ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

T20 Performance financière – Résultats présentés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	9 756 \$	8 161 \$	842 \$	1 572 \$	(2 044)\$	18 287 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	3 087	2 937	4 449	3 980	(433)	14 020
Total des revenus ²⁾	12 843	11 098	5 291	5 552	(2 477)	32 307
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 443	1 868	10	101	–	3 422
Charges autres que d'intérêts	5 867	5 928	3 350	3 062	924	19 131
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 514	704	491	621	(1 104)	2 226
Bénéfice net	4 019 \$	2 598 \$	1 440 \$	1 768 \$	(2 297)\$	7 528 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	112	9	–	(3)	118
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 019 \$	2 486 \$	1 431 \$	1 768 \$	(2 294)\$	7 410 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (%)	21,3 %	13,1 %	14,6 %	12,2 %	– %	10,4 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	450 \$	237 \$	34 \$	490 \$	185 \$	1 396 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	372 \$	179 \$	40 \$	455 \$	273 \$	1 319 \$

1) Le secteur Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 136.

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	9 001 \$	6 900 \$	764 \$	1 630 \$	(180)\$	18 115 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	3 029	2 827	4 617	3 542	(714)	13 301
Total des revenus ²⁾	12 030	9 727	5 381	5 172	(894)	31 416
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	209	1 230	6	(66)	3	1 382
Charges autres que d'intérêts	5 388	5 212	3 259	2 674	569	17 102
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 670	618	551	653	(734)	2 758
Bénéfice net	4 763 \$	2 667 \$	1 565 \$	1 911 \$	(732)\$	10 174 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	249	9	–	–	258
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 763 \$	2 418 \$	1 556 \$	1 911 \$	(732)\$	9 916 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (%)	26,3 %	12,9 %	16,2 %	14,3 %	– %	14,8 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	430 \$	207 \$	33 \$	445 \$	167 \$	1 282 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	332 \$	152 \$	47 \$	414 \$	263 \$	1 208 \$

1) Le secteur Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire à la page 136.

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

T20A Performance financière – Résultats ajustés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Revenus d'intérêts nets	9 756 \$	8 161 \$	842 \$	1 572 \$	(2 044)\$	18 287 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 087	2 937	4 449	3 980	(800)	13 653
Total des revenus	12 843	11 098	5 291	5 552	(2 844)	31 940
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 443	1 868	10	101	-	3 422
Charges autres que d'intérêts	5 863	5 887	3 314	3 062	137	18 263
Charge d'impôt sur le résultat	1 515	715	501	621	(1 538)	1 814
Bénéfice net	4 022 \$	2 628 \$	1 466 \$	1 768 \$	(1 443)\$	8 441 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	112	9	-	-	121
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 022 \$	2 516 \$	1 457 \$	1 768 \$	(1 443)\$	8 320 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Revenus d'intérêts nets	9 001 \$	6 900 \$	764 \$	1 630 \$	(180)\$	18 115 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 029	2 827	4 617	3 542	(353)	13 662
Total des revenus	12 030	9 727	5 381	5 172	(533)	31 777
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	209	1 230	6	(66)	3	1 382
Charges autres que d'intérêts	5 366	5 173	3 223	2 674	351	16 787
Charge d'impôt sur le résultat	1 676	629	560	653	(659)	2 859
Bénéfice net	4 779 \$	2 695 \$	1 592 \$	1 911 \$	(228)\$	10 749 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	249	9	-	1	259
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 779 \$	2 446 \$	1 583 \$	1 911 \$	(229)\$	10 490 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

Réseau canadien

Réalisations en 2023

Rendement accéléré de l'entreprise

- Consolidation de notre position parmi le trio de tête au Canada pour ce qui est de la croissance des prêts aux entreprises grâce à l'augmentation des parts de marché.
- Croissance continue du portefeuille de prêts sur cartes de crédit, dont les soldes atteignent les 8,4 milliards de dollars, soit un record absolu.
- Croissance à deux chiffres des dépôts, donnant lieu à un accroissement de la part de marché et à une forte amélioration du ratio prêts-dépôts de la Banque.
- Solides résultats financiers pour Tangerine, sixième plus important portefeuille de dépôts de particuliers au Canada.

Culture d'équipe gagnante

- L'initiative Femmes de la Banque Scotia^{MD}, qui offre aux entreprises détenues ou menées par des femmes un accès impartial à des capitaux, a accordé jusqu'à maintenant plus de 7 milliards de dollars de capitaux à l'échelle mondiale, en bonne voie de réaliser son engagement d'accorder 10 milliards de dollars d'ici 2025.
- Classement parmi les Meilleurs lieux de travail^{MC} au Canada par l'institut Great Place to Work^{MD}, pour la quatrième année d'affilée.
- Lancement de Lightspark Engage, une plateforme qui a permis à des milliers de propriétaires de Calgary et d'Edmonton d'évaluer leur consommation d'énergie et d'identifier les moyens de réduire l'empreinte carbone de leur maison.
- Investissement de près de 10 milliards de dollars dans l'engagement de la Banque envers la finance liée au climat afin de soutenir et de financer les efforts de décarbonisation.

Expérience client hors pair

- Conclusion d'un partenariat avec Nova Credit, soutenant le segment des nouveaux arrivants au Canada en permettant aux clients de partager des rapports de solvabilité étrangers lorsqu'ils présentent une demande pour certains produits, une première pour une banque canadienne.
- Lancement de la plateforme de personnalisation des clients, qui transforme les capacités de la Banque à promouvoir la primauté du client en lui permettant de mettre en place des offres personnalisées, de soutenir la croissance de la clientèle, d'approfondir les relations et d'accroître la fidélisation.
- Lancement du Programme hypothécaire+ Banque Scotia qui permet de regrouper les comptes courants et d'autres produits destinés aux particuliers avec le processus de montage de prêts hypothécaires dans les canaux des Solutions de financement résidentiel et des courtiers, permettant d'approfondir les relations avec les clients des prêts hypothécaires.
- Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée pour offrir de l'assistance aux clients ayant des troubles de l'audition ou du langage qui ont recours au service de relais vidéo (SRV) pour effectuer leurs opérations bancaires à distance.

Transformation numérique

- Progression continue dans la mise en œuvre de capacités numériques, et augmentation constante de l'adoption des services numériques et du nombre d'utilisateurs actifs d'applications numériques, en plus d'une hausse marquée du nombre d'utilisateurs d'applications mobiles pour les services aux particuliers et Tangerine.
- Poursuite du virage numérique et de la rationalisation de nos solutions technologiques au sein du marché intermédiaire des services bancaires aux entreprises par le biais de nCino, afin d'aider à créer de la capacité et à améliorer l'expérience des clients et des employés. La migration complète est attendue au cours des 12 prochains mois.
- Nouveaux progrès vers l'atteinte de nos ambitions numériques, soutenus en partie par Tangerine, dont plus de 80 % des nouveaux dépôts provenaient de clients multiproduits utilisant les services numériques.

Adaptation de nos partenariats et actifs uniques

- Achèvement du déploiement de Scène+ dans l'ensemble des marques Empire, dont Sobeys, Safeway, FreshCo et IGA, plus tôt cette année, et lancement de notre partenariat avec Home Hardware; le programme Scène+ compte maintenant plus de 14 millions de membres au Canada.
- Lancement par Tangerine d'un partenariat de 5 ans avec Bike Share Toronto, améliorant la visibilité de la marque et soutenant de nombreuses initiatives de ce service de vélopartage, y compris l'ajout de stations et l'expansion du réseau à l'ensemble des 25 districts de Toronto et aux quartiers prioritaires.

Principales reconnaissances

- La Banque Scotia se classe au premier rang en matière de satisfaction globale dans le segment non captif des prêteurs préférentiels de l'étude sur la satisfaction du financement des concessionnaires automobiles de J.D. Power pour 2023.
- Pour la 12^e année d'affilée, la Banque Tangerine se classe au premier rang parmi les banques de taille moyenne dans le cadre de l'étude sur la satisfaction à l'égard des services bancaires aux particuliers au Canada de J.D. Power pour 2023. Il s'agit de la plus longue série de gains pour une banque de taille moyenne de l'histoire de J.D. Power.
- La carte American Express Or de la Banque Scotia est la meilleure carte de récompenses pour les dépenses courantes de 2023, selon MoneySense.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, soutenu par un service à la clientèle hors pair, à plus de 11 millions de clients. Il sert les clients des services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises par l'intermédiaire d'un réseau composé de 947 succursales et de 3 703 guichets automatiques bancaires (GAB), de même que par l'intermédiaire de services bancaires en ligne, par appareil mobile et par téléphone et d'équipes de ventes spécialisées. Le Réseau canadien offre également une solution bancaire de rechange aux clients de Tangerine qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs. Le Réseau canadien est constitué des éléments suivants :

- Les Services aux particuliers offrent des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts personnels ainsi que des produits d'assurance pour créanciers connexes aux particuliers, y compris les concessionnaires d'automobiles et leurs clients, au moyen de solutions de financement automobile. La Banque Tangerine offre des produits bancaires courants, y compris des comptes de chèques et des comptes d'épargne, des cartes de crédit, des prêts hypothécaires, des prêts et des placements à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Les Services aux entreprises offrent des conseils et une gamme complète de solutions de crédit, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales aux petites, aux moyennes et aux grandes entreprises; et la filiale Roynat offre aux clients des options de financement innovantes et différentes tant sur des marchés publics que sur des marchés privés.

Stratégie

Le Réseau canadien a continué de mettre l'accent sur diverses mesures de soutien aux clients et aux employés pendant l'exercice 2023. Ainsi, ses efforts ont été orientés vers la santé et la sécurité des clients et des employés et le soutien financier offert aux clients des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, tout en voyant à la croissance des revenus afin de maintenir notre place parmi les trois banques ayant la plus grande part des marchés clés au Canada.

Le Réseau canadien continuera de suivre sa stratégie à long terme orientée vers la réalisation de bénéfices réguliers et constants au moyen notamment d'activités et de produits qui offrent un rendement sur investissement supérieur. Nos efforts continus se concentrent sur l'approfondissement des relations avec les clients afin de renforcer davantage leur niveau d'engagement et leur primauté et leur loyauté, sur l'investissement dans le numérique et les outils d'analyse de données pour comprendre et prévoir les besoins des clients, ainsi que sur la constitution d'une équipe hautement qualifiée composée d'employés aux antécédents diversifiés.

Priorités pour 2024

- **Accroître la primauté du client** – Accroître la primauté du client dans l'ensemble des Services bancaires aux particuliers, de Tangerine et des Services bancaires aux entreprises, en mettant l'accent sur nos secteurs prioritaires. Approfondir les relations avec notre clientèle afin d'obtenir une part du portefeuille et d'augmenter les revenus tirés des secteurs autres que de prêts.
- **Rehausser la fidélisation par l'amélioration du programme Scène+** – Continuer à améliorer notre programme de fidélisation, le meilleur de sa catégorie, en l'utilisant comme un facteur important pour développer de nouvelles relations avec les clients principaux et accroître la prépondérance des produits auprès des clients existants au Canada.
- **Optimiser l'efficacité opérationnelle** – Simplifier, numériser et rationaliser nos processus afin d'optimiser l'excellence opérationnelle et l'efficacité de l'exploitation dans l'ensemble du Réseau canadien.
- **Accélérer la croissance de Tangerine** – Miser sur la marque solide et l'expérience client numérique de premier ordre de Tangerine pour gagner des parts de marché et accroître notre présence sur le marché canadien grâce à une approche principalement numérique.
- **Accroître la connectivité** – Tirer parti de notre réseau et de notre envergure pour réaliser des synergies et offrir l'ensemble des services de la Banque à la clientèle, dans tous les secteurs (comme les Services aux particuliers, les Services aux entreprises et la Gestion de patrimoine, en tirant parti de plateformes et de technologies communes au besoin).
- **Accélérer le renforcement des moyens dont nous disposons en ce qui a trait aux données, à l'analyse de données, aux technologies et au numérique** – Renforcer les moyens dont nous disposons en ce qui a trait aux données, aux technologies et au numérique afin d'habiliter notre personnel de vente et d'améliorer la prise en charge des services offerts à nos clients en mode libre-service ou en mode assisté, ainsi que de soutenir la prise de décisions et la présentation de données éclairées.

T21 Performance financière du Réseau canadien

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2023	2022
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	9 756 \$	9 001 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	3 087	3 029
Total des revenus	12 843	12 030
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 443	209
Charges autres que d'intérêts	5 867	5 388
Charge d'impôt sur le résultat	1 514	1 670
Bénéfice net	4 019 \$	4 763 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 019 \$	4 763 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ²⁾	21,3 %	26,3 %
Productivité ³⁾	45,7 %	44,8 %
Marge nette sur intérêts ²⁾	2,34 %	2,24 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	489 \$	(343)\$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	954 \$	552 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ³⁾	0,32 %	0,05 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ³⁾	0,21 %	0,13 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ³⁾	0,19 %	0,13 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs ²⁾	445 520 \$	425 436 \$
Total des actifs	449 555	429 528
Dépôts	340 345	307 985
Total des passifs	371 587	332 453

1) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 71 \$ (2022 – 64 \$).

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

3) Se reporter au glossaire à la page 136 pour une description de la mesure.

T21A Performance financière ajustée du Réseau canadien¹⁾

(en millions de dollars)	2023	2022
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	9 756 \$	9 001 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 087	3 029
Total des revenus	12 843	12 030
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 443	209
Charges autres que d'intérêts ²⁾	5 863	5 366
Bénéfice avant impôt sur le résultat	5 537	6 455
Charge d'impôt sur le résultat	1 515	1 676
Bénéfice net	4 022 \$	4 779 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 022 \$	4 779 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 4 \$ (2022 – 22 \$).

Performance financière

Bénéfice net

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 019 millions de dollars, par rapport à 4 763 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 4 022 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 757 millions de dollars, ou de 16 %. La baisse tient surtout à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrée en partie par la hausse des revenus du fait de la progression des volumes et de l'expansion des marges.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens ont augmenté de 20 milliards de dollars, ou de 5 %, pour se fixer à 450 milliards de dollars. L'augmentation tient compte des hausses de 12 milliards de dollars, ou de 16 %, des prêts et acceptations aux entreprises, de 4 milliards de dollars, ou de 1 %, des prêts hypothécaires à l'habitation, de 3 milliards de dollars, ou de 5 %, des prêts personnels et de 1 milliard de dollars, ou de 16 %, des prêts sur cartes de crédit.

Les passifs moyens ont augmenté de 40 milliards de dollars ou de 12 % pour s'établir à 372 milliards de dollars. Cette augmentation comprend une hausse de 26 milliards de dollars, ou de 13 %, des dépôts aux particuliers et de 7 milliards de dollars, ou de 6 %, des dépôts autres que de particuliers, surtout dans des produits à terme dans les deux cas.

Revenus

Les revenus se sont élevés à 12 843 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 813 millions de dollars, ou de 7 % découlant de l'augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 9 756 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 755 millions de dollars, ou de 8 %, du fait surtout de la croissance des prêts et des dépôts, ainsi que de l'accroissement des marges. La marge nette sur intérêts s'est accrue de 10 points de base pour se chiffrer à 2,34 %, en raison principalement de l'incidence des hausses de taux de la Banque du Canada sur les marges sur les dépôts, contrebalancée en partie par la contraction des marges sur les prêts.

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 58 millions de dollars, ou de 2 %, pour se situer à 3 087 millions de dollars. La hausse s'explique avant tout par les profits accrus sur les titres d'entités non cotées ainsi que par les revenus d'assurances, les commissions tirées des opérations de change et les revenus provenant des sociétés associées plus élevés, facteurs contrebalancés en partie par une baisse des revenus tirés des honoraires de courtage de fonds communs de placement et des services bancaires.

Services aux particuliers

Le total des revenus des services aux particuliers a atteint 9 495 millions de dollars, en hausse de 526 millions de dollars, ou de 6 %. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 531 millions de dollars, ou de 8 %, du fait surtout de la croissance des prêts et des dépôts, ainsi que de l'accroissement des marges. Les revenus autres que d'intérêts ont fléchi de 5 millions de dollars, ce qui s'explique avant tout par une baisse des revenus tirés des honoraires de courtage de fonds communs de placement et des services bancaires, neutralisée en partie par la hausse des revenus d'assurance.

Services aux entreprises

Le total des revenus des services aux entreprises a atteint 3 348 millions de dollars, en hausse de 287 millions de dollars, ou de 9 %. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 224 millions de dollars, ou de 11 %, du fait surtout de la forte croissance des prêts et des dépôts, ainsi que de l'accroissement des marges. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 63 millions de dollars, ou de 7 %, par suite principalement de la hausse des profits sur les titres d'entités non cotées et des revenus tirés des services de dépôt et des cartes de crédit, atténuée par la baisse des commissions de crédit.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 443 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1 234 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de 27 points de base pour s'établir à 32 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 489 millions de dollars, comparativement à une reprise nette de 343 millions de dollars. Les dotations au titre des prêts aux particuliers se sont établies à 251 millions de dollars et les dotations au titre des prêts aux entreprises se sont chiffrées à 238 millions de dollars. La dotation pour l'exercice considéré s'explique principalement par les perspectives macroéconomiques défavorables et l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt découlant du resserrement monétaire visant à freiner l'inflation, y compris les répercussions connexes de la migration dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, et sur certains secteurs des portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers. Les résultats de l'exercice précédent ont bénéficié des reprises attribuables à l'amélioration des attentes en matière de qualité du crédit des portefeuilles. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a augmenté de 19 points de base pour se fixer à 11 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 954 millions de dollars, contre 552 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 402 millions de dollars qui s'explique en majeure partie par l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 21 points de base, en hausse de 8 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 5 867 millions de dollars, contre 5 388 millions de dollars, soit une hausse de 9 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont établies à 5 863 millions de dollars, soit une hausse de 497 millions de dollars, ou de 9 %, qui s'explique principalement par la hausse des frais liés au personnel, y compris les ajustements au titre de l'inflation, de même que par l'accroissement des dépenses liées aux technologies et aux communications, des frais de publicité et des frais de prospection nécessaires pour soutenir la croissance des activités.

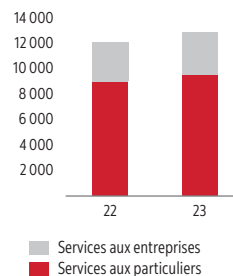
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,4 %, contre 26,0 % pour l'exercice précédent. L'augmentation pour l'exercice à l'étude s'explique avant tout par la hausse du taux d'impôt prévu par la loi au Canada.

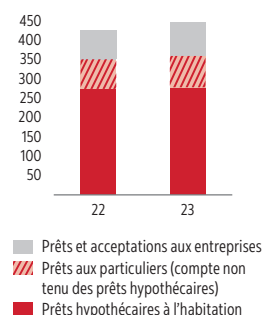
Perspectives

Les revenus du Réseau canadien devraient être stimulés encore davantage par la croissance, quoique moins vigoureuse qu'en 2023, des dépôts et des prêts ainsi que par la poursuite de l'amélioration de la marge nette sur intérêts. La solide croissance des revenus des services bancaires aux particuliers et de Tangerine devrait se poursuivre, soutenue par la croissance persistante des volumes et l'amélioration des marges. Les revenus des services bancaires aux entreprises devraient modérer. Le maintien d'une discipline rigoureuse en matière de dépenses tout en équilibrant les investissements dans des initiatives de croissance stratégique pour stimuler la croissance future sera un objectif clé pour le Réseau Canadien. Le bénéfice sera soutenu par l'accent continu mis sur la primauté du client dans l'ensemble des services bancaires aux particuliers, de Tangerine et des services bancaires aux entreprises, ainsi que par l'acquisition de clients grâce à notre programme de fidélisation Scène+.

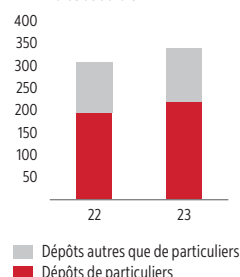
D6 Total des revenus par sous-secteurs
En millions de dollars



D7 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars



D8 Moyenne des dépôts
En milliards de dollars



Opérations internationales

Réalisations en 2023

Accélération des facteurs de croissance

- Amélioration du modèle de relation avec les clients fortunés dans le secteur des services aux particuliers grâce à des succursales virtuelles accessibles numériquement, stimulant la croissance du nombre de clients et des résultats dans ce secteur.
- Lancement de l'outil exclusif Credit 360 de la Banque au Chili et au Mexique afin de rehausser le parcours de crédit de la Banque dans le secteur des services aux entreprises.
- Dans les Services bancaires et marchés mondiaux, la Banque est bien positionnée pour accélérer la croissance sur l'ensemble de son territoire, se classant au premier rang pour les prêts en Amérique latine et au troisième rang pour les obligations ESG en Amérique latine.

Consolidation de notre culture d'équipe gagnante

- Classement parmi les meilleurs lieux de travail par l'institut Great Place to Work^{MD} dans certains marchés de l'Amérique centrale et des Antilles, et atteinte du troisième rang en Colombie et du dixième rang au Mexique.
- Au Chili, mise en place du tout premier conseil d'administration équitable en termes de genre du secteur bancaire privé chilien et atteinte du dixième rang au classement dans meilleures entreprises de LinkedIn en 2023.
- Au Mexique, au Pérou et en Colombie, arrivée parmi les dix premiers du classement PAR, reconnaissant les bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité des genres et la diversité au sein de l'organisation.
- En République dominicaine, classement par Merco parmi les cinq sociétés de services financiers ayant la meilleure réputation d'entreprise.

Stratégie axée sur le client

- Maintien d'une tendance positive et d'une croissance du Net Promoter Score (NPS) lié aux transactions dans la plupart des canaux et des marchés des Services aux particuliers, conjuguée à une amélioration de la position concurrentielle sur le marché chilien, qui est passée de la 5^e à la 4^e place.
- Obtention d'un score NPS élevé sur les principaux marchés des Services aux sociétés et aux entreprises, conformément à l'objectif fixé et à la performance des pairs, témoignant d'une excellente couverture de la clientèle et d'une grande expertise commerciale.

Transformation numérique

- Importants progrès de la transformation numérique au Mexique, au Chili, au Pérou et en Colombie grâce à l'amélioration continue des capacités numériques. Ventes numériques de 73 %, adoption des services numériques de 59 % et opérations effectuées en mode libre-service de 93 %. Au total, 4,4 millions de clients utilisent les applications numériques, dont quelque 4 millions utilisant les applications mobiles.
- Obtention du prix de la meilleure banque pour les solutions numériques au Chili décerné par Euromoney, grâce aux réalisations suivantes :
 - Outil de collaboration numérique : Écosystème numérique complet développé au Chili et adapté aux Antilles et à l'Amérique centrale, permettant aux clients de Scotia Access d'accéder à leurs informations bancaires et à des conseils.
 - Scotia Zero : Montage entièrement numérique pour les nouveaux clients de la Banque, adopté par quelque 65 000 nouveaux clients des Services aux particuliers au cours des six premiers mois suivant son lancement.

Principales reconnaissances

- Reconnaissance à titre de banque de l'année au Chili et à Trinité-et-Tobago par Latin Finance.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque numérique en Amérique latine pour les services offerts aux particuliers dans certains marchés des Antilles, décerné par Global Finance pour l'année 2023.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque par Global Finance et obtention du prix pour la meilleure application mobile bancaire dans certains marchés clés des Antilles décerné par ce même organisme.
- Obtention du prix « Prêt de l'année – Amérique latine », décerné par l'International Financing Review (IFR), pour son rôle d'unique arrangeur principal et d'unique responsable des registres dans le cadre de la plus importante opération consortiale réalisée en Amérique latine en 2022.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque numérique au Chili et de meilleure banque d'investissement au Chili par International Business Magazine.
- Obtention du prix « Obligation de durabilité de l'année – Obligation souveraine : Mexique » pour 2023, décerné par Environmental Finance.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque pour les facteurs ESG au Chili par Euromoney.
- Reconnaissance à titre de meilleure banque privée au Pérou dans deux catégories par Global Finance 2023.

Profil sectoriel

Les Opérations internationales représentent une franchise diversifiée offrant des conseils financiers et des solutions financières à plus de 12 millions de particuliers, de sociétés et d'entreprises. Les Opérations internationales sont présentes dans plus de 15 pays, y compris le Mexique, le Chili, le Pérou, la Colombie, le Brésil, l'Uruguay et certains marchés clés de l'Amérique centrale et des Antilles. La position et l'empreinte géographique unique de la Banque sont avantageuses, du fait qu'elle fait preuve de leadership numérique et offre une connexion sur les marchés canadiens et américains. Les pays desservis par les Opérations internationales continuent de présenter une démographie intéressante et des occasions attrayantes qui permettront de pénétrer encore davantage le marché des services bancaires.

Stratégie

Les Opérations internationales s'attachent principalement à stimuler une croissance durable des résultats et à saisir des occasions d'affaires choisies avec soin visant des secteurs et régions produisant des rendements supérieurs. Ce secteur d'activité s'efforcera de renforcer les relations avec les clients afin d'accroître leur niveau d'engagement et leur primauté, de gérer prudemment le risque de crédit, d'accélérer la croissance des dépôts, de donner la priorité à la croissance sur les marchés nous offrant des occasions de progression et de cibler les segments de clientèle pour lesquels nous disposons des produits et de la capacité pour devenir un prestataire de services financiers de premier plan. Les Opérations internationales continueront de mettre l'accent sur la gestion des dépenses tout en poursuivant l'exécution de notre stratégie à long terme en vue de constituer une clientèle solide dans les secteurs et les régions que nous ciblons, le tout n'étant possible qu'avec une équipe gagnante, diversifiée et talentueuse.

Priorités pour 2024

- **Créer de la valeur** – Créer de la valeur pour les actionnaires en consolidant une clientèle solide dans tous les secteurs avec une empreinte bien connectée afin d'obtenir un rendement plus élevé grâce à une croissance ciblée qui soit rentable et durable.
- **Constituer une clientèle solide** – Accroître la primauté du client grâce à des propositions de valeur adaptées en fonction du secteur.
- **Cibler la répartition du capital** – Favoriser une croissance durable et rentable dans les secteurs et les régions les plus rentables, tout en nous détournant des activités moins performantes.
- **Standardiser notre modèle d'exploitation** – Faire avancer la standardisation de notre modèle d'exploitation de sorte qu'il devient délibérément modulable et efficient, en maximisant la connectivité dans l'ensemble de notre réseau.
- **Cultiver une équipe gagnante** – Rehausser la culture et le processus de gestion, en alignant les mesures incitatives afin d'encourager la prise de responsabilité et l'exécution.

T22 Performance financière des Opérations internationales – Données présentées

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2023	2022
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	8 161 \$	6 900 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	2 937	2 827
Total des revenus	11 098	9 727
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 868	1 230
Charges autres que d'intérêts	5 928	5 212
Charge d'impôt sur le résultat	704	618
Bénéfice net	2 598 \$	2 667 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	112	249
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 486 \$	2 418 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ²⁾	13,1 %	12,9 %
Productivité ³⁾	53,4 %	53,6 %
Marge nette sur intérêts ²⁾	4,10 %	3,96 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	103 \$	84 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	1 765 \$	1 146 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ³⁾	1,09 %	0,82 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ³⁾	1,03 %	0,77 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ³⁾	0,93 %	0,79 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs ²⁾	217 274 \$	188 742 \$
Total des actifs	236 688	206 550
Dépôts	126 422	107 206
Total des passifs	179 316	152 140

1) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 251 \$ (2022 – 250 \$).

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description de la mesure.

3) Se reporter au glossaire à la page 136 pour une description de la mesure.

T22A Performance financière ajustée des Opérations internationales¹⁾

(en millions de dollars)	2023	2022
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	8 161 \$	6 900 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 937	2 827
Total des revenus	11 098	9 727
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 868	1 230
Charges autres que d'intérêts ²⁾	5 887	5 173
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 343	3 324
Charge d'impôt sur le résultat	715	629
Bénéfice net	2 628 \$	2 695 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	112	249
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 516 \$	2 446 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour une description des ajustements.

2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 41 \$ (2022 – 39 \$).

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 486 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 68 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 2 516 millions de dollars pour se chiffrer à 70 millions de dollars. L'augmentation est attribuable en grande partie à la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, neutralisée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts, de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la charge d'impôt sur le résultat.

Performance financière en dollars ajustés et en dollars constants

L'analyse portant sur les résultats d'exploitation qui suit est établie en dollars ajustés et en dollars constants. Aux termes de l'analyse en dollars constants, les montants des périodes précédentes ont été recalculés selon les cours de change moyens de la période considérée, ce qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 20). La Banque est d'avis que la présentation en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes compte non tenu de la conversion des devises et elle est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs d'activité. Les ratios se fondent sur les données présentées.

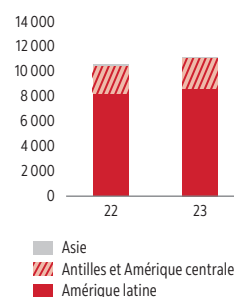
T23 Performance financière en dollars ajustés et en dollars constants des Opérations internationales

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2023	2022
Revenus d'intérêts nets	8 161 \$	7 481 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	2 937	2 907
Total des revenus	11 098	10 388
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 868	1 325
Charges autres que d'intérêts	5 887	5 542
Charge d'impôt sur le résultat	715	653
Bénéfice net en dollars constants	2 628 \$	2 868 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales en dollars constants	112	261
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en dollars constants	2 516 \$	2 607 \$
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Total des actifs	236 688	221 719
Total des passifs	179 316	164 302

1) Comprend le revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 251 \$ (2022 – 256 \$)

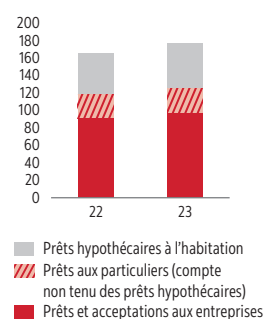
D9 Total des revenus par régions

En millions de dollars



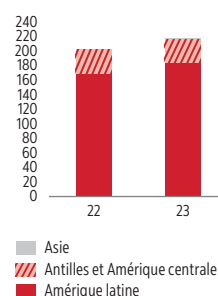
D10 Moyenne des prêts et des acceptations

En milliards de dollars



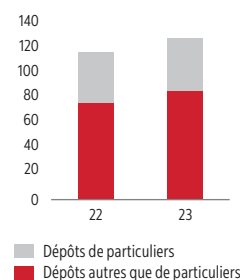
D11 Actifs productifs moyens par régions

En milliards de dollars



D12 Moyenne des dépôts

En milliards de dollars



Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 486 millions de dollars, ce qui correspond à une baisse de 91 millions de dollars, ou de 4 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est chiffré à 2 516 millions de dollars, en baisse de 91 millions de dollars, ou de 4 %. La diminution découle en grande partie de la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, atténuée par l'augmentation des revenus autre que d'intérêts.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont atteint 237 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 15 milliards de dollars, ou de 7 %. Le total des prêts s'est accru de 7 % en raison surtout des hausses de 11 % des prêts hypothécaires à l'habitation, de 6 % des prêts aux entreprises et de 5 % des prêts personnels et des prêts sur cartes de crédit.

Les passifs moyens se sont fixés à 179 milliards de dollars, soit un accroissement de 15 milliards de dollars, ou de 9 %. Le total des dépôts a augmenté de 9 % du fait surtout des hausses de 12 % des dépôts autres que de particuliers et de 4 % des dépôts de particuliers.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 11 098 millions de dollars, en hausse de 710 millions de dollars, ou de 7 %, en raison de l'augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts du fait de l'expansion de la marge, des revenus tirés des marchés financiers et des profits sur les titres de placement.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 8 161 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 9 %, laquelle a été soutenue par un accroissement des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts aux entreprises. La marge nette sur intérêts s'est élargie de 14 points de base pour se fixer à 4,10 %, en raison d'une meilleure composition des activités et du rajustement du prix des actifs, facteurs contrebalancés en partie par la hausse du coût du financement et la baisse des avantages liés à l'inflation au Chili.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 2 937 millions de dollars, en hausse de 1 %. L'augmentation découle du montant net des frais et des commissions, neutralisé en partie par le repli des revenus tirés des activités de transaction.

Amérique latine

Le total des revenus s'est établi à 8 540 millions de dollars, en hausse de 473 millions de dollars, ou de 6 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 8 %, suivant la courbe de croissance des prêts. Les revenus autres que d'intérêts ont été comparables à ceux de l'exercice précédent, en raison de la hausse de l'activité sur les marchés financiers qui a été neutralisée par la baisse des profits liés à la trésorerie imputable à des réductions découlant de l'inflation.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est établi à 2 435 millions de dollars, en hausse de 256 millions de dollars, ou de 12 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 211 millions de dollars, ou de 14 %, en raison des hausses de taux par les banques centrales. Les revenus autres que d'intérêts se sont accrus de 45 millions de dollars, ou de 7 %, sous l'effet surtout de la hausse des revenus provenant des sociétés associées, des frais sur cartes et des activités d'assurance.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 868 millions de dollars, en hausse de 543 millions de dollars, ou de 41 %. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de 27 points de base pour s'établir à 109 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 103 millions de dollars, comparativement à 93 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10 millions de dollars. La dotation de l'exercice considéré découle principalement de la hausse des dotations au titre des prêts aux entreprises en raison des perspectives macroéconomiques défavorables, de l'augmentation des dotations au titre des prêts aux particuliers au Chili et en Colombie ainsi que de la croissance du portefeuille dans l'ensemble des marchés, ces facteurs ayant été neutralisés en partie par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 533 millions de dollars, passant de 1 232 millions de dollars à 1 765 millions de dollars, en raison principalement de la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers du fait de l'accroissement des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les pays de l'Alliance du Pacifique.

Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a progressé de 26 points de base pour se chiffrer à 103 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 5 928 millions de dollars, en hausse de 344 millions de dollars, ou de 6 %. Après ajustement, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 6 % en raison surtout des pressions inflationnistes, contrées en partie par l'incidence favorable d'une gestion prudente des dépenses et des initiatives de réduction des coûts.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,3 %, contre 18,8 % pour l'exercice précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,4 %, comparativement à 18,9 % pour l'exercice précédent, en raison surtout des ajustements moindres au titre de l'inflation au Chili et au Mexique ainsi que de la composition du bénéfice dans tous les territoires de compétence.

Perspectives

Les revenus du secteur Opérations internationales devraient bénéficier de la croissance des prêts et de l'élargissement de la marge nette sur intérêts par suite de la stabilisation attendue des taux d'intérêt et des baisses de taux au deuxième semestre de 2024. L'augmentation des charges devrait être moins rapide que celle des revenus, reflétant les initiatives de réduction des coûts, y compris l'ajustement de la taille de la structure afin de dégager un levier d'exploitation positif. Les résultats devraient être touchés par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ainsi que par la hausse du taux d'impôt à mesure que les avantages découlant de l'inflation continuent de s'estomper. Le secteur Opérations internationales continuera d'investir afin de soutenir la rentabilité et la croissance durable de nos secteurs et marchés choisis dans toute la région.

Gestion de patrimoine mondiale

Réalisations en 2023

Croissance continue des activités de gestion d'actifs et de services-conseils

- Scotia Gestion mondiale d'actifs s'est classée au deuxième rang sur le plan des actifs au sein du secteur des fonds de placement au Canada.
- Bonification de l'offre de planification de patrimoine globale grâce à l'élargissement des conseils de la Banque en matière de gestion de patrimoine de manière à inclure la longévité, la santé et le bien-être dans les considérations financières des clients, et en tirant parti des capacités uniques de Gestion financière MD pour aider à créer une offre unique.
- Les portefeuilles de placement ScotiaMcLeod, le programme interne de comptes gérés séparément, poursuit sur sa forte lancée; il s'agit du plus important programme du genre et celui qui connaît la croissance la plus rapide au Canada.
- La Gestion de patrimoine mondiale a dégagé une croissance à deux chiffres du bénéfice et réalisé d'importants progrès dans l'expansion de la planification de patrimoine globale à l'international avec le lancement réussi d'un programme pilote en Colombie et l'intégration sans heurt de cette stratégie dans les activités au Chili et au Pérou.

Accent sur les partenariats

- Accent continu sur la prestation de l'ensemble des services de la Banque à la clientèle et la promotion de partenariats dans tous les secteurs d'activité. Les partenariats avec les services bancaires aux particuliers et aux entreprises ont entraîné des volumes élevés de recommandations pour l'exercice considéré.
- Lancement du régime de retraite Medicus, un régime multi-employeurs innovant qui offre aux médecins exerçant en société la possibilité unique de se procurer un revenu de retraite prévisible et garanti à vie. Ce régime fournit une rente viagère calculée selon le revenu personnel du médecin ainsi que ses années de service, et il regroupe les investissements de tous les participants.
- Investisseur futé Scotia, un outil numérique hybride de placement lancé en partenariat avec le Réseau canadien, continue d'enregistrer une solide croissance des nouveaux actifs et des ouvertures de comptes.

Élargissement des capacités et des services offerts à l'échelle internationale

- Poursuite du lancement du modèle de planification de patrimoine globale à l'échelle internationale, l'accent étant mis sur les pays de l'Alliance du Pacifique.
- Lancement de 19 nouveaux fonds d'investissement au Mexique, au Chili, en Colombie et au Pérou.
- Ajout de nouvelles capacités de gestion d'actifs et de solutions de placement au Chili – lancement de la nouvelle plateforme de robots-conseillers « SMART », qui offre aux clients une expérience de placement numérique conviviale.

Principales reconnaissances reçues

- Scotia Gestion mondiale d'actifs a remporté des prix prestigieux, dont 25 prix Fundgrade A+ et 8 prix Lipper individuels à l'échelle de ses marques Fonds Scotia et Fonds Dynamique, pour leur performance stable, exceptionnelle et ajustée en fonction du risque.
- Scotia iTRADE occupe le premier rang parmi les cinq grandes banques de l'édition 2022 du classement des sociétés canadiennes de courtage en ligne publié à l'exercice 2023 par Surviscor et portant sur l'expérience en ligne globale.
- Gestion de patrimoine Scotia a été couronnée meilleure banque privée au Canada dans le palmarès Global Private Banking Awards 2023 d'EuroMoney. Elle reçoit ce prix en raison de son approche de planification de patrimoine globale, qui est axée sur le client et qui offre une expérience complète et simplifiée de gestion du patrimoine.
- Gestion de patrimoine Scotia a remporté des prix récompensant la meilleure banque privée pour les clients dont l'actif net se situe entre 1 million de dollars et 25 millions de dollars et la meilleure banque privée pour les femmes décernés par Global Finance, ainsi que des prix récompensant la meilleure image de marque parmi les banques privées (Amérique du Nord) et la meilleure banque privée pour les femmes fortunées décernés par The Banker (annoncés à l'exercice 2023).

Profil sectoriel

La Gestion de patrimoine mondiale concentre ses activités sur la prestation d'une gamme complète de services-conseils et de solutions de gestion de patrimoine à des clients partout où la Banque Scotia offre des services. La Gestion de patrimoine mondiale sert plus de 2 millions de clients de fonds d'investissement et de services-conseils dans 13 pays et administre des actifs totalisant plus de 600 milliards de dollars.

La Gestion de patrimoine mondiale a monté une entreprise solide axée sur les clients et dotée d'une gamme complète de services-conseils, de produits et de plateformes dans le but de répondre au large éventail des besoins de la clientèle.

La Gestion de patrimoine mondiale regroupe les activités suivantes :

- **Gestion de patrimoine** : services de courtage en ligne (Scotia iTRADE), spécialistes en placements mobiles (Banque Scotia), services de courtage de plein exercice (ScotiaMcLeod et Gestion financière MD), services de fiducie, services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles (Gestion de patrimoine Scotia, Jarislowsky Fraser et Gestion financière MD).
- **Gestion d'actifs** : Fonds communs de placement destinés aux particuliers (Fonds Scotia et Dynamique), fonds négociés en bourse (Fonds Scotia, Fonds Dynamique et Tangerine), produits alternatifs liquides (Fonds Dynamique), fonds institutionnels (Fonds Scotia et Jarislowsky Fraser).

Trust Scotia, ScotiaMcLeod, Scotia iTRADE, Services bancaires privés, Service de gestion privée de portefeuilles, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Fonds Dynamique sont parmi les plus performants en ce qui a trait aux mesures clés du secteur.

Stratégie

La Gestion de patrimoine mondiale poursuit l'exécution de sa mission, qui consiste à offrir aux clients d'excellents résultats de placement ajustés en fonction des risques et à proposer des services de planification financière qui répondent à leurs besoins complexes au moyen de solutions de gestion de patrimoine. Le but poursuivi demeure la prestation d'une gamme complète de services-conseils et de services de planification afin de mieux répondre aux besoins des clients dans le contexte économique actuel, peu importe les conditions du marché. Pour poursuivre sur cette lancée, la Gestion de patrimoine mondiale continue d'améliorer ses capacités de services-conseils en gestion de patrimoine globale et d'élaborer de nouveaux produits innovants afin d'offrir à ses clients des produits adaptés.

Par ailleurs, la Gestion de patrimoine mondiale s'emploie à accroître sa présence à l'échelle mondiale, notamment en mettant à profit l'infrastructure et le réseau des services bancaires aux particuliers et aux entreprises au sein des marchés prioritaires de l'Amérique latine.

Priorités pour 2024

- **Offrir des services-conseils selon une approche globale et planifiée** – Offrir aux nouveaux clients et aux clients existants ayant des besoins complexes en matière de gestion de patrimoine et de services financiers des services bancaires complets par l'entremise du modèle de services-conseils en planification de patrimoine globale.
- **Élargir la distribution des solutions d'investissement** – Tirer parti de notre vaste réseau de distribution pour offrir aux clients un plus grand nombre de produits et de services d'investissement par l'intermédiaire des canaux de la gestion de patrimoine et des services aux particuliers.
- **Continuer d'innover en matière de produits** – Stimuler la recherche de produits toujours plus innovants pour offrir des capacités de placement et des rendements parmi les meilleurs du secteur grâce à des solutions sur mesure qui répondent aux besoins de la clientèle de l'ensemble des bannières et des canaux de la Gestion de patrimoine mondiale.
- **Prioriser les activités à l'étranger** – Continuer à investir dans les activités de la Gestion de patrimoine mondiale pour les faire croître dans l'ensemble des marchés où la Banque offre déjà des services aux particuliers, en accroissant l'offre de produits pour répondre aux besoins des particuliers fortunés et en rehaussant les capacités de gestion de patrimoine pour fournir des services-conseils en planification de patrimoine globale.
- **Investir dans le numérique** – Favoriser les ventes et les services-conseils numériques pour soutenir les canaux de distribution, y compris les ventes de produits exclusifs et de tiers.
- **Améliorer la culture d'équipe gagnante** – Maintenir un effectif talentueux et diversifié et favoriser un milieu sécuritaire pour nos clients et nos employés, tout en affichant des résultats remarquables et en offrant une expérience client hors pair.

T24 Performance financière de la Gestion de patrimoine mondiale

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2023	2022
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	842 \$	764 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 449	4 617
Total des revenus	5 291	5 381
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	10	6
Charges autres que d'intérêts	3 350	3 259
Charge d'impôt sur le résultat	491	551
Bénéfice net	1 440 \$	1 565 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	9	9
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 431 \$	1 556 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ¹⁾	14,6 %	16,2 %
Productivité ²⁾	63,3 %	60,6 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs productifs ¹⁾	24 294 \$	22 452 \$
Total des actifs	34 127	32 721
Dépôts	33 576	38 663
Total des passifs	40 481	46 906
Autres (en milliards de dollars)		
Actifs sous administration ²⁾	610 \$	580 \$
Actifs sous gestion ²⁾	317 \$	311 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de la mesure.

T24A Performance financière ajustée de la Gestion de patrimoine mondiale¹⁾

(en millions de dollars)	2023	2022
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	842 \$	764 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 449	4 617
Total des revenus	5 291	5 381
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	10	6
Charges autres que d'intérêts ²⁾	3 314	3 223
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 967	2 152
Charge d'impôt sur le résultat	501	560
Bénéfice net	1 466 \$	1 592 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	9	9
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 457 \$	1 583 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 36 \$ (2022 – 36 \$).

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 431 millions de dollars, comparativement à 1 556 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 457 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 126 millions de dollars, ou de 8 %. La diminution est principalement attribuable à la baisse des honoraires liés aux fonds communs de placement et des revenus tirés des commissions de courtage ainsi qu'à l'augmentation des charges autres que d'intérêts, annulées en partie par la hausse des revenus d'intérêts nets.

Actifs sous gestion (ASG) et actifs sous administration (ASA)

Les actifs sous gestion se sont accrus de 6 milliards de dollars, ou de 2 %, pour se chiffrer à 317 milliards de dollars, par suite de l'appréciation des marchés, contrée en partie par les rachats nets. Les actifs sous administration ont augmenté de 30 milliards de dollars, ou de 5 %, pour s'élever à 610 milliards de dollars, par suite essentiellement de la hausse des ventes nettes et de l'appréciation des marchés.

Revenus

Les revenus se sont établis à 5 291 millions de dollars, en baisse de 90 millions de dollars, ou de 2 %, en raison de la baisse des revenus tirés des frais, en partie contrée par l'augmentation des revenus d'intérêts nets.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 842 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 78 millions de dollars, ou de 10 %, du fait de la solide progression des prêts et de l'amélioration des marges.

Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 168 millions de dollars, ou de 4 %, pour s'établir à 4 449 millions de dollars, du fait principalement de la baisse des honoraires liés aux fonds communs de placement découlant de la diminution des ASG moyens et du repli des revenus tirés des commissions de courtage.

Canada

Les revenus ont diminué de 171 millions de dollars, ou de 4 %, pour s'établir à 4 572 millions de dollars. La diminution des honoraires liés aux fonds communs de placement a été atténuée par l'augmentation des revenus d'intérêts nets du fait de la progression des prêts et de l'accroissement des marges.

International

Les revenus ont augmenté de 81 millions de dollars, ou de 13 %, pour se fixer à 719 millions de dollars. La croissance s'explique d'abord et avant tout par la hausse des revenus d'intérêts nets ayant résulté de l'amélioration des marges et par l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a été de 10 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 4 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de un point de base pour s'établir à quatre points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 6 millions de dollars, contre 2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4 millions de dollars principalement attribuable aux prévisions macroéconomiques défavorables.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 4 millions de dollars, ce qui est identique à l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à deux points de base, en hausse de un point de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 350 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 91 millions de dollars, ou de 3 %, imputable en grande partie à l'expansion de l'équipe de vente productrice de revenus ainsi qu'aux frais liés aux technologies engagés pour soutenir la croissance des activités.

Charge d'impôt sur le résultat

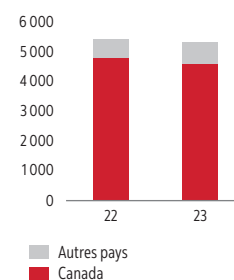
Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,4 %, contre 26,0 % pour l'exercice précédent.

Perspectives

La croissance des revenus du secteur Gestion de patrimoine mondiale devrait être soutenue par la progression des volumes au chapitre des fonds communs de placement portée par une gestion active et une distribution multimarque au Canada, par la forte croissance des activités de services-conseils et par l'expansion continue dans nos marchés internationaux clés. Les résultats devraient s'accroître en 2024 en raison de l'appréciation des marchés et des solides volumes de nouvelles activités. Le secteur Gestion de patrimoine mondiale poursuivra les investissements dans ses activités par le biais d'améliorations continues des capacités numériques à l'intention des clients et des conseillers, tout en gardant le cap sur la gestion des dépenses en proportion de la croissance des revenus. Les résultats du secteur Gestion de patrimoine mondiale devraient s'améliorer parallèlement à la reprise du marché.

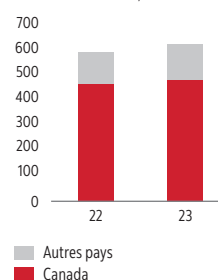
D13 Total des revenus par sous-secteurs

En millions de dollars



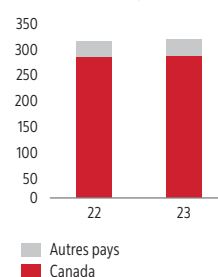
D14 Actifs de gestion de patrimoine sous administration (ASA)

En milliards de dollars, aux 31 octobre



D15 Actifs de gestion de patrimoine sous gestion (ASG)

En milliards de dollars, aux 31 octobre



Services bancaires et marchés mondiaux

Réalisations en 2023

Accroissement de la pertinence pour les sociétés clientes et obtention d'une plus grande part de services autres que de prêts

- Mise à profit de l'expertise sectorielle et en matière de produits pour soutenir la plateforme de montage de prêts et proposer des solutions uniques et distinctes, comme le démontre notre position parmi les trois premières institutions sur les marchés des titres d'emprunt, des prêts et des fusions et acquisitions.
- Investissement dans des initiatives axées sur les clients en modernisant l'infrastructure et les plateformes technologiques en ce qui a trait aux titres à revenu fixe, aux devises et aux titres de capitaux propres afin d'offrir une prestation exceptionnelle et d'élargir l'offre de produits et services.

Rehaussement de notre gamme de produits afin d'obtenir une plus grande part du portefeuille des clients

- Mise en place d'une équipe américaine de montage, de syndication et de vente de produits de crédit privé et accroissement continu des capacités avec une gamme de produits destinée aux clients américains en expansion.
- Achèvement de la mise à niveau du système SWIFT, soit une étape importante dans la transformation des paiements qui jette les bases de nouveaux services commerciaux qui simplifieront l'expérience des clients dans l'ensemble de notre empreinte mondiale.
- Réalisation de la première opération de transfert de risque synthétique, qui a permis à la Banque d'atténuer considérablement le risque lié à ses fonds propres à un coût intéressant pour les clients.

Consolidation de notre présence dans les Amériques

- Poursuite de la progression à l'égard de notre stratégie pluriannuelle selon laquelle nous visons à nous établir comme banque de gros de premier plan au pays et ailleurs dans les Amériques.
- Élargissement de la distribution des produits des Services bancaires et marchés mondiaux en Amérique latine aux clients régionaux et internationaux grâce à une infrastructure modernisée, y compris la négociation électronique.
- Lancement d'un nouveau modèle de couverture aux États-Unis pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre de clients, notamment les compagnies d'assurance, les fonds de couverture, les agences et les banques régionales.

Principales reconnaissances et opérations

Prix

- Prix Sustainable Finance Awards du magazine Global Finance : Meilleure banque au Canada en finance durable et Leadership remarquable en transparence pour la durabilité (prix mondial).
- Prix Investment Banking Awards 2023 du magazine The Banker : Banque d'investissement de l'année en financement durable sur le marché des emprunteurs souverains et supranationaux et des agences (SSA).
- Prix ESG Investing Awards 2023 : Prix du meilleur spécialiste en recherche sur les enjeux ESG.
- Prix transactions obligataires 2023 d'Environmental Finance : Obligation verte de l'année et obligation de durabilité de l'année.
- Prix Transaction de l'année 2023 remis par The Banker : Prêt consorsial outre-frontière de 2 milliards de dollars américains à Phoenix Tower.

Principales opérations

- Rôle de coresponsable des registres dans le cadre de plusieurs mandats importants au cours de l'exercice, notamment :
 - Coresponsable des registres et agent de montage durable dans le cadre du placement d'obligations durables de 1,05 milliard de dollars de Hydro One Inc. Il s'agit du premier placement en vertu du cadre de financement durable de l'émetteur et du premier placement d'obligations durables jamais réalisé par une société canadienne de services publics.
 - Placement par Rogers Communications de 3,0 milliards de dollars de billets de premier rang non garantis en 4 tranches; il s'agit du deuxième placement d'obligations en importance jamais enregistré sur le marché canadien.
 - Placement par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de 1,75 milliard de dollars de billets non garantis de premier rang en trois tranches.
 - Placement par Enbridge de 4,6 milliards de dollars d'actions ordinaires; il s'agit du plus important placement par voie de prise ferme de l'histoire des marchés financiers canadiens.
 - Placement par Brookfield Renewables de 500 millions de dollars américains de parts de SEC et d'actions échangeables de catégorie A; il s'agit de la plus importante opération réalisée dans le secteur de l'électricité et des services publics au cours de l'exercice 2023.
 - Placement par voie de prise ferme de 751 millions de dollars américains par Rexford Industrial Realty. Il s'agit du plus important placement par voie de prise ferme de FPI réalisé cette année et de la première fois que la Banque Scotia joue un rôle actif dans le cadre d'un tel placement aux États-Unis.
 - PAPE de Vesta à la NYSE par voie du placement de 446 millions de dollars américains de certificats américains d'actions étrangères; il s'agit de la première société ouverte mexicaine à procéder à un PAPE de certificats américains d'actions étrangères d'envergure depuis 2013.
- Rôle de conseiller financier dans le cadre de plusieurs transactions notables au cours de l'exercice, notamment :
 - Vente de Yamana à Mines Agnico Eagle Limitée et à Pan American Silver pour 5,2 milliards de dollars américains.
 - Acquisition conjointe de Summit Industrial Income REIT par Dream Industrial REIT et GIC pour 5,9 milliards de dollars.
 - Vente du portefeuille de centres de données urbains d'Allied Properties REIT à KDDI pour 1,35 milliard de dollars.
 - Acquisition de Freedom Mobile par Québecor pour 2,85 milliards de dollars.
 - Acquisition par GIP d'une participation de 40 % dans le réseau de pipelines Columbia auprès de TC Énergie pour 3,9 milliards de dollars américains.
 - Vente de la participation de 90 % de Petrobras dans le gisement Albacora Leste à PRIO pour 2,2 milliards de dollars américains.

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux offrent aux sociétés clientes des services de prêts, des services de transactions, des services bancaires d'investissement et un accès aux marchés financiers. Les Services bancaires et marchés mondiaux agissent à titre de banque de gros dans les Amériques, exercent leurs activités dans plus de 20 pays auprès d'une clientèle qui est répartie entre le Canada, les États-Unis, l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie-Pacifique.

Stratégie

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont à cœur de générer une croissance durable et rentable pour les actionnaires, grâce à une répartition rigoureuse du capital dans l'ensemble de notre réseau. Pour ce faire, les Services bancaires et marchés mondiaux s'efforcent de représenter plus que jamais un choix pertinent pour les clients en offrant des conseils financiers et des solutions financières de pointe et en élargissant l'offre multiservice de la Banque aux entreprises, ainsi qu'en privilégiant les relations avec les clients à qui nous pouvons apporter une valeur ajoutée au-delà des prêts. Nous tirons parti de nos capacités régionales et institutionnelles afin d'offrir à nos clients une croissance ciblée des activités et des marchés soutenue par notre cadre stratégique.

Priorités pour 2024

- **Accroître la pertinence pour les clients stratégiques** – Mettre à contribution l'expertise actuelle afin d'accéder à de nouveaux secteurs en croissance offrant des possibilités et continuer de hausser notre pertinence auprès de nos clients stratégiques au moyen d'analyses poussées.
- **Renforcer l'offre sur les marchés financiers et les services-conseils** – Continuer d'investir dans les services de montage de prêts et les produits liés aux marchés financiers et favoriser encore davantage l'adoption des produits numériques et des outils de négociation électronique.
- **Mettre à profit notre présence afin de générer des résultats provenant de sources diversifiées et durables** – Demeurer un chef de file au Canada, mettre en œuvre la stratégie de croissance aux États-Unis et prendre de l'expansion en Amérique latine dans les régions offrant de fortes occasions.
- **Favoriser une culture gagnante** – Attirer, former et fidéliser une diversité de talents dans un environnement inclusif et de haute performance, tout en continuant d'assurer la sécurité de la Banque.

T25 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	2023 ¹⁾	2022 ¹⁾
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets	1 572 \$	1 630 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 980	3 542
Total des revenus	5 552	5 172
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	101	(66)
Charges autres que d'intérêts	3 062	2 674
Charge d'impôt sur le résultat	621	653
Bénéfice net	1 768 \$	1 911 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 768 \$	1 911 \$
Principaux ratios et autres données financières		
Rendement des capitaux propres ²⁾	12,2 %	14,3 %
Productivité ³⁾	55,2 %	51,7 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	101 \$	(58)\$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	- \$	(8)\$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ³⁾	0,07 %	(0,06) %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ³⁾	- %	(0,01) %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ³⁾	- %	(0,02) %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)		
Actifs détenus à des fins de transaction	108 778 \$	129 939 \$
Prêts et acceptations	128 276	108 722
Actifs productifs ²⁾	446 426	401 109
Total des actifs	490 246	444 957
Dépôts	181 989	169 591
Total des passifs	455 426	414 134

1) Comprend la majoration des revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts de 437 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – 333 \$).

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

3) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de la mesure.

Performance financière

Bénéfice net

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 768 millions de dollars, en baisse de 143 millions de dollars, ou de 7 %. Cette diminution s'explique par la hausse des charges autres que d'intérêts, l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et la baisse des revenus d'intérêts nets, facteurs atténués par l'augmentation des revenus autres que d'intérêts et l'incidence favorable de la conversion des devises.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens se sont établis à 490 milliards de dollars, soit une hausse de 45 milliards de dollars, ou de 10 %, par suite essentiellement de l'augmentation des titres pris en pension, de la hausse des prêts aux entreprises et de l'incidence de la conversion des devises, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des titres détenus à des fins de transaction.

Les passifs moyens se sont élevés à 455 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 41 milliards de dollars, ou de 10 %, attribuable principalement à la croissance des titres mis en pension et des dépôts ainsi qu'à l'incidence de la conversion des devises.

Revenus

Les revenus se sont élevés à 5 552 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 380 millions de dollars, ou de 7 %, laquelle s'explique par l'augmentation des revenus autres que d'intérêts et l'incidence favorable de la conversion des devises, facteurs en partie contrés par la diminution des revenus d'intérêts nets.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 1 572 millions de dollars, en baisse de 58 millions de dollars, ou de 4 %. Le recul est principalement imputable à l'augmentation des coûts de financement se rapportant aux activités de transaction et au repli des marges sur les prêts aux sociétés.

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 438 millions de dollars, ou de 12 %, pour se situer à 3 980 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation des revenus tirés des honoraires et des commissions et par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 101 millions de dollars, contre une reprise nette de 66 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à sept points de base, en hausse de 13 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 101 millions de dollars, comparativement à une reprise nette de 58 millions de dollars. La dotation pour la période à l'étude découle principalement des perspectives macroéconomiques défavorables et de l'incidence connexe sur certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers en Amérique du Nord.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a été nulle, contre une reprise nette de 8 millions de dollars, puisque l'exercice précédent avait bénéficié de recouvrements plus élevés. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est accru de un point de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 3 062 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 388 millions de dollars, ou de 15 %, en raison essentiellement de l'augmentation des frais liés au personnel et aux technologies nécessaires aux activités de prospection et de l'incidence de la conversion des devises.

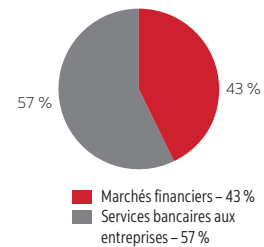
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,0 %, comparativement à 25,5 % pour l'exercice précédent. La hausse s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation du taux d'impôt prévu par la loi au Canada, neutralisée en partie par l'incidence des changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

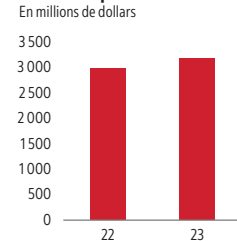
Perspectives

Les Services bancaires et marchés mondiaux se concentreront sur les marchés prioritaires et la primauté du client afin d'accroître leur part du portefeuille et les rendements. Sur les marchés financiers, la croissance des revenus proviendra des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises, tandis que les services bancaires aux entreprises devraient générer des revenus grâce aux honoraires plus élevés en continuant de se concentrer sur des secteurs ciblés tels que les soins de santé, les technologies, les produits de consommation industrielle et de détail. La croissance des dépenses sera axée sur les investissements clés dans les secteurs et marchés prioritaires. La croissance des bénéfices des Services bancaires et marchés mondiaux sera soutenue par l'accent mis sur ses marchés prioritaires en Amérique du Nord afin de renforcer les relations avec les clients et de générer une croissance rentable et durable.

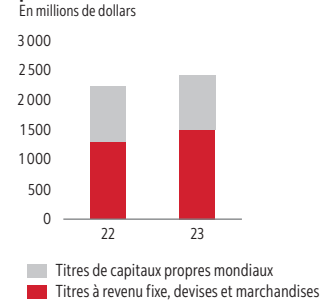
D16 Total des revenus



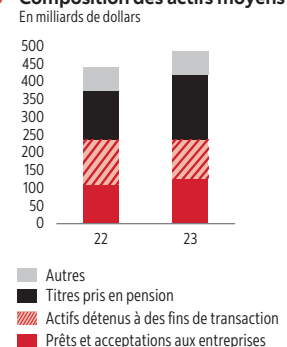
D17 Revenus tirés des services bancaires aux entreprises



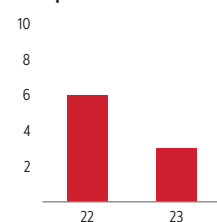
D18 Revenus tirés des marchés financiers par secteurs d'activité



D19 Composition des actifs moyens



D20 Jours de bourse marqués par une perte



Autres

Le secteur Autres comprend la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier. La Trésorerie est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend les activités de financement de gros de la Banque.

La majoration des revenus exonérés d'impôt est éliminée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période. Ce montant est pris en compte dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.

Le revenu net provenant des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.

Performance financière

T26 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2023	2022
Résultats présentés		
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	(2 044)\$	(180)\$
Revenus autres que d'intérêts ^{1), 2)}	(433)	(714)
Total des revenus ¹⁾	(2 477)	(894)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	3
Charges autres que d'intérêts	924	569
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	(1 104)	(734)
Bénéfice net (perte nette)	(2 297)\$	(732)\$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(3)	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(2 294)\$	(732)\$

1) Comprend la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques et l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de (188)\$ [2022 – (60)\$].

T26A Performance financière ajustée du secteur Autres¹⁾

(en millions de dollars)	2023	2022
Résultats ajustés		
Revenus d'intérêts nets	(2 044)\$	(180)\$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	(800)	(353)
Total des revenus	(2 844)	(533)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	3
Charges autres que d'intérêts ³⁾	137	351
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(2 981)	(887)
Charge d'impôt sur le résultat ⁴⁾	(1 538)	(659)
Bénéfice net (perte nette)	(1 443)\$	(228)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	1
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(1 443)\$	(229)\$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20 pour obtenir une description de la mesure.

2) Compte tenu d'ajustements au titre (du profit net) de la perte nette sur les cessions et la réduction d'activités de (367)\$ (31 octobre 2022 – 361 \$).

3) Compte tenu d'ajustements au titre de la charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 354 \$, de coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats de 87 \$ et de la dépréciation d'actifs non financiers de 346 \$ (31 octobre 2022 – charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ de 85 \$ et coûts de soutien du programme de fidélisation Scene+ de 133 \$).

4) Compte tenu d'ajustements au titre du dividende pour la relance du Canada de 579 \$ (31 octobre 2022 – néant).

Bénéfice net

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 294 millions de dollars. La perte nette ajustée attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevée à 1 443 millions de dollars, contre 229 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Le recul de 1 214 millions de dollars est attribuable à la diminution des revenus, sous l'effet surtout de l'augmentation des coûts de financement, atténuée par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat et des charges autres que d'intérêts.

Revenus

Les revenus se sont établis à un montant négatif de 2 477 millions de dollars pour l'exercice écoulé. Les revenus ajustés ont correspondu à un montant négatif de 2 844 millions de dollars, ce qui représente un recul de 2 311 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent essentiellement imputable à l'augmentation des coûts de financement résultant des hausses des taux d'intérêt par les banques centrales, à la baisse des profits sur les placements et à la baisse des revenus provenant des sociétés associées. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse des revenus tirés des actifs liquides.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 924 millions de dollars, contre 569 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont chiffrées à 137 millions de dollars, par rapport à 351 millions de dollars en 2022. Le recul de 214 millions de dollars est principalement attribuable à la diminution des coûts liés aux projets.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T27 État résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2023	2022	Variation	Variation des volumes	Variation du change
Actifs					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	91,2 \$	66,4 \$	37 %	34 %	3 %
Actifs détenus à des fins de transaction	117,9	113,2	4	2	2
Titres pris en pension et titres empruntés	199,3	175,3	14	11	3
Titres de placement	118,2	110,0	7	5	2
Prêts	750,9	745,0	1	(1)	2
Autres	133,3	139,5	(4)	(10)	6
Total des actifs	1 410,8 \$	1 349,4 \$	5 %	2 %	3 %
Passifs					
Dépôts	952,3 \$	916,2 \$	4 %	2 %	2 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	160,0	139,0	15	11	4
Autres	210,1	211,0	–	(4)	4
Débiteures subordonnées	9,7	8,5	14	14	–
Total des passifs	1 332,1 \$	1 274,7 \$	5 %	2 %	3 %
Capitaux propres					
Actions ordinaires ¹⁾	68,9 \$	65,1 \$	6 %	5 %	1 %
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8,1	8,1	–	–	–
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1,7	1,5	14	13	1
Total des capitaux propres	78,7 \$	74,7 \$	5 %	4 %	1 %
Total des passifs et des capitaux propres	1 410,8 \$	1 349,4 \$	5 %	2 %	3 %

1) Comprend l'incidence nette de la conversion des devises, notamment la variation des taux de change au comptant sur la conversion du montant des actifs et des passifs libellés en monnaie fonctionnelle vers le montant équivalent en dollars canadiens.

État de la situation financière

Actifs

Au 31 octobre 2023, le total des actifs de la Banque s'élevait à 1 411 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 61 milliards de dollars, ou de 5 %, par rapport au 31 octobre 2022, ce qui comprend l'incidence de la conversion des devises de 3 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières se sont accrus de 24 milliards de dollars en raison essentiellement de la hausse des soldes de banques centrales. Les titres détenus à des fins de transaction ont augmenté de 4 milliards de dollars, ce qui traduit d'abord et avant tout l'accroissement des activités des clients. Les prêts ont augmenté de 6 milliards de dollars. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont augmenté de 7 milliards de dollars, ce qui reflète la hausse des dépenses des consommateurs. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 5 milliards de dollars, principalement au Canada et au Mexique. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont diminué de 5 milliards de dollars du fait de la baisse des prêts hypothécaires au Canada, ce qui a été atténué par la croissance au Chili et au Mexique. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont progressé de 24 milliards de dollars en raison de l'accroissement de la demande de la part des clients. Les actifs liés aux instruments dérivés ont diminué de 4 milliards de dollars en raison des variations des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que de la baisse de l'activité. Les titres de placement ont augmenté de 8 milliards de dollars en raison surtout de la hausse des avoirs en titres de créance du gouvernement américain.

Passifs

Les passifs totalisaient 1 332 milliards de dollars au 31 octobre 2023, soit une hausse de 57 milliards de dollars, ou de 5 %, par rapport au 31 octobre 2022, ce qui comprend l'incidence de la conversion des devises de 3 %. Le total des dépôts a augmenté de 36 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se chiffraient à 289 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 23 milliards de dollars du fait principalement de la croissance des dépôts à terme au Canada. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 15 milliards de dollars, principalement au Canada et au Mexique. Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 4 milliards de dollars du fait essentiellement de l'émission de passifs au titre de billets de premier rang. Les obligations relatives aux titres vendus à découvert ont diminué de 4 milliards de dollars du fait de la baisse de la demande des clients. Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés se sont accrues de 21 milliards de dollars. Les autres passifs ont augmenté de 7 milliards de dollars par suite essentiellement des intérêts courus et des titres de créance émis par des filiales. Les passifs au titre des instruments dérivés ont reculé de 7 milliards de dollars du fait des variations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que de la baisse de l'activité.

Capitaux propres

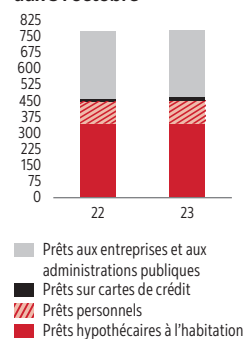
Le total des capitaux propres s'est établi à 79 milliards de dollars, soit une hausse de 4 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2022. Les capitaux propres ont augmenté en raison du bénéfice net de l'exercice écoulé de 7 528 millions de dollars et des émissions nettes d'actions de 1 399 millions de dollars, principalement liées au régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires. Ces facteurs ont été contrés en partie par des versements de dividendes de 5 422 millions de dollars.

Gestion du capital

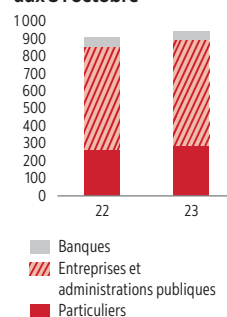
Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité financière des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre d'appétence au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et

D21 Portefeuille de prêts Prêts et acceptations En milliards de dollars, aux 31 octobre



D22 Dépôts En milliards de dollars, aux 31 octobre



l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les fonds propres et les fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve les plans annuels visant le capital et les stratégies. Le Comité de gestion de l'actif et du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

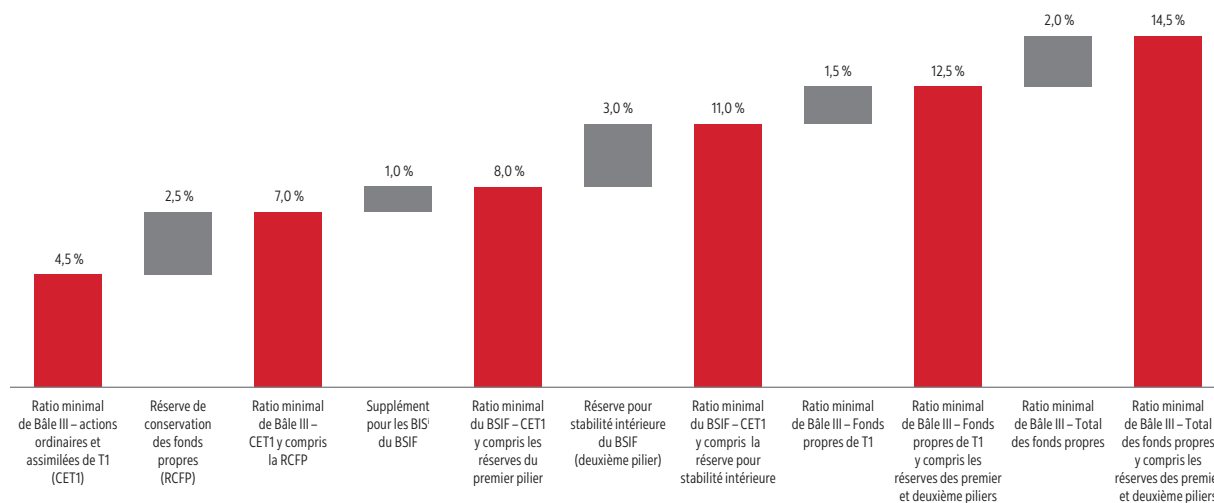
Appétence au risque

Le cadre d'appétence au risque, qui définit l'appétence au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les limites en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Appétence au risque » de la section traitant de la gestion du risque. Le cadre comporte des cibles à moyen terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice et aux autres paramètres fondés sur les risques. Avec ces limites, la Banque agit de façon à atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Bâle III fournit également des lignes directrices en matière de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), lesquelles stipulent que pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, les instruments de fonds propres non ordinaires doivent être convertibles en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur déterminé.

D23 Exigences en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux (au 31 octobre 2023)



Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes à la mise en application des règles de Bâle III à l'échelle internationale. Le BSIF exige des institutions de dépôt canadiennes qu'elles atteignent les exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement, ce qui comprend la réserve de fonds propres de 2,5 %. Le BSIF a également désigné la Banque comme étant une banque d'importance systémique intérieure (BISⁱ), accroissant de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres, pour les rendre conformes à ceux applicables aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale. Les exigences du BSIF en matière de ratios minimaux de fonds propres du premier pilier sont respectivement de 8,0 %, de 9,5 % et de 11,5 % pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres.

En juin 2018, le BSIF a mis en œuvre la réserve pour stabilité intérieure que les banques d'importance systémique intérieure (BISⁱ) doivent constituer comme réserve supplémentaire au titre du deuxième pilier. Une banque qui manque à ses obligations relatives à la réserve ne se verra pas automatiquement assujettie à des limites de distribution de fonds propres. Le BSIF exigera plutôt un plan de mesures correctrices si une banque se trouve en position de déficit par rapport à son seuil minimal établi. Si un tel plan n'est pas dressé ou exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF, des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises. Le BSIF réexamine la réserve deux fois par an, soit en juin et en décembre, et communique les modifications éventuelles et leur justification au public. Dans des circonstances exceptionnelles, le BSIF pourrait aussi apporter des modifications à la réserve à d'autres moments durant l'année. De plus, le BSIF pourrait par la suite modifier les exigences minimales pour certaines BISⁱ ou pour certains groupes de BISⁱ, à titre de mesure de contrôle.

En décembre 2022, le BSIF a accru la fourchette de la réserve pour stabilité intérieure (RSI) pour la faire passer de 0 % à 4 %. Il a également porté la RSI à 3,0 % du total des actifs pondérés en fonction des risques le 1^{er} février 2023. Par conséquent, les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BISⁱ et la RSI, s'établissent à 11,0 %, à 12,5 % et à 14,5 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement. De plus, en juin 2023, le BSIF a annoncé une hausse supplémentaire de 0,5 % de sa RSI à compter du 1^{er} novembre 2023, ce qui la portera à 3,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio de levier

Outre les exigences de ratio de fonds propres fondées sur le risque, Bâle III a introduit un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs au bilan et hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III. Les lignes directrices du BSIF sur les exigences de levier de Bâle III et en matière de communication de l'information exposent les grandes lignes en matière d'application et de présentation du ratio de levier de Bâle III au Canada.

Depuis le deuxième trimestre de 2023, les institutions doivent maintenir un coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3,5 %, y compris le supplément de 0,5 % s'appliquant aux BIS¹.

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)

Le BSIF a publié des lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC), qui s'appliquent aux BIS¹ canadiennes dans le cadre du régime de recapitalisation interne du gouvernement fédéral. Les normes visent à tenir compte de l'adéquation de la capacité d'absorption des pertes des banques d'importance systémique pour soutenir leur recapitalisation en cas de faillite. Depuis le 1^{er} novembre 2021, les BIS¹ doivent maintenir un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) fondé sur les risques minimal et un ratio de levier TLAC minimal. La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices. Les exigences minimales de la Banque en matière de ratio TLAC consistent en un ratio de 24,5 % à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques et en un ratio de 7,25 % à l'égard de l'exposition aux fins du ratio de levier. Comme il est mentionné plus haut, le BSIF pourra par la suite modifier les exigences minimales de TLAC pour les BIS¹. Si une BIS¹ ne respecte pas les exigences minimales de TLAC, le BSIF peut prendre toute mesure qu'il juge adéquate, y compris celles prévues dans la *Loi sur les banques*. Au 31 octobre 2023, le ratio TLAC fondé sur les risques et le ratio de levier TLAC de la Banque dépassaient le seuil minimal établi par le BSIF.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres

Avec prise d'effet au deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Banque a adopté les réformes de l'Accord de Bâle III révisé en conformité avec les lignes directrices révisées Normes de fonds propres, Exigences de levier et Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BIS¹) au titre du troisième pilier du BSIF. Les exigences du BSIF s'alignent pour la plupart sur celles des réformes de l'Accord de Bâle III révisé du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), les quelques différences portant surtout sur les prêts immobiliers résidentiels et les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles ainsi que sur l'accélération de l'instauration progressive du taux plancher global de fonds propres de 72,5 % de sorte qu'elle soit terminée en 2026 au plus tard.

Réformes de l'Accord de Bâle III révisé

Les réformes définitives de Bâle III mises en œuvre au deuxième trimestre de 2023 touchent principalement le calcul des actifs pondérés en fonction des risques et comportent les éléments suivants :

- une approche standard révisée du risque de crédit prévoyant une granularité accrue des pondérations en fonction des risques prescrites pour les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises;
- des révisions de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes comportant de nouvelles exigences relatives aux paramètres des modèles élaborés en interne selon l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), y compris des restrictions du champ d'application qui limitent certaines catégories d'actifs à l'approche notations internes – fondation (l'« approche NI fondation »);
- une approche standard révisée du risque d'exploitation qui prend appui sur l'approche standard existante, y compris la comptabilisation des pertes liées au risque d'exploitation d'une institution;
- des révisions à la mesure du ratio de levier et du volant de fonds propres lié au ratio de levier, qui prendra la forme d'un volant de fonds propres de T1 et sera fixé à 50 % du supplément de 1,0 % au titre du volant de fonds propres pondéré en fonction du risque d'une BIS¹;
- un plancher global garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Une période d'instauration progressive internationale du taux plancher global de fonds propres de 72,5 % de 2023 à 2028 a débuté au cours du deuxième trimestre de 2023 et le plancher démarre à 65 % pour les banques canadiennes.

À l'international, l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé varie selon le territoire. À l'heure actuelle, il est prévu que dans bon nombre de territoires, la mise en œuvre ne commencera pas avant 2025. Par ailleurs, les exigences relatives au risque de marché révisées du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit et de la révision complète du portefeuille de négociation entreront en vigueur pour la Banque au premier trimestre de 2024, ce qui devrait se traduire par une diminution d'environ 30 points de base.

La Banque continue de suivre l'évolution des développements ayant une incidence sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de se préparer en conséquence.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus à sa stratégie, des changements observés dans son contexte opérationnel ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et les fonds propres. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle ainsi que de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios de crise. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer dans quelle mesure des événements graves, mais plausibles, pourraient influencer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau d'appétence au risque.

La cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré d'appétence au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des simulations de crise et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré d'appétence au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêté au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres ainsi que de débentures subordonnées, déduction faite des rachats.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'une validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés.

Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

La Banque maintient toujours des niveaux de fonds propres élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour connaître une croissance future et profiter des occasions qui se présentent. Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 s'établissait à 13,0 % au 31 octobre 2023, ce qui correspond à une hausse d'environ 150 points de base par rapport à l'exercice précédent. La hausse du ratio tient à l'adoption des exigences révisées de Bâle III du BSIF, à l'autogénération de capital au cours de l'exercice, y compris la baisse des actifs pondérés en fonction des risques, aux émissions nettes d'actions dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque et à la vente des SFCT, facteurs contrés en partie par l'impôt comptabilisé au titre du dividende pour la relance du Canada, les charges de restructuration, les coûts de résiliation de contrats et les autres dépréciations annoncées au quatrième trimestre.

Le ratio de T1 de la Banque s'établissait à 14,8 % au 31 octobre 2023, en hausse d'environ 160 points de base par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des incidences susmentionnées sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1.

Le ratio total des fonds propres de la Banque s'établissait à 17,2 % au 31 octobre 2023, en hausse d'environ 190 points de base par rapport à 2022, en raison principalement des incidences susmentionnées sur le ratio de T1 et des émissions de débetures subordonnées FPUNV de 1 milliard de dollars, de 33 milliards de yens japonais et de 12 milliards de yens japonais, contrebalancées en partie par l'amortissement net de débetures subordonnées FPUNV de 352 millions de dollars et d'autres ajustements réglementaires.

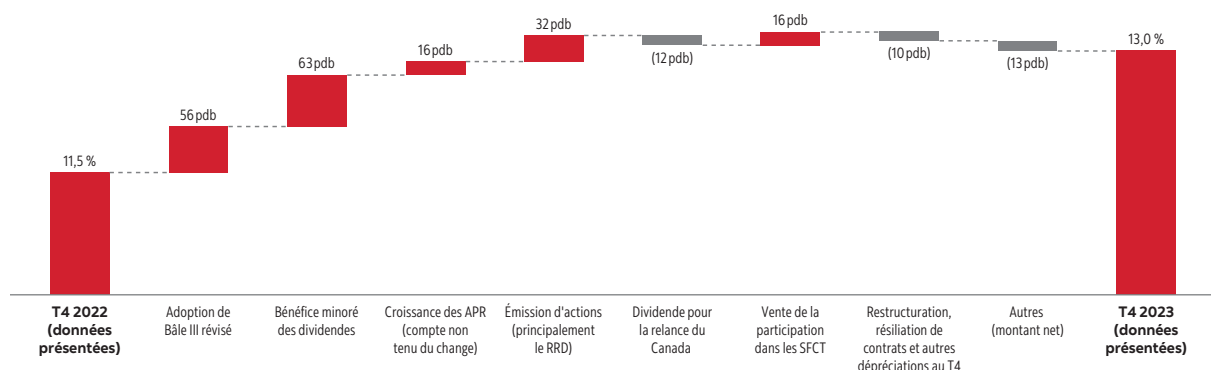
Le ratio TLAC s'établissait à 30,6 % au 31 octobre 2023, ce qui correspond à une hausse d'environ 320 points de base par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse de la TLAC disponible et de la baisse des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio de levier s'est établi à 4,2 %, ce qui est conforme à l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance des fonds propres de T1, compensée par la résiliation par le BSIF de la mesure visant l'exclusion temporaire des réserves des banques centrales de la mesure de l'exposition au risque de levier et par l'accroissement des actifs au bilan et hors bilan de la Banque.

Le ratio de levier TLAC s'est établi à 8,6 %, en baisse d'environ 20 points de base par rapport à 2022, en raison principalement de la résiliation par le BSIF de la mesure visant l'exclusion temporaire des réserves des banques centrales de la mesure de l'exposition au risque de levier et de l'accroissement des actifs au bilan et hors bilan de la Banque.

Les ratios de fonds propres, de levier et TLAC de la Banque continuent de dépasser les ratios minimaux de fonds propres du BSIF pour 2023. En 2024, la Banque continuera de gérer de manière prudente ses fonds propres afin de répondre aux obligations grandissantes sur le plan réglementaire. L'incidence estimée sur les actions ordinaires et assimilées de T1 de l'adoption d'un taux plancher de fonds propres plus élevé et de la mise en œuvre des nouvelles exigences de la révision complète du portefeuille de négociation et du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit au premier trimestre de 2024 correspond à environ -75 points de base.

D24 Évolution du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1¹⁾



1) Dans le présent document, pour le quatrième trimestre de 2023, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (février 2023). Pour le quatrième trimestre de 2022, cette mesure a été préparée conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).

T28 Ratios de fonds propres réglementaires^{1), 2)} et de capacité totale d'absorption des pertes³⁾

	Bâle III révisé	Bâle III
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Actions ordinaires et assimilées de T1		
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁴⁾	68 853 \$	65 150 \$
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	763	694
Ajustement transitoire visant les pertes sur créances attendues	–	75
Goodwill et immobilisations incorporelles, déduction faite des passifs d'impôt différé ⁵⁾	(15 738)	(15 546)
Déductions liées à un seuil	–	–
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	(231)	(88)
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 ⁶⁾	3 394	2 796
Actions ordinaires et assimilées de T1	57 041	53 081
Autres fonds propres de T1		
Actions privilégiées ⁷⁾	300	300
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	3 249	3 249
Billets avec remboursement de capital à recours limité (FPUNV)	4 526	4 526
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires ⁷⁾	–	–
Autres ajustements aux fonds propres de T1 ⁸⁾	107	106
Fonds propres de T1, montant net	65 223	61 262
Fonds propres de T2		
Débiteures subordonnées, après amortissement ⁷⁾	8 412	7 461
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI)	1 931	1 869
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	85	118
Autres ajustements aux fonds propres de T2	–	–
Fonds propres de T2	10 428	9 448
Total des fonds propres réglementaires	75 651	70 710
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires		
Instruments de TLAC externe	58 001	55 337
Déductions et autres ajustements au titre de la TLAC	852	518
TLAC après déductions	134 504	126 565
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)^{1), 2)}		
Risque de crédit	378,7	401,4
Risque de marché	12,0	10,8
Risque d'exploitation	49,3	50,2
Actifs pondérés en fonction des risques	440,0 \$	462,4 \$
Ratios de fonds propres^{1), 2)} et ratios TLAC³⁾		
Actions ordinaires et assimilées de T1	13,0 %	11,5 %
T1	14,8 %	13,2 %
Total	17,2 %	15,3 %
Capacité totale d'absorption des pertes	30,6 %	27,4 %
Levier⁹⁾		
Risque de levier	1 562 963 \$	1 445 619 \$
Ratio de levier	4,2 %	4,2 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes ³⁾	8,6 %	8,8 %

- 1) Les ratios et montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux ratios et montants présentés pour 2022.
- 2) Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de la période précédente ont été calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).
- 3) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).
- 4) Comprend les réserves du secteur Autres ajustées aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.
- 5) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de présentation de l'information financière réglementaire.
- 6) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des exigences de Bâle III comprennent les profits et les pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur, les actifs des régimes de retraite et d'autres éléments.
- 7) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles faisaient l'objet d'un retrait progressif jusqu'en 2022.
- 8) Les autres ajustements des fonds propres de T1 aux termes des règles de l'accord de Bâle III comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales.
- 9) Les ratios de levier pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (février 2023). Les ratios de levier de la période précédente ont été calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (novembre 2018).

T29 Variation des fonds propres réglementaires¹⁾

	Bâle III révisé	Bâle III
Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	70 710 \$	66 101 \$
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	6 991	9 656
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(5 003)	(4 858)
Actions émises	1 402	706
Actions rachetées	–	(2 873)
Profits/pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur	1 001	(1 593)
Ajustement transitoire visant les pertes sur créances attendues ²⁾	(75)	(160)
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie	7	2 739
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	69	(628)
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe) ³⁾	(192)	(390)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	(240)	(528)
– Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	(143)	86
– Placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières (montant au-dessus d'un seuil de 10 %)	–	–
– Autres déductions de fonds propres	(162)	(360)
– Autres	65	(254)
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	3 960 \$	2 071 \$
Modifications aux autres fonds propres de T1		
Émission	–	2 523
Rachat	–	(500)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	1	(747)
Modifications aux autres fonds propres de T1	1 \$	1 276 \$
Modifications aux fonds propres de T2		
Émission	1 447	3 356
Rachat	–	(1 250)
Compte de correction de valeur admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI ⁴⁾	62	(237)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	(529)	(607)
Modifications aux fonds propres de T2	980 \$	1 262 \$
Total des fonds propres générés (utilisés)	4 941 \$	4 609 \$
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	75 651 \$	70 710 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

2) Les ajustements transitoires relatifs aux pertes sur créances attendues ont été instaurés par le BSIF au cours du deuxième trimestre de 2020. Depuis le premier trimestre de 2023, les ajustements transitoires relatifs aux pertes sur créances attendues ne s'appliquent plus.

3) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des sociétés associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.

4) Comptes de correction de valeur admissibles en 2023 et en 2022.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes – les actions ordinaires et assimilées de T1, les autres fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des participations ne donnant pas le contrôle selon les exigences réglementaires et des ajustements ou déductions réglementaires prescrits. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles (compte tenu des passifs d'impôt différé), les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, l'insuffisance (s'il y a lieu) du compte de correction de valeur pour pertes sur créances sur les pertes attendues selon les paramètres réglementaires et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les autres fonds propres de T1 se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et d'autres instruments de capitaux propres admissibles (décrits à la note 24). Les fonds propres de T2 se composent surtout des débetures subordonnées admissibles et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 57,0 milliards de dollars au 31 octobre 2023, en hausse de 4,0 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- de la croissance de 2,0 milliards de dollars découlant de l'autogénération de capital, déduction faite des dividendes payés;
- d'émissions d'actions totalisant 1,4 milliard de dollars essentiellement dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque;
- de l'augmentation de 1,0 milliard de dollars découlant des fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie et du risque de crédit propre à la Banque, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises compte tenu des variations de la juste valeur des titres de placement;
- de la hausse de 69 millions de dollars des fonds propres réglementaires des participations ne donnant pas le contrôle.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- un montant de 432 millions de dollars attribuable aux déductions de fonds propres réglementaires, y compris le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres éléments.

Les fonds propres de T1 de la Banque ont augmenté de 4,0 milliards de dollars, en raison surtout des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1.

Le total des fonds propres a augmenté de 4,9 milliards de dollars au cours de l'exercice, en raison principalement des incidences susmentionnées sur les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1, des émissions de débetures subordonnées FPUNV de 1,0 milliard de dollars, de 33 milliards de yens japonais et de 12 milliards de yens japonais ainsi que de la hausse de 62 millions de dollars des comptes de correction de valeur admissibles inclus dans les fonds propres de T2, contrebalancés en partie par l'amortissement d'instruments de fonds propres de T2 FPUNV de 352 millions de dollars et les autres ajustements réglementaires de 177 millions de dollars.

Dividendes

Le dividende annuel en 2023 s'est établi à 4,18 \$, en hausse de 0,12 \$ par rapport à 2022. Le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,06 \$ par action ordinaire lors de son assemblée du 27 novembre 2023. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 janvier 2024.

T30 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2023	2022
Dividendes		
Actions ordinaires	5 003 \$	4 858 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	419	260
Actions ordinaires émises ¹⁾	1 402	706
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités ²⁾	–	2 873
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis ³⁾	–	2 523
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres rachetés ⁴⁾	–	500
Échéance, remboursement et rachat de débetures subordonnées	78	1 276

1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice et les actions ordinaires émises aux termes du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires.

2) Aucun rachat à l'exercice 2023.

3) Aucune émission à l'exercice 2023.

4) Aucun rachat à l'exercice 2023.

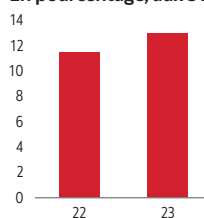
Offre de rachat dans le cours normal des activités

La Banque n'a pas d'offre de rachat dans le cours normal des activités en vigueur à l'heure actuelle et elle n'a racheté aucune action ordinaire au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

L'offre de rachat dans le cours normal des activités précédente de la Banque a pris fin le 1^{er} décembre 2022. Aux termes de cette offre, la Banque a racheté puis annulé environ 32,9 millions d'actions ordinaires au prix moyen pondéré en fonction du volume de 87,28 \$ l'action, pour un montant total de 2 873 millions de dollars. Ces rachats ont été effectués avant le 31 octobre 2022.

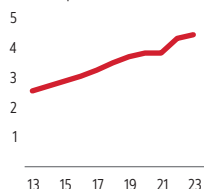
D25 Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1

En pourcentage, aux 31 octobre



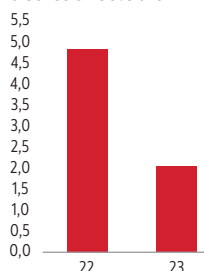
D26 Croissance des dividendes

En dollars par action



D27 Fonds propres générés en interne

En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre



Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées et à certains autres instruments de capitaux propres de la Banque sont présentées dans le tableau T31. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

T31 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2023	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
Actions ordinaires²⁾	20 109 \$	4,18 \$	1 214 044	s. o.
Actions privilégiées FPUNV³⁾				
Actions privilégiées de série 40 ^{4), 5)}	300	1,212500	12 000	Série 41
Autres titres de T1 FPUNV^{3), 7)}	Montant (en millions de dollars)	Distributions ⁶⁾	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés ⁸⁾	1 250 US\$	21,3015 US\$	8,33538	1 250
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés ⁹⁾	1 250 US\$	12,25 US\$	4,900	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 ¹⁰⁾	1 250 \$	9,25 \$	3,700	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 ¹¹⁾	600 US\$	9,0625 US\$	3,625	600
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 ¹²⁾	1 500 \$	17,5575 \$	7,023	1 500
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 ¹³⁾	750 US\$	21,5625 US\$	8,625	750
Débiteures subordonnées FPUNV³⁾	Montant (en millions de dollars)			Taux d'intérêt (%)
Débiteures subordonnées échéant en décembre 2025			1 250 US\$	4,500
Débiteures subordonnées échéant en janvier 2029			1 750 \$	3,890
Débiteures subordonnées échéant en juillet 2029			1 500 \$	2,836
Débiteures subordonnées échéant en mai 2032			1 750 \$	3,934
Débiteures subordonnées échéant en décembre 2032			33 000 JPY	1,800
Débiteures subordonnées échéant en août 2033			1 000 \$	5,679
Débiteures subordonnées échéant en décembre 2033			12 000 JPY	1,830
Débiteures subordonnées échéant en mai 2037			1 250 US\$	4,588
Autres	Montant (en millions de dollars)	Distributions ⁶⁾	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{14a), b)}	750 \$	28,25	5,650	750
Options				Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ²⁾				11 558

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

2) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils seront déclarés. Au 17 novembre 2023, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 214 044 milliers et à 11 534 milliers.

3) Ces titres sont assortis des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires conformément à Bâle III. Se reporter aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en trésorerie privilégié non cumulatif. Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion. Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2022 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

5) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 26 janvier 2024, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,43 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

6) Distributions payables semestriellement ou trimestriellement selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou de 1 000 \$ US, selon le cas.

7) Les distributions trimestrielles sont inscrites chaque trimestre, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant.

8) Le 28 juin 2023, la Banque a annoncé la transition du taux d'intérêt à l'égard de ces titres, soit du TIOL en dollars américains de trois mois au SOFR à terme de trois mois majoré d'un ajustement de l'écart de 26,161 points de base, pour les périodes d'intérêts ouvertes à compter du 12 juillet 2023.

9) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 4 juin 2025, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant, seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,551 %.

10) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 juillet 2026, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada majoré de 2,761 %.

11) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 octobre 2026, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 2,613 %.

12) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 juillet 2027, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant, seront calculées au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 3,95 %.

13) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 27 octobre 2027, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les distributions seront calculées au moyen du taux du Trésor américain sur cinq ans majoré de 4,389 %.

14a) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions. Les TFB Scotia II de série 2006-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.

14b) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le retrait d'actions.

Notations de crédit

Les notations de crédit sont l'un des facteurs ayant une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers ainsi que sur les modalités selon lesquelles cette dernière peut conclure des opérations sur des dérivés ou des opérations de couverture et emprunter des fonds. Les notations de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Ses notations de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels étaient les suivantes : AA par DBRS Morningstar, Aa2 par Moody's, A+ par Standard & Poor's (S&P) et AA par Fitch Ratings. Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA (bas) par DBRS Morningstar, A2 par Moody's, AA- par Fitch Ratings et A- par S&P. Au 31 octobre 2023, toutes ces agences de notation accordaient une perspective « stable » à la Banque.

Les notes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention de titres et elles peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de modèles de risques internes de la Banque approuvés par le BSIF et de pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments au bilan ou hors bilan. En outre, le BSIF a adopté le taux plancher global révisé de Bâle III, qui garantit que les actifs pondérés en fonction des risques totaux de la Banque ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III révisé. Le taux plancher a été établi à 72,5 % et une période d'instauration progressive allant de 2023 à 2028 a été fixée. En ce qui a trait aux banques canadiennes, le taux plancher a démarré à 65 % au deuxième trimestre de 2023, puis augmentera de 2,5 % au premier trimestre de chaque exercice jusqu'à son adoption intégrale au premier trimestre de 2026, moment où il atteindra 72,5 %.

À la clôture de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque de 440,0 milliards de dollars représentaient une baisse d'environ 22,4 milliards de dollars, ou de 4,8 %, par rapport à 2022, en raison surtout de l'adoption des exigences révisées de Bâle III du BSIF, contrebalancée en partie par l'incidence de la conversion des devises.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque.

La composante « risque de crédit » comprend les créances inscrites au bilan et hors bilan. Les règles de l'Accord de Bâle III ne s'appliquent pas aux catégories traditionnelles de l'état de la situation financière, mais à l'exposition au risque lié à des éléments au bilan ou hors bilan qui représentent des catégories d'actifs générales ou des types d'expositions au risque (par exemple, grandes sociétés, sociétés de taille moyenne, petites et moyennes entreprises, emprunteurs souverains, banques, prêts hypothécaires aux particuliers, autres prêts aux particuliers, actions, etc.) selon leurs différentes caractéristiques de risque sous-jacentes. En général, lors du calcul des exigences de fonds propres, les types d'expositions sont analysés en fonction des sous-types d'exposition au risque de crédit suivants : montants prélevés, engagements non prélevés, opérations de pension sur titres, instruments dérivés négociés de gré à gré, instruments dérivés négociés en bourse et autres créances hors bilan.

Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit ont diminué de 22,8 milliards de dollars pour se chiffrer à 378,7 milliards de dollars. Le tableau T32 ci-dessous présente les principaux éléments à l'origine de cette baisse.

T32 État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit de Bâle III (en millions de dollars)

Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit (en millions de dollars)	2023		2022	
	Bâle III révisé ¹⁾		Bâle III	
	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à l'ouverture de l'exercice	401 434 \$	20 217 \$	358 782 \$	18 046 \$
Taille du portefeuille ²⁾	(4 121)	(4 081)	49 412	321
Qualité du portefeuille ³⁾	2 039	529	(13 393)	(779)
Mises à jour des modèles ⁴⁾	–	–	(4 336)	967
Méthodologie et politique ⁵⁾	(29 372)	(677)	(1 601)	–
Acquisitions et cessions	(560)	–	(1 498)	(23)
Fluctuations des taux de change	9 250	288	14 242	1 685
Autres	–	–	(174)	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice	378 670 \$	16 276 \$	401 434 \$	20 217 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

2) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).

3) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réaligement des modèles.

4) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application des modèles ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer les modèles.

5) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple la révision de Bâle III).

T33 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P	Notation externe – Moody's	Notation externe – DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD ²⁾
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)	Première qualité	99-98	0,0000 % – 0,0551 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0551 % – 0,0651 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0651 % – 0,0748 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0748 % – 0,1028 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1028 % – 0,1552 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1552 % – 0,2151 %
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,2151 % – 0,2983 %
BB	Ba2	BB		77	0,2983 % – 0,5617 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,5617 % – 1,1570 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,1570 % – 1,9519 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	1,9519 % – 4,7225 %
CCC+	Caa1	–	Sous surveillance	65	4,7225 % – 12,1859 %
CCC	Caa2	–		60	12,1859 % – 23,8197 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	–		40	23,8197 % – 42,1638 %
–	–	–		30	42,1638 % – 100,0000 %
Défaut			Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Fourchettes de PD au 31 octobre 2023. La fourchette ne tient pas compte de la limite supérieure pour la rangée.

T34 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI selon la notation interne¹⁾Aux 31 octobre
(en millions de dollars)

		2023					2022				
		Bâle III révisé ²⁾					Bâle III				
Catégorie	Code NI	Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	APR (\$) ⁵⁾	PD (%) ^{6), 9)}	PCD (%) ^{7), 9)}	PR (%) ^{8), 9)}	Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	APR (\$) ⁵⁾	PD (%) ^{6), 9)}	PCD (%) ^{7), 9)}	PR (%) ^{8), 9)}
Première qualité ³⁾	99-98	150 660	648	–	10	–	124 743	518	–	12	–
	95	62 953	9 230	0,06	32	15	65 476	7 375	0,06	30	11
	90	58 486	10 701	0,07	39	18	74 135	12 333	0,07	37	17
	87	69 250	11 663	0,08	34	17	85 132	17 978	0,08	40	21
	85	58 639	15 751	0,13	38	27	73 039	22 940	0,13	44	31
	83	77 643	23 193	0,18	36	30	78 869	30 225	0,18	45	38
Qualité inférieure	80	54 968	19 923	0,25	37	36	52 666	22 474	0,25	42	43
	77	37 165	15 282	0,35	38	41	36 288	17 976	0,35	43	50
	75	26 291	17 142	0,90	39	65	25 712	17 927	0,90	41	70
	73	10 015	6 547	1,49	32	65	7 848	5 555	1,49	34	71
	70	3 226	2 988	2,56	39	93	2 592	2 547	2,56	41	98
Sous surveillance	65	1 208	1 685	8,72	38	139	395	525	8,73	39	133
	60	1 225	990	17,02	17	81	788	412	17,02	12	52
	40	202	345	33,33	34	171	881	2 510	33,32	55	285
	30	106	168	53,33	37	158	54	105	53,06	44	194
Défaut ¹⁰⁾	21	1 009	1 653	100,00	35	164	1 220	3 208	100,00	42	263
Total		613 046	137 909	0,41	30	22	629 838	164 608	0,44	34	26
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		56 441	–	–	23	–	71 867	–	–	22	–
Total		669 487	137 909	0,38	29	21	701 705	164 608	0,39	33	23

1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.

2) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

3) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 56,4 milliards de dollars (2022 – 71,9 milliards de dollars).

4) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

5) APR – actifs pondérés en fonction des risques. Les montants pour 2022 ne tiennent pas compte du facteur scalaire de 6 %. Le facteur scalaire n'est plus requis selon le dispositif de Bâle III révisé.

6) PD – probabilité de défaut.

7) PCD – perte en cas de défaut.

8) PR – pondération en fonction des risques.

9) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.

10) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI ») révisée de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires portant sur le risque de crédit de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que d'une proportion importante de ses portefeuilles internationaux de grandes sociétés et d'entreprises. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes (p. ex. : S&P, DBRS, Fitch, etc.) des emprunteurs, si elles sont disponibles, ou les pondérations en fonction des risques prescrites pour les prêts garantis par des biens immobiliers sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles de sociétés, de banques et d'emprunteurs souverains de la Banque soumis à l'approche NI, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (NI) se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.

- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les segments de PCD sont déterminés selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. Une PCD estimée est attribuée à chaque segment de PCD. La PCD est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité lors d'un défaut.

Selon l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de cinq ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de sept ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD.

L'Accord de Bâle III révisé prévoit de nouvelles exigences de NI relatives aux paramètres des modèles élaborés en interne selon l'approche NI avancée, y compris des restrictions du champ d'application qui limitent certaines catégories d'actifs à l'approche notations internes – fondation (l'« approche NI fondation »). Pour ces catégories d'actifs (grandes entreprises, banques, etc.), l'approche NI fondation utilise les paramètres de PD élaborés en interne par la Banque, combinés aux paramètres de PCD et d'ECD prescrits à l'international.

D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF, y compris les exigences relatives aux paramètres planchers de données d'entrée, sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD soumise à l'approche NI avancée modélisée en interne, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes sur créances sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD soumise à l'approche NI avancée modélisée en interne, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI est présentée dans le tableau T34. La PCD et la PR moyennes du portefeuille n'ont pas varié d'un exercice à l'autre.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revue, recalibrées et validées indépendamment au moins une fois par an afin qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD soumises à l'approche NI avancée sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T35 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2023. Au cours de cette période, la situation réelle en ce qui a trait à la PD, à la PCD et au FCEC a été inférieure à celle envisagée avec les paramètres de risque.

T35 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés ¹⁾	Réels
PD moyenne	0,53	0,28
PCD moyenne	39,57	18,30
FCEC moyens ²⁾	49,99	9,31

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes non pondérées du portefeuille au troisième trimestre de 2022, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes non pondérées des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.

2) Les évaluations rétroactives de l'ECD sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC), puisque l'ECD est calculée au moyen de la somme de l'exposition prélevée et de l'exposition non prélevée multipliée par le FCEC estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers au Canada. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent essentiellement les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent des cartes de crédit et des marges de crédit non garanties, y compris les titulaires sans solde et les titulaires avec solde;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers ou qui ne répondent pas à la définition d'expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés, sous réserve des exigences relatives aux paramètres planchers du BSIF :

- la probabilité de défaut (PD) est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (PCD) mesure la perte économique proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) correspond à la partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.
- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin que tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée au 31 octobre 2023.

Les paramètres du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée et les pondérations des risques moyennes n'ont pas varié d'un exercice à l'autre.

T36 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la fourchette de PD¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2023					2022				
		Bâle III révisé ²⁾					Bâle III				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	APR (\$) ³⁾	PD (%) ^{4), 7)}	PCD (%) ^{5), 7)}	PR (%) ^{6), 7)}	Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	APR (\$) ³⁾	PD (%) ^{4), 7)}	PCD (%) ^{5), 7)}	PR (%) ^{6), 7)}
Exceptionnellement faible ⁸⁾	0,0000 % – 0,0499 %	–	–	–	–	–	102 039	2 188	0,04	25	2
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	269 409	14 264	0,11	30	5	118 374	9 134	0,17	27	8
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	80 470	22 913	0,62	43	28	84 843	23 009	0,63	40	27
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	24 230	13 951	1,79	58	58	22 248	12 502	1,75	54	56
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	7 506	7 502	4,99	66	100	8 654	8 657	5,11	71	100
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	1 882	2 890	11,08	70	154	1 123	1 461	15,66	53	130
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	2 363	3 683	34,27	55	156	1 163	1 945	37,53	56	167
Défaut ⁹⁾	100 %	751	2 879	100,00	61	384	469	2 124	100,00	72	453
Total		386 611	68 082	0,87	36	18	338 913	61 020	0,79	33	18

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

3) APR – actifs pondérés en fonction des risques. Les montants pour 2022 ne tiennent pas compte du facteur scalaire de 6 %. Le facteur scalaire n'est plus requis selon le dispositif de Bâle III révisé.

4) PD – probabilité de défaut.

5) PCD – perte en cas de défaut.

6) PR – pondération en fonction des risques.

7) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.

8) Le BSIF a révisé le plancher de PD pour les prêts aux particuliers, qui est passé de 0,03 % à 0,05 % en 2023 aux termes du dispositif de Bâle III révisé.

9) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés. Le tableau T37 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2023. Au cours de cette période, la situation réelle a été soit plus favorable, soit conforme à ce qui avait été estimé et pris en compte dans les paramètres du risque. En ce qui a trait à la PCD, les PCD réelles des produits de détail ont été plus favorables que leur estimation envisagée avec les paramètres de risque.

T37 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle¹⁾

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne (%) ^{2), 7)}	Taux réel de défaut (%) ^{2), 5)}	PCD estimée moyenne (%) ^{3), 7)}	PCD réelle (%) ^{3), 6)}	ECD estimée (\$) ^{4), 7)}	ECD réelle (\$) ^{4), 5)}
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés ⁸⁾	0,43	0,38	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,34	0,22	18,07	12,57	–	–
Marges de crédit garanties	0,20	0,15	26,94	17,31	80	76
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	1,42	1,00	83,24	76,54	538	467
Autres prêts aux particuliers	1,69	1,01	65,12	56,11	16	16

1) Toutes les valeurs estimées et réelles ont été recalculées afin de rendre compte des nouveaux modèles mis en place au cours de la période.

2) Regroupement pondéré en fonction des comptes.

3) Regroupement pondéré en fonction des défauts.

4) L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.

5) Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.

6) La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.

7) Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.

8) Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les autres prêts aux particuliers selon les dispositions réglementaires, qui comprennent essentiellement les prêts à terme ainsi que les titulaires sans solde et les titulaires avec solde des cartes de crédit et des marges de crédit.

Rapport de gestion

Selon l'approche standard, chacune des composantes susmentionnées est pondérée en fonction du risque à l'aide de pondérations de risque prescrites, qui tiennent compte des attributs de l'emprunteur ou de la facilité, tels que le ratio prêt/valeur, les titulaires sans solde par rapport aux titulaires avec solde ainsi que les montants prélevés par rapport aux engagements non prélevés.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

La Banque applique ses modèles internes pour calculer la charge au titre du capital lié au risque de marché en ce qui a trait à tous les portefeuilles de transaction importants. Le BSIF a approuvé les modèles internes de V à R, de V à R ayant subi une simulation de crise et d'exigence de fonds propres incrémentale de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché. Les caractéristiques et les paramètres de ces modèles sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ». De plus, en ce qui concerne certains portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2023 et 2022.

T38 Total du capital lié au risque de marché¹⁾

(en millions de dollars)	2023	2022
V à R à l'échelle de la Banque	141 \$	131 \$
V à R ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	390	324
Exigence de fonds propres incrémentale	315	345
Approche standard	117	66
Total du capital lié au risque de marché	963 \$	866 \$

1) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 12 040 millions de dollars (2022 – 10 820 millions de dollars).

T39 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

	Risque de marché	
	2023	2022
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	10 820 \$	8 112 \$
Fluctuations des niveaux de risque ¹⁾	1 208	2 452
Mises à jour des modèles ²⁾	12	195
Méthodologie et politique ³⁾	–	61
Acquisitions et cessions	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	12 040 \$	10 820 \$

1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.

2) Les mises à jour des modèles s'entendent des mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application des modèles.

3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple, Bâle III).

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont augmenté de 1,2 milliard de dollars pour se chiffrer à 12,0 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus, en raison principalement des fluctuations des niveaux de risque et de l'accroissement des actifs pondérés en fonction du risque de marché selon l'approche standard.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles.

Par suite de l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé par le BSIF, la Banque applique la nouvelle approche de mesure standard pour calculer les exigences de fonds propres requis liés au risque d'exploitation. Aux termes de l'approche de mesure standard, les fonds propres requis liés au risque d'exploitation sont déterminés selon l'approche du bénéfice brut existant, complétée par un facteur scalaire ou un multiplicateur des pertes internes (MPI) qui tient compte des pertes liées au risque d'exploitation de la Banque.

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont diminué de 0,9 milliard de dollars au cours de l'exercice pour se situer à 49,3 milliards de dollars, en raison surtout d'un avantage de 2,4 milliards de dollars découlant de l'adoption de l'approche de mesure standard au deuxième trimestre de l'exercice, contrebalancé en partie par la croissance du bénéfice brut de la Banque et les changements apportés au MPI de la Banque.

Capital

La Banque utilise des méthodes et des mesures du capital économique pour calculer son capital. Le capital constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le calcul du capital repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer le capital. Les principales catégories de risques comprises dans le capital sont les suivantes :

- La mesure du risque de crédit se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, de la gravité de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- Le risque de marché lié au capital comprend des modèles conformes à la réglementation, avec certaines exceptions, et est calibré à un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %, ainsi que des modèles d'autres risques de marché, soit essentiellement le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change.
- Le risque d'exploitation lié au capital est calculé selon une approche conforme aux exigences de fonds propres réglementaires de la Banque fondée notamment sur des projections prudentes à l'égard du bénéfice brut.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels le capital est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément. En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital.

Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle consolide ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations, les garanties et les autres engagements.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les arrangements de la Banque avec des entités structurées englobent :

- les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement;
- les entités structurées que la Banque parraine et gère activement.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle, ce qui comprend un fonds multicédant aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché, de liquidité ou d'exploitation. Les porteurs d'instruments de titrisation peuvent également être exposés à ces risques. La Banque peut tirer des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 51 millions de dollars en 2023 (31 octobre 2022 – 39 millions de dollars), provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 15 b) afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 47 millions de dollars en 2023, comparativement à 36 millions de dollars en 2022. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants hors bilan se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (CAAL). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas habituellement tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 7,1 milliards de dollars au 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – 6,4 milliards de dollars). Cette hausse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités. Au 31 octobre 2023, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 5,4 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 3,8 milliards de dollars), et la Banque détenait 0,2 % (31 octobre 2022 – 0,9 %) du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T40 présente un sommaire des actifs acquis et détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2023 et 2022, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a, au minimum, une cote équivalente à une cote AA ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque, et au 31 octobre 2023, les actifs détenus dans ces fonds multicédants étaient de première qualité.

T40 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023			2022		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾
Prêts-auto/locations	2 547 \$	591 \$	3 138 \$	2 019 \$	369 \$	2 388 \$
Créances clients	–	459	459	–	528	528
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	1 966	584	2 550	929	1 621	2 550
Contrats de location de matériel	700	59	759	722	34	756
Autres	78	76	154	103	35	138
Total ³⁾	5 291 \$	1 769 \$	7 060 \$	3 773 \$	2 587 \$	6 360 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimée.

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.

3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités de financement structuré s'établissait à 3 296 millions de dollars au 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – 1 591 millions de dollars). La hausse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités et aux nouvelles opérations.

La Banque fournit des facilités de crédit de premier rang à des entités structurées non liées créées par des tiers et dont le but est l'acquisition ou le montage de prêts aux fins de l'émission de titres adossés à des prêts avec flux groupés (TPFG). Ces facilités de crédit bénéficient de fonds propres subordonnés fournis soit par le gestionnaire des garanties, soit par des tiers investisseurs au moyen d'un financement subordonné, d'une injection de capitaux ou d'un apport d'actifs. Les fonds propres subordonnés représentent la première tranche pour perte qui absorbe les pertes avant les titres de premier rang de la Banque. Le courtier membre du groupe de la Banque agit à titre d'arrangeur et d'agent de placement des TPFG. Le produit de la vente des TPFG sert à rembourser les facilités de crédit de premier rang. La Banque ne consolide pas ces entités, car elle n'exerce pas de pouvoir décisionnel sur leurs activités pertinentes, qui comprennent l'acquisition ou le montage de prêts et la gestion globale du portefeuille sous-jacent. Le risque de perte maximal de la Banque s'établissait à 1 511 millions de dollars au 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – néant) dans le cadre des facilités de crédit accordées à ces entités, dont un montant de 220 millions de dollars était financé (31 octobre 2022 – néant).

Autres structures de financement

Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités non consolidées.

La Banque utilise une structure de financement pour transférer le risque de crédit que posent certains prêts et elle achète de la protection de crédit visant des événements de crédit admissibles émanant de cette structure. La structure s'acquitte de ses obligations au moyen du produit en trésorerie tiré de l'émission de billets liés à des garanties. Les prêts ne sont pas vendus ni attribués à la structure et ils demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Au cours de l'exercice écoulé, des billets liés à des garanties de 998 millions de dollars (31 octobre 2022 – néant) ont été émis par cette structure et comptabilisés sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Autres entités structurées non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris les fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe grandement à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque a tiré des revenus de 2 369 millions de dollars de ses collaborations avec les entités non consolidées qu'elle parraine, lesquelles constituent toutes des fonds communs de placement parrainés par la Banque (exercice clos le 31 octobre 2022 – 2 486 millions de dollars).

Opérations de titrisation

La Banque titre des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou à des tiers investisseurs, ce qui constitue une source efficace de financement. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires titrisés. Les prêts hypothécaires transférés continuent d'être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, tout comme le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Les prêts hypothécaires montés par des tiers repris par la Banque et les groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux montés par la Banque qui sont titrisés et vendus, pour lesquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à des tiers, peuvent être décomptabilisés. Au 31 octobre 2023, le montant en cours des prêts hypothécaires montés par des tiers titrisés hors bilan s'élevait à 19 442 millions de dollars (31 octobre 2022 – 14 137 millions de dollars) et le montant en cours des groupes de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés hors bilan s'établissait à 766 millions de dollars (31 octobre 2022 – 646 millions de dollars).

La Banque titre une partie de ses créances sur cartes de crédit de particuliers et de petites entreprises au Canada (créances) par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), une entité structurée consolidée qu'elle parraine. Trillium émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs. Le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans les créances montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation conjointe achetée. Au cours de l'exercice, des créances de 2 412 millions de dollars ont été titrisées par l'entremise de Trillium (2022 – néant).

La Banque titrait auparavant une partie de ses créances automobiles au Canada (créances) par l'intermédiaire de la fiducie Securitized Term Auto Receivables Trust (l'« entité START ») 2019-CRT, une entité structurée consolidée qu'elle parraine. L'entité START émettait des billets de premier rang et subordonnés en faveur de la Banque ou d'investisseurs tiers, et le produit était affecté à l'acquisition de groupes choisis de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque sur une base entièrement administrée. La vente de ces groupes de créances ne satisfaisait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continuait donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limitait aux créances. Aucune créance n'a été titrisée au moyen de l'entité START au cours de l'exercice écoulé ou de l'exercice précédent, et tous les billets en cours restant sont arrivés à échéance. Ainsi, au 31 octobre 2023, les billets de premier rang et subordonnés en circulation émis par l'entité START et détenus par la Banque étaient de néant (2022 – 199 millions de dollars, éliminés lors de la consolidation).

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2023, le montant de ces lettres s'établissait à 48 milliards de dollars, contre 42 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2023, ces engagements s'élevaient à 284 milliards de dollars, en regard de 268 milliards de dollars pour l'exercice précédent. L'accroissement d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'augmentation des activités et l'incidence de la conversion des devises.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

La note 34 afférente aux états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Plan d'intervention économique du gouvernement canadien

La Banque a participé aux programmes suivants qui ont été lancés dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 du gouvernement canadien.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Par l'intermédiaire du programme de CUEC, la Banque a accordé des prêts à ses clients qui y étaient admissibles à titre de petites entreprises en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Les petites entreprises admissibles ont pu obtenir un prêt allant jusqu'à 60 000 \$. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de transfert d'actifs financiers de l'IFRS 9. Au 31 octobre 2023, les prêts accordés aux termes de ce programme représentaient environ 3,4 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 3,9 milliards de dollars).

Programme de crédit aux entreprises (PCE)

Le PCE offre aux entreprises et petites entreprises clientes une aide supplémentaire en ce qui a trait aux liquidités par l'entremise d'EDC et de la Banque de développement du Canada (BDC). Au 31 octobre 2023, les prêts émis aux termes du PCE s'élevaient à 126 millions de dollars (31 octobre 2022 – 163 millions de dollars).

Dans le cadre de ce programme, EDC garantit 80 % des nouveaux prêts d'exploitation accordés aux exportateurs ainsi qu'aux sociétés nationales. Les prêts garantis par EDC continuent d'être comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Aux termes de ce programme, la BDC a conclu avec la Banque une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC acquiert une participation de 80 % dans des prêts à terme accordés aux clients admissibles de la Banque qui constituent des entreprises et des petites entreprises. La partie des prêts vendus à la BDC est décomptabilisée de l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de décomptabilisation de l'IFRS 9 pour réaliser un transfert.

Dans le cadre du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) de la BDC, la BDC garantit 100 % des nouveaux emprunts à terme octroyés à des entreprises et petites entreprises admissibles. Les prêts garantis par la BDC continuent d'être comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Au 31 octobre 2023, les prêts consentis aux termes du PCSTT se chiffraient à 238 millions de dollars (31 octobre 2022 – 277 millions de dollars).

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débentures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- instruments financiers désignés comme couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur la décomptabilisation des instruments d'emprunts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) sont sortis des autres éléments du résultat global et reclassés à l'état consolidé du résultat net au poste « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes sur la décomptabilisation des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG ne sont pas reclassés des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion du risque » aux pages 73 à 112. Par ailleurs, la note 35 afférente aux états financiers consolidés expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 95. Pour les activités de transaction, le tableau T50 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon le profil d'échéance du montant notionnel des instruments financiers dérivés de la Banque, seulement 20 % (2022 – 18 %) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était défavorable de 4,2 milliards de dollars au 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – défavorable de 3,5 milliards de dollars). La différence découle d'abord et avant tout des actifs liés à des prêts, des titres de créance évalués au coût amorti, des passifs-dépôts, des débentures subordonnées et d'autres passifs. Ces changements découlent principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des variations des volumes. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2023 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales politiques et estimations comptables contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 9 afférente aux états financiers consolidés. Ces désignations ont principalement pour but de réduire considérablement les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Le tableau T41 présente le total des titres hypothécaires détenus dans les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et les portefeuilles de transaction.

T41 Titres hypothécaires

Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)	2023		2022	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	Portefeuille de transaction	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Titres hypothécaires LNH canadiens ²⁾	7 103 \$	2 671 \$	5 410 \$	2 149 \$
Titres hypothécaires à l'habitation canadiens	–	4	–	7
Titres hypothécaires d'administrations publiques américaines ³⁾	23 751	–	11 435	–
Total	30 854 \$	2 675 \$	16 845 \$	2 156 \$

1) Les soldes se composent de titres qui sont classés dans les catégories de classement « au coût amorti » et « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ».

2) La Société canadienne d'hypothèques et de logement est une société d'État du gouvernement du Canada qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.

3) Le Government National Mortgage Association (Ginnie Mae) est une société du gouvernement américain qui offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs de titres hypothécaires d'administrations publiques américaines.

Autres

Au 31 octobre 2023, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

Gestion du risque

La gestion efficace du risque est essentielle au succès et à la résilience de la Banque et représente l'un des éléments clés de sa démarche générale en matière de gestion de stratégies. La Banque Scotia s'est dotée d'une culture du risque rigoureuse et disciplinée selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à l'appétence au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque Scotia constitue le fondement pour atteindre ces objectifs.

Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque est évalué régulièrement afin qu'il réponde aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les meilleures pratiques du secteur. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique. Ils sont conçus afin de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les menaces et les failles auxquelles la Banque est exposée et servent à renforcer la résilience générale de la Banque.

Principes de gestion du risque

Les activités impliquant une prise de risques et les activités de gestion du risque au sein de l'entreprise respectent les principes suivants :

Équilibre entre les risques et les avantages – Les décisions d'affaires et les décisions relatives aux risques sont alignées sur les stratégies et l'appétence au risque.

Compréhension des risques – Tous les risques importants auxquels est exposée la Banque, tant financiers que non financiers, sont identifiés et gérés.

Approche proactive – Les risques émergents et les failles potentielles sont identifiés et gérés de manière proactive.

Responsabilité partagée – La gestion du risque est une responsabilité que partagent tous les membres du personnel.

Accent sur le client – La compréhension de nos clients et de leurs besoins est essentielle à la prise de toutes les décisions d'affaires et décisions relatives aux risques.

Protection de notre image – Toutes les activités impliquant une prise de risques doivent être en harmonie avec l'appétence au risque de la Banque, le Code d'éthique de la Banque Scotia, ses valeurs et les pratiques établies.

Contrôles – La protection des intérêts de nos parties prenantes passe par le maintien d'un cadre de contrôle robuste et résilient.

Résilience – Être prête sur le plan de l'exploitation et des finances pour réagir à des événements défavorables.

Rémunération – Les structures de performance et de rémunération renforcent les valeurs de la Banque et favorisent des comportements avisés en matière de prise de risques tout en tenant compte des exigences réglementaires en matière de rémunération.

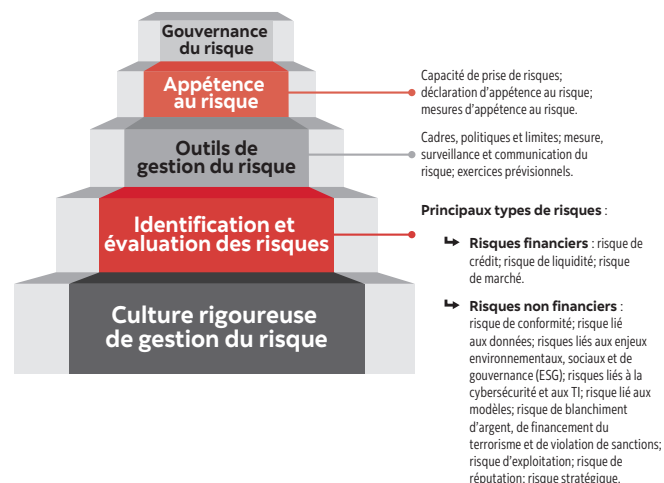
Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance du risque bien établie et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à plusieurs comités de gestion du risque composés de cadres supérieurs et de membres de la haute direction.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle à trois lignes de défense. Aux termes de ce modèle :

- la première ligne de défense (composée habituellement des secteurs d'activité et de la plupart des fonctions générales) :
 - o assume les risques et en est responsable;
 - o conçoit et met en œuvre des contrôles internes;
 - o veille à ce que les risques générés soient identifiés, évalués, gérés, surveillés et signalés, à ce qu'ils respectent l'appétence au risque et à ce qu'ils soient conformes aux politiques, aux lignes directrices et aux limites pertinentes;
- la deuxième ligne de défense (composée habituellement des fonctions de contrôle comme les groupes Gestion du risque global, Conformité globale et Affaires financières mondiales) :
 - o assure une surveillance indépendante et une remise en question efficace de la première ligne de défense;
 - o détermine l'appétence au risque et élabore les limites, les politiques et les cadres liés au risque, en conformité avec les meilleures pratiques et les exigences réglementaires;
 - o évalue, surveille, contrôle et signale les risques pris par rapport à l'appétence au risque ainsi que les risques émergents;



Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci et se compose de cinq principaux éléments :

- la gouvernance du risque;
- l'appétence au risque;
- les outils de gestion du risque;
- l'identification et l'évaluation des risques;
- la culture du risque.

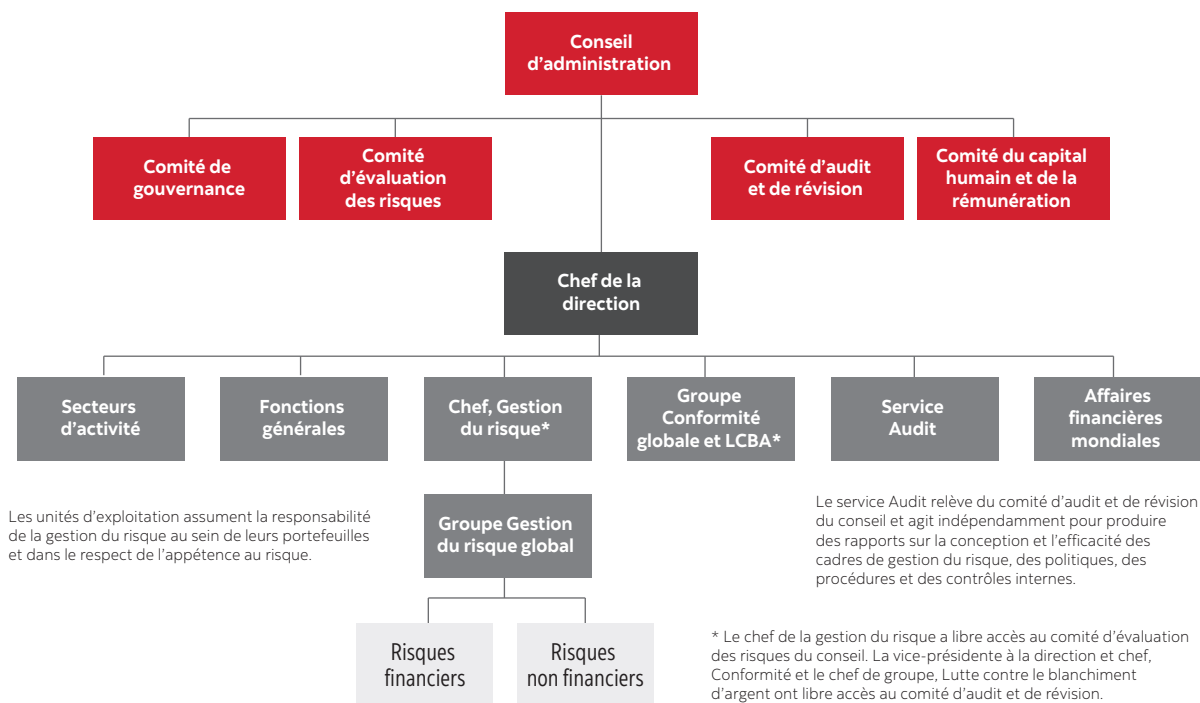
- la troisième ligne de défense (le service Audit) fournit une assurance raisonnable, objective et indépendante quant à la conception et à l'efficacité du fonctionnement des processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque.

Tous les membres du personnel sont, pour certaines de leurs activités, des responsables de la gestion du risque, puisque tous les membres du personnel sont en mesure de générer des risques de réputation ou d'exploitation dans le cadre de leurs activités courantes, et ils sont tenus responsables de la prise et de la gestion de ces risques.

Structure de gouvernance

Le conseil d'administration de la Banque et ses comités assurent la surveillance et la gouvernance du programme de gestion du risque de la Banque, lequel relève du président et chef de la direction et du chef, Gestion du risque.

Structure de gouvernance de la gestion du risque



Le conseil d'administration, à titre d'échelon supérieur de la structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque, s'assure, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à l'appétence au risque de la Banque. Le conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée, y compris un sommaire global trimestriel du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des limites fixées, et il approuve les politiques, cadres et limites clés liés au risque.

Le comité d'évaluation des risques du conseil fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en matière d'examen de l'appétence au risque de la Banque, d'identification et de surveillance des principaux risques financiers et non financiers ainsi que de surveillance de la promotion et du maintien d'une culture du risque rigoureuse au sein de la Banque. Le comité assure la surveillance des fonctions de la Banque liées à la gestion du risque. Son rôle comprend l'examen et l'approbation périodiques des politiques, des cadres et des limites clés liés à la gestion du risque de la Banque. Par ailleurs, il s'assure que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de l'appétence au risque de la Banque. Le comité surveille les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris les risques liés aux changements climatiques. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité d'audit et de révision du conseil supervise l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. Il veille à l'intégrité des états financiers consolidés de la Banque et des résultats trimestriels connexes, notamment en vérifiant l'information relative aux changements climatiques que la Banque est tenue de fournir dans ses rapports financiers sur les enjeux ESG et en assurant une surveillance des compétences, du caractère indépendant et de la performance des auditeurs externes. Ce comité fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités de surveillance en matière d'établissement de normes de conduite et de comportement éthique ainsi que de surveiller l'évaluation des comportements, de gérer la culture du risque et le risque d'inconduite et de surveiller la conformité aux dispositions relatives aux consommateurs. Le comité veille également au respect par la Banque des exigences juridiques et réglementaires (y compris la lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), le financement du terrorisme et la violation de sanctions), en plus de superviser les fonctions des groupes Affaires financières mondiales et Conformité globale ainsi que du service Audit de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le comité du capital humain et de la rémunération du conseil, de concert avec le comité d'évaluation des risques du conseil, s'assure que des procédures adéquates sont en place afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques (y compris le risque d'inconduite) liés aux principaux programmes de rémunération de la Banque et que ces procédures sont conformes aux programmes de gestion du risque de la Banque. Le comité a également une responsabilité à l'égard des équipes de direction, de la planification de la relève et de la rémunération globale.

Le comité de gouvernance du conseil guide le conseil en matière d'amélioration de la gouvernance de la Banque par l'évaluation continue de l'approche de la Banque à l'égard de la gouvernance, en plus d'élaborer des recommandations sur les politiques de la Banque qui viennent à l'appui de la mission, de la culture et de la stratégie de la Banque, y compris sa stratégie ESG.

Le **président et chef de la direction** relève directement du conseil et doit définir, communiquer et mettre en place l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs fondamentales de la Banque Scotia afin de maximaliser la valeur et le rendement à long terme pour les actionnaires, ainsi que de répondre aux besoins des autres parties prenantes clés de la Banque. Le chef de la direction, assisté du chef de la gestion du risque et du chef des affaires financières, s'assure de l'établissement de l'appétence au risque de la Banque, ce qui est conforme à la stratégie à court et à long terme, au plan d'affaires, aux plans d'investissement et aux programmes de rémunération de la Banque.

Le **chef de la gestion du risque** relève à la fois du chef de la direction et du comité d'évaluation des risques du conseil et il veille à la gestion d'ensemble du groupe Gestion du risque global. Le chef de la gestion du risque a libre accès au comité d'évaluation du risque du conseil pour assurer l'indépendance de la fonction. À titre de membre parmi les plus haut placés de l'équipe de la haute direction de la Banque, le chef de la gestion du risque prend part aux décisions stratégiques relatives à la répartition des diverses sources de capital de la Banque afin de satisfaire aux cibles de performance des secteurs d'activité.

Le **groupe Gestion du risque global** soutient les objectifs de la Banque et est responsable du maintien, à l'échelle de la Banque, d'un cadre de gestion du risque continu et efficace qui est compris à tous les niveaux de la Banque. Ce groupe doit effectuer un examen critique et fournir une assurance raisonnable à la haute direction, au conseil d'administration et aux actionnaires que les risques sont identifiés, gérés et communiqués de façon active à toutes les parties prenantes clés. Le groupe Gestion du risque global a pour mission de s'assurer que l'issue des activités impliquant une prise de risques concourt à optimiser et à protéger la valeur à long terme en s'appuyant sur des connaissances et des partenariats pour susciter des changements au sein de l'entreprise et préserver la confiance.

Le **groupe Conformité globale et LCBA**, à titre de deuxième ligne de défense indépendante, est responsable de la gestion, à l'échelle de la Banque, du risque de conformité, qui englobe les risques de conformité réglementaire, d'inconduite et d'atteinte à la vie privée, selon le cadre de gestion de la conformité. Le groupe Conformité globale assure aux secteurs d'activité et aux fonctions générales une remise en question et une supervision efficaces permettant d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des contrôles réglementaires de la Banque au quotidien, ainsi que le respect de ceux-ci par la Banque, et d'exprimer au conseil une opinion sur la question de savoir si, à la lumière de la surveillance effectuée et des essais menés de manière indépendante, les contrôles sont suffisamment rigoureux pour assurer la conformité aux exigences réglementaires applicables. Le cadre de gestion de la conformité est mis en œuvre par le truchement d'une gouvernance, de politiques et de procédures efficaces, d'une appétence au risque clairement définie et de l'intégration de la culture du risque voulue. Il incombe à ce groupe d'adapter le programme de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions en fonction des besoins de la Banque Scotia, des pratiques du secteur et des exigences juridiques et réglementaires, en plus d'assurer une supervision indépendante en ce qui a trait à la conformité de la Banque Scotia à ces normes et exigences. Le groupe élabore également les politiques sur les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions et les normes de contrôle à suivre pour gérer efficacement ces risques. De plus, il assure une surveillance et une remise en question efficaces de la gestion des risques de pots-de-vin et de corruption auxquels la Banque est exposée.

Les **Affaires financières mondiales** dirigent, à l'échelle de la Banque, les stratégies financières qui contribuent à la capacité de cette dernière à maximiser la valeur pour les actionnaires de façon durable. Elles voient également à la gestion active de la présentation fiable et en temps opportun de l'information financière à la direction, au conseil d'administration, aux actionnaires, aux organismes de réglementation, de même qu'aux autres parties prenantes. Cette information comprend les états financiers consolidés de la Banque et les résultats trimestriels et annuels connexes, ainsi que toutes les informations financières fournies dans le cadre de dépôts réglementaires. Les Affaires financières mondiales mettent à exécution les stratégies de gestion des finances, de la liquidité et des fonds propres de la Banque dans le respect de la gouvernance et des contrôles appropriés, tout en veillant à ce que ses processus soient efficaces et efficaces.

Les **secteurs d'activité et les fonctions générales** constituent la première ligne de défense du modèle à trois lignes de défense. Ils sont responsables des risques générés par leurs activités, de la gestion efficace des risques au sein de leur propre secteur d'activité et de leurs fonctions au moyen de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et de la communication des risques. Les secteurs d'activité et les fonctions générales participent activement à la conception et à l'instauration de contrôles internes efficaces ainsi que d'activités de gouvernance pour gérer le risque et maintenir les activités à l'intérieur du cadre d'appétence au risque et des politiques en la matière. De plus, les secteurs d'activité disposent de processus efficaces d'identification, d'évaluation, de surveillance et de reddition de comptes en matière de conformité aux limites d'appétence au risque, et ils observent les politiques, les normes et les lignes directrices.

Le **service Audit** relève fonctionnellement du comité d'audit et de révision du conseil et se penche sur la conception et l'efficacité du fonctionnement des processus de gestion du risque de la Banque. Le service Audit a pour mission de fournir une assurance objective et indépendante relativement aux processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque ainsi que de fournir des services-conseils visant à améliorer les activités de la Banque.

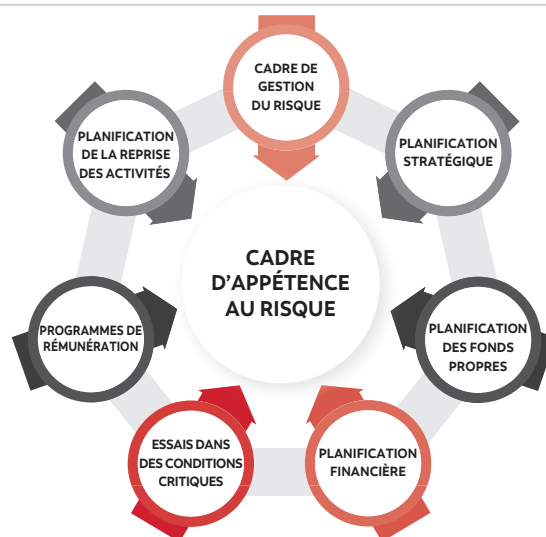
Appétence au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de l'appétence au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en conséquence.

Le cadre d'appétence au risque de la Banque régit les activités liées au risque menées par la Banque à l'échelle de l'entreprise. Il énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et financiers. Une appétence au risque clairement définie et bien intégrée favorise une culture du risque rigoureuse et aide la Banque à respecter des limites établies en matière de risque, tout en trouvant l'équilibre optimal entre les risques et les avantages.

Le cadre d'appétence au risque de la Banque est intégré au cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque, aux processus de planification stratégique, financière et des fonds propres ainsi qu'aux programmes de rémunération. Les rôles et responsabilités en matière d'élaboration et de mise en œuvre du cadre d'appétence au risque de la Banque sont bien définis et intégrés dans les mandats de la haute direction.

Le cadre est passé en revue chaque année par la haute direction, qui en recommande l'approbation au conseil d'administration. Les secteurs d'activité, les unités d'exploitation, les fonctions de contrôle et les principales filiales mettent au point leurs propres cadres d'appétence au risque ou déclarations d'appétence au risque, qui sont harmonisées avec le cadre d'appétence au risque de la Banque.



Déclaration d'appétence au risque

La déclaration d'appétence au risque de la Banque énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs d'affaires. La déclaration comporte des énoncés qualitatifs et des mesures quantitatives et tient compte des principaux risques de la Banque.

La déclaration d'appétence au risque de la Banque est résumée ci-après :

- La Banque applique une politique de tolérance zéro envers les manquements au Code d'éthique, et les conséquences imposées sont proportionnelles à la gravité des manquements. Les activités commerciales menées par les dirigeants et les employés de la Banque et les interactions de ceux-ci avec autrui doivent se faire dans le respect de la loi et des impératifs moraux ainsi que des valeurs de la Banque.
- La Banque favorise les entreprises qui génèrent des bénéfices durables, stables et prévisibles tout au long du cycle économique.
- La Banque limite ses activités impliquant une prise de risques à celles qui sont bien comprises et à celles qui cadrent avec son appétence au risque, sa culture du risque, ses valeurs et ses objectifs stratégiques.
- La Banque s'efforce de maintenir un cadre de contrôle robuste et résilient afin de pouvoir protéger les intérêts de ses parties prenantes et d'être prête sur le plan de l'exploitation et des finances pour réagir à des événements défavorables.
- La Banque applique une politique de tolérance zéro envers le risque de réputation, le risque juridique et le risque réglementaire, lesquels pourraient miner la confiance de nos parties prenantes.
- La Banque cherche à maintenir une solide situation de trésorerie et de bonnes réserves de liquidités de manière à préserver sa réputation de banque sûre et sécuritaire, et à veiller à ce que ses fonds soient répartis de façon optimale pour soutenir ses objectifs stratégiques et financiers.

Mesures d'appétence au risque

Les mesures d'appétence au risque aident à quantifier l'appétence au risque de la Banque et sont essentielles pour garantir que la Banque reste en permanence dans les limites de l'appétence au risque qu'elle s'est fixées. Les structures et contrôles en matière de limites liées aux risques en place au niveau de la direction, au besoin, soutiennent les mesures d'appétence au risque.

Autres composantes des mesures d'appétence au risque de la Banque Scotia :

- Détermination de la capacité de prise de risques et de l'appétence au risque selon les restrictions réglementaires;
- Réalisation d'essais dans des conditions critiques afin d'obtenir des mesures prospectives, selon le cas;
- Réduction au minimum de la volatilité des résultats;
- Limitation de l'exposition aux événements liés à l'exploitation qui pourraient avoir une incidence sur le bénéfice, y compris les amendes imposées par les autorités réglementaires;
- Confirmation que le risque de réputation est la principale priorité et que la stratégie est réalisée dans le respect des paramètres d'exploitation.

Outils de gestion du risque

La gestion efficace du risque fait appel à des outils qui sont définis par le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.

Le cadre de gestion du risque de la Banque Scotia est soutenu par divers outils de gestion du risque qui sont utilisés de façon individuelle ou concertée afin de gérer les risques à l'échelle de l'entreprise. Les outils de gestion du risque sont passés en revue et mis à jour périodiquement afin qu'ils soient adéquats en regard des activités impliquant une prise de risques et qu'ils soient adaptés aux activités et stratégies financières de la Banque.

Cadres, politiques et limites

Cadres et politiques

La Banque élabore et met en œuvre ses principaux cadres et principales politiques pour la gestion du risque en collaboration avec le conseil d'administration. Ces cadres et politiques sont également assujettis aux exigences et aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), à la *Loi sur les banques*, ainsi qu'aux exigences et aux attentes des autres organismes de réglementation ayant juridiction sur les activités de la Banque et les territoires où elle exerce ses activités, tout en prenant en considération les pratiques exemplaires propres à chaque secteur. Les cadres et les politiques s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler l'exposition au risque. Ils sont élaborés après consultation de diverses parties prenantes de la fonction de la gestion du risque et d'autres fonctions de contrôle et fonctions générales, des secteurs d'activité et du service Audit. L'élaboration et la mise en œuvre des cadres et des politiques sont fonction de l'appétence au risque de la Banque et des normes de gouvernance, et ceux-ci dictent les limites et établissent les contrôles dans le cadre desquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités. La Banque donne des avis et fournit des conseils à ses filiales à l'égard de leurs cadres et politiques de gestion du risque afin qu'ils soient harmonisés à ceux de la Banque, dans le respect des exigences réglementaires du territoire où se situe chaque filiale.

Les principaux cadres et principales politiques de gestion du risque sont appuyés notamment par des normes, des procédures, des lignes directrices et des manuels.

Limites

Les limites régissent et circonscrivent les activités impliquant une prise de risques en fonction du seuil d'appétence établi par le conseil d'administration et les membres de la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées au processus de prise de risques ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Mesure des risques

La mesure des risques, par la Banque, est un élément clé de son cadre de gestion du risque. Les méthodologies de mesure peuvent être appliquées à un ensemble de risques ou à un seul type de risque et elles tiennent compte de l'évaluation de facteurs de risque qualitatifs pour veiller à ce que les niveaux de risque respectent l'appétence au risque de la Banque. La Banque emploie diverses techniques de gestion du risque, comme les modèles, les essais dans des conditions critiques, les analyses de scénarios et de sensibilité, ainsi que les évaluations rétroactives effectuées au moyen de données prospectives portant sur des incidents plausibles qui mettraient les choses au pire sur les marchés économiques et financiers, pour appuyer ses activités de mesure du risque.

Modèles

L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est soumise à une surveillance efficace et régie par un cadre de gouvernance rigoureux qui comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. L'élaboration, la conception, la vérification et la mise à l'essai indépendantes, de même que l'approbation des modèles, sont assujetties à la politique de gestion du risque lié aux modèles, notamment :

- les fonds propres réglementaires et le capital généré en interne;
- la gestion des risques internes;
- les évaluations, l'établissement des prix et la présentation de l'information financière;
- le respect des exigences de marge initiale;
- la gestion du risque lors de la prise de décisions d'affaires;
- les modèles de risques non financiers;
- les essais dans des conditions critiques.

Exercices prévisionnels

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque lui permettent d'évaluer l'incidence éventuelle sur sa performance par suite de changements importants dans les conditions de marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière ainsi qu'à la planification en matière de gestion des crises financières. L'élaboration, l'approbation et l'examen en continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique et sont sous la supervision du comité responsable des scénarios et des simulations de crises (le « comité SSC ») ou d'autres comités de direction, selon le cas. Le comité SSC est aussi responsable d'évaluer et d'approuver les simulations de crises et les scénarios et modèles liés à l'IFRS 9 aux fins de leur mise en œuvre et de leur utilisation. Chaque programme d'essais dans des conditions critiques est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes, et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant la suffisance ou la répartition des fonds propres, les obligations et la stratégie en matière de financement et l'établissement de l'appétence au risque et sa délimitation. Les programmes d'essais dans des conditions critiques sont conçus de manière à prévoir diverses simulations de crises de niveaux de gravité et d'horizons temporels différents.

D'autres essais sont réalisés, au besoin, tant à l'échelle de l'entreprise qu'au sein de fonctions précises, afin de tester les processus décisionnels des cadres supérieurs et des principaux dirigeants en simulant une situation de crise. Ces situations peuvent englober plusieurs éléments complexes et perturbateurs à la lumière desquels les cadres supérieurs sont appelés à prendre des décisions clés. En règle générale, les simulations peuvent viser la mise à l'essai 1) du caractère exécutable des protocoles de déclenchement, 2) de l'état de préparation opérationnelle, 3) de l'adaptabilité du processus décisionnel de la haute direction et 4) du processus de hiérarchisation des mesures à prendre. Les exercices peuvent également tester l'applicabilité et la pertinence des données disponibles ainsi que la rapidité de présentation de l'information en ce qui a trait à la prise de décisions dans des conditions critiques/de crise.

Surveillance et présentation de l'information

La Banque surveille en continu son exposition au risque afin de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites d'appétence au risque, des seuils et des lignes directrices approuvés. Les responsables de la gestion du risque doivent relever les cas où les seuils d'alerte précoce et les limites de l'appétence au risque ont été franchis ainsi que toute autre indication d'une détérioration du profil de risque et les signaler à la haute direction et au conseil d'administration, en plus de porter à leur attention tout facteur de risque externe qui aurait évolué.

Des rapports sur le risque sont fournis régulièrement à la haute direction et au conseil d'administration et fournissent une mesure globale du risque pour tous les produits et secteurs d'activité dans les pays où la Banque exerce ses activités aux fins du respect de l'appétence au risque, des politiques de gestion du risque, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des types, montants et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque. Un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque est présenté au conseil d'administration chaque trimestre.

Identification et évaluation des risques

Une gestion efficace du risque nécessite un processus exhaustif visant à identifier les risques et à en évaluer l'importance. Nous définissons le risque comme étant l'incidence possible de toute variation des résultats prévus sur le bénéfice, les fonds propres, les liquidités, la réputation et la résilience de la Banque qui serait occasionnée par des vulnérabilités internes ou externes.

L'identification et l'évaluation des risques sont réalisées en continu au moyen des activités suivantes :

- Transactions – Les risques, y compris le risque de crédit et le risque de marché, sont évalués par les secteurs d'activité en leur qualité de responsables de la gestion du risque, et ils sont analysés et soumis à un examen critique par le groupe Gestion du risque global, au besoin.
- Surveillance – Les risques sont identifiés au moyen d'une surveillance et d'une communication en continu des tendances et des analyses, des risques importants et des risques émergents, ainsi que des événements défavorables importants de sources internes ou externes qui ont un effet sur la Banque.
- Nouveaux produits et services – Les risques pouvant découler des nouveaux produits, services ou technologies connexes, ou de changements importants apportés à ces éléments sont évalués conformément au programme d'évaluation du risque lié aux nouveaux projets.
- Investissements stratégiques – Les opérations de placement font l'objet d'un examen minutieux pour ce qui est des risques et sont approuvées par le comité d'exploitation selon les conseils du comité de l'investissement et des transactions stratégiques, qui donne une direction et fournit des conseils quant à l'utilisation et à la hiérarchisation efficaces des ressources.
- Autoévaluations – Les risques d'exploitation liés aux ressources humaines, aux processus et aux systèmes font l'objet d'autoévaluations périodiques par les responsables de la gestion du risque, et la deuxième ligne de défense pertinente assure un examen critique.

La Banque réalise annuellement une évaluation globale qui identifie les risques importants auxquels elle est exposée dans le cadre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et du calcul des fonds propres. Ce processus évalue les risques et détermine leur présence dans plusieurs secteurs d'activité, leur importance pour un secteur d'activité donné, leur probabilité et leur incidence potentielle, ainsi que les pertes inattendues qui pourraient en découler et qui seraient, en conséquence, atténuées par les fonds propres. Le processus examine également d'autres risques en évolution et risques émergents à la lumière de facteurs qualitatifs comme les facteurs de risques stratégiques, économiques et ESG. Les risques relevés se voient attribuer une note en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences éventuelles, et ils représentent des intrants importants aux fins du PIEAFP et du calcul des fonds propres.

Dans le cadre du processus annuel d'évaluation des risques, les principaux risques auxquels la Banque sera exposée pendant l'année sont recensés après consultation des différents responsables de la gestion du risque ou des parties prenantes et approuvés par le comité de gestion du risque d'exploitation et le comité de gestion des risques.

Principaux types de risques

La Banque évalue annuellement les principaux types de risques auxquels elle est exposée dans le cadre du processus d'évaluation des risques afin de déterminer s'ils cadrent bien avec son profil de risque. Les principaux risques se définissent comme suit :

Les risques que la direction estime d'importance primordiale i) qui ont une incidence ou une influence importante sur les principales activités de la Banque et sur ses activités génératrices de revenus (les risques financiers) ou ii) qui sont inhérents aux activités de la Banque et peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur sa stratégie, ses activités, ses finances ou sa réputation (les risques non financiers).

Les principaux risques sont évalués annuellement en tenant compte, entre autres, des facteurs suivants :

- les répercussions possibles (directes ou indirectes) sur les résultats financiers, les activités, la gestion et la stratégie de la Banque;
- les conséquences sur les perspectives à long terme de la Banque et sur la continuité de sa viabilité;
- la réglementation ou les préoccupations sociales;

Rapport de gestion

- les facteurs macroéconomiques et le contexte des marchés à court et à moyen termes;
- les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion et à la surveillance des risques;
- l'établissement des principaux indicateurs de risque et de performance ou des limites de gestion pour la surveillance et le contrôle des risques;
- les comparaisons avec d'autres banques en ce qui a trait aux expositions aux risques et les pratiques exemplaires mondiales;
- le suivi systématique des risques et la communication d'informations au conseil concernant les risques.

L'instauration de structures et de mécanismes de gouvernance s'avère nécessaire lorsqu'un risque principal a été cerné, ce qui comprend :

- l'établissement des structures de gouvernance des comités pour gérer le risque;
- l'affectation de ressources dédiées à la deuxième ligne de défense pour fournir un examen critique;
- l'élaboration de cadres et des politiques, procédures et lignes directrices afférentes, et leur mise en œuvre, pour gérer le risque, au besoin;
- la délimitation de l'appétence au risque en fonction des plafonds pour la gestion du risque, des seuils d'alerte précoce et des principaux indicateurs de risque se rapportant à un risque donné;
- l'institution d'un contrôle adéquat et efficace exercé par le conseil, la haute direction et les cadres supérieurs, y compris ceux des filiales, et d'une reddition de comptes appropriée et efficace auprès de ces derniers;
- la définition claire des rôles et responsabilités du conseil et des membres de la haute direction à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la mesure, du suivi et de la communication des risques afin que la gouvernance et la surveillance soient efficaces.

Les principaux risques sont classés dans l'un ou l'autre des deux grands groupes suivants :

Risques financiers

Risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché

Il s'agit des risques qui sont directement liés aux principales activités et aux activités génératrices de revenus de la Banque. La Banque comprend bien les risques auxquels elle s'expose afin de générer des bénéfices durables, constants et prévisibles. Les risques financiers sont habituellement quantifiables et sont relativement prévisibles. La Banque a une appétence plus élevée aux risques financiers, lesquels sont irrévocablement liés aux activités commerciales, mais uniquement si ceux-ci sont bien compris, s'inscrivent dans les limites fixées et satisfont au profil de risque et d'avantages souhaité.

Risques non financiers

Risque de conformité, risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information (TI), risque lié aux données, risque lié aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), risque lié aux modèles, risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, risque d'exploitation, risque de réputation, risque stratégique

Ces risques sont inhérents à nos activités et, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, ils peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur la stratégie, les activités, les finances et la réputation. Les risques non financiers sont plus difficiles à anticiper, à définir et à mesurer que les risques financiers. La Banque a une faible appétence aux risques non financiers, et elle les atténue en conséquence.

Événements défavorables importants

La Banque définit un événement défavorable important comme étant un événement de source interne ou externe qui a entraîné, ou qui pourrait entraîner, une incidence significative sur la performance financière, la réputation, l'appétence au risque, la conformité réglementaire ou les activités de la Banque. Le terme « significatif » est défini comme étant l'importance relative d'une question prise dans son contexte, compte tenu de facteurs quantitatifs et qualitatifs comme l'ampleur, la nature, l'incidence, la pertinence et les conséquences.

Culture du risque

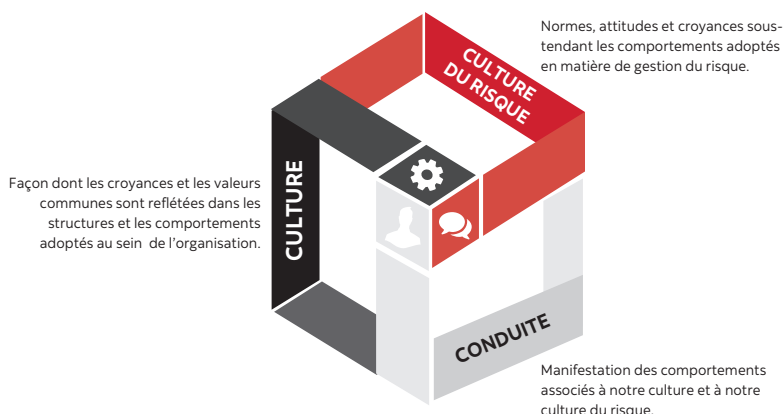
Une gestion efficace du risque repose sur une culture du risque solide, rigoureuse et systématique. Pour y arriver, tous les employés de la Banque doivent comprendre et reconnaître leur rôle de gestionnaires du risque et être responsables de l'identification et de la gestion du risque.

La culture du risque de la Banque est tributaire de nombreux facteurs, dont l'interdépendance entre la structure de gouvernance du risque, l'appétence au risque, la stratégie, la culture organisationnelle et les outils de gestion du risque de la Banque.

Une culture du risque rigoureuse est un élément déterminant de la conduite. Elle favorise des comportements qui reflètent les valeurs de la Banque et permet aux membres du personnel d'être outillés pour cerner les activités impliquant une prise de risques qui dépassent l'appétence au risque établie de la Banque.

Le programme de culture du risque de la Banque repose sur quatre indicateurs d'une culture du risque rigoureuse :

Instaurer une culture rigoureuse de gestion du risque

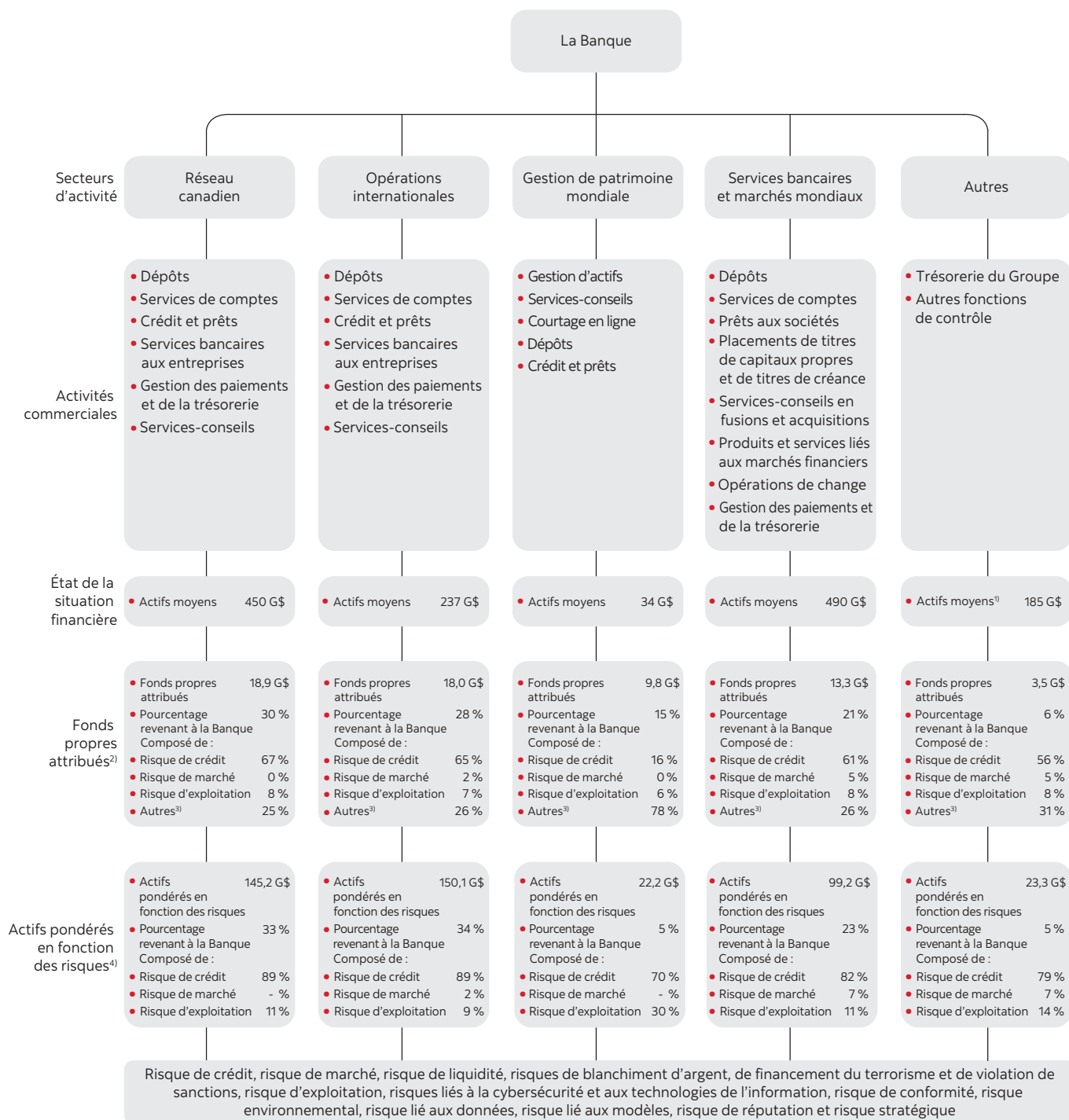


1. **Ton donné par la direction** – Donner l'exemple, notamment en assurant des communications claires et cohérentes sur les attentes en matière de comportement face au risque, l'importance accordée aux valeurs de la Banque et la création d'un milieu où tout un chacun non seulement adhère à l'idée qu'il faut agir correctement, mais se charge de la respecter.
2. **Responsabilité** – Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du risque. Le milieu de travail favorise la communication libre, de sorte que les employés se sentent à l'aise de prendre la parole et de soulever des questions sans crainte de représailles ou de conséquences pour ne pas avoir adopté le comportement souhaité.
3. **Gestion du risque** – Les activités impliquant une prise de risques concordent avec les stratégies et l'appétence au risque de la Banque. Les considérations en matière d'appétence au risque sont imbriquées dans les principaux processus décisionnels.
4. **Gestion du personnel** – Les structures de rendement et de rémunération encouragent les comportements souhaités et renforcent les valeurs et la culture du risque de la Banque.

D'autres éléments qui guident et appuient la culture du risque de la Banque Scotia sont présentés ci-après :

- **Code d'éthique de la Banque Scotia** – Décrit les normes de conduite auxquelles les employés, les travailleurs occasionnels, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque doivent se conformer. Tous les BanquiersScotia sont tenus de recevoir ce Code, de même que toute autre politique applicable, de les lire et de s'y conformer, ainsi que d'en confirmer leur respect une fois par année dans les délais prévus.
- **Valeurs** – Respect – valoriser chaque voix; intégrité – agir avec honneur; responsabilité – faire avancer les choses; passion – donner le meilleur de nous-mêmes.
- **Communication** – La Banque partage activement son seuil d'appétence au risque, et son incidence sur les BanquiersScotia, dans le but de promouvoir une saine culture du risque.
- **Rémunération** – Les programmes sont élaborés en respectant les principes et la réglementation en matière de rémunération et dans le but de décourager les comportements qui iraient à l'encontre des valeurs de la Banque et du Code d'éthique de la Banque Scotia, et ne récompensent d'aucune façon ces comportements.
- **Formation** – La Banque Scotia conforte en permanence la culture du risque en mettant à la disposition de tous ses employés des cours de formation obligatoires et facultatifs efficaces et informatifs portant sur une multitude de sujets liés à la gestion du risque.
- **Forte centralisation des prises de décision à l'égard des enjeux sur le risque** – Le flux d'informations et de transactions que reçoivent les comités composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs permet à ceux-ci d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes à l'appétence au risque de la Banque.
- **Objectifs des employés** – Chaque année, tous les employés de la Banque se voient attribuer un objectif portant sur les risques.
- **Mandat des hauts dirigeants** – Le mandat de tous les hauts dirigeants de la Banque comporte des responsabilités en matière de gestion du risque.

T42 Exposition au risque découlant des activités des secteurs d'activité de la Banque



1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.

2) Les fonds propres attribués correspondent au montant obtenu en combinant : i) les fonds propres réglementaires en fonction du risque et ii) le levier financier. Les fonds propres attribués sont présentés sur une base moyenne trimestrielle.

3) Comprend les fonds propres attribués pour les investissements importants, le goodwill, les immobilisations incorporelles et le levier financier.

4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2023 sont évalués aux fins réglementaires conformément à l'Accord de Bâle III révisé.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Ces risques sont susceptibles d'avoir une incidence sur les stratégies commerciales, la performance financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous assurons une surveillance de notre contexte d'exploitation afin de cerner, d'évaluer, de passer en revue et de gérer un large éventail de risques importants et de risques émergents afin de mettre en œuvre les stratégies d'atténuation du risque appropriées.

Les risques sont cernés en faisant appel à un système de recensement des risques dans le cadre duquel des informations sont recueillies auprès de différentes sources internes et externes, comme des recherches sectorielles et des analyses faites par d'autres banques, l'expertise des membres de la haute direction et des rapports sur les risques du secteur des Opérations internationales. Les résultats de ces recherches, de

concert avec les évaluations internes des incidences de l'ensemble des principaux risques de la Banque, contribuent au recensement des risques importants et des risques émergents auxquels la Banque est exposée, et ces conclusions, de même que diverses mesures d'atténuation des risques en question, sont résumées et présentées aux dirigeants et au conseil d'administration chaque trimestre.

Les risques importants et les risques émergents auxquels la Banque est exposée sont les suivants :

Évolution des menaces à la cybersécurité

Les cybermenaces contre la Banque ou ses tiers prestataires de services demeurent une préoccupation majeure. Ces menaces se manifestent sous la forme d'attaques contre des fonctions critiques qui sont susceptibles d'entraîner des pertes financières, des vols de données ou des perturbations opérationnelles des systèmes destinés à la clientèle et des infrastructures critiques. Le risque inhérent de menaces à la cybersécurité continue de s'accroître. Les conflits géopolitiques ont accru la gravité et la fréquence des cybermenaces et des cyberattaques sanctionnées par des États contre les services destinés au public. Les progrès de l'intelligence artificielle (IA) générative et des grands modèles de langage (GML) créent de nouveaux vecteurs d'attaque qui permettent de nouvelles formes de fraude ou qui sont utilisés pour usurper des données sensibles et des informations personnelles identifiables.

Le programme global de cybersécurité et de TI de la Banque s'adapte sans cesse à la nature évolutive et complexe des menaces à la cybersécurité et investit dans le programme de cybersécurité et dans des améliorations à l'infrastructure informatique, ce qui rehausse la résilience opérationnelle de la Banque. Une surveillance plus fréquente des fournisseurs essentiels permet d'atténuer la vulnérabilité aux cyberattaques contre des tiers. Par ailleurs, la Banque souscrit une assurance des cyberrisques afin d'atténuer les pertes éventuelles liées à des incidents de cybersécurité. La limite de la couverture d'assurance est régulièrement réexaminée et évaluée pour s'assurer qu'elle répond à nos besoins.

Risques d'inflation et de récession

Les banques centrales d'Amérique du Nord et d'Europe ont indiqué qu'une politique monétaire restrictive prolongée était nécessaire face à des économies résilientes, à des marchés de l'emploi résistants et à une inflation toujours élevée. Cette conjoncture accroît les risques de récession, maintient la morosité des marchés immobiliers, risque de ralentir les dépenses de consommation et peut avoir des répercussions sur la capacité des emprunteurs à assurer le service de leur dette. L'incertitude liée au risque de liquidité et au risque de marché peut entraîner un durcissement des conditions de crédit, ce qui pourrait affecter la croissance des entreprises et se répercuter sur les défaillances et la valorisation des garanties.

La réorientation stratégique de la Banque met l'accent sur la répartition des fonds vers des marchés plus matures. Un suivi fréquent de la liquidité, du niveau des dépôts et du crédit permettra à la Banque d'être en mesure de continuer à réagir à un environnement changeant et de se protéger contre les répercussions éventuelles de l'incertitude macroéconomique. Les portefeuilles font l'objet d'un suivi visant à repérer les tendances en matière de défaut, et des mesures de recouvrement sont mises en œuvre afin d'atténuer les conséquences éventuelles pour les emprunteurs les plus vulnérables de la Banque.

Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

L'intensification des considérations liées aux enjeux ESG (changements climatiques, droits de la personne, diversité, équité et inclusion) et les nouvelles lignes directrices en matière de changements climatiques accroissent la vigilance réglementaire et les attentes des parties prenantes, et nous obligent à faire preuve d'une gouvernance exemplaire en ce qui a trait à la gestion des risques liés aux facteurs ESG. L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (comme El Niño, les ouragans, les inondations et les incendies de forêt) met en évidence les répercussions éventuelles de divers risques physiques dus aux changements climatiques, notamment les dommages matériels et les perturbations des activités pouvant avoir une incidence négative sur la rentabilité. En vertu des lois actuelles et d'une réglementation climatique en pleine évolution, y compris la gestion des risques liés à la nature et de leurs répercussions, les allégations exagérées ou trompeuses en matière de durabilité (ce que l'on appelle l'« écoblanchiment »), donnent lieu à des risques juridiques et d'atteinte à la réputation, et ce, qu'elles soient intentionnelles ou le fruit de difficultés liées à la collecte de données et à la communication de l'information. Néanmoins, la lutte contre les changements climatiques donne également lieu à de nouvelles occasions d'investissement dans des projets de financement durable. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance » à la page 109.

La Banque dispose de plusieurs mécanismes permettant d'identifier, d'atténuer et d'évaluer les pertes qu'elle subit en raison de risques physiques. La planification de la reprise des activités après sinistre a pour objectif principal de veiller à ce que les activités ne soient pas interrompues en cas d'événements météorologiques et de catastrophes circonscrits. La Banque a rendu publique sa politique ESG, qui limite les prêts destinés au secteur pétrolier et gazier dans l'Arctique, à l'extraction de charbon thermique ou à la production d'électricité à partir de charbon, et elle continue à soutenir ses clients dans leur transition vers un bilan carboneutre et une réduction de leurs émissions d'ici 2030. Les risques liés aux facteurs sociaux et de gouvernance sont gérés au moyen de la mise en œuvre de plusieurs politiques et engagements clés, notamment le Code d'éthique de la Banque, des politiques en matière de gouvernance, des déclarations relatives aux droits de la personne (conformément aux principes directeurs relatifs aux droits de la personne de l'ONU), des déclarations sur la lutte contre l'esclavage et la traite des personnes (conformément aux lois sur l'esclavage moderne) ainsi que des objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (p. ex., ScotiANSPIRE, L'initiative Femmes de la Banque Scotia et le Programme de financement des entreprises dirigées par des Noirs).

Répercussions économiques des tensions géopolitiques

Le risque d'erreurs politiques et d'escalade des conflits reste une préoccupation majeure. L'évolution de la scène politique mondiale et la fragmentation de l'économie mondiale, notamment les tensions croissantes entre les États-Unis et la Chine, la guerre qui perdure en Ukraine, l'aggravation récente des conflits au Moyen-Orient et l'évolution du climat politique en Amérique latine, pourraient accentuer l'incertitude géopolitique et constituer une nouvelle menace pour l'économie mondiale, ces facteurs complexes ayant le potentiel de perturber les chaînes d'approvisionnement et d'entraîner une hausse des prix du pétrole. Les différends commerciaux remettent en question la mondialisation, incitant certains gouvernements à promouvoir la diversification géographique du secteur manufacturier parmi des « territoires alliés » afin d'assurer la sécurité des ressources, des technologies et des produits. Bien que de telles mesures visent à atténuer les répercussions économiques du risque géopolitique, de telles politiques pourraient donner lieu à une augmentation des coûts ou à une répartition moins efficace des capitaux.

La Banque vise à faire affaire avec des pays qui ont un historique de croissance économique et de stabilité des institutions. Elle suit l'évolution de la situation géopolitique à l'aide de piliers et en coordonnant divers renseignements sur les menaces. De plus, elle surveille l'évolution de la situation dans les régions en proie à des conflits géopolitiques pour s'assurer que les contrôles en place à l'égard du suivi des sanctions demeurent pleinement conformes compte tenu de l'évolution de la législation. Les programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque l'aident à

évaluer les répercussions possibles de scénarios économiques graves, et la Banque peut compter sur sa vaste expérience en matière d'exploitation dans des marchés émergents à l'échelle mondiale pour gérer la volatilité et adapter judicieusement son exposition lorsque cela s'impose.

Évolution dynamique de la réglementation et des politiques gouvernementales

En tant qu'institution financière d'envergure mondiale, la Banque est assujettie à divers cadres juridiques et réglementaires qui régissent ses activités. Le volume, la complexité et le rythme croissants des changements à la réglementation et aux politiques gouvernementales partout où la Banque exerce ses activités posent d'importants défis, dans la mesure où les ressources sont limitées et où il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre la conformité et l'innovation dans un contexte de concurrence accrue au sein d'un secteur financier non réglementé. La Banque s'efforce de suivre et d'évaluer les faits nouveaux et émergents en matière de réglementation et d'apporter les changements qui s'imposent afin de veiller à l'observation de la réglementation applicable. Tout manquement involontaire pourrait néanmoins exposer la Banque à des amendes, à des pénalités, à des poursuites, à des sanctions réglementaires, à des mesures coercitives ainsi qu'à des restrictions ou des interdictions d'exercer certaines activités commerciales. Ces conséquences pourraient avoir des répercussions néfastes sur la performance financière de la Banque, sur l'exécution de sa stratégie commerciale ou, encore, sur sa réputation.

La Banque continue de surveiller les changements qu'apportent les autorités de réglementation aux directives réglementaires et d'évaluer l'incidence des nouvelles réglementations partout où elle exerce ses activités et sur le cycle de vie complet du crédit. Elle continue également à travailler avec ses pairs pour promouvoir la cohésion des lignes directrices et des exigences d'un territoire de compétence à l'autre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur certains des principaux faits nouveaux en matière de réglementation qui pourraient influencer sur les activités de la Banque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Faits nouveaux en matière de réglementation », à la page 117.

Vulnérabilité et résilience face aux tiers

La Banque continue de dépendre de tiers pour la prestation de certains services d'importance critique. La concentration croissante de tierces et de énièmes parties dominantes pour la prestation de ces services cruciaux, combinée aux efforts déployés afin de suivre l'évolution des technologies dans un contexte macroéconomique et géopolitique volatil, exige une surveillance et un contrôle des accords complexes conclus avec des tierces et énièmes parties et accroît l'exposition des prestataires de services aux risques liés à la réglementation, à l'exploitation, aux données et à la cybersécurité. La résilience et l'état de préparation face aux perturbations liées à des tiers sont un domaine auquel on porte une attention de plus en plus grande, chaque banque étant censée coordonner et gérer les risques systémiques associés aux tiers d'importance critique en dépit des réglementations disparates.

Soucieuse d'être délibérément résiliente, la Banque a élaboré un cadre de résilience opérationnelle servant de base à sa prise d'engagements avec des tiers prestataires de services. La Banque continue d'investir dans le resserrement de sa gouvernance des tiers, le renforcement de son processus de recours à des fournisseurs et l'amélioration de sa technologie afin de s'assurer de pouvoir gérer le risque lié aux tiers de manière prudente.

Risque lié à l'adoption de l'IA générative

Le maintien de son caractère concurrentiel grâce à l'adoption de l'IA générative, y compris les grands modèles de langage (GML), est crucial pour la Banque. Les initiatives menées par ses différents secteurs visent à tirer parti de cette technologie pour améliorer leurs processus décisionnels et en optimiser d'autres, tout en tenant compte des risques auxquels cette technologie peut les exposer, notamment une utilisation malveillante dans le cadre d'activités criminelles, une possible vulnérabilité des données et toute conséquence non intentionnelle que l'utilisation de l'IA générative pourrait avoir sur la confiance des consommateurs. L'adoption rapide de l'IA générative et sa facilité d'utilisation accentuent également la pression exercée par les entreprises de technologies financières non réglementées concurrentes. Les organismes de réglementation en sont à différents stades de préparation face à l'adoption rapide de l'IA, ce qui soulève des enjeux en matière de conformité étant donné que la Banque pourrait être exposée à un risque réglementaire accru et faire l'objet d'un examen attentif si elle adoptait ces technologies sans disposer de cadres de gouvernance et de gestion des risques adéquats.

La Banque a mis en place des lignes directrices en matière de risque lié à l'IA. Elle dispose en outre déjà de cadres de gouvernance des données et des modèles en vue d'une adoption éthique et saine de l'IA, lesquels comprennent une gouvernance interfonctionnelle de l'accès aux outils et de leur utilisation au sein de l'entreprise.

Dépendance accrue aux données et aux modèles

Le rôle de plus en plus important des données dans les processus décisionnels et les activités d'exploitation, le risque de parti-pris ainsi que les préoccupations et les sensibilités accrues quant à l'utilisation appropriée des données dans le processus décisionnel sont autant de facteurs qui peuvent donner lieu à un risque de réputation. Des données de mauvaise qualité ou obtenues en temps inopportun pourraient nuire à l'évaluation et à la divulgation, par la Banque, des principales informations sur les risques exigées par les organismes de réglementation, ce qui pourrait entraîner une augmentation de ses coûts de conformité et d'exploitation. L'adoption de nouvelles technologies (comme l'IA générative) dans le secteur des services financiers pourrait donner naissance à de nouveaux risques, notamment la possible violation de droits d'auteurs et de propriété intellectuelle, la diffusion d'informations erronées et l'inexactitude découlant de l'instabilité des résultats issus des modèles, autant de facteurs qui se répercuteraient sur la fiabilité des informations servant à la prise de décisions.

La Banque dispose de politiques qui énoncent les principes directeurs sur la gestion des risques liés à l'utilisation des modèles et des données, conformément aux plus récentes réglementations sur les données et l'IA. Elle a également intégré à son Code d'éthique et à sa formation un volet sur l'utilisation éthique des données. La Banque continue d'investir dans de meilleurs outils de modélisation et dans de meilleures capacités d'essai dans des conditions critiques.

Incapacité à s'adapter aux changements technologiques

Les risques et les répercussions découlant de la numérisation de l'argent, de la finance dirigée par le consommateur (p. ex., le système bancaire ouvert) et des innovations numériques (p. ex., l'infonuagique et les portefeuilles numériques), conjugués à la complexité des changements opérationnels et technologiques, augmentent le risque stratégique et commandent que les investissements soient adaptés aux nouvelles technologies afin de pouvoir réagir à l'évolution des besoins des clients, des attentes des organismes de réglementation et des cybermenaces. La numérisation rapide a créé une plus grande dépendance à la technologie pour exécuter les processus commerciaux essentiels et, à mesure que l'utilisation des services numériques continue de progresser, la tolérance des parties prenantes à l'égard des interruptions a diminué.

La technologie est au cœur des priorités de la Banque et joue un rôle essentiel dans la capacité de ses clients à faire des affaires aisément, dans l'automatisation des processus et dans la stimulation de l'innovation, notamment grâce à l'amélioration de l'analyse des risques. La gestion des changements informatiques et technologiques est une préoccupation grandissante en matière de risque, car l'adoption de nouvelles technologies exige une plus grande rapidité d'exécution pour maintenir son avantage concurrentiel.

Principaux risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Sommaire du risque de crédit

- Au 31 octobre 2023, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 776 milliards de dollars, par rapport à 770 milliards de dollars au 31 octobre 2022, la croissance étant attribuable aux prêts personnels ainsi qu'aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 344 milliards de dollars au 31 octobre 2023, 84 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 40 % du portefeuille de prêts total, comparativement à 40 % au 31 octobre 2022, était composé à hauteur de 55 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2023.
- Les prêts et acceptations (prêts personnels et prêts aux entreprises et aux administrations publiques) sont demeurés diversifiés par secteurs géographiques, secteurs d'activité et clients. L'exposition régionale est répartie entre nos marchés clés (66 % au Canada, 8 % aux États-Unis, 7 % au Chili, 6 % au Mexique et 13 % ailleurs). Le secteur des services financiers représente 4 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 31 milliards de dollars, en baisse de 8 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2022. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture du risque adéquate. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations d'appétence au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration (le « conseil ») examine et approuve, directement ou par l'intermédiaire du comité d'évaluation des risques, les limites d'appétence au risque de crédit à l'échelle de la Banque annuellement et sa politique et les seuils en matière de gestion du risque de crédit bisannuellement.

- Les objectifs de l'appétence au risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à l'appétence au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les politiques de gestion du risque de crédit;
 - la délégation de pouvoir;
 - le programme de gestion du risque de crédit;
 - la gestion du risque de crédit pour les activités de négociation et de placement;
 - les limites individuelles et globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par secteurs d'activité ou par secteurs principaux. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées bisannuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global de la Banque examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au comité de gestion des risques et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit de la Banque permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, à savoir la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), qui s'appliquent aux portefeuilles des Services bancaires aux particuliers et des Services bancaires aux entreprises. Ces paramètres sont conçus de manière à évaluer le risque de crédit lié aux particuliers et le risque inhérent aux transactions et font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujéti à un cadre exhaustif en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement, et les résultats de chaque procédure soient consignés en dossier adéquatement;
- le processus de validation représente une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration, ce qui comprend une évaluation des mesures du risque.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit de la Banque sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception et de l'élaboration des méthodes et des paramètres de notation du risque de crédit. Des unités distinctes du groupe Gestion du risque global sont responsables de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres. Les activités de ces unités distinctes sont fonctionnellement indépendantes de celles des unités d'exploitation responsables des expositions au risque lié aux opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations de risque de crédit des Services bancaires aux entreprises et les paramètres de risque connexes influent sur les décisions de prêt et l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt. Les systèmes de notation du risque de crédit des Services bancaires aux entreprises et des Services bancaires aux particuliers influent sur le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des fonds propres réglementaires.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des secteurs d'activité de la Banque.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (NI), soit une échelle de 17 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T33 présente la relation générale entre les NI de la Banque et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible cote a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une demande de crédit nécessite l'intervention d'un responsable d'un niveau hiérarchique supérieur à celui attribué à l'unité responsable de l'approbation de crédit, celle-ci transmet la demande, accompagnée de sa recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au comité d'évaluation des risques du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les risques environnementaux et les risques liés aux changements climatiques (notamment les incidences en ce qui concerne la réglementation et la réputation);
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le groupe Gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global effectuent un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable de la gestion des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex., le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physiques est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les dirigeants de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation des produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de l'unité d'exécution bancaire ou du groupe Gestion du risque global, la valeur a subi une variation importante. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne devrait dissuader la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- i. la méthode de comparaison;
- ii. la méthode du coût de remplacement;
- iii. la méthode du revenu.

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées. Dans la plupart des cas, les unités d'exploitation tiennent également compte des biens comparables, en plus des enjeux pris en considération dans le cadre des évaluations, afin de justifier davantage la valeur.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des dérivés de gré à gré (comme des opérations de change et des opérations sur marchandises) ainsi que des cessions temporaires de titres (comme des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres). Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés financiers (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des cours de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie et la probabilité de défaut de cette contrepartie sont corrélées de façon positive.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (ASC) de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC ou la réglementation en vigueur dans certains territoires peuvent exiger que les deux parties fournissent une marge initiale (réglementaire ou non réglementaire). Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 90 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 42 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires, tel que ce terme a été défini dans le cadre des révisions de Bâle III. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important au regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2023. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 2 188 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 477 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs d'activité Réseau canadien et Opérations internationales.

Approvisionnement du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit liées aux prêts à la consommation sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des notations de risque et la segmentation des clients, qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté en regard de notre appétence au risque. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au titre des prêts aux particuliers sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit, offre une expérience client plus homogène et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation sont revus au moins mensuellement afin de mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et de déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier et d'un suivi continu de la performance des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable en ce qui a trait à l'examen de la conception et de la performance.

Les caractéristiques comportementales des clients utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes canadiens de notation du risque lié aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen de différentes méthodes de validation, dont une méthode d'évaluation automatisée et une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Qualité du crédit

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, exige la prise en compte d'événements passés, de la situation actuelle et d'informations prospectives raisonnables et justifiables pendant toute la durée des expositions lors de l'évaluation des pertes sur créances attendues. En outre, pour évaluer toute hausse importante du risque de crédit, l'IFRS 9 exige que les entités évaluent les changements au risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers au moment de déterminer la ventilation en étapes. Conformément aux exigences de l'IFRS 9, la Banque tient compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation importante du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données d'entrée prévues, comme il est décrit plus en détail ci-après. Des experts en matière de crédit peuvent porter des jugements dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, y compris des événements économiques ou politiques ayant une incidence sur le marché jusqu'à la date des états financiers. La Banque a recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et de la migration de soldes à des étapes ultérieures.

La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) qu'elle a intégrés aux données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues.

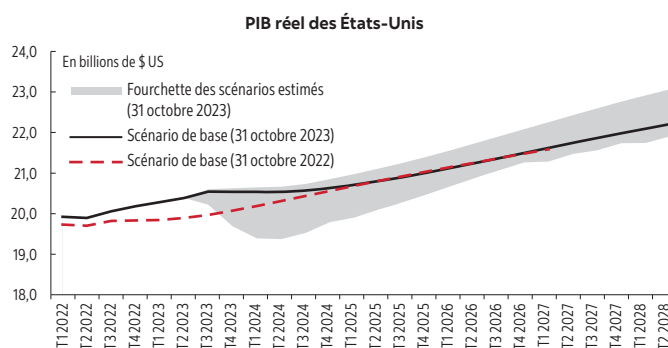
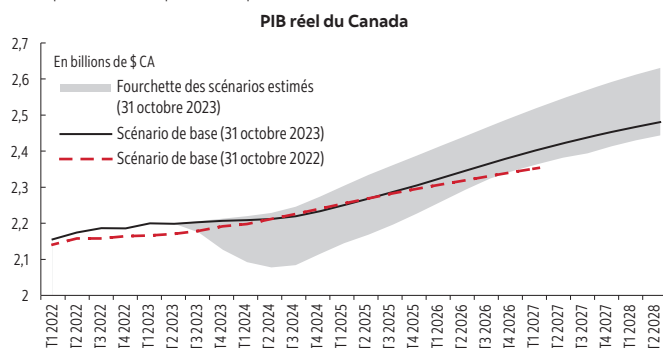
Au cours des 12 derniers mois, les économies canadienne et américaine ont fait preuve de résilience dans le contexte de resserrement monétaire, grâce surtout à la force du marché de l'emploi, à la vigueur de la consommation et à la demande refoulée. Cette résilience économique et les pressions inflationnistes en résultant ont nécessité un resserrement monétaire plus important que ce qui était prévu il y a un an. Par conséquent, alors que la croissance économique des deux pays devrait être plus élevée en 2023 qu'au cours de l'exercice précédent, les projections de croissance pour 2024 ont été révisées à la baisse afin de refléter l'effet des taux directeurs plus élevés sur leurs économies. Ceci est plus évident au Canada étant donné les répercussions des incendies de forêt, des inondations et des grèves, alors que le consommateur américain s'en sort relativement mieux. Malgré ce resserrement supplémentaire et ces révisions à la baisse, les marchés de l'emploi des deux économies sont demeurés vigoureux, ce qui permet d'envisager un ralentissement de la croissance en 2024, sans contraction à grande échelle. En raison des progrès récents sur le plan de l'inflation et du ralentissement économique attendu, le scénario de base prévoit que les mesures d'inflation dans les deux pays reviendront à leurs cibles d'ici 2025 sans resserrement monétaire supplémentaire.

En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste se fonde sur les récentes perturbations dans le secteur bancaire aux États-Unis et en Europe, et il prévoit une détérioration des conditions financières et de la confiance au sein du secteur privé. Ces événements entraînent une réduction de l'activité économique et de l'inflation à l'échelle mondiale en comparaison du scénario de base, ce qui amène les banques centrales à réduire leurs taux directeurs afin d'atténuer l'effet de la baisse de l'activité économique et de s'assurer que l'inflation ne chute pas sous les fourchettes cibles. Enfin, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés des capitaux. Il en découle une hausse des taux d'inflation, ce qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation, ce qui freine l'activité économique.

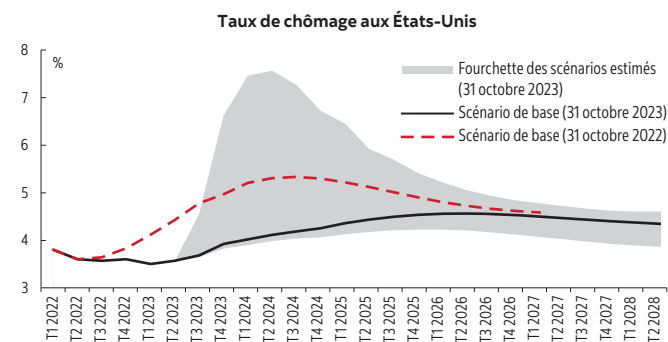
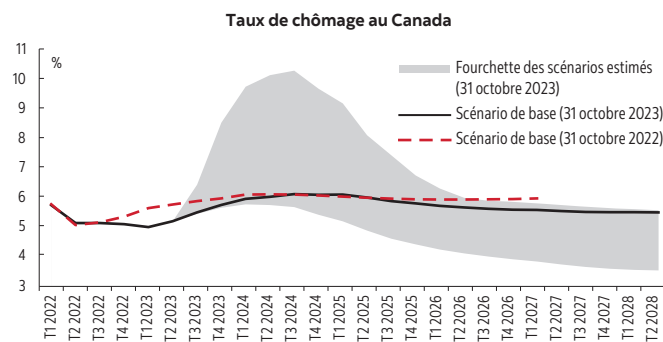
Compte tenu des risques croissants qui pèsent sur l'économie mondiale, notamment la montée des tensions géopolitiques, la volatilité des rendements des titres souverains et les événements météorologiques, la Banque a accru la pondération des scénarios pessimistes lors de son calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs en regard de l'exercice précédent, afin de rendre compte du risque considérable de ralentissement qui sous-tend les perspectives.

La section qui suit fournit des détails supplémentaires au sujet de certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (voir la page 191 pour obtenir de l'information sur toutes les principales variables). Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit.

- Produit intérieur brut (PIB) :** Le scénario de base suppose qu'un ralentissement économique se produit au Canada et aux États-Unis en 2024 en raison des conséquences du resserrement monétaire sur les deux économies. Au Canada, l'économie devrait afficher une croissance d'environ 1,2 % en 2023, croissance qui sera ramenée à 0,7 % en 2024 avant de s'accélérer de nouveau en 2025. Ces prévisions sont semblables à celles pour les États-Unis, où nous attendons une expansion économique d'environ 2,1 % en 2023, suivie d'un ralentissement pour ramener l'expansion à 0,6 % en 2024. Par rapport à l'exercice précédent, ce profil reflète une plus grande résilience économique en 2022 et en 2023 que ce qui avait été prévu auparavant.



- Taux de chômage :** Le scénario de base suppose une légère augmentation du taux de chômage au Canada et aux États-Unis jusqu'en 2025. La réaction du marché de l'emploi au ralentissement économique prévu pour l'an prochain devrait être mineure par rapport aux cycles précédents en raison du resserrement des marchés de l'emploi. Des taux de chômage plus faibles qu'à l'exercice précédent sont prévus pour les deux pays, mais surtout aux États-Unis étant donné que les marchés de l'emploi sont beaucoup plus résilients par rapport aux évaluations antérieures.



T43 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Réseau canadien		
Prêts aux particuliers	1 865 \$	1 528 \$
Prêts aux entreprises	507	328
	2 372 \$	1 856 \$
Opérations internationales		
Prêts aux particuliers		
Antilles et Amérique centrale	481 \$	547 \$
Mexique	622	576
Pérou	667	631
Chili	635	490
Colombie	350	247
Autres	99	84
Prêts aux entreprises	941	780
	3 795 \$	3 355 \$
Gestion de patrimoine mondiale	27 \$	20 \$
Services bancaires et marchés mondiaux	176 \$	115 \$
Autres	2 \$	2 \$
	6 372 \$	5 348 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts		
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des éléments suivants :		
Acceptations	90 \$	31 \$
Exposition au risque lié à des éléments hors bilan	149	108
Titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières	18	12
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	6 629 \$	5 499 \$

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total se chiffrait à 6 629 millions de dollars au 31 octobre 2023, comparativement à 5 499 millions de dollars à l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'établissait à 85 points de base, en hausse de 14 points de base. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se situait à 6 372 millions de dollars, en hausse de 1 024 millions de dollars par rapport au 31 octobre 2022. L'augmentation découle des perspectives macroéconomiques défavorables et de l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt sur certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers en Amérique du Nord et sur la migration connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, de même que de l'incidence de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a augmenté pour s'établir à 4 491 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 3 713 millions de dollars au 31 octobre 2022. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur au titre des prêts productifs s'est fixé à 61 points de base, en hausse de 11 points de base par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation découle des perspectives macroéconomiques défavorables et de l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt sur certains secteurs dans les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers en Amérique du Nord et sur la migration connexe dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, de même que de l'incidence de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 246 millions de dollars pour s'établir à 1 881 millions de dollars, par rapport à 1 635 millions de dollars à l'exercice précédent (se reporter au tableau T44). Le ratio de dotation au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux s'est fixé à 24 points de base, en hausse de trois points de base. L'augmentation découle surtout de la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers et de l'incidence de la conversion des devises.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du Réseau canadien a augmenté de 76 millions de dollars pour s'établir à 491 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux. Dans les Opérations internationales, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 1 364 millions de dollars, soit une augmentation de 179 millions de dollars. Celle-ci est surtout imputable à l'augmentation des dotations au titre des prêts aux particuliers dans les pays de l'Alliance du Pacifique et à l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux s'est établi à 16 millions de dollars, en repli de 12 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du secteur Gestion de patrimoine mondiale a augmenté de 3 millions de dollars pour s'établir à 10 millions de dollars.

T44 Prêts douteux par secteurs d'activité

	2023			2022		
	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	965 \$	353 \$	612 \$	603 \$	266 \$	337 \$
Prêts aux entreprises	475	138	337	314	149	165
	1 440 \$	491 \$	949 \$	917 \$	415 \$	502 \$
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	662 \$	160 \$	502 \$	718 \$	185 \$	533 \$
Amérique latine						
Mexique	1 183	372	811	1 020	294	726
Pérou	691	372	319	761	352	409
Chili	1 098	264	834	740	202	538
Colombie	356	97	259	301	67	234
Autres – Amérique latine	167	99	68	155	85	70
Total – Amérique latine	3 495	1 204	2 291	2 977	1 000	1 977
	4 157 \$	1 364 \$	2 793 \$	3 695 \$	1 185 \$	2 510 \$
Gestion de patrimoine mondiale	32 \$	10 \$	22 \$	18 \$	7 \$	11 \$
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	96 \$	15 \$	81 \$	128 \$	21 \$	107 \$
États-Unis	–	–	–	–	–	–
Asie et Europe	1	1	–	28	7	21
	97 \$	16 \$	81 \$	156 \$	28 \$	128 \$
Total	5 726 \$	1 881 \$	3 845 \$	4 786 \$	1 635 \$	3 151 \$

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux	
	2023	2022
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,50 %	0,41 %
Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux ¹⁾	33 %	34 %

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir la définition de la mesure.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 5 726 millions de dollars au 31 octobre 2023, par rapport à 4 786 millions de dollars à l'exercice précédent (se reporter au tableau T69). Cette augmentation s'explique surtout par l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien et des Opérations internationales, de même que par l'incidence de la conversion des devises.

Les prêts douteux du Réseau canadien affichent une hausse de 523 millions de dollars du fait principalement de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts aux entreprises. En ce qui a trait aux Opérations internationales, les prêts douteux ont augmenté de 462 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux et de l'incidence de la conversion des devises, ce qui a été en partie contrebalancé par la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux au sein du portefeuille de prêts aux entreprises. Les prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux ont diminué de 59 millions de dollars, en raison surtout des remboursements. Les prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale ont augmenté de 14 millions de dollars. Le ratio du montant brut des prêts douteux se situait à 74 points de base au 31 octobre 2023, ce qui représente une hausse de 12 points de base.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 3 845 millions de dollars au 31 octobre 2023, en hausse de 694 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,50 % au 31 octobre 2023, ce qui représente une hausse de 9 points de base par rapport à 0,41 % à l'exercice précédent.

Aperçu du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a augmenté de 362 millions de dollars ou de 60 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 353 millions de dollars, en hausse de 87 millions de dollars ou de 33 % par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises a progressé de 161 millions de dollars pour s'établir à 475 millions de dollars en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 138 millions de dollars, en baisse de 11 millions de dollars ou de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

Opérations internationales

Dans le portefeuille de prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux a augmenté de 432 millions de dollars pour s'établir à 2 055 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux, particulièrement dans les pays de l'Alliance du Pacifique, et de l'incidence de la conversion des devises. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est fixé à 802 millions de dollars, en hausse de 116 millions de dollars ou de 17 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux et de l'incidence de la conversion des devises.

Dans le portefeuille de prêts aux entreprises, le montant brut des prêts douteux s'est établi à 2 102 millions de dollars, en hausse de 30 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'incidence de la conversion des devises, neutralisée en partie par la diminution des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 562 millions de dollars, en hausse de 63 millions de dollars ou de 13 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à l'incidence de la conversion des devises.

Gestion de patrimoine mondiale

Le montant brut des prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale s'est établi à 32 millions de dollars, en hausse de 14 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 10 millions de dollars, en hausse de 3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a diminué de 59 millions de dollars pour atteindre 97 millions de dollars, en raison surtout des remboursements. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 16 millions de dollars, en baisse de 12 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Diversification du risque

Les risques auxquels la Banque s'est exposée, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés (se reporter aux tableaux T63 et T67). Le diagramme D28 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque était le plus grand, à 36 % du risque global. L'Amérique latine comptait pour 19 % de l'exposition totale et les États-Unis, pour 8 %.

Le diagramme D29 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteur (se reporter au tableau T67). Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent le secteur de l'immobilier et de la construction (9 %), le secteur des services financiers (4 %, y compris les banques et les institutions financières autres que les banques) et le secteur des services publics (4 %).

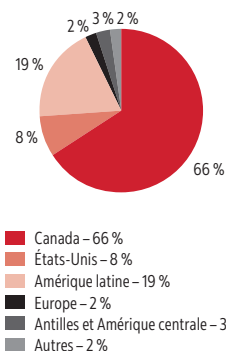
Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2023, les cessions de prêts ont totalisé 192 millions de dollars, contre 309 millions de dollars en 2022. Au 31 octobre 2023, aucun dérivé de crédit n'était utilisé pour atténuer l'exposition aux prêts à risque au sein des portefeuilles (31 octobre 2022 – aucun). La Banque surveille activement les concentrations par secteurs et par pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs.

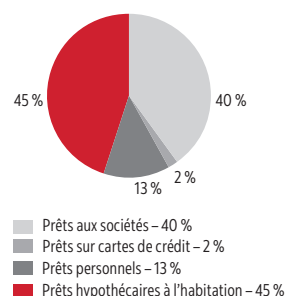
Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille bien diversifié par produits, par activités commerciales et par régions géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

D28 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger... Prêts et acceptations Octobre 2023



D29 ... ainsi que dans les prêts et les acceptations accordés aux ménages et aux entreprises Octobre 2023



Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 octobre 2023, ces prêts s'élevaient à 466 milliards de dollars ou à 60 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (31 octobre 2022 – 463 milliards de dollars ou 60 %). De ces prêts, une tranche de 367 milliards de dollars ou de 79 % est composée de prêts garantis par des biens immobiliers (31 octobre 2022 – 371 milliards de dollars ou 80 %). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

T45 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaires à l'habitation					
	Assurés ²⁾		Non assurés		Total		Assurés ²⁾		Non assurés		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada ³⁾												
Provinces de l'Atlantique	4 859 \$	1,7	6 458 \$	2,2	11 317 \$	3,9	– \$	–	1 059 \$	4,7	1 059 \$	4,7
Québec	7 679	2,6	11 842	4,1	19 521	6,7	–	–	1 138	5,0	1 138	5,0
Ontario	31 023	10,7	130 580	45,0	161 603	55,7	–	–	13 228	58,9	13 228	58,9
Manitoba et Saskatchewan	5 247	1,8	4 400	1,5	9 647	3,3	–	–	611	2,7	611	2,7
Alberta	15 972	5,5	14 793	5,1	30 765	10,6	–	–	2 221	9,9	2 221	9,9
Colombie-Britannique et territoires	10 758	3,7	46 642	16,1	57 400	19,8	–	–	4 215	18,8	4 215	18,8
Canada ^{4), 5)}	75 538 \$	26,0 %	214 715 \$	74,0 %	290 253 \$	100 %	– \$	– %	22 472 \$	100 %	22 472 \$	100 %
Étranger	–	–	53 929	100	53 929	100	–	–	–	–	–	–
Total	75 538 \$	21,9 %	268 644 \$	78,1 %	344 182 \$	100 %	– \$	– %	22 472 \$	100 %	22 472 \$	100 %
	2022											
Canada ^{4), 5)}	83 514 \$	27,6 %	218 972 \$	72,4 %	302 486 \$	100 %	– \$	– %	22 178 \$	100 %	22 178 \$	100 %
Étranger	–	–	46 793	100	46 793	100	–	–	–	–	–	–
Total	83 514 \$	23,9 %	265 765 \$	76,1 %	349 279 \$	100 %	– \$	– %	22 178 \$	100 %	22 178 \$	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* du BSIF (janvier 2018).

2) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.

3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

4) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 3 710 \$ (31 octobre 2022 – 3 782 \$), dont une tranche de 2 458 \$ est assurée (31 octobre 2022 – 2 524 \$).

5) Les prêts hypothécaires à taux variable représentent 33 % (31 octobre 2022 – 37 %) du total du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

T46 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre	2023					
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes					
	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans et plus	Total des prêts hypothécaires à l'habitation
Canada	34,2 %	37,4 %	27,7 %	0,5 %	0,2 %	100 %
Étranger	64,5 %	17,2 %	17,2 %	1,1 %	– %	100 %
	2022					
Canada	29,2 %	40,5 %	28,5 %	1,6 %	0,2 %	100 %
Étranger	62,8 %	16,9 %	17,5 %	2,8 %	– %	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* du BSIF (janvier 2018).

Ratios prêt/valeur

Une tranche de 74 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (31 octobre 2022 – 72 %) et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 49 % (31 octobre 2022 – 49 %).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés durant l'exercice, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux à titre de refinancement afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques.

T47 Ratios prêt/valeur¹⁾

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés²⁾	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratios prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation³⁾ Ratios prêt/valeur (%)
Canada :		
Provinces de l'Atlantique	58,5 %	62,8 %
Québec	60,1	67,4
Ontario	60,4	62,4
Manitoba et Saskatchewan	61,7	62,3
Alberta	62,1	68,1
Colombie-Britannique et territoires	59,0	61,7
Canada	60,2 %	62,9 %
Étranger	71,7 %	s. o.
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022	
Canada	63,4 %	63,0 %
Étranger	72,7 %	s. o.

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* du BSIF (janvier 2018).

2) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

3) Comprennent la totalité des marges de crédit hypothécaires à l'habitation. Pour ce qui est des marges de crédit hypothécaires à l'habitation consenties aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation
 Dans le cadre de son programme d'essais dans des conditions critiques, la Banque analyse l'incidence sur ses portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation d'une variété de combinaisons d'événements comme le déclin des prix des habitations et l'augmentation du taux de chômage. Les résultats démontrent encore que les pertes sur créances et leur incidence sur les ratios de fonds propres se situent à un niveau que la Banque considère comme gérable. De plus, la Banque a entrepris des analyses approfondies des scénarios à l'échelle de la Banque afin d'apprécier les répercussions sur les entreprises de différents scénarios et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources financières qui lui permettront de subsister dans le cas où les événements prendraient une tournure très défavorable.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

Au 31 octobre 2023, l'encours des prêts que la Banque a octroyés à des promoteurs de copropriétés au Canada s'établissait à 3 259 millions de dollars (31 octobre 2022 – 2 134 millions de dollars). Il s'agit d'un portefeuille de qualité supérieure composé de prêts à des promoteurs bien connus qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au secteur immobilier commercial

Le portefeuille de prêts au secteur immobilier commercial de la Banque représentait 67,4 milliards de dollars, ou 8,7 %, du total des prêts et des acceptations de la Banque en cours au 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – 60,9 milliards de dollars, ou 7,9 %). Ce portefeuille se compose pour l'essentiel de prêts au secteur résidentiel et au secteur industriel (73 %), deux catégories d'actifs dont les facteurs fondamentaux sont relativement stables. L'exposition totale au sous-secteur de l'immobilier de bureaux représente environ 9 % du portefeuille immobilier commercial, et environ 60 % de cette tranche se rapportent à des immeubles de grande qualité.

Exposition au risque lié aux prêts autres qu'aux particuliers par régions

Les expositions au risque de la Banque hors du Canada et des États-Unis sont diversifiées selon les régions et les produits, et leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (65 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes). L'exposition au risque de la Banque est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Au cours de l'exercice, il ne s'est produit aucun événement significatif qui a eu une incidence importante sur l'exposition de la Banque.

La Banque n'est pas exposée directement à la Russie ou à l'Ukraine. Bien que certains clients puissent être touchés négativement par le conflit dans la région et par les restrictions commerciales attribuables aux sanctions, l'incidence sur la Banque, à ce jour, n'est pas significative et est adéquatement atténuée.

L'exposition de la Banque s'établissait à 66,2 milliards de dollars au 31 octobre 2023 à l'égard d'emprunteurs souverains (31 octobre 2022 – 60,5 milliards de dollars), à 16,7 milliards de dollars à l'égard de banques (31 octobre 2022 – 16,3 milliards de dollars) et à 129,2 milliards de dollars à l'égard de sociétés (31 octobre 2022 – 128,2 milliards de dollars).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,3 milliard de dollars au 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – 0,4 milliard de dollars).

Les expositions au risque de crédit de la Banque sont réparties par régions comme suit :

T48 Expositions au risque de crédit de la Banque par régions

Aux 31 octobre	2023							2022
	Prêts et équivalents de prêts ¹⁾	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres ²⁾	Transactions de financement sur titres et dérivés ³⁾	Montant financé total	Engagements non prélevés ⁴⁾	Total	Total
(en millions de dollars)								
Amérique latine ⁵⁾	91 148 \$	11 559 \$	24 395 \$	2 533 \$	129 635 \$	8 080 \$	137 715 \$	130 858 \$
Antilles et Amérique centrale	12 269	3 930	3 733	29	19 961	3 341	23 302	24 186
Europe, exclusion faite du Royaume-Uni	7 969	3 525	1 025	3 295	15 814	10 601	26 415	24 298
Royaume-Uni	8 809	1 974	644	5 695	17 122	8 423	25 545	24 370
Asie	12 858	1 151	15 146	259	29 414	8 957	38 371	37 210
Autres ⁶⁾	61	–	45	71	177	421	598	1 499
Total	133 114 \$	22 139 \$	44 988 \$	11 882 \$	212 123 \$	39 823 \$	251 946 \$	242 421 \$

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances évalué individuellement s'établissait à 563 \$. Les lettres de crédit et de garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprennent des lettres de crédit et de garanties d'un montant total de 16 297 \$ au 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – 15 462 \$).

2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.

3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 5 867 \$ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 126 120 \$.

4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.

5) Comprend les pays de l'Alliance du Pacifique ainsi que le Brésil, l'Uruguay, le Venezuela, l'Équateur et l'Argentine.

6) Comprend le Moyen-Orient et l'Afrique.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché englobe le risque lié aux activités de transaction, le risque lié aux investissements, le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de taux de change structurel. Les informations sur le risque de marché sont énumérées ci-après.

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité (valeur économique des capitaux propres et revenus d'intérêts nets, notamment), d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux, des produits énergétiques et des produits agricoles. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités de financement autres que de transaction	Activités d'investissement	Activités de transaction
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de crédit	Risque d'écart de crédit
	Risque de change	Risque de change
	Risque sur actions	Risque sur actions
		Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (CGRMAP) veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, les services administratifs ou les Affaires financières. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGAP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque (VàR), l'exigence de fonds propres incrémentale, les essais dans des conditions critiques et l'analyse de sensibilité. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (VàR)

La VàR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VàR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VàR. La VàR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque propre à la dette. La Banque calcule la VàR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VàR au titre du risque de marché général et est calculé au moyen de la VàR du risque propre à la dette, qui a recours à un rééchantillonnage historique. En outre, la Banque calcule une VàR ayant subi une simulation de crise, laquelle est obtenue au moyen de la même méthode de base que la VàR, mais est calibrée en fonction d'une période de un an considérée comme ayant subi une crise. La période ayant subi une crise est déterminée par analyse du profil de risque du portefeuille de transaction en regard de données de marché historiques. La VàR ayant subi une simulation de crise vient compléter la VàR, puisqu'elle évalue l'incidence d'une volatilité de marché supérieure aux données historiques prises en compte dans le calcul de la VàR.

Tous les principaux facteurs de risque se reflètent dans la VàR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VàR et de la VàR ayant subi une simulation de crise jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VàR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VàR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VàR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VàR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VàR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VàR tous les trimestres.

Exigence de fonds propres incrémentale

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale, qui tient compte de ce qui suit :

Risque de défaillance : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la défaillance d'un débiteur (émetteur d'obligations ou contrepartie).

Risque de migration du crédit : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la révision à la baisse ou à la hausse de notations.

Un modèle Monte-Carlo est appliqué aux débiteurs sous-jacents aux portefeuilles de dérivés de crédit et d'obligations aux fins de simulations de défaillance et de migration. L'exigence de fonds propres incrémentale est calculée au 99,9^e centile sur un horizon de liquidité de un an.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VàR et à la VàR ayant subi une simulation de crise est que celles-ci ne reflètent que l'historique de volatilité récent et une période de un an considérée comme ayant subi une crise, respectivement. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VàR, comme la crise du crédit de 2008 ou la crise financière russe en 1998. Comme c'est le cas pour la VàR ayant subi une simulation de crise, les essais dans des conditions critiques fournissent à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes. De plus, les résultats du programme d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour vérifier que les fonds propres liés au risque de marché de la Banque sont suffisants pour absorber ces pertes potentielles.

La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VàR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les secteurs géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la présentation de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes monnaies à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplanissant et en déformant la courbe.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne;
- des analyses d'impact, y compris des essais dans des conditions critiques, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif se réunit mensuellement pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La sensibilité aux revenus d'intérêts nets mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la sensibilité à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Pour ces deux mesures, les limites sont fixées d'après le cadre d'appétence au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et les charges d'intérêt versées sur ses passifs. La sensibilité aux revenus d'intérêts nets et à la valeur économique des capitaux propres mesure le risque que posent, pour le bénéficiaire et les fonds propres de la Banque, des variations défavorables des taux d'intérêt ayant une incidence sur le portefeuille bancaire de la Banque. Le portefeuille bancaire de la Banque reflète la disparité des caractéristiques relatives à l'échéance et à la révision des taux entre les actifs et les passifs et les éléments facultatifs incorporés dans le bilan structurel de la Banque (p. ex., remboursement anticipé de prêts hypothécaires). La disparité et les éléments facultatifs incorporés sont inhérents aux opérations autres que de négociation de la Banque et exposent cette dernière aux variations des taux d'intérêt. Le comité de gestion de l'actif et du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre d'appétence au risque approuvé par le conseil d'administration. La Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre d'appétence au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à des essais dans des conditions critiques pour l'évaluation de l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire et pour la surveillance du respect des limites connexes. L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt est estimée en simulant le portefeuille bancaire dans une fourchette de chocs de taux. Les simulations tiennent compte des caractéristiques relatives aux échéances, aux renouvellements et à la révision des taux du portefeuille bancaire, de même que des habitudes de remboursement anticipé et de rachat de prêts et de produits d'investissement encaissables. Les calculs se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque.

Le tableau T49 fait état de l'incidence avant impôt pro forma sur les revenus d'intérêts nets de la Banque au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2023, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les échéances et devises principales, aurait pour effet de réduire les revenus d'intérêts nets avant impôt d'environ 99 millions de dollars au cours des 12 prochains mois, en présumant que la direction ne prend aucune autre mesure. Au cours de l'exercice 2023, ce chiffre a oscillé entre une baisse de 28 millions de dollars et une baisse de 304 millions de dollars.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée avant impôt des actifs nets de la Banque d'environ 1 256 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2023, ce chiffre a oscillé entre 1 029 millions de dollars et 1 689 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (les revenus d'intérêts nets n'illustrent l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Au cours de la période considérée, les deux sensibilités aux taux d'intérêt se sont situées dans les limites consolidées approuvées de la Banque.

T49 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

	2023		2022	
	Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Incidence avant impôt				
Hausse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	(1 256)\$	(99)\$	(2 021)\$	(340)\$
Baisse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	824 \$	68 \$	1 659 \$	326 \$

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en monnaies étrangères qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujéti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des cours de change sur les ratios de fonds propres. Chaque mois, le comité de gestion de l'actif et du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Toutefois, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères sur un certain nombre de trimestres futurs. Le comité de gestion de l'actif et du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en monnaies étrangères. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur monnaies étrangères et les swaps de monnaies étrangères. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

En l'absence de couvertures, au 31 octobre 2023, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (accru) d'environ 63 millions de dollars son résultat annuel avant impôt (31 octobre 2022 – 55 millions de dollars), en raison surtout de son exposition au dollar américain.

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de cours de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VaR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée à des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VaR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VaR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares. Au cours de l'exercice 2023, la VaR quotidienne totale de transaction s'est établie en moyenne à 15,7 millions de dollars, contre 13,5 millions de dollars en 2022. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des taux d'intérêt et du risque d'écart de crédit.

T50 Mesure du risque de marché

(en millions de dollars)	2023				2022			
	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	12,9 \$	14,4 \$	24,1 \$	9,0 \$	9,3 \$	12,0 \$	19,0 \$	7,2 \$
Écart de crédit	8,1	7,9	16,3	3,8	7,7	5,3	9,6	2,0
Taux d'intérêt	11,5	12,1	21,9	7,5	8,4	11,4	19,6	5,7
Actions	4,9	4,1	7,8	2,5	3,4	4,0	6,8	1,7
Change	3,0	3,3	8,8	0,9	1,5	2,1	5,3	0,8
Marchandises	2,9	4,7	8,1	2,3	5,2	3,1	5,8	1,0
Risque propre à la dette	3,7	3,6	4,8	2,4	4,6	2,3	4,6	1,6
Effet de la diversification	(13,5)	(14,4)	s. o.	s. o.	(10,6)	(10,0)	s. o.	s. o.
VaR à l'échelle de la Banque	13,9 \$	15,7 \$	25,2 \$	11,0 \$	13,4 \$	13,5 \$	20,4 \$	7,8 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	44,8 \$	39,4 \$	87,3 \$	13,4 \$	27,4 \$	30,9 \$	58,4 \$	16,8 \$
Exigence de fonds propres incrémentale	271,5 \$	280,6 \$	488,0 \$	182,4 \$	285,4 \$	233,8 \$	373,5 \$	148,6 \$

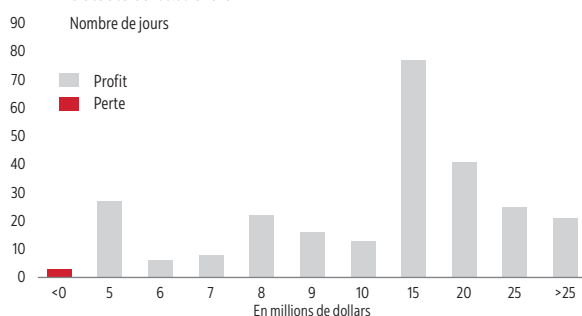
La Banque calcule également une VaR ayant subi une simulation de crise selon la même méthode de base que la VaR. La VaR ayant subi une simulation de crise tient toutefois compte de la volatilité des marchés sur une période de un an considérée comme ayant subi une crise compte tenu du profil de risque du portefeuille de transaction. Pour l'exercice 2023, le calcul de la VaR ayant subi une simulation de crise reposait sur la période allant de 2019 à 2020, marquée par la COVID, alors qu'il était fondé sur la période allant de 2008 à 2009, marquée par la crise du crédit, pour l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2023, la VaR quotidienne moyenne de transaction ayant subi une simulation de crise s'est établie à 39,4 millions de dollars, par rapport à 30,9 millions de dollars en 2022. L'augmentation de la VaR ayant subi une simulation de crise traduit d'abord et avant tout l'exposition accrue au risque sur actions et au risque lié aux taux d'intérêt pour les deux premiers trimestres de l'exercice.

L'exigence de fonds propres incrémentale moyenne a été rehaussée pendant l'exercice, passant de 233,8 millions de dollars en 2022 à 280,6 millions de dollars en 2023. L'exigence de fonds propres incrémentale, qui mesure le risque de défaut à l'égard des titres à revenu fixe et le risque de migration des notations de crédit, a augmenté en raison de l'accroissement des avoirs obligataires au sein du portefeuille de transaction.

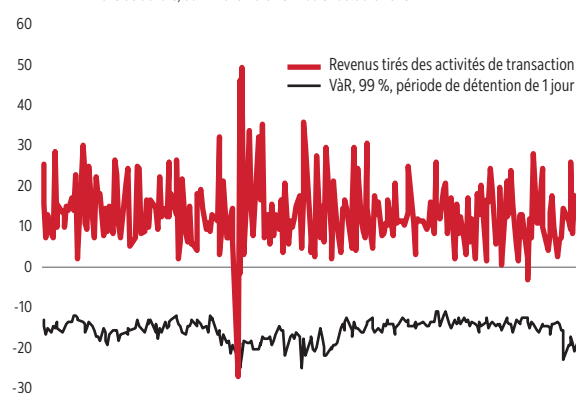
Description des composantes des revenus tirés des activités de transaction et comparaison graphique de la VaR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme D30 présente la répartition des revenus tirés des activités de transaction quotidiens pour l'exercice 2023, et le diagramme D31 compare cette répartition aux résultats de la VaR quotidienne. Les revenus tirés des activités de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus tirés des activités de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 13,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse par rapport aux revenus de 12,3 millions de dollars enregistrés en 2022. Les revenus ont été positifs pour 99 % des jours de transaction au cours de l'exercice, ce qui est supérieur au taux de 2022. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 13 mars 2023, s'est établie à 27 millions de dollars et était supérieure à la VaR totale de 22 millions de dollars pour cette même journée.

D30 Répartition des revenus tirés des activités de transaction
Exercice clos le 31 octobre 2023



D31 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. VaR
En millions de dollars, du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023



Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction comme la VaR. Les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction se rapportent en grande partie aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux, tandis que les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités autres que de transaction comprennent les dérivés utilisés aux fins de la gestion d'actifs et de passifs et désignés dans une relation de comptabilité de couverture. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T51 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)					
Métaux précieux	937 \$	937 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	117 868	117 719	149	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	51 340	36 512	14 828	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	118 237	–	118 237	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	750 911	–	750 911	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ¹⁾	371 496	–	–	371 496	s. o.
Total des actifs	1 410 789 \$	155 168 \$	884 125 \$	371 496 \$	
Dépôts	952 333 \$	– \$	908 649 \$	43 684 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	26 779	–	26 779	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	36 403	36 403	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	58 660	36 018	22 642	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	439	439	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 524	–	1 524	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché ³⁾	255 984	–	–	255 984	s. o.
Total des passifs	1 332 122 \$	72 860 \$	959 594 \$	299 668 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et titres empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)					
Métaux précieux	543 \$	543 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	113 154	113 117	37	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	55 699	43 436	12 263	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	110 008	–	110 008	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	744 987	–	744 987	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ¹⁾	325 027	–	–	325 027	s. o.
Total des actifs	1 349 418 \$	157 096 \$	867 295 \$	325 027 \$	
Dépôts	916 181 \$	– \$	869 219 \$	46 962 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	22 421	–	22 421	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	40 449	40 449	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	65 900	40 685	25 215	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	372	372	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 557	–	1 557	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché ³⁾	227 789	–	–	227 789	s. o.
Total des passifs	1 274 669 \$	81 506 \$	918 412 \$	274 751 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et titres empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, ainsi qu'aux fins de ses activités de financement et d'investissement. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements peut être géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujéti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services Fiscalité, des Affaires financières et des Affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités composés de membres de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie hors bilan, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques, de la surveillance et de la communication.

- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions au bilan et hors bilan;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.
 Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur dont les résultats sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.
- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs-dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par secteurs géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou être détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai attendu pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2023, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 319 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 260 milliards de dollars). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), représentaient 73 % des actifs liquides (31 octobre 2022 – 77 %). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières et de métaux précieux, s'établissaient à 27 % (31 octobre 2022 – 23 %). La hausse du total des actifs liquides non grevés visant à soutenir les mesures de liquidité de l'entreprise s'explique essentiellement par l'augmentation des titres du gouvernement canadien et de gouvernements à l'étranger, de la trésorerie et des dépôts auprès de banques centrales, ainsi que des titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, neutralisée en partie par la diminution des autres titres liquides.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2023. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T52 Groupe d'actifs liquides

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
Total	346 843 \$	276 173 \$	623 016 \$	297 458 \$	6 162 \$	319 396 \$	– \$

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	56 720 \$	– \$	56 720 \$	– \$	5 254 \$	51 466 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 175	–	9 175	–	400	8 775	–
Métaux précieux	543	–	543	–	–	543	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	51 114	29 484	80 598	40 290	–	40 308	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	98 673	108 134	206 807	104 052	–	102 755	–
Autres titres	60 783	90 675	151 458	115 995	–	35 463	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	29 409	–	29 409	8 571	–	20 838	–
Total	306 417 \$	228 293 \$	534 710 \$	268 908 \$	5 654 \$	260 148 \$	– \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T53 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
La Banque de Nouvelle-Écosse (banque mère)	237 501 \$	184 848 \$
Filiales de la Banque au Canada	39 988	26 912
Filiales de la Banque à l'étranger	41 907	48 388
Total	319 396 \$	260 148 \$

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (87 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On considère que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités courantes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T54 Grèvement d'actifs

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres liquides	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Autres titres	3 758	7 714	11 472	4 941	–	–	6 531
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
Autres prêts	724 952	–	724 952	4 693	88 682	13 064	618 513
Autres actifs financiers ⁴⁾	273 930	(185 713)	88 217	15 287	–	–	72 930
Actifs non financiers	61 306	–	61 306	–	–	–	61 306
Total	1 410 789 \$	98 174 \$	1 508 963 \$	322 379 \$	94 844 \$	332 460 \$	759 280 \$

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	56 720 \$	– \$	56 720 \$	– \$	5 254 \$	51 466 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 175	–	9 175	–	400	8 775	–
Métaux précieux	543	–	543	–	–	543	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	51 114	29 484	80 598	40 290	–	40 308	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	98 673	108 134	206 807	104 052	–	102 755	–
Autres titres liquides	60 783	90 675	151 458	115 995	–	35 463	–
Autres titres	2 985	11 376	14 361	3 611	–	–	10 750
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	29 409	–	29 409	8 571	–	20 838	–
Autres prêts	723 389	–	723 389	3 658	77 122	11 657	630 952
Autres actifs financiers ⁴⁾	254 935	(160 410)	94 525	18 450	–	–	76 075
Actifs non financiers	61 692	–	61 692	–	–	–	61 692
Total	1 349 418 \$	79 259 \$	1 428 677 \$	294 627 \$	82 776 \$	271 805 \$	779 469 \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons légales ou autres.

2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts auprès de banques centrales immédiatement disponibles.

3) Autres actifs non grevés et sans restrictions qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.

4) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2023, les actifs grevés de la Banque totalisaient 417 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 377 milliards de dollars). Des actifs non grevés restants de 1 092 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 1 051 milliards de dollars), une tranche de 332 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 272 milliards de dollars) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 31 octobre 2023, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait eue une révision à la baisse d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sous sa cote plancher actuelle aurait été de 26 millions de dollars ou de 977 millions de dollars, respectivement.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

Rapport de gestion

La ligne directrice *Normes de liquidité* stipule que les banques doivent maintenir des niveaux appropriés d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent être convertis en trésorerie afin de couvrir leurs besoins de liquidité, dans l'hypothèse prédéterminée d'une très grave crise de liquidité qui durerait 30 jours civils. L'hypothèse de crise de liquidité prévue par le ratio de liquidité à court terme comprend des hypothèses au titre des décotes d'actifs, des retraits de dépôts, des taux de refinancement de gros et des taux de décaissement visant les engagements.

Les actifs liquides de haute qualité sont regroupés en trois catégories, à savoir le niveau 1, le niveau 2A et le niveau 2B, selon la ligne directrice *Normes de liquidité*. Aucune décote n'est appliquée aux actifs liquides de haute qualité de niveau 1 et ceux-ci comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques centrales, les réserves auprès des banques centrales à la disposition de la Banque en situation de crise et les titres ayant un facteur de pondération des risques de 0 %. Les niveaux 2A et 2B comprennent les actifs liquides de qualité inférieure et des décotes de 15 % à 50 % sont appliquées à ceux-ci.

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2023, en fonction de la position quotidienne moyenne du trimestre.

T55 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque¹⁾

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars) ²⁾	Valeur non pondérée totale (moyenne) ³⁾	Valeur pondérée totale (moyenne) ⁴⁾
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	272 637 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	242 430 \$	22 974 \$
Dépôts stables	98 628	3 160
Dépôts moins stables	143 802	19 814
Financements de gros non garantis	299 363	137 055
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives bancaires	102 475	24 731
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	166 084	81 520
Dettes non garantie	30 804	30 804
Financements de gros garantis	*	58 074
Exigences supplémentaires	271 811	60 448
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	41 928	20 899
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	6 918	6 918
Engagements de crédit et de liquidité	222 965	32 631
Autres obligations de financement contractuelles	1 370	1 342
Autres obligations de financement conditionnelles ⁵⁾	573 560	7 394
Total des sorties de trésorerie	*	287 287 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (p. ex., prises en pension)	273 864 \$	43 630 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	33 262	20 686
Autres entrées de trésorerie	21 816	21 816
Total des entrées de trésorerie	328 942 \$	86 132 \$
		Valeur ajustée totale ⁶⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	272 637 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	201 155 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	136 %

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)

		Valeur ajustée totale ⁶⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	213 156 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	179 274 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	119 %

* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* du BSIF (avril 2015).

2) En fonction des positions quotidiennes moyennes des 62 jours ouvrables du trimestre.

3) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés venant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

4) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité*.

5) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de liquidité et de crédit sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

6) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité sont en grande partie composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice *Normes de liquidité*), soit de trésorerie, de dépôts auprès de banques centrales à la disposition de la Banque en période de crise et de titres assortis d'une cote élevée émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales et des entités supranationales.

La hausse du ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2023 par rapport à celui du trimestre clos le 31 octobre 2022 est imputable à la croissance des dépôts et du financement de gros, partiellement contrebalancée par l'augmentation des prêts et des titres. La Banque suit ses expositions importantes, soit celles liées au dollar canadien et au dollar américain, conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à son appétence au risque.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme exige que les institutions maintiennent un profil de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs expositions hors bilan. Il s'entend du montant du financement stable disponible par rapport à celui du financement stable requis, les hypothèses s'y rapportant étant définies par la ligne directrice *Normes de liquidité*. La Banque doit maintenir un ratio structurel de liquidité à long terme d'au moins 100 %.

Le montant du financement stable disponible désigne la part des fonds propres et des passifs censée être fiable à l'horizon temporel pris en compte aux fins du calcul du ratio structurel de liquidité à long terme. Le montant du financement stable requis est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des divers actifs que la Banque détient et de celles de ses expositions hors bilan.

Les valeurs pondérées totales du financement stable disponible et du financement stable requis présentées dans le tableau suivant sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments du bilan, notamment les instruments de fonds propres, le financement de gros, les dépôts, les prêts et prêts hypothécaires, les titres, les dérivés et les éléments hors bilan tels que les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 octobre 2023.

T56 Ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque¹⁾

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Valeurs non pondérées par durées résiduelles				Valeur pondérée ³⁾
	Pas d'échéance ²⁾	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de un an	
Éléments entrant dans le calcul du financement stable disponible					
Fonds propres	89 589 \$	– \$	– \$	– \$	89 589 \$
Fonds propres réglementaires	89 589	–	–	–	89 589
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	190 046	86 049	29 923	53 810	329 620
Dépôts stables	90 836	24 310	10 893	15 396	135 133
Dépôts moins stables	99 210	61 739	19 030	38 414	194 487
Financement de gros	188 847	315 295	58 923	134 632	333 595
Dépôts opérationnels	101 283	–	–	–	50 642
Autres financements de gros	87 564	315 295	58 923	134 632	282 953
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	–	1 501	2 559	16 224	–
Autres passifs	70 371	–	131 257	–	19 511
Passifs dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	10 695	–	–
Tous les autres passifs et instruments de capitaux propres qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	70 371	99 703	2 695	18 164	19 511
Total du financement stable disponible					772 315 \$
Éléments entrant dans le calcul du financement stable requis					
Total des actifs liquides de haute qualité aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme					17 300 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	116 \$	950 \$	– \$	– \$	533 \$
Prêts et titres productifs	105 066	196 253	66 045	511 065	570 563
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	35	40 617	4 694	–	4 538
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	3 577	80 002	11 035	12 167	30 593
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des entités du secteur public, dont :	60 622	62 798	32 866	228 138	292 298
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	236	395	2 101	1 681
Prêts hypothécaires à l'habitation productifs, dont :	21 926	12 040	17 265	263 127	220 085
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	21 926	11 940	17 083	248 441	207 460
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur des marchés	18 906	796	185	7 633	23 049
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁴⁾	–	1 501	2 559	16 224	–
Autres actifs	3 649	–	190 249	–	57 469
Produits de base physiques, y compris l'or	3 649	–	–	–	3 102
Actifs versés comme dépôt de garantie initial dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	–	–	9 136	–	7 766
Actifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	6 262	–	–
Passifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme avant déduction de la marge de variation versée	–	–	29 816	–	1 491
Tous les autres actifs qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	–	100 279	–	44 756	45 110
Éléments hors bilan	–	–	499 710	–	19 279
Total du financement stable requis					665 144 \$
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)					116 %

- 1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément aux exigences de la ligne directrice *Exigences de communication financière du ratio structurel de liquidité à long terme* (janvier 2021) aux termes des *Normes de liquidité*.
- 2) La catégorie « Pas d'échéance » regroupe les éléments sans échéance précise, à savoir notamment les fonds propres à durée indéterminée, les dépôts sans échéance, les positions vendeur, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères d'actifs liquides de haute qualité et les produits de base physiques négociés en bourse.
- 3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application des taux du financement stable disponible et du financement stable requis, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité*.
- 4) Les actifs et passifs interdépendants se rapportent principalement aux opérations effectuées aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada.

	Valeur pondérée
Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	
Total du financement stable disponible	720 082 \$
Total du financement stable requis	649 927
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)	111 %

Le financement stable disponible provient essentiellement du vaste éventail de dépôts effectués auprès de la Banque, à savoir ceux des particuliers, des petites entreprises et des sociétés clientes, ainsi que du financement de gros garanti ou non garanti et des fonds propres. Quant au financement stable requis, il provient essentiellement des portefeuilles de prêts et de prêts hypothécaires de la Banque, de ses avoirs en titres, des éléments hors bilan et d'autres actifs.

Le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 31 octobre 2023 a été supérieur à celui de l'exercice précédent en raison surtout de la hausse du financement stable disponible qui a découlé des dépôts de particuliers et des dépôts de petites entreprises ainsi que du financement garanti, et de la baisse du financement stable requis à l'égard des prêts hypothécaires, ce qui a été contrebalancé en partie par l'accroissement du financement stable requis sous l'effet des titres et des prêts.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de la Banque, et ils s'établissaient à 385 milliards de dollars au 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – 357 milliards de dollars¹⁾). L'augmentation depuis le 31 octobre 2022 est principalement attribuable à la hausse des dépôts de particuliers et des actions ordinaires. Le financement de la Banque comprend aussi les dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations. Le financement fondé sur capital et les dépôts de clients est accru par des émissions de créances de gros, dont la tranche à plus long terme (échéance initiale de plus d'un an) s'élève à 216 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 204 milliards de dollars). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités dans le pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et des marchés est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs, la capacité du marché ainsi que la diversification des sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II, de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et de marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme Halifax Receivables Trust. Les programmes de titrisation de la SCHL, bien que la Banque en tienne compte dans son analyse des émissions de créances de gros, ne sont pas assujettis au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong, au Royaume-Uni et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et ses programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances sur prêts automobiles indirects par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et la titrisation de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II. La Banque peut émettre des titres aux termes de son programme d'obligations sécurisées (inscrit auprès de la Listing Authority du Royaume-Uni et de la Bourse suisse) en Europe, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie et en Suisse. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen (inscrit auprès de la Listing Authority du Royaume-Uni et de la Bourse suisse) et de son programme de billets à moyen terme singapourien (inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan).

La réglementation sur la recapitalisation interne aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques* du ministère des Finances est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. Les titres de créance à long terme de premier rang émis par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date qui ont une durée initiale de plus de 400 jours et sont négociables, sous réserve de certaines exceptions, sont visés par le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes du régime de recapitalisation interne, si le Surintendant des institutions financières considère qu'une banque n'est plus viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministère des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt du public d'agir ainsi, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de cette banque en actions ordinaires. Au 31 octobre 2023, une tranche de nos passifs émis et en cours correspondant à 76 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 73 milliards de dollars) pouvait faire l'objet d'une conversion aux termes du régime de recapitalisation interne.

¹⁾ Le montant de la période précédente a été retraité aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T57 Financement de gros¹⁾

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	2 363 \$	1 197 \$	129 \$	693 \$	450 \$	4 832 \$	415 \$	– \$	– \$	5 247 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	12 026	15 304	20 407	17 064	7 060	71 861	1 739	268	79	73 947
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	4 532	3 998	2 655	1 397	–	12 582	–	–	–	12 582
Billets de premier rang ^{4), 5)}	176	3 034	4 047	7 740	1 392	16 389	2 250	8 651	11 593	38 883
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	–	613	9 450	2 288	1 889	14 240	20 462	26 063	15 204	75 969
Titres adossés à des actifs	–	1	–	–	–	1	910	1 387	851	3 149
Obligations sécurisées	–	1 834	–	–	2 935	4 769	9 163	29 892	5 976	49 800
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	953	548	1 751	811	4 063	3 627	7 851	4 268	19 809
Débitures subordonnées ⁷⁾	–	–	2	–	–	2	336	1 976	9 322	11 636
Total des sources de financement de gros	19 097 \$	26 934 \$	37 238 \$	30 933 \$	14 537 \$	128 739 \$	38 902 \$	76 088 \$	47 293 \$	291 022 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	14 566 \$	20 148 \$	34 034 \$	27 784 \$	10 792 \$	107 324 \$	25 201 \$	36 959 \$	36 198 \$	205 682 \$
Financement garanti	4 531	6 786	3 204	3 149	3 745	21 415	13 701	39 129	11 095	85 340

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	2 182 \$	799 \$	319 \$	600 \$	298 \$	4 198 \$	128 \$	12 \$	– \$	4 338 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	8 739	18 053	29 042	17 568	9 958	83 360	824	416	50	84 650
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	1 767	5 418	2 337	68	–	9 590	–	–	–	9 590
Billets de premier rang ^{4), 5)}	1 998	1 605	8 335	1 925	5 161	19 024	2 720	6 048	11 003	38 795
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	1 311	682	1 420	5 500	5 408	14 321	13 678	29 887	14 630	72 516
Titres adossés à des actifs	–	1	–	1	592	594	3	648	103	1 348
Obligations sécurisées	–	859	3 919	–	2 356	7 134	4 375	26 973	7 423	45 905
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	1 721	806	1 048	2 562	6 137	4 069	8 854	4 778	23 838
Débitures subordonnées ⁷⁾	–	–	–	–	–	–	3	2 108	8 566	10 677
Total des sources de financement de gros	15 997 \$	29 138 \$	46 178 \$	26 710 \$	26 335 \$	144 358 \$	25 800 \$	74 946 \$	46 553 \$	291 657 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	14 231 \$	21 138 \$	39 117 \$	25 592 \$	20 825 \$	120 903 \$	17 353 \$	38 471 \$	34 248 \$	210 975 \$
Financement garanti	1 766	8 000	7 061	1 118	5 510	23 455	8 447	36 475	12 305	80 682

- 1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des obligations relatives aux titres mis en pension et aux acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau des échéances contractuelles présenté ci-après. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.
- 2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales.
- 3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.
- 4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.
- 5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.
- 6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.
- 7) Bien que les débitures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2023, les actifs liquides non grevés de 319 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 260 milliards de dollars) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances et obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan au 31 octobre 2023, en fonction des dates d'échéance contractuelle.

Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit et qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction.

T58 Échéances contractuelles

Au 31 octobre 2023

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	85 337 \$	383 \$	50 \$	45 \$	47 \$	132 \$	246 \$	199 \$	4 810 \$	91 249 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 822	6 336	7 434	2 798	3 687	8 878	18 512	16 942	50 459	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés	174 243	11 632	8 185	3 247	2 018	–	–	–	–	199 325
Instruments financiers dérivés	3 403	5 590	3 641	2 772	2 238	7 917	12 495	13 284	–	51 340
Titres de placement – JVAÉRG	2 679	6 299	8 095	4 006	4 718	9 754	30 602	15 997	2 164	84 314
Titres de placement – au coût amorti	291	560	754	1 063	826	2 937	5 217	20 336	–	31 984
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	51	–	1 888	1 939
Prêts	61 791	38 905	39 256	39 951	35 611	132 128	291 332	52 390	59 547	750 911
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 722	6 362	10 961	12 478	14 087	70 902	183 644	39 776	2 250 ¹⁾	344 182
Prêts personnels	3 594	2 538	4 168	4 398	3 581	13 419	24 456	6 782	41 234	104 170
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 109	17 109
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	54 475	30 005	24 127	23 075	17 943	47 807	83 232	5 832	5 326 ²⁾	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 372)	(6 372)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 243	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 628
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	63 231	63 231
Total des actifs	345 809	73 012	67 488	53 887	49 145	161 746	358 455	119 148	182 099	1 410 789
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	109 973 \$	65 320 \$	70 697 \$	58 361 \$	46 318 \$	68 912 \$	86 716 \$	27 160 \$	418 876 \$	952 333 \$
Particuliers	18 320	16 379	18 241	13 690	16 668	25 987	15 199	828	163 305	288 617
Autres que de particuliers	91 653	48 941	52 456	44 671	29 650	42 925	71 517	26 332	255 571	663 716
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	385	696	1 333	1 084	1 361	6 979	4 045	10 896	–	26 779
Acceptations	15 333	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 718
Obligations liées aux titres vendus à découvert	312	2 039	2 216	1 016	2 032	2 915	6 827	7 503	11 543	36 403
Instruments financiers dérivés	2 542	4 561	2 866	2 328	1 983	8 440	14 489	21 451	–	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	157 525	821	1 661	–	–	–	–	–	–	160 007
Débitures subordonnées	–	–	–	–	–	252	1 714	7 727	–	9 693
Autres passifs	530	1 809	1 309	1 248	1 556	7 642	6 021	8 021	41 393	69 529
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	78 667	78 667
Total des passifs et des capitaux propres	286 600	78 553	80 155	64 042	53 250	95 140	119 812	82 578	550 479	1 410 789
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ³⁾	7 709 \$	8 558 \$	22 634 \$	17 905 \$	19 784 \$	47 035 \$	150 573 \$	11 571 \$	– \$	285 769 \$
Garanties et lettres de crédit ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	49 112	49 112
Obligations d'impartition ⁵⁾	18	35	52	52	52	39	33	24	–	305

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

Au 31 octobre 2022

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	57 217 \$	481 \$	171 \$	94 \$	89 \$	298 \$	464 \$	390 \$	7 234 \$	66 438 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 228	5 501	6 338	4 073	2 519	8 652	15 791	19 323	48 729	113 154
Titres pris en pension et titres empruntés	132 383	28 000	13 781	997	152	–	–	–	–	175 313
Instruments financiers dérivés	5 227	5 797	4 166	2 749	2 653	7 386	14 538	13 183	–	55 699
Titres de placement – à la JVAÉRG	3 886	6 929	4 983	3 574	10 347	8 466	29 274	13 809	3 442	84 710
Titres de placement – au coût amorti	19	746	314	1 945	854	2 113	4 957	12 662	–	23 610
Titres de placement – à la JVRN	–	–	–	–	–	–	54	8	1 626	1 688
Prêts	61 748	39 627	33 765	37 342	32 941	95 758	339 211	49 828	54 767	744 987
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 523	5 132	8 614	14 293	10 995	42 088	227 488	37 498	648 ¹⁾	349 279
Prêts personnels	3 909	2 023	3 287	3 415	3 138	13 008	24 271	6 610	39 770	99 431
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	14 518	14 518
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	55 316	32 472	21 864	19 634	18 808	40 662	87 452	5 720	5 179 ²⁾	287 107
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(5 348)	(5 348)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 418	3 812	191	55	18	–	–	–	–	19 494
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	64 325	64 325
Total des actifs	278 126	90 893	63 709	50 829	49 573	122 673	404 289	109 203	180 123	1 349 418
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	97 418 \$	63 589 \$	67 249 \$	48 001 \$	53 602 \$	43 075 \$	83 647 \$	28 645 \$	430 955 \$	916 181 \$
Particuliers	12 910	12 478	14 358	12 931	12 872	13 870	13 361	639	172 473	265 892
Autres que de particuliers	84 508	51 111	52 891	35 070	40 730	29 205	70 286	28 006	258 482	650 289
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	337	658	727	900	1 189	5 989	2 190	10 431	–	22 421
Acceptations	15 449	3 812	191	55	18	–	–	–	–	19 525
Obligations liées aux titres vendus à découvert	539	1 507	890	1 817	2 404	3 959	5 437	7 426	16 470	40 449
Instruments financiers dérivés	3 386	4 968	4 876	3 032	3 181	8 721	17 231	20 505	–	65 900
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	128 128	8 596	2 153	72	–	76	–	–	–	139 025
Débitures subordonnées	–	–	–	–	–	–	1 943	6 526	–	8 469
Autres passifs	3 914	1 342	2 331	1 713	695	7 526	5 404	7 150	32 624	62 699
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	74 749	74 749
Total des passifs et des capitaux propres	249 171	84 472	78 417	55 590	61 089	69 346	115 852	80 683	554 798	1 349 418
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ³⁾	8 531 \$	9 272 \$	19 662 \$	23 795 \$	20 971 \$	35 498 \$	126 074 \$	23 164 \$	– \$	266 967 \$
Garanties et lettres de crédit ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	41 977	41 977
Obligations d'impartition ⁵⁾	18	36	53	53	53	208	61	35	–	517

1) Comprendent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprendent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprendent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprendent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

Principaux risques non financiers

Risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions s'entendent de la probabilité que des personnes physiques ou morales aient recours à la Banque Scotia pour recycler des produits de la criminalité, financer des activités terroristes ou violer des sanctions économiques. Ils comprennent également le risque que la Banque Scotia ne respecte pas les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions, qu'elle n'applique pas des contrôles adéquats qui sont raisonnablement conçus pour prévenir et détecter ces manquements ou qu'elle omette de déposer les rapports requis par les organismes de réglementation.

Les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions sont gérés à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions (le « programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme »). Le chef de groupe, Lutte contre le blanchiment d'argent est responsable du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ce qui comprend l'élaboration et l'application de politiques relatives à la conformité et de procédures, l'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions, ainsi que le maintien d'un programme de formation continue. L'efficacité du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions est soumise à un examen périodique et à une évaluation indépendante réalisée par le service Audit. Le groupe Conformité globale et LCBA établit les normes pour l'ensemble de l'entreprise en ce qui a trait à l'évaluation des risques que présentent les clients en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions.

La Banque réalise annuellement une autoévaluation à l'échelle de la Banque des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions propres à ses unités d'exploitation, ainsi qu'une évaluation des mesures de contrôle instaurées en vue de gérer ces risques. Le processus est dirigé par l'unité LCBA de la Banque, et les résultats sont communiqués aux cadres supérieurs de la Banque. Tous les employés actifs reçoivent une formation annuelle obligatoire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions. La Banque réalise un contrôle préalable qui est suffisant pour lui permettre d'obtenir l'assurance raisonnable qu'elle connaît la véritable identité de ses clients, y compris, dans le cas des personnes morales, leurs propriétaires effectifs importants.

La Banque ne maintient aucun compte anonyme ni compte de banques fictives. Conformément à une approche fondée sur le risque, la Banque évalue les risques liés à ses clients et, au besoin, réalise un contrôle préalable plus serré à l'égard de ceux dont le risque est considéré comme plus élevé. La Banque effectue également une surveillance en continu de ses clients, et cette surveillance adaptée en fonction du risque lui permet de détecter et de signaler les transactions et activités douteuses. En outre, elle vérifie que ses clients et les transactions effectuées par son entremise ne figurent pas sur les listes de surveillance liées au terrorisme et aux sanctions ainsi que sur d'autres listes de surveillance désignées.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation ou à l'échec de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut le risque lié aux tiers, le risque de fraude et le risque juridique. Il est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut provenir de tiers avec lesquels la Banque entretient des liens aux fins de l'impartition, de la fourniture de produits ou de la prestation de services. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La gestion du risque d'exploitation s'entend de la discipline à laquelle la Banque s'astreint à l'égard de l'identification, de l'appréciation, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et du signalement systématiques du risque d'exploitation.

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque trace les grandes lignes de la stratégie structurée employée pour une gestion efficace du risque d'exploitation de l'ensemble de ses activités. Cette stratégie est alignée sur les pratiques exemplaires et les obligations réglementaires, y compris celles qui sont publiées par le BSIF dans la ligne directrice *Gestion du risque opérationnel* (la « ligne directrice E-21 du BSIF »). Au cadre de gestion du risque d'exploitation s'ajoutent des politiques, des procédures, des normes et des méthodes supplémentaires. Le cadre de gestion du risque d'exploitation, qui est approuvé par le comité de gestion du risque d'exploitation de la Banque, soutient la gouvernance et la gestion de tous les autres risques non financiers et sert à encadrer la gouvernance des programmes, la culture du risque et l'appétence au risque, de même que les éléments clés qui suivent.

Identification et évaluation du risque

L'identification et l'évaluation des risques sont un élément décisif d'une gestion efficace du risque d'exploitation. Les risques sont identifiés, classés et évalués. Leur incidence possible est évaluée et communiquée à la direction et au conseil d'administration. La Banque dispose d'outils et de programmes de gestion du risque d'exploitation qui l'aide à identifier et à évaluer les différents risques d'exploitation pour lesquels des méthodes et/ou des normes ont été établies. Les principaux outils sont l'autoévaluation du contrôle des risques, l'analyse de scénarios et l'évaluation du risque lié aux nouveaux projets.

Mesure du risque

La quantification de l'ampleur et de la portée de l'exposition de la Banque au risque d'exploitation fait partie intégrante de la gestion du risque. La collecte et l'analyse des données internes et externes relatives aux événements qui constituent un risque d'exploitation et au montant des fonds propres au titre du risque d'exploitation fournissent des informations significatives servant à quantifier le risque d'exploitation. Les données recueillies dans le cadre de l'analyse de la cause première d'un tel incident et de l'évaluation des contrôles internes constituent des renseignements utiles pour l'évaluation et l'atténuation de l'exposition au risque d'exploitation de la Banque. Les données sur les incidents opérationnels, qui doivent être communiquées en temps opportun et de manière précise et exhaustive, aident la Banque à maintenir une culture du risque rigoureuse et mettent en lumière les répercussions financières des incidents opérationnels du fait que les pertes sont totalisées et qu'un suivi de la performance est effectué pour vérifier si la Banque mène ses activités en respectant son appétence au risque.

Fonds propres au titre du risque d'exploitation. Correspondent aux fonds propres réglementaires et au capital généré en interne affectés aux réserves pour pertes inattendues imputables au risque d'exploitation et constituées en fonction du risque quantifié. Les fonds propres au titre du risque d'exploitation constituent une partie du capital de risque détenu par la Banque. Les données relatives aux pertes découlant des événements qui constituent un risque d'exploitation sont regroupées dans le système de gestion du risque d'exploitation de la Banque et utilisées aux fins de présentation de l'information. Conjuguées aux données de la composante indicateur d'activité (CIA), les données relatives aux pertes découlant des événements qui constituent un risque d'exploitation sont essentielles au calcul du multiplicateur des pertes internes (MPI) de la Banque, qui est inclus dans le calcul des fonds propres réglementaires au titre du risque d'exploitation.

Atténuation du risque

Les contrôles sont répertoriés et appréciés à l'aide des divers outils de gestion du risque d'exploitation. Lorsqu'un contrôle est jugé déficient, une réponse s'impose. Les décisions qui sont prises en réaction à l'occurrence d'un risque d'exploitation incluent notamment l'atténuation, le transfert, l'acceptation ou l'évitement de ce risque. La réponse appropriée est déterminée en fonction de la nature des risques et de leurs répercussions potentielles, compte tenu du Code d'éthique et des seuils d'appétence au risque de la Banque.

Surveillance, analyse et communication du risque

La Banque a instauré des processus pour la surveillance permanente du risque d'exploitation. Ces activités de surveillance permettent de relever les signes avant-coureurs de problèmes qui se profilent pour que la direction puisse y réagir en temps opportun. De plus, ces activités donnent lieu à un examen et à une analyse du profil de risque en fonction de l'appétence au risque ou d'autres indicateurs clés pour déterminer le moment où les risques se présenteront ou dépasseront les seuils prévus, ou pour déterminer quand il sera temps de passer à l'action ou de leur donner un degré de priorité plus élevé. Les données sur le risque d'exploitation sont recueillies à l'aide de systèmes et servent à l'établissement de rapports. Les rapports produits à partir de ces données facilitent la diffusion des informations portant sur le risque d'exploitation et leur transmission aux parties concernées, y compris le comité de gestion du risque d'exploitation, ainsi que les membres de la haute direction et du conseil d'administration, par le biais du rapport portant sur la gestion des risques de l'entreprise. Ils permettent aux parties prenantes impliquées dans la gestion du risque d'exploitation de disposer de données fiables de manière soutenue et en temps utile pour les aider à prendre des décisions en fonction du risque.

Risques liés à la cybersécurité et aux technologies de l'information (TI)

Le risque lié à la cybersécurité s'entend du risque de perte de confidentialité, d'intégrité ou de disponibilité des informations, des données ou des systèmes d'information. Il reflète les répercussions défavorables éventuelles sur l'exploitation de l'organisation (c.-à-d. sa mission, ses fonctions, son image ou sa réputation) et sur ses actifs, ses clients et ses autres parties prenantes. Le risque lié aux technologies de l'information s'entend du risque de perte financière, de perturbations ou d'atteinte à la réputation qui pourrait découler d'une défaillance des systèmes informatiques.

Le tableau global des risques liés à la cybersécurité et aux TI continue d'évoluer dans le secteur financier. L'utilisation accrue de canaux de prestation numériques pour offrir des services financiers expose la Banque à divers vecteurs d'attaque. Les institutions financières continuent d'être la cible des auteurs de menaces (individus, réseaux de crime organisé ou États-nations) qui cherchent à voler des données ou de l'argent ou à perturber leurs activités. De tels événements peuvent avoir une incidence négative sur l'environnement d'exploitation de la Banque, ses clients et d'autres tiers.

Le conseil d'administration approuve le cadre sommaire du risque lié aux technologies de l'information et à la sécurité des données qui, tout comme le sont ses politiques connexes et d'autres cadres, est axé sur la protection de la Banque et des données de ses clients, faisant ainsi en sorte que l'environnement informatique de la Banque soit sécurisé et résilient et qu'il concoure à nos objectifs commerciaux. La Banque continue d'accroître ses capacités en matière de cybersécurité afin de se prémunir contre les éventuelles menaces et d'en réduire au minimum l'incidence sur ses activités.

Risque de conformité

Le risque de conformité s'entend du risque qu'une activité donnée ne soit pas exercée conformément aux lois, aux règles, à la réglementation et aux pratiques prescrites applicables (les « exigences réglementaires »), ainsi qu'aux politiques et procédures internes pertinentes relatives à la conformité et aux normes d'éthique qu'exigent les organismes de réglementation, les clients, les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes. Le risque de conformité englobe notamment le risque de conformité réglementaire, le risque d'inconduite et le risque d'atteinte à la vie privée.

Risque de conformité réglementaire : risque que les activités commerciales ne puissent être menées en conformité avec toutes les exigences réglementaires applicables partout où la Banque exerce ses activités.

Risque d'inconduite : ensemble des risques découlant des actions ou des comportements des dirigeants, des administrateurs et des employés de la Banque, ou de la conduite des activités de la Banque (directement ou indirectement), qui sont contraires aux valeurs ou aux principes déontologiques de la Banque et qui ont, ou qui pourraient avoir, une incidence défavorable sur la Banque, sur les clients ou les employés de la Banque ou sur l'intégrité des marchés des capitaux où la Banque exerce ses activités.

Risque d'atteinte à la vie privée : risque découlant des manquements aux lois, règlements, normes et attentes réglementaires en matière de protection de la vie privée; aux normes éthiques ou opérationnelles énoncées dans le Code d'éthique de la Banque Scotia (notre « Code ») ou d'autres politiques, procédures, manuels et lignes directrices de la Banque; ou à la responsabilité des employés de traiter avec respect les informations personnelles identifiables des clients, employés et autres parties prenantes de la Banque.

Le conseil d'administration de la Banque approuve le cadre sommaire du risque de conformité, lequel fournit un aperçu des composantes clés de la gouvernance, des principales responsabilités et des programmes clés qui aident la Banque à gérer efficacement ce risque dans le cadre de son programme de conformité. La Banque est tenue de se conformer aux exigences de la *Ligne directrice E-13* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) au sujet de la gestion du risque de non-conformité à la réglementation. À la Banque, la gestion de ce risque passe par le cadre de gestion de la conformité, dont l'objectif principal est de fournir l'assurance que les activités commerciales de celle-ci sont menées en conformité avec toutes les réglementations applicables dans les pays où la Banque exerce ses activités et dans le respect de l'appétence au risque de la Banque.

Risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les risques ESG s'entendent de la possibilité que des événements ou des conditions d'ordre environnemental (y compris les risques climatiques), social ou de gouvernance entraînent des répercussions défavorables concrètes ou abstraites pour la Banque.

La Banque est exposée aux risques ESG du fait de ses activités internes et de ses activités commerciales. La Banque considère que le risque environnemental s'entend des éventuelles répercussions défavorables sur la Banque qui peuvent découler des changements climatiques ou de la perte d'un environnement naturel ou de biodiversité, comme les terres, l'eau, les végétaux, les ressources naturelles, les écosystèmes et l'atmosphère, ou des dommages qui pourraient leur être causés. La Banque considère que les risques physiques et de transition associés aux changements climatiques sont une composante du risque environnemental. La politique de gestion du risque environnemental de la Banque Scotia décrit les principaux principes et engagements qui guident la Banque dans la façon dont elle gère le risque environnemental dans le cadre de ses activités courantes, de ses pratiques de prêt et d'investissement, de ses ententes avec les fournisseurs, de la gestion de son parc immobilier et de ses protocoles de présentation de l'information à des fins internes et externes. À cette politique s'ajoutent des processus et des lignes directrices spécifiques ayant trait aux différents secteurs d'activité.

Le risque social s'entend du risque d'éventuelles répercussions défavorables sur la Banque qui peuvent découler d'une mauvaise gestion des considérations sociales pouvant entraîner des conséquences néfastes, réelles ou perçues, sur les gens et les collectivités. Les considérations sociales peuvent comprendre, notamment, les droits de la personne (y compris la traite des personnes et l'esclavage moderne); les droits des peuples autochtones; les normes du travail et les conditions de travail; la diversité, l'équité et l'inclusion; l'accessibilité; la santé et la sécurité communautaires; les groupes défavorisés et vulnérables; la propriété et l'héritage culturels; ainsi que l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire. L'approche de haut niveau de la Banque Scotia en ce qui concerne le respect et la promotion des droits de la personne est énoncée dans le Code d'éthique de la Banque Scotia et dans la Déclaration des droits de la personne mondiale.

La gouvernance fait référence aux mécanismes de surveillance et à la façon dont la Banque est régie. Elle englobe les politiques et processus de la Banque, la façon dont les décisions sont prises et la façon dont la Banque prend en compte les différents intérêts de ses nombreuses parties prenantes et les relations avec celles-ci, notamment les actionnaires, les clients, les employés, les organismes de réglementation et la collectivité en général. Le risque de gouvernance fait référence aux éventuelles répercussions défavorables sur la Banque qui peuvent découler de mécanismes de gouvernance et de contrôles insuffisants ou inefficaces. Les politiques en matière de gouvernance de la Banque sont conçues pour assurer l'indépendance du conseil et sa capacité de superviser efficacement l'exploitation de la Banque par la direction.

Le service de la gestion des risques ESG de la Banque Scotia est responsable de l'établissement des cadres, politiques, processus, outils, formations et normes nécessaires à la gestion ou l'atténuation efficaces de l'exposition de la Banque aux risques ESG. La Banque Scotia a établi des structures de gouvernance claires et des éléments précis de gestion du risque qui permettent de cerner, d'évaluer, de mesurer, de surveiller, de gérer, d'atténuer et de signaler ces risques. Ces diverses composantes sont décrites dans le cadre et la politique de gestion des risques ESG de la Banque. Ce cadre, pris collectivement avec les politiques, les processus et les lignes directrices afférentes, aide la Banque à gérer les risques ESG en conformité avec les exigences réglementaires, les normes sectorielles, les pratiques exemplaires et son appétence au risque.

En ce qui a trait au financement de projets, la Banque Scotia est, depuis 2006, l'un des signataires des *Principes de l'Équateur*. Ce cadre reconnu mondialement permet aux institutions financières, en partenariat avec leurs clients, de cerner, d'évaluer, de gérer, d'atténuer et de signaler les risques environnementaux et sociaux et les répercussions attribuables aux infrastructures à grande échelle et aux projets de développement industriel. Il s'applique à tous les secteurs d'activité, dans le monde entier, lors du financement d'un nouveau projet au moyen des produits financiers suivants : prêts visant le financement de projets et aux mandats de services-conseils lorsque le coût en capital total des projets est d'au moins 10 millions de dollars américains, ainsi que certains prêts aux sociétés liés à un projet, prêts-relais, refinancements liés à un projet et financements d'acquisition liée à un projet. La Banque applique les *Principes de l'Équateur* aux transactions qui entrent dans le champ d'application pour veiller à ce que les projets qu'elle finance et pour lesquels elle fournit des services-conseils soient réalisés d'une manière responsable sur le plan environnemental et social. Plus précisément, le cadre définit des mesures de protection de l'environnement naturel, de la biodiversité, des travailleurs et des collectivités, y compris le respect des droits des populations vulnérables ou défavorisées, comme les enfants et les peuples autochtones. La manière dont la Banque applique les *Principes de l'Équateur* est résumée dans son rapport annuel sur l'application des *Principes de l'Équateur*, qui est publié sous l'onglet « Responsabilité et impact » de la page « Publications et politiques ESG » du site Web de la Banque.

En 2023, divers organismes de réglementation, dont le BSIF, ont publié des lignes directrices sur la présentation d'informations relatives aux changements climatiques en phase avec les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. En outre, certains organismes de normalisation tels le conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board*, ou ISSB) ont publié des directives en matière d'informations à fournir relativement aux changements climatiques et à la durabilité. La Banque a mis en place une équipe de projet chargée, sous la supervision de la haute direction, du respect des exigences en matière de gestion du risque lié aux changements climatiques du BSIF. La Banque surveille activement l'évolution des exigences politiques et législatives en engageant un dialogue soutenu avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement socialement responsable afin de discuter du rôle que les banques peuvent jouer face aux enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité et la promotion de pratiques forestières durables.

Rapports ESG

La Banque Scotia est signataire, et participe à, d'importants projets servant à encourager la transparence et la communication d'informations en matière de durabilité qui sont menés à l'échelle mondiale. Le rapport ESG de la Banque se fonde sur plusieurs normes, cadres et projets mondiaux liés à la durabilité, comme le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, le CDP, le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), la Global Reporting Initiative (GRI), le Pacte mondial des Nations Unies et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le rapport ESG et les informations à fournir se trouvent sur la page « Publications et politiques ESG » sous l'onglet « Responsabilité et impact » du site Web de la Banque Scotia.

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques – Informations à fournir

À compter de 2024, l'ISSB sera responsable de surveiller la présentation d'informations relatives aux changements climatiques et de faire rapport au Conseil de stabilité financière.

Gouvernance

Supervision par le conseil d'administration

Étant donné que les enjeux ESG nécessitent une approche pluridisciplinaire, les risques et les occasions qu'ils présentent pour la Banque sont pris en considération par le conseil d'administration et ses comités. Les comités du conseil qui assurent une surveillance constante, au moins une fois l'an, et qui sont sollicités au besoin lorsque des enjeux importants sont soulevés, sont les suivants :

- **Comité d'évaluation des risques** – Le comité est responsable de la surveillance des risques ESG, y compris les risques liés aux changements climatiques. Il examine et approuve périodiquement les politiques, les cadres et les limites clés liés à la gestion du risque de la Banque afin de s'assurer que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de l'appétence au risque de la Banque.
- **Comité de gouvernance** – Le comité évalue la performance de la Banque sur le plan environnemental et social et apprécie les pratiques exemplaires en matière d'informations à fournir sur les facteurs ESG, il examine les sujets ESG actuels et nouveaux, il se penche sur leur incidence possible sur la stratégie de la Banque et il examine le rapport ESG annuel de la Banque. De plus, il assure une fonction de conseil dans le cadre de l'évaluation continue de l'approche de la Banque en matière de gouvernance et il formule des recommandations sur les politiques, notamment sur des sujets comme les droits de la personne.
- **Comité d'audit et de révision** – Le comité vérifie l'information financière relative aux changements climatiques fournie dans les rapports financiers de la Banque, il établit des normes de conduite en matière de comportement éthique et supervise la gestion du risque d'inconduite ainsi que la protection des consommateurs.
- **Comité du capital humain et de la rémunération** – Le comité supervise les stratégies relatives au capital humain et à la rémunération pour ce qui concerne la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres politiques et pratiques en matière d'ESG.

Rôle de la direction

Le conseil d'administration est appuyé par le président et chef de la direction et le chef, Gestion du risque. Le chef, Gestion du risque a délégué son autorité en matière de surveillance des risques ESG au comité de gestion du risque d'exploitation. Le comité de gestion du risque d'exploitation effectue une surveillance opérante et un examen critique de la gestion des risques liés aux enjeux environnementaux et sociaux faite par la Banque. Il s'occupe notamment du suivi du profil des risques ESG, en plus d'examiner et d'approuver les cadres, politiques, déclarations d'appétence au risque et limites pertinents se rapportant aux risques ESG.

En outre, un comité dédié aux enjeux ESG d'entreprise aide la Banque à atteindre ses objectifs ESG en donnant des orientations stratégiques et des conseils sur les priorités et les engagements de la Banque en matière d'ESG. Il formule des recommandations sur l'approbation des stratégies et des informations à fournir concernant les enjeux ESG d'entreprise, les changements climatiques et les droits de la personne au comité d'exploitation.

Stratégie

En octobre 2021, la Banque Scotia s'est jointe à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA), ce qui renforce l'engagement de la Banque à jouer un rôle significatif dans le financement de la lutte contre les changements climatiques et à soutenir les collaborations entre les secteurs public et privé visant l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Le Rapport Virage carbone de la Banque Scotia pour 2022 établit les cibles intermédiaires de réduction de l'intensité des émissions dans le secteur du pétrole et du gaz ainsi dans celui de l'énergie et des services publics. En octobre 2023, la Banque Scotia a fixé une troisième cible de réduction de l'intensité des émissions pour le secteur automobile. La Banque continuera de faire rapport annuellement sur ses plans et ses progrès relatifs à l'établissement de cibles sectorielles supplémentaires et à l'atteinte de ces cibles. Dans le cadre de ce programme, le fonds Net Zero Research Fund de la Banque Scotia d'un montant de 10 millions de dollars, établi en 2021, a attribué un financement de 3 millions de dollars à ce jour pour stimuler la recherche d'avant-garde visant à soutenir la décarbonisation de l'économie.

Par ailleurs, la Banque s'est engagée à mobiliser 350 milliards de dollars d'ici 2030 pour la finance liée au climat afin de s'attaquer aux changements climatiques, notamment en stimulant l'innovation visant à atténuer les répercussions des changements climatiques. Les produits et services financiers que nous offrons à l'appui de ces objectifs, qui sont décrits dans le cadre de financement des projets liés aux changements climatiques, contribuent à l'atteinte de l'objectif de la Banque Scotia : la carboneutralité d'ici 2050. Le groupe Finance durable et l'Initiative sur les technologies d'énergie propre des Services bancaires et marchés mondiaux et des Services bancaires aux entreprises du Canada poursuivent leur croissance et travaillent étroitement avec les partenaires et de la Banque Scotia dans le but d'offrir des solutions financières et de donner des conseils à l'égard de produits financiers durables aux clients de la Banque partout où elle est présente, qu'il s'agisse d'entreprises, d'établissements financiers, d'administrations publiques ou d'institutions.

La Banque s'est également engagée à obtenir 100 % de son électricité de sources non polluantes¹⁾ au Canada d'ici 2025 et à l'échelle mondiale d'ici 2030, ainsi qu'à réduire de 35 % ses émissions mondiales de GES de type 1 et de type 2 (par rapport à la référence de 2016) d'ici 2030. En 2022, 67 % de l'électricité utilisée par la Banque provenait de sources non polluantes et les émissions liées aux activités de cette dernière, en chiffres absolus, ont été réduites de 29 %.

Gestion du risque

Les risques liés aux changements climatiques s'entendent de la possibilité que les répercussions directes ou indirectes des changements climatiques puissent avoir une incidence défavorable sur la Banque. Les risques liés aux changements climatiques pourraient être liés à l'état physique ou à la transition. Les risques liés à l'état physique se rapportent notamment aux conditions météorologiques extrêmes, comme les inondations, les ouragans, ou les périodes de grand froid ou de grande chaleur. Les risques liés à la transition se rapportent aux mesures entreprises aux termes de politiques et de règlements, comme les subventions, les impôts ou la hausse des coûts de l'essence, ainsi qu'à l'évolution des conditions des marchés.

La Banque suit un processus exhaustif de gestion du risque environnemental aux termes duquel les risques liés aux changements climatiques sont déterminés, évalués et gérés grâce aux vérifications diligentes effectuées dans le cadre de ses processus globaux actuels d'évaluation du risque environnemental et d'approbation de crédit. Nous continuons de perfectionner nos capacités et notre approche en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques.

- La Banque a établi un processus d'évaluation des risques liés aux changements climatiques qui sert à évaluer à la fois les risques physiques et transitionnels auxquels un client pourrait être exposé ainsi que le niveau de sensibilisation de ce dernier face à ces risques. La Banque a apprécié son exposition aux risques inhérents aux secteurs les plus vulnérables aux éléments qui influent sur les risques physiques et de transition associés aux changements climatiques. L'évaluation des risques liés aux changements climatiques est un complément à l'analyse de sensibilité d'un secteur étant donné qu'elle permet de relever les facteurs d'atténuation du point de vue de l'emprunteur, comme la région géographique, l'emplacement des actifs et les stratégies de gestion des risques liés aux changements climatiques. L'évaluation des risques liés aux changements climatiques et les résultats des analyses de la vulnérabilité d'un secteur aux risques liés aux changements climatiques sont inclus dans les examens du crédit sectoriel afin d'apprécier les sources d'exposition au risque liées aux changements climatiques et de déterminer leur importance éventuelle.
- Un module sur les risques liés aux changements climatiques fait partie de la formation obligatoire annuelle sur le risque environnemental à l'intention des employés des services bancaires et aux évaluateurs du crédit.
- La Banque a lancé un projet pilote dans le cadre de son processus de souscription afin d'évaluer la concordance entre ses cibles d'émissions et celles de certains clients de prêts des Services bancaires et marchés mondiaux dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et des services publics. Les leçons initiales tirées du projet pilote et de l'évaluation du portefeuille aideront la Banque à établir sa cible intermédiaire en matière de carboneutralité.
- Un document de procédure a été créé pour évaluer les caractéristiques de durabilité des opérations de crédit afin de réduire le risque d'écoblanchiment.
- La Banque a entrepris la mise en place d'une stratégie d'entreprise en matière de données et d'analyses ESG, laquelle vise à améliorer la gestion des données ESG et à centraliser l'infrastructure liée aux enjeux l'ESG.
- La Banque est en train d'élaborer des méthodes d'intégration des risques physiques et de transition liés aux changements climatiques dans son cadre d'essais dans des conditions critiques à l'échelle de l'entreprise. Elle applique l'analyse de scénarios climatiques afin de prédire le risque de crédit associé à notre portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers sur un horizon à court terme (2025 et 2030) et à long terme (2050), à l'échelle de l'entreprise, en utilisant quatre scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS), à savoir : politiques actuelles, contributions nationales déterminées, transition retardée et carboneutralité 2050, dont les niveaux de risques physiques et de transition varient. Les politiques actuelles et les contributions nationales déterminées sont considérées comme des scénarios rouges (dits *hot house world scenarios*) présentant un risque physique élevé et un risque de transition faible. La transition retardée suppose une transition désordonnée marquée par une mise en œuvre retardée des politiques, ce qui conduit à un risque physique allant de faible à modéré et à un risque de transition élevé. En revanche, la carboneutralité 2050 suppose que des politiques strictes seront mises en œuvre immédiatement, ce qui entraînera une transition ordonnée présentant un risque physique et un risque de transition faibles. L'analyse de scénarios est également appliquée à notre portefeuille de prêts aux particuliers afin de prévoir les risques physiques.
- La Banque collabore avec des groupes du secteur afin de développer des méthodes et des mesures pour la communication de l'information financière relative aux changements climatiques.
- La Banque participe au projet du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques entrepris dans le cadre de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF-PNUE) et au Programme sur les risques liés aux changements climatiques. Le programme vise à aider le secteur financier à élaborer des pratiques judicieuses relatives aux risques liés aux changements climatiques.
- La Banque collabore intensivement avec des organisations sectorielles et non gouvernementales, dont le Groupe de travail sur la finance durable de l'Institute of International Finance (IIF), le Groupe de travail sur la carboneutralité de Canadian Business for Social Responsibility (CBSR), le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD) et son Groupe d'experts techniques sur la taxonomie, ainsi que divers groupes de travail de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), comme ceux portant sur l'intégration du financement de la transition et sur les politiques.

¹ Physiquement ou virtuellement. Les sources non émettrices incluent les sources d'énergie renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, géothermie, énergie marémotrice) et les sources d'énergie nucléaires, et peuvent comprendre l'utilisation de certificats d'énergie renouvelable.

Mesures et objectifs

La Banque Scotia déclare des objectifs de performance et des cibles en matière d'enjeux ESG, en suit l'évolution et présente de l'information relative à ces objectifs annuellement dans son rapport sur les enjeux ESG. Suivant ses engagements sur le climat, la Banque suit les initiatives sous-tendant ses engagements à l'aide des mesures et des objectifs qu'elle a adoptés aux termes de ces engagements, y compris sa cible en matière de réduction des GES liés à ses activités et son intention de mobiliser 350 milliards de dollars pour réduire les conséquences des changements climatiques.

De plus, la Banque a instauré un indicateur de performance ESG (IPESG) qui est inclus dans son cadre de l'appétence au risque à titre de mesure de l'appétence au risque. L'IPESG est une mesure composée qui permet d'apprécier le risque lié aux facteurs ESG en fonction d'éléments sous-jacents d'ordre environnemental, social et de gouvernance, et qui porte sur les questions de réputation, de crédit et d'exploitation. La Banque rend compte de cet indicateur chaque trimestre dans ses rapports internes, à l'instar de la communication d'informations sur d'autres mesures d'appétence au risque qu'elle effectue déjà.

Le processus de calcul de l'exposition brute de la Banque au risque de crédit dans les secteurs liés au carbone est décrit dans son rapport ESG.

Risque lié aux données

Le risque lié aux données s'entend du risque d'exposition aux effets néfastes sur le plan financier et non financier (par exemple, les pertes de revenus, le risque de réputation, le risque réglementaire, les décisions de gestion inopportunes) causés par une mauvaise gestion, une incompréhension ou un mésusage des actifs informationnels de la Banque. Ce risque peut découler d'un manque de sensibilisation au risque lié aux données, de lacunes dans la surveillance, la gouvernance et le contrôle du risque lié aux données, d'une gestion inadéquate des données, de données de mauvaise qualité, d'une sécurité et d'une protection des données faibles ou, encore, d'une utilisation inappropriée, imprévue ou contraire à l'éthique des données.

Le cadre de gestion du risque lié aux données définit les principes directeurs généraux applicables à la gestion du risque lié aux données et établit la structure de gouvernance du programme de gestion du risque lié aux données pour l'ensemble des activités de la Banque, tout en tenant compte de l'aspect collaboratif de la gestion et de la surveillance du risque lié aux données. La politique sur la gestion du risque lié aux données catégorise et explique les risques liés à chaque étape du cycle de vie des données, et elle définit le modèle d'interaction ainsi que les rôles et les responsabilités des principaux acteurs qui sont impliqués dans la gestion du risque lié aux données à l'échelle de la Banque.

Risque lié aux modèles

Le risque lié aux modèles s'entend du risque que la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et/ou l'utilisation d'un modèle aient des conséquences financières néfastes (p. ex., fonds propres, pertes ou revenus) ou portent atteinte à la réputation de l'entreprise. Ce risque peut notamment découler de spécifications inadéquates, de mauvaises estimations des paramètres, d'hypothèses biaisées, de calculs mathématiques inexacts, de données inexacts, inappropriées ou incomplètes, d'une utilisation incorrecte, irrégulière ou non voulue et d'une surveillance ou de contrôles insuffisants.

Le cadre de gestion du risque lié aux modèles définit l'approche de la Banque en ce qui concerne la gouvernance et la supervision efficaces du risque lié aux modèles, en conformité avec les politiques et processus établis dans la politique de la Banque sur la gestion du risque lié aux modèles, laquelle présente les principes, politiques et procédures généraux qui constituent le cadre de gestion du risque lié aux modèles. Tous les modèles, peu importe qu'ils aient été créés par la Banque ou qu'ils proviennent d'un fournisseur, qui satisfont à la définition d'un modèle selon la Banque sont visés par cette politique. De plus, la politique sur la gestion du risque lié aux modèles établit clairement les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes du processus de gestion du risque lié aux modèles.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative ou qu'une perception négative des parties prenantes à l'égard des pratiques commerciales ou des relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La Banque a une politique portant sur le risque de réputation d'entreprise, ainsi que d'autres politiques et procédures pour gérer le risque d'inadéquation, le risque de réputation et le risque juridique liés aux diverses transactions, relations ou autres activités de la Banque. Le risque de réputation est géré et contrôlé au moyen du Code d'éthique de la Banque Scotia, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque Scotia et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Les activités des services Affaires juridiques, Affaires fiscales mondiales, Secrétariat général, Communications mondiales, Conformité globale et LCBA et Gestion du risque global ainsi que du comité de gestion du risque de réputation sont plus particulièrement axées sur la gestion du risque de réputation.

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que les choix stratégiques de l'entreprise, des secteurs d'activité ou des fonctions générales soient inappropriés, mal adaptés à l'évolution du contexte commercial ou que les stratégies soient exécutées de manière inefficace.

Le conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la surveillance du risque stratégique, en veillant au suivi d'un processus de planification stratégique rigoureux et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque. Les changements apportés à notre stratégie d'affaires peuvent se répercuter sur notre appétence au risque et, de ce fait, le rapport annuel sur la stratégie à l'intention du conseil d'administration tient compte des liens entre le cadre d'appétence au risque d'entreprise de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et la façon dont les fonctions générales appuient les secteurs d'activité dans l'exécution de leurs plans stratégiques. Le conseil d'administration examine ces documents, ainsi que d'autres présentations stratégiques et financières pertinentes faites par la direction tout au long de l'exercice, afin d'assurer une gouvernance appropriée.

Le groupe responsable de la stratégie d'entreprise gère le processus de planification stratégique, soutenant ainsi la gestion du risque stratégique tout au long du processus de planification en veillant à l'alignement de nos processus de planification des activités, de planification financière, de planification des fonds propres et de planification de notre gestion du risque. Le groupe Gestion du risque global supervise également le risque stratégique en procédant à des examens indépendants tout au long du processus de planification stratégique, en élaborant des cadres de gestion du risque d'entreprise, ainsi qu'en contrôlant et en communiquant de manière indépendante le niveau de risque établi par rapport à nos paramètres d'appétence au risque.

L'élaboration, l'évaluation et l'exécution des plans stratégiques de la Banque sont prises en charge par l'équipe de direction de la Banque, qui participe activement au processus de planification annuelle. Par ailleurs, les chefs des secteurs d'activité et les fonctions générales de l'entreprise détectent, gèrent et évaluent, en continu, les risques internes et externes qui pourraient nuire à la réalisation ou à l'avancement des objectifs stratégiques. Les membres de l'équipe de la haute direction se réunissent régulièrement pour évaluer l'efficacité du plan stratégique de la Banque et se pencher sur les modifications qui s'imposent, le cas échéant.

Contrôles et méthodes comptables

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 140.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le chef de groupe et chef des Affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2023, la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des Affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque sera prévenue ou détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle pouvant donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework 2013* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2023, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2023.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Principales méthodes et estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Au moyen d'un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est estimé en se servant de modèles d'évaluation qui comprennent des données, des hypothèses et des techniques demandant un haut degré de jugement de la part de la direction. Conformément à la méthode des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une correction de valeur est comptabilisée au titre des pertes sur créances attendues sur des actifs financiers, qu'il y ait eu ou non une indication de perte de valeur réelle. La Banque comptabilise une correction de valeur à hauteur du montant des pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir, si le risque de crédit à la date de clôture n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un actif financier après sa création, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans l'étape 2 et est assujéti à des pertes sur créances attendues sur sa durée de vie. Les actifs financiers qui sont en défaut sont pris en compte à l'étape 3. Comme pour l'étape 2, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances des actifs financiers à l'étape 3 tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Les principaux facteurs de variation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances qui sont assujétiés à des jugements critiques sont les suivants :

- la détermination de paramètres à un moment précis comme la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (ECD) et la perte en cas de défaut (PCD);
- les prévisions de variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et les pondérations probabilistes des scénarios;
- l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.

Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où, du point de vue de la Banque, les directives réglementaires actuelles, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important ayant une incidence sur le montant du compte de correction de valeur comptabilisé.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (PD), à l'exposition en cas de défaut (ECD) et à la perte en cas de défaut (PCD) utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur l'historique des défauts et des pertes et sur les facteurs macroéconomiques qui sont étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Scénarios macroéconomiques prospectifs

La Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives à titre de données d'entrée pour ses modèles de pertes sur créances attendues et son compte de correction de valeur connexe. Ces données d'entrée comprennent notamment le PIB réel, les taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Le compte de correction de valeur est déterminé au moyen de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des projections et des prévisions objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles internes et externes dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. Études économiques de la Banque Scotia élabore également un éventail représentatif de scénarios de prévision possibles de remplacement. En particulier, le processus nécessite de mettre au point trois scénarios économiques additionnels auxquels des probabilités relatives sont attribuées. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

Augmentation importante du risque de crédit

L'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit d'un actif financier depuis sa création prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs prospectifs. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles.

Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l'appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que de la variation absolue de PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Pour les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers, la Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI). Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier et le modèle d'affaires au terme duquel il est détenu déterminent ce classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de leur création.

La juste valeur d'un actif ou passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Ces opérations de gré à gré sont évaluées au moyen de modèles internes qui optimisent le recours à des données observables pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif peuvent être évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer un jugement important dans le choix des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Des comités composés de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus mensuel de vérification indépendante des prix visant à assurer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des contrepartistes et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Au moins une fois l'an, le groupe Gestion du risque global réalise des évaluations indépendantes des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés de gré à gré, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Une fonction de gestion du risque lié aux modèles de deuxième ligne indépendante faisant partie du groupe Gestion du risque global supervise la validation initiale, l'approbation, la validation continue et la surveillance de la performance des modèles d'évaluation de la juste valeur. L'élaboration des modèles et les processus de validation sont régis par la politique de gestion du risque lié aux modèles de la Banque.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-value à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité composé de cadres supérieurs. Ces réserves peuvent comprendre des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, des paramètres non observables, des frais de financement et des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides. La méthode de calcul des réserves pour moins-value est examinée au moins une fois l'an par un comité composé de cadres supérieurs.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers totalisaient 153 millions de dollars au 31 octobre 2023 (2022 – 357 millions de dollars), compte tenu de toute radiation. La variation d'un exercice à l'autre découle principalement du resserrement des écarts de crédit de contrepartie au cours de l'exercice.

Au 31 octobre 2023, un ajustement net d'évaluation du financement représentant l'excédent de l'ajustement des bénéfices de capitalisation sur l'ajustement du coût de financement de 271 millions de dollars (2022 – 127 millions de dollars) avant impôt a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de la rémunération) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, tels que l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sauf pour ce qui est des autres régimes d'avantages à long terme du personnel, pour lesquels l'écart actuariel sera comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où la Banque exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle des autorités fiscales ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'ententes, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture. Il est possible que des passifs et des charges d'impôt additionnels soient inscrits dans l'avenir, selon l'approbation des positions fiscales de la Banque par les autorités fiscales compétentes dans les territoires où celle-ci mène des activités.

La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements hors bilan » à la page 69.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements que la Banque obtient.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres participations qu'elle détient dans l'entité émettrice. L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé. La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle. En 2023, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 15 afférente aux états financiers consolidés, ainsi que l'analyse des arrangements hors bilan, la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédant américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Goodwill

Dans le cadre des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui devraient bénéficier de l'acquisition en cause. Le goodwill n'est pas amorti; il fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée. À chaque date de clôture, le goodwill est soumis à un test de dépréciation pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Chaque UGT à laquelle un goodwill est attribué aux fins des tests de dépréciation reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Le capital qui n'est pas directement attribué est ventilé entre les UGT de façon proportionnelle. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie (JVDCS) et la valeur d'utilité. Si la JVDCS ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La JVDCS s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'une UGT lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, moins les coûts de sortie, à la date d'évaluation. La Banque détermine la JVDCS au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle. Ces calculs sont corroborés par les multiples de valorisation et les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

La valeur d'utilité s'entend de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Pour déterminer la valeur d'utilité, il faut faire preuve de jugement dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, du taux de croissance final et du taux d'actualisation. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les budgets et les plans approuvés par la direction, qui tiennent compte des tendances du marché, des conditions macroéconomiques, des prévisions de résultats et de la stratégie commerciale de l'UGT. Le taux de croissance final est fondé sur les prévisions de croissance à long terme dans les pays concernés, tandis que le taux d'actualisation est fondé sur le coût en capital.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie décrite ci-dessus en date du 31 juillet 2023. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. En date du 31 octobre 2023, aucun changement important n'avait été apporté à cette évaluation. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur la durée d'utilité estimative de l'immobilisation et sont soumises à un test de dépréciation uniquement lorsque des événements et des circonstances laissent entrevoir une dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie (JVDCS) et de la valeur d'utilité. Si la JVDCS ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie, lequel tient compte d'hypothèses clés comme les projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, le taux de croissance final et le taux d'actualisation applicable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période antérieure est reprise seulement si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable de l'immobilisation ont été modifiées. Une reprise de perte de valeur reflète une augmentation du potentiel de service estimé d'un actif, résultant soit de son utilisation, soit de sa vente, et ne découle pas uniquement du passage du temps. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est largement tributaire du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie décrite ci-dessus au 31 juillet 2023. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. En date du 31 octobre 2023, aucun changement important n'avait été apporté à cette évaluation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et déterminée, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ce qui a lieu lorsque l'emprunteur effectue le remboursement ou lorsque les modalités de l'actif sont modifiées de façon substantielle. Les actifs sont également décomptabilisés lorsque la Banque transfère les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si un changement aux modalités d'un actif financier est substantiel. En ce qui a trait aux prêts, cela comprend la nature du changement et l'ampleur des changements aux modalités, y compris le taux d'intérêt, le montant autorisé, le terme ou le type de couverture sous-jacente.

La direction doit également recourir à son jugement pour déterminer, sur la base de circonstances et de faits particuliers, si la Banque a conservé ou transféré essentiellement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci.

La plupart des actifs transférés aux termes de mises en pension, de prêts de titres, d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés au Canada et d'opérations de titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles ne remplissent pas les conditions nécessaires à la décomptabilisation. La Banque continue de présenter les actifs transférés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

De plus amples informations sur la décomptabilisation des actifs financiers sont présentées à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Provisions

La Banque comptabilise une provision si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable. Des jugements importants sont nécessaires pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le calendrier et l'échéance de toute sortie de trésorerie future.

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation.

L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement considérable, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence considérable sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour les périodes de présentation de l'information financière.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2023

Contrats d'assurance

L'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui vient remplacer l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit un cadre exhaustif de comptabilisation, d'évaluation et de présentation pour les contrats d'assurance et elle entre en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2023. La norme doit être adoptée de manière rétrospective intégrale; si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées.

La Banque a évalué les données et les hypothèses nécessaires pour appliquer l'IFRS 17 et a déterminé que l'approche rétrospective intégrale pouvait être mise en œuvre pour ses contrats à court terme et que la méthode de la juste valeur était requise pour ses contrats à long terme. Les contrats à court terme appliquent la méthode de la répartition des primes, qui exige que la prime attendue soit comptabilisée en résultat sur la période de couverture et qu'un passif soit établi lorsque des entrées de trésorerie sont reçues avant la comptabilisation des primes en revenus d'assurance. Pour les contrats à long terme, l'adoption de l'IFRS 17 entraînera la comptabilisation de flux de trésorerie nécessaires à l'exécution fondés sur des pondérations probabilistes et un ajustement lié au risque non financier pour les groupes de contrats. Dans la mesure où l'on s'attend à ce que ces groupes de contrats soient rentables, un passif au titre de la marge sur services contractuels est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, lequel représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés à l'état consolidé du résultat net sur la durée de vie du contrat. Les revenus d'assurance sont gagnés sur la période des sinistres attendus, le risque étant éliminé à mesure que la couverture est fournie. Pour tous les contrats d'assurance, les pertes sur les contrats déficitaires sont immédiatement comptabilisées en résultat.

L'IFRS 17 doit être appliquée par la Banque à compter du 1^{er} novembre 2023 et la Banque prévoit adopter cette norme en retraçant les résultats de l'exercice comparatif à compter de la date de transition du 1^{er} novembre 2022. L'incidence prévue de l'application de l'IFRS 17 au solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition n'est pas significative.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale et y réagit de sorte que les fonctions de contrôle et les secteurs d'activité en tiennent compte dans les meilleurs délais et à ce que leur incidence sur les activités soit réduite au minimum. La section Risque juridique et risque de conformité figurant dans le présent rapport de gestion ainsi que les paragraphes ci-dessous présentent un bref sommaire de certains faits nouveaux importants en matière de réglementation qui pourraient avoir des conséquences sur les activités de la Banque. Ces éléments pourraient être mis à jour dans les rapports trimestriels.

Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

Le 12 juin 2020, la Loi 25 (anciennement le projet de loi C-64) a été adoptée au Québec afin de moderniser les lois sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs privé et public. La loi, intitulée *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Québec), instaure des exigences plus strictes en matière de protection de la vie privée pour les entreprises québécoises, notamment une plus grande transparence, de meilleures protections et un consentement renforcé, ainsi que des amendes élevées et de plus grands pouvoirs pour la Commission d'accès à l'information. Le projet de loi C-64 initial a été adopté par l'Assemblée nationale le 21 septembre 2021. La deuxième série de modifications est entrée en vigueur le 22 septembre 2023 et les modifications restantes entreront en vigueur le 22 septembre 2024. Le projet de loi est désormais désigné sous le nom de Loi 25. Le 31 octobre 2023, la Commission d'accès à l'information a publié ses lignes directrices. La Banque s'efforce de répondre aux exigences de la Loi 25.

Nouvelles règles de négociation des dérivés

Le 28 septembre 2023, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié le *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés*. Ce règlement, qui entrera en vigueur dans les territoires visés le 28 septembre 2024, réglemente la conduite de la Banque en tant que courtier en dérivés et offre des protections aux intervenants du marché des dérivés négociés de gré à gré. La Banque travaille à la mise en œuvre de toutes les modifications nécessaires pour assurer sa conformité à la date d'entrée en vigueur.

Ligne directrice B-15 du BSIF : Information liée aux questions climatiques

Le 7 mars 2023, le BSIF a publié la version définitive de sa ligne directrice B-15, intitulée *Gestion des risques climatiques*, qui énonce les attentes du BSIF à l'égard de la gestion des risques climatiques par les IFF et comprend des attentes à l'égard de la communication d'informations à compter du 31 octobre 2024. La Banque a collaboré avec l'Association des banquiers canadiens pour participer à la consultation de la version à l'étude des relevés sur les risques climatiques, qui a pris fin le 30 septembre 2023. Le 16 octobre, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a lancé une consultation sur l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques, et les réponses doivent être fournies au plus tard le 16 décembre 2023. La Banque s'efforce de répondre aux exigences de la ligne directrice B-15 du BSIF en temps opportun.

Projet de ligne directrice du BSIF sur l'intégrité et la sécurité

Le 13 octobre 2023, en réponse au projet de loi C-47 (*Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*) et à son mandat élargi en matière d'intégrité et de sécurité, le BSIF a publié, aux fins de consultation, un projet de ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité. Les commentaires sur le projet de ligne directrice devaient être transmis au plus tard le 24 novembre 2023, et le BSIF a l'intention de publier une ligne directrice définitive d'ici la fin janvier 2024. Ce projet de ligne directrice exige que les institutions financières fédérales (IFF), comme la Banque, veillent à mettre en place des politiques et des procédures adéquates qui les protègent des menaces à leur intégrité ou à leur sécurité, qu'elles suivent toutes les lignes directrices pertinentes existantes du BSIF et qu'elles répondent aux nouvelles attentes propres au projet de ligne directrice, notamment celle selon laquelle tout soupçon d'ingérence étrangère, d'influence induite et d'activités malveillantes doit être signalé rapidement aux autorités judiciaires. La Banque étudie actuellement le projet de ligne directrice et son incidence possible sur ses activités.

Projet de ligne directrice E-21 révisée du BSIF : Gestion du risque opérationnel

Le 13 octobre 2023, le BSIF a lancé une consultation publique sur sa ligne directrice E-21 révisée, intitulée *Résilience opérationnelle et gestion du risque opérationnel* (la « ligne directrice E-21 »). La ligne directrice E-21 révisée i) établit un lien plus explicite entre les pratiques en matière de risque opérationnel et de résilience opérationnelle; ii) établit de nouvelles attentes en matière de résilience opérationnelle afin d'améliorer la capacité des IFF à se préparer à des événements perturbateurs graves et à s'en remettre; iii) modernise les attentes du BSIF en matière de gestion du risque opérationnel en reconnaissant que la résilience opérationnelle repose sur une gestion efficace du risque opérationnel et en établissant de nouvelles attentes en matière de gestion de la continuité des activités, de gestion de crise, de gestion du changement et de gestion du risque lié aux données; et iv) contribue à l'intégrité et à la sécurité des IFF.

Ligne directrice B-20 du BSIF : Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels

En janvier 2023, le BSIF a lancé une consultation publique concernant sa ligne directrice B-20 sur les pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (la « ligne directrice B-20 »). La consultation porte sur un ensemble de mesures complémentaires visant l'amélioration du remboursement de la dette de sorte à mieux atténuer les risques prudentiels découlant de l'endettement élevé des ménages. Les mesures de remboursement de la dette proposées comprennent des restrictions du ratio prêt-revenu et du ratio dette-revenu, des restrictions relatives à la couverture du service de la dette et des simulations de crise sur l'abordabilité des taux d'intérêt. En octobre 2023, le BSIF a confirmé qu'il renonçait pour l'instant à deux de ses propositions : les restrictions du ratio dette-revenu (tout en retenant les restrictions du ratio prêt-revenu) et les restrictions relatives à la couverture du service de la dette. La Banque suit de près cette proposition en matière de réglementation.

Le BSIF met la touche finale à son cadre sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par établissement des sociétés mères

En septembre 2023, le BSIF a mis la touche finale aux modifications apportées à son cadre de TLAC par établissement des sociétés mères, qui entrera en vigueur au premier trimestre de 2024. En vertu de ce cadre, le BSIF a établi un ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque, lequel s'appuie sur le ratio de TLAC fondé sur le risque prévu par la ligne directrice TLAC du BSIF et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. Le BSIF se servira principalement du ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque pour évaluer la suffisance de la TLAC à la disposition immédiate de la société mère canadienne et la capacité de la société mère à constituer une source de stabilité financière pour ses filiales et les autres entités de son groupe. Au regard des exigences en matière de TLAC par établissement des sociétés mères dans la directive définitive, la Banque s'attend à respecter les nouvelles exigences.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La publication des échéances à un jour et à douze mois du taux interbancaire offert à Londres en dollars américains (le « TIOL en dollars américains ») a cessé, et les échéances à un mois, à trois mois et à six mois du TIOL en dollars américains sont devenues non représentatives le 30 juin 2023. Ces échéances non représentatives seront publiées de façon synthétique jusqu'au 30 septembre 2024, afin de permettre aux participants du marché d'utiliser ces taux dans les contrats existants. La Banque a transféré avec succès tous ses contrats du TIOL en dollars américains à des taux de rechange sans risque au moyen de modifications avant le 30 juin 2023 ou de dispositions de substitution.

Comme il a été annoncé par Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, les échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du taux offert en dollars canadiens (« Canadian Dollar Offered Rate » ou « CDOR ») continueront d'être publiées jusqu'au 28 juin 2024 (la « date de fin »). Le BSIF s'attend à ce que les IFF fassent la transition des transactions utilisant les taux CDOR vers les taux moyens des opérations de pension à un jour (CORRA) avant la date de fin.

Le 5 septembre 2023, CanDeal Benchmark Solutions et TMX Datalinx ont lancé les taux de référence CORRA à terme de un mois et de trois mois. Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a annoncé que, après le 1^{er} novembre 2023, tous les nouveaux contrats de prêt devront s'appuyer uniquement sur le CORRA à un jour, le CORRA à terme ou le taux préférentiel plutôt que le taux CDOR ou le taux des acceptations bancaires.

Le plan de transition de la Banque s'harmonise avec la feuille de route détaillée sur la transition des taux CDOR et ses grandes étapes publiée par le Groupe de travail sur le TARCOM. Depuis le 30 juin 2023, tous les nouveaux dérivés et nouvelles transactions sur titres de la Banque doivent s'appuyer sur les taux de référence CORRA, sauf exceptions permises. En raison du retrait des taux CDOR, les facilités d'emprunt fondées sur les acceptations bancaires utiliseront désormais des taux de rechange comme le taux CORRA ou le taux préférentiel. Les titres fondés sur les acceptations bancaires, qui sont émis en lien avec les facilités d'emprunt fondées sur les acceptations bancaires, cesseront d'être émis après le retrait des taux CDOR et seront remplacés par d'autres instruments du marché monétaire à court terme.

Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le budget fédéral déposé le 28 mars 2023 comprend certaines mesures fiscales touchant la Banque. Il convient de mentionner notamment les propositions visant à éliminer la déduction au titre des dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont classées comme biens évalués à la valeur du marché aux fins de l'impôt, à imposer une taxe de 2 % sur la valeur nette des rachats d'actions et à imposer la TPS et la TVH sur les services de compensation relatifs aux cartes de paiement pour lesquels il peut être possible de réévaluer les montants de TPS et de TVH dus au titre des années précédentes. Le budget fédéral a également réconfirmé l'engagement du gouvernement du Canada à mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier Deux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui imposera un impôt minimum de 15 % sur les activités mondiales.

Le 22 juin 2023, la dernière lecture du projet de loi C-47 (*Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*), qui comprend la mesure fiscale proposée dans le budget fédéral concernant la TPS et la TVH sur les services de compensation relatifs aux cartes de paiement, a eu lieu et ce projet a reçu la sanction royale en vue de son adoption.

L'incidence de l'adoption de la loi sur les frais de services de compensation relatifs aux cartes de paiement payés par la Banque jusqu'au 31 mars 2021 a été prise en compte dans les résultats financiers de la Banque au 31 octobre 2023 et elle n'est pas significative pour la Banque. Les autres lois adoptées et autres propositions du budget fédéral, si elles sont adoptées, donneront lieu à une hausse des charges fiscales de la Banque. Toutefois, leur incidence ne peut être évaluée avec précision pour le moment en raison des incertitudes entourant les règles définitives et leur application par l'Agence du revenu du Canada.

Le 4 août 2023, le ministère des Finances Canada a publié un avant-projet de loi qui comprend notamment les règles d'impôt minimal mondial du pilier Deux et l'impôt de 2 % sur la valeur nette de tous les types de rachats d'actions par des sociétés ouvertes au Canada.

L'Énoncé économique de l'automne publié le 21 novembre 2023 a confirmé l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec les mesures fiscales annoncées précédemment, y compris le refus de la déduction pour dividendes reçus.

Impôt minimal mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'OCDE a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles.

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimal mondial du Pilier Deux. Des informations supplémentaires devront être fournies au cours des périodes futures au titre de l'incidence des lois adoptées mais non encore entrées en vigueur. La Banque a appliqué l'exception relative à l'impôt différé et assurera un suivi de l'évolution de la réglementation pertinente à l'échelle mondiale pour en déterminer l'incidence au moment où elle entrera pratiquement en vigueur.

Loi québécoise sur la protection du consommateur

Le 5 octobre 2023, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens*. Outre les interdictions relatives à l'obsolescence programmée, cette loi intègre à l'actuelle *Loi sur la protection du consommateur* (Québec) un ensemble de sanctions administratives plus sévères pour les organisations et leurs administrateurs qui enfreignent ses dispositions, ainsi que des amendes maximales potentielles pouvant atteindre 5 % du chiffre d'affaires mondial de l'organisation pour l'année précédente. La Banque suit de près cette proposition en matière de réglementation.

Examen des lois régissant les institutions financières et frais pour insuffisance de fonds

Le 5 octobre 2023, le ministère des Finances a lancé une consultation publique dans le cadre de son examen périodique des principales lois régissant les IFF : la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurances* et la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*. Cette consultation a lieu en prévision de la date butoir de ces lois, fixée au 30 juin 2025. Plus précisément, le ministère des Finances souhaite recueillir des commentaires sur la façon dont ces lois, ainsi que la législation, les règlements et les politiques connexes, devraient répondre aux nouvelles tendances du secteur financier et sur la nécessité d'y apporter des modifications techniques, en particulier sur la façon dont les nouvelles tendances du secteur financier toucheront les consommateurs, la sécurité nationale, la concurrence loyale, la sécurité et l'intégrité du système financier, et sur la nécessité d'apporter des modifications au cadre. La Banque suit de près cette proposition en matière de réglementation.

Le 17 octobre 2023, la vice-première ministre et ministre des Finances a annoncé une directive visant à réduire les frais pour insuffisance de fonds facturés par les banques. En outre, la ministre a demandé à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada de collaborer avec les institutions financières afin d'améliorer les caractéristiques des comptes à frais modiques, notamment en offrant des transactions de débit supplémentaires, le paiement de factures en ligne et des virements électroniques sans frais additionnels, ainsi que de faire en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens soient admissibles à un compte à frais modiques. La Banque suit de près cette proposition en matière de réglementation.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

T59 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	23 \$	24 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	32	36
Prestations de retraite et autres ¹⁾	2	4
Total	57 \$	64 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 26 « Paiements fondés sur des actions » pour en savoir davantage sur ces régimes.

T60 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Les prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Prêts	13 \$	11 \$
Dépôts	6 \$	5 \$

Au 31 octobre 2023, le crédit consenti pouvant être versé par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 266 millions de dollars (31 octobre 2022 – 264 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 165 millions de dollars (31 octobre 2022 – 188,4 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T61 Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2023	2022
Bénéfice net (perte nette)	(22)\$	(29)\$
Prêts	209	205
Dépôts	277	286
Garanties et engagements	55 \$	96 \$

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 5,2 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 4,9 milliards de dollars), ce qui représente une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 6,9 millions de dollars (31 octobre 2022 – 6,4 millions de dollars).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du comité d'audit et de révision (CAR) en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence significative sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques* en ce qui concerne les transactions entre parties liées. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans les IFRS. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le service Audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisation et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement.

Données supplémentaires

Renseignements par secteurs géographiques

T62 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour l'exercice (en millions de dollars)	2023									2022								
	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	8 533 \$	1 019 \$	2 168 \$	1 320 \$	1 830 \$	564 \$	1 761 \$	1 092 \$	18 287 \$	9 827 \$	945 \$	1 736 \$	1 171 \$	1 604 \$	631 \$	1 436 \$	765 \$	18 115 \$
Revenus autres que d'intérêts	8 598	1 351	873	454	593	418	798	935	14 020	8 149	1 103	748	422	538	388	719	1 234	13 301
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 492	59	270	404	604	392	123	78	3 422	180	(13)	232	342	221	216	175	29	1 382
Charges autres que d'intérêts	10 982	1 246	1 488	727	1 014	661	1 437	1 576	19 131	9 928	1 040	1 223	628	870	682	1 335	1 396	17 102
Charge d'impôt sur le résultat	1 041	276	312	162	135	(21)	197	124	2 226	1 697	260	196	173	95	39	150	148	2 758
Bénéfice net	3 616	789	971	481	670	(50)	802	249	7 528	6 171	761	833	450	956	82	495	426	10 174
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(3)	-	22	1	18	(34)	114	-	118	1	-	19	6	104	35	93	-	258
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 619 \$	789 \$	949 \$	480 \$	652 \$	(16) \$	688 \$	249 \$	7 410 \$	6 170 \$	761 \$	814 \$	444 \$	852 \$	47 \$	402 \$	426 \$	9 916 \$
Ajustements ¹⁾	876	-	-	5	20	-	4	5	910	511	-	1	6	20	1	4	31	574
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque ¹⁾	4 495 \$	789 \$	949 \$	485 \$	672 \$	(16) \$	692 \$	254 \$	8 320 \$	6 681 \$	761 \$	815 \$	450 \$	872 \$	48 \$	406 \$	457 \$	10 490 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 20.

T63 Prêts et acceptations par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2023	2022
Canada		
Provinces de l'Atlantique	24,8 \$	24,4 \$
Québec	41,5	38,8
Ontario	278,4	277,5
Manitoba et Saskatchewan	20,1	22,2
Alberta	55,2	56,4
Colombie-Britannique	92,7	93,3
	512,7	512,6
États-Unis	65,8	69,5
Mexique	46,1	40,1
Pérou	22,6	22,5
Chili	52,6	51,3
Colombie	12,8	11,0
Autres pays		
Amérique latine	16,1	15,8
Europe	10,9	10,9
Antilles et Amérique centrale	24,5	23,9
Asie et autres	11,8	12,2
	63,3	62,8
	775,9 \$	769,8 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total	(6,5)	(5,3)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	769,4 \$	764,5 \$

T64 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2023	2022
Canada	1 564 \$	1 054 \$
États-Unis	-	-
Mexique	1 183	1 020
Pérou	691	761
Chili	1 098	740
Colombie	356	301
Autres pays	834	910
Total	5 726 \$	4 786 \$

T65 Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022
Canada	949 \$	548 \$
États-Unis	14	12
Mexique	315	205
Pérou	393	255
Chili	479	237
Colombie	349	227
Autres pays	224	210
Total	2 723 \$	1 694 \$

T66 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Transactions	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	Total de 2023	Total de 2022
Asie								
Chine	1 344 \$	108 \$	366 \$	914 \$	93 \$	2 \$	2 827 \$	3 298 \$
Inde	733	8	–	–	–	–	741	891
Singapour	4 523	205	39	–	–	4	4 771	4 273
Hong Kong	1 241	1	14	42	–	31	1 329	1 611
Japon	226	262	3	6 420	–	19	6 930	4 991
Autres pays d'Asie ²⁾	365	15	49	–	131	4	564	709
Total	8 432 \$	599 \$	471 \$	7 376 \$	224 \$	60 \$	17 162 \$	15 773 \$
Amérique latine								
Chili	3 275 \$	760 \$	3 828 \$	217 \$	7 423 \$	56 \$	15 559 \$	14 825 \$
Mexique	6 269	170	–	699	6 812	37	13 987	13 423
Brésil	14 151	655	–	–	897	–	15 703	15 655
Pérou	3 859	7	–	119	5 661	2	9 648	9 102
Colombie	2 989	58	–	240	1 161	13	4 461	4 125
Autres pays d'Amérique latine ³⁾	191	2	–	–	585	–	778	608
Total	30 734 \$	1 652 \$	3 828 \$	1 275 \$	22 539 \$	108 \$	60 136 \$	57 738 \$
Antilles et Amérique centrale								
Panama	4 907 \$	– \$	62 \$	200 \$	184 \$	– \$	5 353 \$	5 625 \$
Costa Rica	578	–	–	–	1 356	3	1 937	2 239
République dominicaine	1 384	234	–	–	934	–	2 552	2 270
Autres pays des Antilles et d'Amérique centrale ⁴⁾	382	109	–	–	2 604	1	3 096	2 448
Total	7 251 \$	343 \$	62 \$	200 \$	5 078 \$	4 \$	12 938 \$	12 582 \$
Au 31 octobre 2023	46 417 \$	2 594 \$	4 361 \$	8 851 \$	27 841 \$	172 \$	90 236 \$	
Au 31 octobre 2022	46 282 \$	4 932 \$	4 507 \$	6 931 \$	23 134 \$	307 \$	86 093 \$	

1) L'exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime.

2) Comprend l'Indonésie, Macao, la Malaisie, la Corée du Sud, la Thaïlande et Taïwan.

3) Comprend l'Uruguay. Les montants de la période précédente comprennent le Venezuela et l'Uruguay.

4) Comprend d'autres pays des Antilles, comme les Bahamas, la Barbade, la Jamaïque, Trinité-et-Tobago et les îles Turques et Caïques.

Risque de crédit

T67 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2023	2022
Prêts hypothécaires à l'habitation	344,2 \$	349,3 \$
Prêts personnels	104,2	99,4
Prêts sur cartes de crédit	17,1	14,5
Prêts personnels	465,5 \$	463,2 \$
Services financiers		
Non bancaires	29,9 \$	35,2 \$
Bancaires ¹⁾	0,8	4,2
Commerce de gros et de détail	34,3	34,3
Immobilier et entrepreneurs	67,4	60,9
Énergie	9,1	9,2
Transport	9,7	9,3
Automobile	18,9	14,6
Agriculture	17,6	19,8
Hébergement et loisirs	3,7	4,0
Exploitation minière	6,6	6,2
Métaux	2,3	2,8
Services publics	29,5	27,1
Soins de santé	8,2	7,2
Technologies et médias	25,1	25,3
Produits chimiques	2,3	2,4
Aliments et boissons	11,8	11,8
Produits forestiers	2,9	2,5
Autres ²⁾	23,8	23,6
Emprunteurs souverains ³⁾	6,5	6,2
Prêts aux entreprises et administrations publiques	310,4 \$	306,6 \$
	775,9 \$	769,8 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	(6,5)	(5,3)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	769,4 \$	764,5 \$

1) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.

2) Le poste « Autres » comprend 7,2 \$ au titre de la gestion de patrimoine, 3,4 \$ au titre des services et 1,8 \$ au titre des produits de financement (2022 – 6,4 \$, 2,5 \$ et 1,0 \$, respectivement).

3) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T68 Instruments de crédit hors bilan

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2023	2022
Engagements de crédit ¹⁾	284,0 \$	267,7 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	48,4	42,0
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	57,7	54,5
Total	390,1 \$	364,2 \$

1) Compte tenu des facilités de liquidité et compte non tenu des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T69 Variations du montant net des prêts douteux

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022
Montant brut des prêts douteux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 786 \$	4 456 \$
Ajouts nets		
Nouveaux ajouts	7 067	5 277
Connexes à l'acquisition	–	–
Déclassés	(1 940)	(1 353)
Paiements	(1 406)	(1 445)
Ventes	(49)	(53)
	3 672	2 426
Radiations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	(97)	(73)
Prêts personnels	(1 417)	(1 116)
Prêts sur cartes de crédit	(1 113)	(791)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(355)	(318)
	(2 982)	(2 298)
Change et autres	250	202
Solde à la clôture de l'exercice	5 726 \$	4 786 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 635 \$	1 655 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 723	1 678
Radiations	(2 982)	(2 298)
Recouvrements		
Prêts hypothécaires à l'habitation	31	28
Prêts personnels	237	253
Prêts sur cartes de crédit	197	179
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	65	112
	530	572
Change et autres	(25)	28
Solde à la clôture de l'exercice	1 881 \$	1 635 \$
Montant net des prêts douteux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 151 \$	2 801 \$
Variation nette du montant brut des prêts douteux	940	330
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés	(246)	20
Solde à la clôture de l'exercice	3 845 \$	3 151 \$

T70 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022
Nouvelles dotations	3 357 \$	2 361 \$
Reprises	(104)	(95)
Recouvrements	(530)	(572)
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers dépréciés	2 723	1 694
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – instruments financiers productifs	699	(312)
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3 422 \$	1 382 \$

T71 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments financiers dépréciés par catégories d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022
Prêts hypothécaires à l'habitation	156 \$	49 \$
Prêts personnels	1 266	766
Prêts sur cartes de crédit	908	601
Prêts personnels	2 330	1 416
Services financiers		
Non bancaires	70	20
Bancaires	-	-
Commerce de gros et de détail	72	22
Immobilier et construction	118	84
Énergie	(2)	(29)
Transport	(2)	23
Automobile	5	(3)
Agriculture	50	37
Hébergement et loisirs	4	13
Exploitation minière	(9)	12
Métaux	17	(6)
Services publics	(4)	34
Soins de santé	5	7
Technologies et médias	7	15
Produits chimiques	15	10
Aliments et boissons	22	13
Produits forestiers	3	14
Autres	21	8
Emprunteurs souverains	1	4
Entreprises et administrations publiques	393	278
Dotation au compte de correction de valeur au titre des instruments financiers dépréciés	2 723 \$	1 694 \$

T72 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023			2022		
	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 864 \$	498 \$	1 366 \$	1 386 \$	406 \$	980 \$
Prêts personnels	1 176	664	512	848	551	297
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts personnels	3 040 \$	1 162 \$	1 878 \$	2 234 \$	957 \$	1 277 \$
Services financiers						
Non bancaires	118	48	70	142	22	120
Bancaires	-	-	-	1	-	1
Commerce de gros et de détail	456	202	254	484	215	269
Immobilier et construction	773	150	623	491	98	393
Énergie	33	7	26	59	12	47
Transport	82	29	53	89	38	51
Automobile	27	9	18	18	9	9
Agriculture	272	73	199	196	72	124
Hébergement et loisirs	95	14	81	87	15	72
Exploitation minière	6	3	3	39	9	30
Métaux	57	21	36	70	17	53
Services publics	4	2	2	93	9	84
Soins de santé	68	18	50	53	26	27
Technologies et médias	27	12	15	37	13	24
Produits chimiques	82	16	66	88	12	76
Aliments et boissons	133	42	91	97	30	67
Produits forestiers	80	11	69	79	13	66
Autres	135	59	76	182	63	119
Emprunteurs souverains	238	3	235	247	5	242
Entreprises et administrations publiques	2 686 \$	719 \$	1 967 \$	2 552 \$	678 \$	1 874 \$
Total	5 726 \$	1 881 \$	3 845 \$	4 786 \$	1 635 \$	3 151 \$

T73 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques^{1),2)}

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023					2022
	Bâle III révisé ³⁾					Bâle III
	Prêts autres qu'aux particuliers					
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ⁴⁾	Prêts aux particuliers	Total	Total
Canada	253 003 \$	49 641 \$	37 785 \$	425 576 \$	766 005 \$	710 049 \$
États-Unis	137 284	35 009	51 281	–	223 574	247 672
Chili	28 645	1 825	4 336	31 927	66 733	60 528
Mexique	36 863	2 372	3 061	20 000	62 296	50 793
Pérou	15 902	1 474	3 444	11 647	32 467	32 176
Colombie	7 886	400	1 116	7 431	16 833	13 291
Autres pays						
Europe	19 474	6 347	17 460	–	43 281	46 156
Antilles et Amérique centrale	16 836	1 545	1 234	14 359	33 974	32 057
Autres pays d'Amérique latine	17 118	1 377	2 070	1 107	21 672	20 890
Autres	24 541	3 731	3 580	–	31 852	34 088
Total	557 552 \$	103 721 \$	125 367 \$	512 047 \$	1 298 687 \$	1 247 700 \$
Au 31 octobre 2022	462 153 \$	132 195 \$	130 471 \$	522 881 \$	1 247 700 \$	

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.

3) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

4) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés, les actifs titrisés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T74 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI^{1),2)}

Durée à courir jusqu'à l'échéance aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023				2022
	Bâle III révisé ³⁾				Bâle III
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ⁴⁾	Total	Total
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	201 930 \$	30 922 \$	70 999 \$	303 851 \$	315 321 \$
De 1 an à 5 ans	183 665	61 548	39 786	284 999	291 225
Plus de 5 ans	41 460	3 972	7 996	53 428	45 636
Total des prêts autres qu'aux particuliers	427 055 \$	96 442 \$	118 781 \$	642 278 \$	652 182 \$
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	34 440 \$	56 698 \$	– \$	91 138 \$	56 047 \$
De 1 an à 5 ans	253 126	–	–	253 126	267 711
Plus de 5 ans	16 457	–	–	16 457	16 917
Crédits renouvelables ⁵⁾	41 084	42 492	–	83 576	71 063
Total des prêts aux particuliers	345 107 \$	99 190 \$	– \$	444 297 \$	411 738 \$
Total	772 162 \$	195 632 \$	118 781 \$	1 086 575 \$	1 063 920 \$
Au 31 octobre 2022	755 551 \$	186 322 \$	122 047 \$	1 063 920 \$	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

4) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les actifs titrisés, les dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

5) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T75 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

	2023						2022	
	Bâle III révisé ¹⁾						Bâle III	
	Approche NI		Approche standard ²⁾		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exposition en cas de défaut ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	227 187 \$	78 417 \$	45 471 \$	45 030 \$	272 658 \$	123 447 \$	281 060 \$	140 485 \$
Engagements non prélevés	80 691	26 170	7 082	7 093	87 773	33 263	126 226	45 819
Autres ⁴⁾	43 462	9 312	2 530	2 532	45 992	11 844	63 238	15 615
	351 340	113 899	55 083	54 655	406 423	168 554	470 524	201 919
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	17 928	4 339	2 096	917	20 024	5 256	20 564	6 050
Engagements non prélevés	12 865	5 763	23	11	12 888	5 774	4 765	1 179
Autres ⁴⁾	14 566	3 600	718	288	15 284	3 888	8 411	958
	45 359	13 702	2 837	1 216	48 196	14 918	33 740	8 187
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	239 626	4 927	25 244	3 667	264 870	8 594	160 529	4 811
Engagements non prélevés	2 886	323	174	148	3 060	471	1 204	101
Autres ⁴⁾	4 756	401	60	60	4 816	461	3 774	348
	247 268	5 651	25 478	3 875	272 746	9 526	165 507	5 260
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	484 741	87 683	72 811	49 614	557 552	137 297	462 153	151 346
Engagements non prélevés	96 442	32 256	7 279	7 252	103 721	39 508	132 195	47 099
Autres ⁴⁾	62 784	13 313	3 308	2 880	66 092	16 193	75 423	16 921
	643 967 \$	133 252 \$	83 398 \$	59 746 \$	727 365 \$	192 998 \$	669 771 \$	215 366 \$
Prêts aux particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	214 619 \$	23 952 \$	64 402 \$	20 744 \$	279 021 \$	44 696 \$	346 133 \$	48 265 \$
	214 619	23 952	64 402	20 744	279 021	44 696	346 133	48 265
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	22 166	3 972	486	170	22 652	4 142	21 879	3 278
Engagements non prélevés	51 874	2 024	108	38	51 982	2 062	22 435	879
	74 040	5 996	594	208	74 634	6 204	44 314	4 157
Expositions sur les prêts renouvelables aux particuliers admissibles								
Montants prélevés	16 187	10 026	12 089	7 929	28 276	17 955	16 018	9 166
Engagements non prélevés	42 492	4 373	7 760	4 072	50 252	8 445	30 417	3 247
	58 679	14 399	19 849	12 001	78 528	26 400	46 435	12 413
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	34 449	21 490	39 237	29 550	73 686	51 040	80 938	54 546
Engagements non prélevés/autres	4 824	2 245	1 354	1 024	6 178	3 269	5 061	2 594
	39 273	23 735	40 591	30 574	79 864	54 309	85 999	57 140
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	287 421	59 440	116 214	58 393	403 635	117 833	464 968	115 255
Engagements non prélevés/autres	99 190	8 642	9 222	5 134	108 412	13 776	57 913	6 720
	386 611 \$	68 082 \$	125 436 \$	63 527 \$	512 047 \$	131 609 \$	522 881 \$	121 975 \$
Exposition sur les actifs titrisés								
Dérivés détenus à des fins de transaction	30 477	5 268	2 570	914	33 047	6 182	27 535	5 409
Dérivés au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	25 520	4 657	708	674	26 228	5 331	27 513	5 891
	55 997	9 925	3 278	1 588	59 275	11 513	55 048	11 300
Total partiel	1 086 575 \$	211 259 \$	212 112 \$	129 564 \$	1 298 687 \$	340 823 \$	1 247 700 \$	355 063 \$
Capitaux propres	-	-	6 749	16 000	6 749	16 000	5 292	5 209
Autres actifs ⁵⁾	-	-	48 912	21 847	48 912	21 847	81 111	27 312
Total du risque de crédit avant le facteur scalaire	1 086 575 \$	211 259 \$	267 773 \$	167 411 \$	1 354 348 \$	378 670 \$	1 334 103 \$	387 584 \$
Ajout lié au facteur scalaire de 6 % ⁶⁾	-	-	-	-	-	-	-	13 850
Total du risque de crédit	1 086 575 \$	211 259 \$	267 773 \$	167 411 \$	1 354 348 \$	378 670 \$	1 334 103 \$	401 434 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

2) Les portefeuilles appliquant l'approche standard sont présentés déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances et déduction faite des garanties auxquelles est appliquée l'approche globale.

3) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments au bilan et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan. Pour les périodes antérieures à 2023, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

4) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

5) Les autres actifs incluent les montants liés aux contreparties centrales. Pour les périodes antérieures à 2023, avant déductions de fonds propres.

6) Avant 2023, le Comité de Bâle imposait un facteur scalaire (6 %) s'appliquant aux actifs pondérés en fonction des risques pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T76 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon les volumes et les taux

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2023 c. 2022			Augmentation (diminution) Attribuable à la variation en 2022 c. 2021		
	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	3 293 \$	19 973 \$	23 266 \$	2 607 \$	5 965 \$	8 572 \$
Total des passifs portant intérêt	1 205	21 889	23 094	902	6 516	7 418
Variation des revenus d'intérêts nets	2 088 \$	(1 916)\$	172 \$	1 705 \$	(551)\$	1 154 \$
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	(43)\$	2 681 \$	2 638 \$	15 \$	635 \$	650 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	(97)	1 148	1 051	(9)	490	481
Titres pris en pension	149	870	1 019	33	248	281
Titres de placement	432	2 473	2 905	64	865	929
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	393	3 776	4 169	1 173	663	1 836
Prêts personnels	450	1 658	2 108	195	490	685
Prêts sur cartes de crédit	396	269	665	55	(50)	5
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 613	7 098	8 711	1 081	2 624	3 705
Total des prêts	2 852	12 801	15 653	2 504	3 727	6 231
Total des actifs productifs	3 293 \$	19 973 \$	23 266 \$	2 607 \$	5 965 \$	8 572 \$
Passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	312 \$	4 404 \$	4 716 \$	61 \$	953 \$	1 014 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	793	16 112	16 905	705	4 472	5 177
Dépôts d'autres banques	31	1 204	1 235	53	85	138
Total des dépôts	1 136	21 720	22 856	819	5 510	6 329
Obligations relatives aux titres mis en pension	62	356	418	1	166	167
Débitures subordonnées	56	145	201	33	57	90
Autres passifs portant intérêt	(49)	(332)	(381)	49	783	832
Total des passifs portant intérêt	1 205 \$	21 889 \$	23 094 \$	902 \$	6 516 \$	7 418 \$

T77 Charge d'impôt sur le résultat et autres charges d'impôt

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022	2023 c. 2022
Impôt sur le résultat			
Charge d'impôt sur le résultat	2 226 \$	2 758 \$	(19,3)%
Autres impôts			
Charges sociales	500	458	9,2
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	634	541	17,2
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	484	479	1,0
Total des autres impôts	1 618	1 478	9,5
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts ¹⁾	3 844 \$	4 236 \$	(9,3)%
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	9 754 \$	12 932 \$	(24,6)%
Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ²⁾	22,8	21,3	1,5
Total du taux d'impôt (en pourcentage) ³⁾	33,8	29,4	4,4

1) Ce montant se compose d'une tranche de 2 188 \$ en impôts canadiens (2022 – 2 782 \$) et de 1 656 \$ en impôts étrangers (2022 – 1 454 \$).

2) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

T78 Actifs sous administration et actifs sous gestion¹⁾

(en milliards de dollars)	2023	2022
Actifs sous administration		
Particuliers		
Courtage au détail	198,3 \$	192,4 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	180,5	162,7
	378,8	355,1
Fonds communs de placement	201,5	198,8
Institutions	93,3	87,7
Total	673,6 \$	641,6 \$
Actifs sous gestion		
Particuliers	79,8 \$	76,7 \$
Fonds communs de placement	186,2	184,1
Institutions	50,6	50,3
Total	316,6 \$	311,1 \$

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

T79 Évolution des actifs sous administration et des actifs sous gestion¹⁾

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2023	2022
Actifs sous administration		
Solde à l'ouverture de l'exercice	641,6 \$	652,9 \$
Entrées (sorties) nettes	12,3	20,0
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	19,7	(31,3)
Solde à la clôture de l'exercice	673,6 \$	641,6 \$

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2023	2022
Actifs sous gestion		
Solde à l'ouverture de l'exercice	311,1 \$	345,8 \$
Entrées (sorties) nettes	(7,5)	(4,3)
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	13,0	(30,4)
Solde à la clôture de l'exercice	316,6 \$	311,1 \$

T80 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2023	2022
Services d'audit	33,0 \$	30,4 \$
Services liés à l'audit	1,0	2,6
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	0,4	–
Divers services autres que d'audit	0,9	0,4
Honoraires totaux de la Banque et des filiales	35,3 \$	33,4 \$
Fonds communs de placement	3,2	1,2
Total des honoraires	38,5 \$	34,6 \$

Informations trimestrielles choisies

T81 Informations trimestrielles choisies

Pour les trimestres et à la clôture des trimestres	2023				2022			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	4 672	4 580	4 466	4 569	4 622	4 676	4 473	4 344
Revenus autres que d'intérêts	3 636	3 510	3 463	3 411	3 004	3 123	3 469	3 705
Total des revenus	8 308	8 090	7 929	7 980	7 626	7 799	7 942	8 049
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 256	819	709	638	529	412	219	222
Charges autres que d'intérêts	5 529	4 562	4 576	4 464	4 529	4 191	4 159	4 223
Charge d'impôt sur le résultat	138	497	485	1 106	475	602	817	864
Bénéfice net	1 385	2 212	2 159	1 772	2 093	2 594	2 747	2 740
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 245	2 086	2 029	1 631	1 949	2 504	2 595	2 608
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,03	1,74	1,70	1,37	1,64	2,10	2,16	2,15
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,02	1,72	1,69	1,36	1,63	2,09	2,16	2,14
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	7,2	12,1	12,3	9,9	11,9	15,3	16,2	15,8
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage) ²⁾	9,0	15,1	15,4	12,4	15,0	19,2	20,4	19,9
Ratio de productivité (en pourcentage) ¹⁾	66,5	56,4	57,7	55,9	59,4	53,7	52,4	52,5
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ²⁾	2,16	2,10	2,13	2,11	2,18	2,22	2,23	2,16
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	90,3	90,3	63,9	81,4	65,9	67,7	85,9	99,1
Actifs détenus à des fins de transaction	117,9	119,3	114,7	116,3	113,2	118,6	133,6	152,9
Prêts	750,9	752,2	764,1	755,2	745,0	713,4	689,7	667,3
Total des actifs	1 410,8	1 396,1	1 373,2	1 374,4	1 349,4	1 292,1	1 288,5	1 245,5
Dépôts	952,3	957,2	945,5	949,9	916,2	879,6	876,6	851,0
Actions ordinaires	68,9	68,0	69,1	66,1	65,1	65,0	64,8	66,2
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	7,1	5,6	5,6
Actifs sous administration ¹⁾	673,6	690,8	684,2	664,7	641,6	630,1	640,2	651,2
Actifs sous gestion ¹⁾	316,6	331,3	329,5	322,4	311,1	319,6	326,2	345,3
Mesures du capital et de la liquidité								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage) ³⁾	13,0	12,7	12,3	11,5	11,5	11,4	11,6	12,0
Ratio de T1 (en pourcentage) ³⁾	14,8	14,6	14,1	13,2	13,2	13,0	12,8	13,4
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ³⁾	17,2	16,9	16,2	15,2	15,3	15,0	15,0	15,1
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage) ⁴⁾	30,6	30,5	28,3	27,9	27,4	28,4	30,1	28,3
Ratio de levier (en pourcentage) ⁵⁾	4,2	4,1	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	4,4
Ratio de levier TLAC (en pourcentage) ⁴⁾	8,6	8,7	8,4	8,9	8,8	9,3	9,8	9,4
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars) ³⁾	440,0	439,8	451,1	471,5	462,4	452,8	445,3	433,7
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) ⁶⁾	136	133	131	122	119	122	125	123
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage) ⁷⁾	116	114	111	109	111	109	109	108
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	3 845	3 667	3 554	3 450	3 151	2 695	2 660	2 812
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁸⁾	6 629	6 094	5 931	5 668	5 499	5 295	5 375	5 583
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,74	0,70	0,67	0,65	0,62	0,58	0,60	0,64
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾	0,50	0,47	0,45	0,44	0,41	0,36	0,37	0,41
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ^{1), 9)}	0,65	0,42	0,37	0,33	0,28	0,22	0,13	0,13
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ^{1), 9)}	0,42	0,38	0,33	0,29	0,26	0,21	0,24	0,24
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ¹⁾	0,35	0,34	0,29	0,29	0,24	0,21	0,25	0,27
Résultats ajustés²⁾								
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	1 674	2 227	2 174	2 366	2 615	2 611	2 765	2 758
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	1,26	1,73	1,70	1,85	2,06	2,10	2,18	2,15
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	8,9	12,2	12,4	13,4	15,0	15,4	16,4	15,9
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté (en pourcentage) ¹⁰⁾	11,0	15,1	15,4	16,8	18,8	19,2	20,4	19,9
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	59,5	56,1	57,5	55,7	53,7	53,4	52,1	52,2
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	56,15	66,40	67,63	72,03	65,85	78,01	81,35	91,56
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 206	1 199	1 192	1 192	1 192	1 195	1 199	1 211
Moyenne (dilué)	1 211	1 214	1 197	1 199	1 199	1 203	1 201	1 230
Clôture du trimestre	1 214	1 205	1 198	1 192	1 191	1 193	1 198	1 204
Dividendes versés par action (en dollars)	1,06	1,06	1,03	1,03	1,03	1,03	1,00	1,00
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	7,0	6,5	6,0	6,1	5,7	5,2	4,5	4,6
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	68,2	80,0	81,0	85,8	78,5	93,1	97,4	110,3
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ¹⁾	56,71	56,40	57,65	55,47	54,68	54,52	54,13	54,94
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable ¹⁾	1,0	1,2	1,2	1,3	1,2	1,4	1,5	1,7
Ratio cours/bénéfice (quatre derniers trimestres) ¹⁾	9,6	10,3	9,9	9,9	8,2	9,3	9,8	11,4

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

2) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 20.

3) Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).

4) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).

5) Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et sont calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (février 2023). Les ratios de levier des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (novembre 2018).

6) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure du BSIF (avril 2015).

7) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme du BSIF (janvier 2021).

8) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

9) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et éléments hors bilan.

10) Les montants pour le premier trimestre de 2022 et le quatrième trimestre de 2022 ont été retraités aux fins de conformité avec le calcul utilisé pour la période à l'étude.

Informations annuelles choisies

T82 Principales informations annuelles

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Total des revenus	32 307 \$	31 416 \$	31 252 \$
Bénéfice net attribuable aux :			
Détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 410	9 916	9 624
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	118	258	331
	7 528 \$	10 174 \$	9 955 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,84 \$	8,05 \$	7,74 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,78	8,02	7,70
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)	4,18	4,06	3,60
Total des actifs	1 410 789	1 349 418	1 184 844
Dépôts	952 333	916 181	797 259

Statistiques des dix derniers exercices

T83 État consolidé résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023 ¹⁾	2022 ¹⁾	2021 ¹⁾	2020 ¹⁾	2019 ¹⁾	2018 ¹⁾	2017	2016	2015	2014
Actifs										
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	91 249 \$	66 438 \$	87 078 \$	77 641 \$	50 429 \$	65 460 \$	65 380 \$	54 786 \$	84 477 \$	64 016 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	117 868	113 154	146 312	117 839	127 488	100 262	98 464	108 561	99 140	113 248
Titres pris en pension et titres empruntés	199 325	175 313	127 739	119 747	131 178	104 018	95 319	92 129	87 312	93 866
Titres de placement	118 237	110 008	75 199	111 389	82 359	78 396	69 269	72 919	43 216	38 662
Prêts, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	750 911	744 987	636 986	603 263	592 483	551 834	504 369	480 164	458 628	424 309
Autres ²⁾	133 199	139 518	111 530	106 587	102 224	98 523	82 472	87 707	83 724	71 565
	1 410 789 \$	1 349 418 \$	1 184 844 \$	1 136 466 \$	1 086 161 \$	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$	805 666 \$
Passifs										
Dépôts	952 333 \$	916 181 \$	797 259 \$	750 838 \$	733 390 \$	676 534 \$	625 367 \$	611 877 \$	600 919 \$	554 017 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	160 007	139 025	123 469	137 763	124 083	101 257	95 843	97 083	77 015	88 953
Débitures subordonnées	9 693	8 469	6 334	7 405	7 252	5 698	5 935	7 633	6 182	4 871
Autres ²⁾	210 089	210 994	184 890	169 957	151 244	147 324	126 503	121 852	118 902	108 614
	1 332 122	1 274 669	1 111 952	1 065 963	1 015 969	930 813	853 648	838 445	803 018	756 455
Actions ordinaires	68 853	65 150	64 750	62 819	63 638	61 044	55 454	52 657	49 085	44 965
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8 075	8 075	6 052	5 308	3 884	4 184	4 579	3 594	2 934	2 934
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1 739	1 524	2 090	2 376	2 670	2 452	1 592	1 570	1 460	1 312
Total des capitaux propres	78 667	74 749	72 892	70 503	70 192	67 680	61 625	57 821	53 479	49 211
	1 410 789 \$	1 349 418 \$	1 184 844 \$	1 136 466 \$	1 086 161 \$	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$	805 666 \$

1) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2023 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2023 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

T84 État consolidé résumé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus										
Revenus d'intérêts nets ^{1), 2)}	18 287 \$	18 115 \$	16 961 \$	17 320 \$	17 177 \$	16 191 \$	15 035 \$	14 292 \$	13 092 \$	12 305 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{1), 3)}	14 020	13 301	14 291	14 016	13 857	12 584	12 120	12 058	10 957	11 299
Total des revenus	32 307	31 416	31 252	31 336	31 034	28 775	27 155	26 350	24 049	23 604
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	3 422	1 382	1 808	6 084	3 027	2 611	2 249	2 412	1 942	1 703
Charges autres que d'intérêts ^{2), 3)}	19 131	17 102	16 618	16 856	16 737	15 058	14 630	14 540	13 041	12 601
Bénéfice avant impôt sur le résultat	9 754	12 932	12 826	8 396	11 270	11 106	10 276	9 398	9 066	9 300
Charge d'impôt sur le résultat	2 226	2 758	2 871	1 543	2 472	2 382	2 033	2 030	1 853	2 002
Bénéfice net	7 528 \$	10 174 \$	9 955 \$	6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$	7 298 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	118	258	331	75	408	176	238	251	199	227
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 410 \$	9 916 \$	9 624 \$	6 778 \$	8 390 \$	8 548 \$	8 005 \$	7 117 \$	7 014 \$	7 071 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	419	260	233	196	182	187	129	130	117	155
Actionnaires ordinaires	6 991 \$	9 656 \$	9 391 \$	6 582 \$	8 208 \$	8 361 \$	7 876 \$	6 987 \$	6 897 \$	6 916 \$

1) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2023 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2023 ont été établis selon l'IFRS 16; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

3) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2019 au 31 octobre 2023 ont été établis selon l'IFRS 15; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités.

T85 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Actions ordinaires							
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 707 \$	18 507 \$	18 239 \$	18 264 \$	18 234 \$	15 644 \$	15 513 \$
Émission d'actions	1 402	706	268	59	255	2 708	313
Rachat aux fins d'annulation	–	(506)	–	(84)	(225)	(118)	(182)
Solde à la clôture de l'exercice	20 109 \$	18 707 \$	18 507 \$	18 239 \$	18 264 \$	18 234 \$	15 644 \$
Résultats non distribués							
Solde à l'ouverture de l'exercice	53 761	51 354	46 345	44 439	41 414	38 117	34 752
Ajustements selon les IFRS	–	–	–	–	(58)	(564)	–
Soldes retraités	53 761	51 354	46 345	44 439	41 356	37 553	34 752
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	6 991	9 656	9 391	6 582	8 208	8 361	7 876
Dividendes sur les actions ordinaires	(5 003)	(4 858)	(4 371)	(4 363)	(4 260)	(3 985)	(3 668)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	–	(2 367)	–	(330)	(850)	(514)	(827)
Autres	(3)	(24)	(11)	17	(15)	(1)	(16)
Solde à la clôture de l'exercice	55 746 \$	53 761 \$	51 354 \$	46 345 \$	44 439 \$	41 414 \$	38 117 \$
Cumul des autres éléments du résultat global							
Solde à l'ouverture de l'exercice	(7 166)	(5 333)	(2 125)	570	992	1 577	2 240
Ajustements selon les IFRS	–	–	–	–	–	51	–
Soldes retraités	(7 166)	(5 333)	(2 125)	570	992	1 628	2 240
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	–	–	–	–	–	–	–
Autres éléments du résultat global	291	(1 564)	(3 134)	(2 668)	(422)	(693)	(663)
Autres	(43)	(269)	(74)	(27)	–	57	–
Solde à la clôture de l'exercice	(6 918)\$	(7 166)\$	(5 333)\$	(2 125)\$	570 \$	992 \$	1 577 \$
Autres réserves							
Solde à l'ouverture de l'exercice	(152)	222	360	365	404	116	152
Paiements fondés sur des actions ¹⁾	14	10	7	5	7	6	8
Autres	54	(384)	(145)	(10)	(46)	282	(44)
Solde à la clôture de l'exercice	(84)\$	(152)\$	222 \$	360 \$	365 \$	404 \$	116 \$
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	68 853 \$	65 150 \$	64 750 \$	62 819 \$	63 638 \$	61 044 \$	55 454 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres							
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 075	6 052	5 308	3 884	4 184	4 579	3 594
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	419	260	233	196	182	187	129
Dividendes sur les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres	(419)	(260)	(233)	(196)	(182)	(187)	(129)
Émission d'actions	–	2 523	2 003	1 689	–	300	1 560
Rachat d'actions	–	(500)	(1 259)	(265)	(300)	(695)	(575)
Solde à la clôture de l'exercice	8 075 \$	8 075 \$	6 052 \$	5 308 \$	3 884 \$	4 184 \$	4 579 \$
Participations ne donnant pas le contrôle							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 524	2 090	2 376	2 670	2 452	1 592	1 570
Ajustements selon les IFRS	–	–	–	–	–	(97)	–
Soldes retraités	1 524	2 090	2 376	2 670	2 452	1 495	1 570
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	118	258	331	75	408	176	238
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(101)	(115)	(123)	(148)	(150)	(199)	(133)
Incidence des taux de change et autres	198	(709)	(494)	(221)	(40)	980	(83)
Solde à la clôture de l'exercice	1 739 \$	1 524 \$	2 090 \$	2 376 \$	2 670 \$	2 452 \$	1 592 \$
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	78 667 \$	74 749 \$	72 892 \$	70 503 \$	70 192 \$	67 680 \$	61 625 \$

1) Comprend des ajustements rétrospectifs attribuables en grande partie à la conversion des devises à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013 (152 \$).

2) Pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 portant sur le risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

3) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés).

T86 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Bénéfice net	7 528 \$	10 174 \$	9 955 \$	6 853 \$	8 798 \$	8 724 \$	8 243 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat							
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette des profits (pertes) de change latents	942	2 454	(3 520)	(2 239)	(819)	(606)	(1 259)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres (de créance et de capitaux propres) disponibles à la vente ¹⁾	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(55)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁾	378	(1 212)	(600)	293	105	(252)	s. o.
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	245	(4 537)	(806)	(32)	708	(361)	(28)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(16)	(344)	37	(2)	103	66	56
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	114	678	1 335	(465)	(815)	318	592
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁾	(180)	(74)	408	(85)	95	60	s. o.
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ²⁾	(985)	1 444	(199)	(298)	8	(22)	(21)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	2	2	5	(8)	(10)	(7)	6
Autres éléments du résultat global	500	(1 589)	(3 340)	(2 836)	(625)	(804)	(709)
Résultat global	8 028 \$	8 585 \$	6 615 \$	4 017 \$	8 173 \$	7 920 \$	7 534 \$
Résultat global attribuable aux :							
Actionnaires ordinaires de la Banque	7 282 \$	8 092 \$	6 257 \$	3 914 \$	7 786 \$	7 668 \$	7 213 \$
Actionnaires privilégiés et autres détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	419	260	233	196	182	187	129
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	327	233	125	(93)	205	65	192
	8 028 \$	8 585 \$	6 615 \$	4 017 \$	8 173 \$	7 920 \$	7 534 \$

1) Les montants pour les exercices clos du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2023 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

2) Conformément aux exigences transitoires portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, les montants comparatifs des exercices précédents n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'adoption de cette norme en 2015.

2016	2015	2014
15 141 \$	15 231 \$	14 516 \$
391	104	771
(19)	(194)	(56)
15 513 \$	15 141 \$	15 231 \$
31 316	28 609	25 315
-	-	(247)
31 316	28 609	25 068
6 987	6 897	6 916
(3 468)	(3 289)	(3 110)
(61)	(761)	(264)
(22)	(140) ¹⁾	(1)
34 752 \$	31 316 \$	28 609 \$
2 455	949	545
-	-	(157)
2 455	949	388
-	(5) ²⁾	-
(215)	1 511	561
-	-	-
2 240 \$	2 455 \$	949 \$
173	176	193
7	14	30
(28)	(17)	(47)
152 \$	173 \$	176 \$
52 657 \$	49 085 \$	44 965 \$
2 934	2 934	4 084
130	117	155
(130)	(117)	(155)
1 350	-	-
(690)	-	(1 150)
3 594 \$	2 934 \$	2 934 \$
1 460	1 312	1 155
-	-	(17)
1 460	1 312	1 138
251	199	227
(116)	(86)	(76)
(25)	35	23
1 570 \$	1 460 \$	1 312 \$
57 821 \$	53 479 \$	49 211 \$

2016	2015	2014
7 368 \$	7 213 \$	7 298 \$
396	1 855	889
(172)	(480)	(38)
s. o.	s. o.	s. o.
258	55	(6)
31	(9)	60
(716)	(1)	(320)
s. o.	s. o.	s. o.
(16)	15	s. o.
(10)	1	(2)
(229)	1 436	583
7 139 \$	8 649 \$	7 881 \$
6 772 \$	8 408 \$	7 477 \$
130	117	155
237	124	249
7 139 \$	8 649 \$	7 881 \$

T87 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Performance d'exploitation							
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,84	8,05	7,74	5,43	6,72	6,90	6,55
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,78	8,02	7,70	5,30	6,68	6,82	6,49
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	10,4	14,8	14,7	10,4	13,1	14,5	14,6
Ratio de productivité (en pourcentage) ¹⁾	59,2	54,4	53,2	53,8	53,9	52,3	53,9
Rendement des actifs (en pourcentage) ¹⁾	0,54	0,79	0,86	0,59	0,83	0,92	0,90
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ²⁾	2,12	2,20	2,23	2,27	2,44	2,46	2,46
Mesures des fonds propres¹⁾							
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage) ³⁾	13,0	11,5	12,3	11,8	11,1	11,1	11,5
Ratio de T1 (en pourcentage) ³⁾	14,8	13,2	13,9	13,3	12,2	12,5	13,1
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ³⁾	17,2	15,3	15,9	15,5	14,2	14,3	14,9
Ratio de levier (en pourcentage) ⁴⁾	4,2	4,2	4,8	4,7	4,2	4,5	4,7
Données sur les actions ordinaires							
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	56,15	65,85	81,14	55,35	75,54	70,65	83,28
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 214	1 191	1 215	1 211	1 216	1 227	1 199
Dividendes versés par action (en dollars)	4,18	4,06	3,60	3,60	3,49	3,28	3,05
Rendement de l'action (en pourcentage) ^{1), 5)}	6,5	5,1	5,2	5,8	4,9	4,2	4,0
Ratio cours/bénéfice (quatre derniers trimestres) ¹⁾	9,6	8,2	10,5	10,2	11,2	10,2	12,7
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ¹⁾	56,71	54,68	53,28	51,85	52,33	49,75	46,24
Autres données							
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	1 395 843	1 281 708	1 157 213	1 160 584	1 056 063	945 683	912 619
Nombre de succursales et de bureaux	2 379	2 439 ⁶⁾	2 573 ⁶⁾	2 618	3 109	3 095	3 003
Nombre de salariés	89 483	90 979	89 488	91 447	101 380	97 021	87 761
Nombre de guichets automatiques bancaires	8 679	8 610	8 610	8 791	9 391	9 029	8 140

1) Se reporter au glossaire à la page 136 pour obtenir une description de cette mesure.

2) Se reporter à la page 20 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et ils sont calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2018).4) Le ratio de levier pour 2023 est fondé sur les exigences révisées de Bâle III et il est calculé conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023). Les ratios de levier des périodes précédentes ont été calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (novembre 2018).

5) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

6) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin d'inclure les bureaux de Gestion financière MD et de Jarislowsky Fraser.

2016	2015	2014
5,80	5,70	5,69
5,77	5,67	5,66
13,8	14,6	16,1
55,2	54,2	53,4
0,81	0,84	0,92
2,38	2,39	2,39
11,0	10,3	10,8
12,4	11,5	12,2
14,6	13,4	13,9
4,5	4,2	s. o.
72,08	61,49	69,02
1 208	1 203	1 217
2,88	2,72	2,56
4,7	4,4	3,8
12,4	10,8	12,1
43,59	40,80	36,96
913 844	860 607	795 641
3 113	3 177	3 288
88 901	89 214	86 932
8 144	8 191	8 732

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023). Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont calculés au moyen de paramètres fondés sur des modèles, des formules et des exigences pondérées en fonction des risques, comme il est stipulé dans le cadre de l'accord de Bâle III révisé. De plus, la Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standards pour calculer le capital lié au risque de marché et des approches standards pour calculer le capital lié au risque d'exploitation, qu'elle convertit en actifs pondérés en fonction des risques.

Actifs sous administration (ASA) : Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (ASG) : Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Alliance du Pacifique : Alliance composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou.

Base de mise en équivalence fiscale (BMEF) : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant impossible équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) : La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la Loi sur la SADC et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).

Les autres instruments visés par la TLAC comprennent les actions et les passifs prescrits qui sont assujettis à une conversion en actions ordinaires aux termes de la Loi sur la SADC et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux sur le montant brut des prêts douteux.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber les pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers et des expositions au risque lié à des éléments hors bilan pouvant faire l'objet d'une évaluation de la dépréciation. Cela comprend les comptes de correction de valeur au titre des actifs financiers productifs et des actifs financiers dépréciés.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Le ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux aux termes de l'IFRS 9 correspond à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts douteux.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instruments hors bilan : Engagements de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés, qui ne figurent pas au bilan de la Banque conformément aux IFRS.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Lever d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts.

Marge nette sur intérêts : Calculée comme étant les revenus d'intérêts nets tirés des activités principales du secteur d'activité divisés par les actifs productifs principaux moyens.

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant brut des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant net des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite.

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Ratio des radiations nettes exprimées en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Ratio cours/bénéfice (quatre derniers trimestres) : Cours de clôture de l'action divisé par le bénéfice par action ordinaire (BPA) de base cumulé pour les quatre derniers trimestres.

Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts productifs à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Ratio du compte de correction de valeur pour pertes sur créances total à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable : Cette mesure financière est obtenue en divisant le cours de clôture de l'action pour une période donnée par la valeur comptable par action ordinaire.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme : Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction. Ce ratio exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles révisées de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les autres fonds propres de T1, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et de billets avec remboursement de capital à recours limité. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées admissibles et du compte de correction de valeur pour pertes sur créances admissible.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Ratio structurel de liquidité à long terme : Ratio du financement stable disponible par rapport au financement stable requis, selon les définitions de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Rendement de l'action : Dividendes versés par action ordinaire divisés par la moyenne des cours le plus haut et le plus bas de l'action pour la période visée.

Rendement des actifs : Bénéfice net exprimé en pourcentage du total des actifs moyens.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque attribue les fonds propres à ses secteurs d'activité selon une répartition qui correspond à environ 10,5 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III, ce qui comprend les risques de crédit, de marché et d'exploitation et le levier propres à chaque secteur d'activité. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé.

Rendement annuel total pour les actionnaires (RTPA) : Le rendement annuel total pour les actionnaires correspond à l'appréciation globale du cours de l'action, majorée des dividendes payés au cours de l'exercice. Cette somme est ensuite divisée par le cours de l'action à l'ouverture de l'exercice pour obtenir le RTPA. Le rendement annuel total pour les actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes déterminées à l'avance.

Taux des opérations de pension à un jour (CORRA) : Le CORRA sert de mesure du coût du financement à un jour en dollars canadiens sur le marché général des pensions pour les opérations garanties au moyen de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement du Canada.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (ECD) : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière en cas de défaut.

Probabilité de défaut (PD) : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (PCD) : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (OP) auxquels le même traitement que celui pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que celui pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant à l'état de la situation financière dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Taux d'impôt effectif : Le taux d'impôt effectif est le taux d'impôt global payé par la Banque sur le bénéfice dégagé. Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat de la Banque divisée par le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (VàR) : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Valeur comptable par action ordinaire : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de la période.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (p. ex., contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales admissibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature de la transaction avec cette contrepartie.

Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle III : Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres est établie selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé en comparant les actifs pondérés en fonction des risques des portefeuilles soumis à l'approche NI et à l'approche standard avec les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon une approche standard d'après le calibrage requis de plancher de fonds propres. Toute insuffisance par rapport aux exigences de niveau plancher de fonds propres au titre des actifs pondérés en fonction des risques est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques de la Banque.

États financiers consolidés

Table des matières

140	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
141	Rapport de l'auditeur indépendant
144	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
147	État consolidé de la situation financière
148	État consolidé du résultat net
149	État consolidé du résultat global
150	État consolidé des variations des capitaux propres
151	Tableau consolidé des flux de trésorerie
152	Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2023

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de sa situation financière. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur le Code d'éthique de la Banque Scotia à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des Affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, l'auditeur en chef de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment les règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 octobre 2023 établis conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs audits dans les rapports adressés aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Scott Thomson

Le chef de groupe et chef des Affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 28 novembre 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives;

(ci-après, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (CCPC) au titre des actifs financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 13 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC de la Banque se chiffrait à 6 372 millions de dollars au 31 octobre 2023. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le calcul du CCPC de la Banque s'appuie sur un ensemble de modèles complexes. Le calcul du CCPC reflète des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur le point de vue de la Banque à l'égard des prévisions sur des événements futurs et la conjoncture économique. La probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sont des données employées dans l'estimation du CCPC dont la modélisation est étayée par des variables macroéconomiques qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque procède à une appréciation lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit après le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués à titre d'ajustements temporaires en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important ayant une incidence sur le montant du CCPC comptabilisé.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants de la direction inhérents à certaines données modélisées clés et méthodes de la Banque. Ces jugements de la direction ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que sur la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit. De plus, l'appréciation du CCPC a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles internes portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) la comparaison de certaines variables macroéconomiques, la validation des modèles liés à l'obtention des variables restantes et des scénarios de remplacement et l'examen des pondérations probabilistes utilisées dans les modèles relatifs au CCPC; 3) les méthodes utilisées pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante; et 4) les méthodes et les hypothèses utilisées dans l'établissement des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains contrôles internes relatifs à l'examen des prêts visant la détermination des cotes de risque des prêts. Nous avons fait appel à des experts en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés : 1) à évaluer les méthodes et les modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD et à la

détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à apprécier le caractère approprié de certaines variables macroéconomiques sous-jacentes en fonction de données économiques externes, à évaluer le modèle utilisé pour établir d'autres variables macroéconomiques et à évaluer les hypothèses liées aux scénarios économiques de remplacement ainsi que les probabilités connexes; et 3) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des méthodes et hypothèses sous-jacentes de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit des prêts attribuées par la Banque en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque affichait des actifs financiers de 256 398 millions de dollars et des passifs financiers de 121 842 millions de dollars évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 octobre 2023. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants à l'égard des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les états financiers (valeur liquidative), la volatilité des taux d'intérêt, la volatilité des capitaux propres et la corrélation.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux méthodes employées par la Banque et que des données non observables importantes ont été utilisées pour établir la juste valeur de certains actifs et passifs financiers. De plus, l'appréciation de la juste valeur a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen de la valeur liquidative; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de certains instruments financiers sélectionnés. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les valeurs liquidatives à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions pour positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 27 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour positions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements complexes qui sont requis dans l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Cela a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) l'identification d'incertitudes relatives à l'impôt, y compris l'interprétation des lois fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour régler ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé : 1) à apprécier l'interprétation des lois fiscales faite par la Banque en établissant une appréciation indépendante fondée sur notre compréhension et notre interprétation des lois fiscales et en prenant en considération leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions pour positions fiscales incertaines; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à soulever leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions pour positions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes et les documents sur des règlements de litiges, y compris l'appréciation de l'incidence des délais de prescription.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule « Rapport annuel 2023 », autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel 2023 déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est James Edward Newton.

Toronto, Canada
Le 28 novembre 2023

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») aux 31 octobre 2023 et 2022, des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2023, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 28 novembre 2023, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été réalisés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

i) Appréciation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (CCPC) au titre des actifs financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 13 afférentes aux états financiers consolidés.

Le CCPC de la Banque se chiffrait à 6 372 millions de dollars au 31 octobre 2023. La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le CCPC en utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le calcul du CCPC de la Banque s'appuie sur un ensemble de modèles complexes. Le calcul du CCPC reflète des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios reposant sur le point de vue de la Banque à l'égard des prévisions sur des événements futurs et de la conjoncture économique. La probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sont des données employées dans l'estimation du CCPC dont la modélisation est étayée par des variables macroéconomiques qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent. La Banque procède à une appréciation lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit après le montage ou en cas de défaut de l'actif financier. En pareils cas, un CCPC pour la durée de vie est comptabilisé. Sinon, un CCPC équivalant au montant des pertes sur créances attendues sur 12 mois est comptabilisé. L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives nécessitent l'exercice d'un jugement important. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués à titre d'ajustements temporaires en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où les données, les hypothèses ou les modèles ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important ayant une incidence sur le montant du CCPC comptabilisé.

Nous avons déterminé que l'appréciation du CCPC constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants de la direction inhérents à certaines données modélisées clés et méthodes de la Banque. Ces jugements de la direction ont une incidence sur certaines données et hypothèses ou sur certains ajustements qualitatifs et ajustements selon l'approche par superposition ainsi que sur la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit. De plus, l'appréciation du CCPC a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos professionnels en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif au CCPC de la Banque. Ces contrôles internes portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique et la surveillance de la performance des modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD; 2) la comparaison de certaines variables macroéconomiques, la validation des modèles liés à l'obtention des variables restantes des scénarios de remplacement et l'examen des pondérations probabilistes utilisées dans les modèles relatifs au CCPC; 3) les méthodes utilisées pour déterminer si

le risque de crédit a augmenté de manière importante; et 4) les méthodes et les hypothèses utilisées dans l'établissement des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers, nous avons testé certains contrôles internes relatifs à l'examen des prêts visant la détermination des cotes de risque des prêts. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit et en économie possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés : 1) à évaluer les méthodes et les modèles employés pour établir les principales données qui servent au calcul du CCPC, soit la PD, la PCD et l'ECD et à la détermination de l'existence d'une augmentation importante du risque de crédit; 2) à apprécier le caractère approprié de certaines variables macroéconomiques sous-jacentes en fonction de données économiques externes, à évaluer le modèle utilisé pour établir d'autres variables macroéconomiques et à évaluer les hypothèses liées aux scénarios économiques de remplacement ainsi que les probabilités connexes; et 3) à apprécier les ajustements qualitatifs ou les ajustements selon l'approche par superposition en nous appuyant sur notre connaissance du secteur et notre jugement en matière de crédit dans l'appréciation du caractère approprié des méthodes et hypothèses sous-jacentes de la Banque. En outre, pour les prêts autres qu'aux particuliers sélectionnés, nous avons évalué les cotes de risque de crédit des prêts attribuées par la Banque en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque.

ii) Appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque affichait des actifs financiers de 256 398 millions de dollars et des passifs financiers de 121 842 millions de dollars évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 octobre 2023. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles internes sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit porter des jugements importants à l'égard des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers comprennent les modèles internes et la valeur liquidative. Les données non observables importantes utilisées dans les techniques d'évaluation de la Banque comprennent les évaluations du commandité selon les états financiers (valeur liquidative), la volatilité des taux d'intérêt, la volatilité des capitaux propres et la corrélation.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements importants inhérents aux méthodes employées par la Banque et que des données non observables importantes ont été utilisées pour établir la juste valeur de certains actifs et passifs financiers. De plus, l'appréciation de la juste valeur a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour mettre en œuvre les procédures d'audit et en évaluer les résultats. En outre, des compétences et des connaissances spécialisées, y compris une expérience dans le secteur, ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur de certains instruments financiers. Ces contrôles portaient notamment sur : 1) la validation initiale et périodique des modèles; 2) l'examen de la valeur liquidative; 3) la vérification indépendante des prix, y compris l'appréciation des sources d'établissement des prix; et 4) la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé la juste valeur de certains instruments financiers sélectionnés. Selon la nature des instruments financiers, nous avons effectué ce test en comparant les valeurs liquidatives à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

iii) Appréciation des provisions pour positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 27 afférentes aux états financiers consolidés.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour positions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires du fait qu'il existe un degré élevé d'incertitude d'évaluation en raison des jugements complexes qui sont requis dans l'interprétation faite par la Banque de la législation fiscale et de sa meilleure estimation de la résolution finale des positions fiscales. Cela a nécessité une attention importante et des jugements complexes de la part de l'auditeur pour évaluer les résultats des procédures d'audit. En outre, des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont été nécessaires pour mettre en œuvre des procédures d'audit et évaluer les résultats de ces procédures.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit figurent ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux incertitudes relatives à l'impôt de la Banque. Ces contrôles portaient notamment sur 1) l'identification d'incertitudes relatives à l'impôt, y compris l'interprétation des lois fiscales; et 2) la détermination de la meilleure estimation de la provision requise pour régler ces incertitudes relatives à l'impôt. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences et des connaissances spécialisées qui ont aidé : 1) à apprécier l'interprétation des lois fiscales faite par la Banque en établissant une appréciation indépendante fondée sur notre compréhension et notre interprétation des lois fiscales et en prenant en considération leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions pour positions fiscales incertaines; 2) à interpréter et à évaluer les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes et à soupeser leur incidence sur l'évaluation, le cas échéant, des provisions pour positions fiscales incertaines; et 3) à examiner la correspondance avec les autorités fiscales compétentes et les documents sur des règlements de litiges, y compris l'appréciation de l'incidence des délais de prescription.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2006 et nous avons été co-auditeurs au cours des 14 années précédentes.

Toronto, Canada

Le 28 novembre 2023

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2023, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2023 et 2022 et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Notre rapport daté du 28 novembre 2023 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation incluse dans la rubrique « Contrôles et méthodes comptables » du rapport de gestion à la section « Contrôle interne à l'égard de l'information financière », de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 28 novembre 2023

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2023	2022
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	90 312 \$	65 895 \$
Métaux précieux		937	543
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	8 a)	107 612	103 547
Prêts	8 b)	7 544	7 811
Autres		2 712	1 796
		117 868	113 154
Titres pris en pension et titres empruntés		199 325	175 313
Instruments financiers dérivés	10	51 340	55 699
Titres de placement	12	118 237	110 008
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	13	344 182	349 279
Prêts personnels	13	104 170	99 431
Prêts sur cartes de crédit	13	17 109	14 518
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13	291 822	287 107
		757 283	750 335
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13 e)	6 372	5 348
		750 911	744 987
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		18 628	19 494
Immobilisations corporelles	16	5 642	5 700
Participations dans des sociétés associées	17	1 925	2 633
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	18	17 193	16 833
Actifs d'impôt différé	27 c)	3 530	1 903
Autres actifs	19	34 941	37 256
		81 859	83 819
		1 410 789 \$	1 349 418 \$
Passifs			
Dépôts			
Dépôts de particuliers	20	288 617 \$	265 892 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	20	612 267	597 617
Dépôts d'autres institutions financières	20	51 449	52 672
		952 333	916 181
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	26 779	22 421
Autres			
Acceptations		18 718	19 525
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		36 403	40 449
Instruments financiers dérivés	10	58 660	65 900
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		160 007	139 025
Déventures subordonnées	21	9 693	8 469
Autres passifs	22	69 529	62 699
		353 010	336 067
		1 332 122	1 274 669
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	24 a)	20 109	18 707
Résultats non distribués		55 746	53 761
Cumul des autres éléments du résultat global		(6 918)	(7 166)
Autres réserves		(84)	(152)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		68 853	65 150
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	24 b)	8 075	8 075
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		76 928	73 225
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31 b)	1 739	1 524
		78 667	74 749
		1 410 789 \$	1 349 418 \$

Aaron W. Regent

Président du conseil

Scott Thomson

Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2023	2022
Revenus			
Revenus d'intérêts¹⁾			
	32		
Prêts		45 043 \$	29 390 \$
Titres		6 833	2 877
Titres pris en pension et titres empruntés		1 478	459
Dépôts auprès d'autres institutions financières		3 470	832
		56 824	33 558
Charges d'intérêts			
	32		
Dépôts		35 650	12 794
Débitures subordonnées		471	270
Autres		2 416	2 379
		38 537	15 443
Revenus d'intérêts nets			
Revenus autres que d'intérêts			
Revenus sur cartes		778	779
Frais liés aux services bancaires		1 879	1 770
Commissions de crédit		1 861	1 647
Fonds communs de placement		2 127	2 269
Commissions de courtage		1 117	1 125
Frais de gestion de placements et frais de fiducie		1 029	999
Commissions de placement et honoraires de services-conseils		554	543
Opérations de change à des fins autres que de transaction		911	878
Revenus tirés des activités de transaction		1 580	1 791
Profit net sur la vente de titres de placement	12 e)	129	74
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	17	153	268
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres		482	433
Autres honoraires et commissions		1 072	650
Autres		348	75
		14 020	13 301
Total des revenus			
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13 e)	3 422	1 382
		28 885	30 034
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel		9 596	8 836
Locaux et technologie		2 659	2 424
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 820	1 531
Communications		395	361
Publicité et prospection		576	480
Honoraires		780	826
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		634	541
Autres		2 671	2 103
		19 131	17 102
Bénéfice avant impôt sur le résultat		9 754	12 932
Charge d'impôt sur le résultat	27	2 226	2 758
Bénéfice net			
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31 b)	118	258
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		7 410 \$	9 916 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		419	260
Actionnaires ordinaires		6 991 \$	9 656 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)			
De base	33	5,84 \$	8,05 \$
Dilué	33	5,78	8,02
Dividendes payés par action ordinaire (en dollars)	24 a)	4,18	4,06

1) Comprend des revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 54 824 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – 32 573 \$).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2023	2022
Bénéfice net	7 528 \$	10 174 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net		
Variation nette des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) de change latents, montant net	1 345	3 703
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(577)	(1 655)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) de change latents, montant net	2	28
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(176)	(434)
	942	2 454
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	176	(4 333)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	327	2 717
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	19	(1 108)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	106	704
	378	(1 212)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	3 763	(10 037)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(3 455)	3 880
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :		
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	1 034	(2 709)
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(971)	1 089
	245	(4 537)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(16)	(344)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net		
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :		
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	108	955
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(6)	277
	114	678
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	(253)	(106)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(73)	(32)
	(180)	(74)
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :		
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(1 338)	1 958
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(353)	514
	(985)	1 444
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	2	2
Autres éléments du résultat global	500	(1 589)
Résultat global	8 028 \$	8 585 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	327	233
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 701 \$	8 352 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	419	260
Actionnaires ordinaires	7 282 \$	8 092 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Cumul des autres éléments du résultat global

	Cumul des autres éléments du résultat global										Total		
	Actions ordinaires (note 24)	Résultats non distribués ¹⁾	Écart de conversion	Instruments de créance (JVAÉRG)	Instruments de capitaux propres (JVAÉRG)	Couvertures de flux de trésorerie	Autres ²⁾	Autres réserves	capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	instruments de capitaux propres (note 24)		Actions privilégiées et autres capitaux propres (note 24)	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres
Solde au 31 octobre 2022	18 707 \$	53 761 \$	(2 478) \$	(1 482) \$	216 \$	(4 786) \$	1 364 \$	(152) \$	65 150 \$	8 075 \$	73 225 \$	1 524 \$	74 749 \$
Bénéfice net	-	6 991	-	-	-	-	-	-	6 991	419	7 410	118	7 528
Autres éléments du résultat global	-	-	766	378	(201)	240	(892)	-	291	-	291	209	500
Total du résultat global	1 402	6 991 \$	766 \$	378 \$	(201) \$	240 \$	(892) \$	-\$	7 282 \$	419 \$	7 701 \$	327 \$	8 028 \$
Actions et instruments émis	-	-	-	-	-	-	-	(3)	1 399	-	1 399	-	1 399
Actions rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(5 003)	-	-	-	-	-	-	(5 003)	(419)	(5 422)	(101)	(5 523)
Paiements fondés sur des actions ³⁾	-	-	-	-	-	-	-	14	14	-	14	-	14
Autres	-	(3)	(43)	-	(1)	1	-	57	11	-	11	(11)	-
Solde au 31 octobre 2023	20 109 \$	55 746 \$	(1 755) \$	(1 104) \$	14 \$	(4 545) \$	472 \$	(84) \$	68 853 \$	8 075 \$	76 928 \$	1 739 \$	78 667 \$
Solde au 31 octobre 2021	18 507 \$	51 354 \$	(4 709) \$	(270) \$	291 \$	(214) \$	(431) \$	222 \$	64 750 \$	6 052 \$	70 802 \$	2 090 \$	72 892 \$
Bénéfice net	-	9 656	-	-	-	-	-	-	9 656	260	9 916	258	10 174
Autres éléments du résultat global	-	-	2 411	(1 212)	(35)	(4 523)	1 795	-	(1 564)	-	(1 564)	(25)	(1 589)
Total du résultat global	-\$	9 656 \$	2 411 \$	(1 212) \$	(35) \$	(4 523) \$	1 795 \$	-\$	8 092 \$	260 \$	8 352 \$	233 \$	8 585 \$
Actions et instruments émis	706	-	-	-	-	-	-	(18)	688	2 523	3 211	-	3 211
Actions rachetées	(506)	(2 367)	-	-	-	-	-	-	(2 873)	(500)	(3 373)	-	(3 373)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(4 858)	-	-	-	-	-	-	(4 858)	(260)	(5 118)	(115)	(5 233)
Paiements fondés sur des actions ³⁾	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-	10	-	10
Autres	-	(24)	(180)	-	(40)	(49)	-	(366) ⁴⁾	(659)	-	(659)	(684) ⁴⁾	(1 343)
Solde au 31 octobre 2022	18 707 \$	53 761 \$	(2 478) \$	(1 482) \$	216 \$	(4 786) \$	1 364 \$	(152) \$	65 150 \$	8 075 \$	73 225 \$	1 524 \$	74 749 \$

1) Comprend des résultats non distribués de 71 \$ (2022 - 67 \$) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel et le risque de crédit propre à la Banque.

3) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26).

4) Comprend les variations des participations ne donnant pas le contrôle décaillant des regroupements d'entreprises et d'autres transactions connexes (se reporter à la note 36).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	7 528 \$	10 174 \$
Ajustements pour :		
Revenus d'intérêts nets	(18 287)	(18 115)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 820	1 531
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	3 422	1 382
Dépréciation des participations dans des sociétés associées	185	–
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	14	10
Profit net sur la vente de titres de placement	(129)	(74)
(Profit net) perte nette sur les cessions	(367)	233
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(153)	(268)
Charge d'impôt sur le résultat	2 226	2 758
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Actifs détenus à des fins de transaction	(2 689)	37 501
Titres pris en pension et titres empruntés	(18 966)	(41 438)
Prêts	4 414	(97 161)
Dépôts	19 478	95 905
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(4 616)	(1 292)
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	15 937	10 838
Instruments financiers dérivés, montant net	2 080	115
Autres, montant net	(219)	(1 404)
Dividendes reçus	1 299	1 156
Intérêts reçus	55 617	31 931
Intérêts versés	(34 731)	(13 336)
Impôt sur le résultat payé	(2 139)	(3 503)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	31 724	16 943
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	(23 538)	25 783
Achat de titres de placement	(100 919)	(97 736)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	94 875	63 130
Acquisition/cession de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie acquise	895	(549)
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(442)	(571)
Autres, montant net	(911)	(1 350)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(30 040)	(11 293)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	1 447	3 356
Remboursement de débentures subordonnées	(78)	(1 276)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	–	2 523
Rachat d'actions privilégiées	–	(500)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	1 402	137
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	–	(2 873)
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(5 422)	(5 118)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(101)	(115)
Paiement d'obligations locatives	(325)	(322)
Autres, montant net	311	(391)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(2 766)	(4 579)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	190	301
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(892)	1 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice ¹⁾	11 065	9 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ¹⁾	10 173 \$	11 065 \$

1) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2023

Table des matières

Page	Note		Page	Note	
153	1	Entité présentant l'information financière	205	19	Autres actifs
153	2	Base d'établissement	205	20	Dépôts
154	3	Principales méthodes comptables	206	21	Débitures subordonnées
168	4	Réforme des taux d'intérêt de référence	206	22	Autres passifs
169	5	Prises de position futures en comptabilité	207	23	Provisions
169	6	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	207	24	Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
169	7	Juste valeur des instruments financiers	210	25	Gestion des fonds propres
175	8	Actifs détenus à des fins de transaction	210	26	Paiements fondés sur des actions
176	9	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	213	27	Impôt sur le résultat
177	10	Instruments financiers dérivés	215	28	Avantages du personnel
185	11	Compensation d'actifs et de passifs financiers	221	29	Secteurs d'exploitation
186	12	Titres de placement	222	30	Transactions avec des parties liées
189	13	Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances	224	31	Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
198	14	Décomptabilisation d'actifs financiers	225	32	Revenus et charges d'intérêts
199	15	Entités structurées	225	33	Résultat par action
201	16	Immobilisations corporelles	226	34	Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement
202	17	Participations dans des sociétés associées	227	35	Instruments financiers – gestion des risques
202	18	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	234	36	Acquisitions et cessions

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709, rue Hollis, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au 40, rue Temperance, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 a été autorisée par le conseil d'administration le 28 novembre 2023.

Certains montants comparatifs ont été retraités aux fins de conformité avec le mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement par la direction

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés ainsi que des autres éléments du résultat global et des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs et hypothèses qui sont jugés raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, le goodwill et les immobilisations incorporelles, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers et les provisions. La Banque a eu recours à des estimations, hypothèses et jugements qui reflètent cette incertitude. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens de la Banque avec d'autres entités.

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 Note 13 e)
Juste valeur des instruments financiers	Note 3 Note 7
Impôt sur le résultat	Note 3 Note 27
Avantages du personnel	Note 3 Note 28
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3 Note 18
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 3 Note 36
Dépréciation de titres de placement	Note 3 Note 12
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 3 Note 16
Entités structurées	Note 3 Note 15
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3 Note 31
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 3 Note 14
Provisions	Note 3 Note 23

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. Un mandataire est une partie principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle.

Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence à un placement dont la période de communication de l'information est différente de celle de la Banque, des ajustements sont apportés pour tenir compte de l'incidence des événements ou transactions importants, s'il en est, survenant entre la date de clôture du placement et celle de la Banque.

Partenariats

Les participations de la Banque dans des partenariats sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation.

En ce qui a trait aux entreprises communes, la Banque comptabilise ses droits directs ainsi que sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges détenus conjointement. Ces montants ont été inclus dans les états financiers consolidés aux postes appropriés.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit de la « Variation nette des profits (pertes) de change latents », sous « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Lors de la sortie ou de la sortie partielle (selon les critères établis) d'un établissement à l'étranger, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de la création ou de l'acquisition, la Banque comptabilise les prêts, les titres de créance et de capitaux propres, les dépôts et les débiteurs subordonnés à la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'évaluation initiale d'un actif ou d'un passif financier se fait à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'achat ou à l'émission. Les coûts de transaction liés à des instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Classement et évaluation, décomptabilisation et dépréciation des instruments financiers

Classement et évaluation

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers comprennent à la fois les instruments de créance et de capitaux propres et sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (capitaux propres seulement);
- désignés à la JVRN.

Instruments de créance

Les instruments de créance, y compris les prêts et les titres de créance, sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- désignés à la JVRN.

Le classement des instruments de créance se fonde sur :

- i) le modèle économique en fonction duquel l'actif est détenu;
- ii) les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Évaluation du modèle économique

L'évaluation d'un modèle économique implique de déterminer la façon dont les actifs financiers sont gérés de manière à réaliser des flux de trésorerie. L'évaluation du modèle économique de la Banque repose sur les catégories suivantes :

- détenus en vue de la perception : l'objectif du modèle économique est de détenir des actifs et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Toute vente d'actifs n'est qu'accessoire à l'objectif du modèle;
- détenus en vue de la perception et de la vente : la perception des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont essentielles à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- autre modèle économique : le modèle économique ne cadre pas avec les modèles « détenus en vue de la perception » et « détenus en vue de la perception et de la vente ».

La Banque évalue le modèle économique au niveau d'un portefeuille qui reflète la façon dont les groupes d'actifs sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Pour faire l'évaluation du modèle économique, la Banque tient compte des facteurs suivants :

- la manière dont la performance des actifs dans un portefeuille est évaluée et présentée aux chefs de groupe et aux autres décideurs clés au sein des secteurs d'activité de la Banque;
- la manière dont est établie la rémunération des dirigeants des secteurs d'activité de la Banque qui gèrent les actifs;
- la manière dont les dirigeants des secteurs d'activité sont rémunérés pour la gestion des actifs de la Banque selon la juste valeur des actifs gérés ou les flux de trésorerie contractuels perçus;
- si les actifs sont détenus à des fins de transaction;
- les risques qui ont une incidence sur la performance des actifs au sein du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- la fréquence et le volume des ventes au cours des périodes antérieures ainsi que les attentes quant aux ventes futures.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique d'évaluer les modalités contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui concordent avec un contrat de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels concordent avec un contrat de prêt de base s'ils représentent des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère RPVI »).

Le principal correspond à la juste valeur de l'instrument lors de la comptabilisation initiale. Le principal peut varier au cours de la durée de vie de l'instrument en fonction des remboursements ou de l'amortissement d'une surcote ou d'une décote.

Les intérêts correspondent à la contrepartie payée au titre de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû ainsi que des autres risques et frais de base qui se rattachent à un prêt (risque de liquidité et frais d'administration), et ils prévoient aussi une marge bénéficiaire.

Si la Banque décèle des modalités contractuelles qui pourraient modifier considérablement les flux de trésorerie d'un instrument de manière à ce qu'ils ne concordent plus avec un contrat de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la JVRN.

Instruments de créance évalués au coût amorti

Les instruments de créance sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les instruments de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est évalué en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les prêts et les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière.

Instruments de créance évalués à la JVAÉRG

Les instruments de créance sont évalués à la JVAÉRG s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente d'actifs financiers lorsque les flux de trésorerie des actifs correspondent à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après la comptabilisation initiale, les profits et les pertes latents sur les instruments de créance évalués à la JVAÉRG sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à moins que l'instrument ne soit désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur. Lorsque l'instrument est désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur, toute variation de la juste valeur découlant de changements du risque couvert est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, tout comme les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture. Lors de leur décomptabilisation, les profits et les pertes réalisés sont reclassés depuis les « Autres éléments du résultat global » vers les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes de change liés au coût amorti de l'instrument de créance sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués à la JVAÉRG est déterminée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments de créance évalués à la JVAÉRG ne réduit pas la valeur comptable de l'actif présenté à l'état consolidé de la situation financière, qui reste à sa juste valeur. Un montant correspondant au compte de correction de valeur qui découlerait du fait que les actifs sont évalués au coût amorti est plutôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, une charge correspondante étant inscrite au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net. Le compte de correction de valeur cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est recyclé à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation des instruments de créance.

Instruments de créance évalués à la JVRN

Les instruments de créance sont évalués à la JVRN si :

- i) les actifs sont détenus à des fins de transaction;
- ii) les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- iii) les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de créance désignés comme étant à la JVRN

La Banque désigne certains instruments de créance comme étant à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale et la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible lorsque la juste valeur peut être estimée de façon fiable et que, ce faisant, une non-concordance comptable qui serait autrement survenue se trouve éliminée ou considérablement réduite.

Les instruments de créance désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG).

Instruments de capitaux propres évalués à la JVRN

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la JVRN, à moins qu'il n'ait été choisi de les désigner comme étant à la JVAÉRG lors de l'achat, les coûts de transaction étant comptabilisés immédiatement comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les variations de la juste valeur et les dividendes reçus sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG

Au moment de la comptabilisation initiale, la Banque peut faire le choix de classer ses instruments de capitaux propres comme étant détenus à des fins autres que de transaction à la JVAÉRG. Ce choix est irrévocable et il est fait instrument par instrument.

Les profits et les pertes sur ces instruments, y compris lors de leur vente ou de leur décomptabilisation, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net par la suite. Par conséquent, il n'y a aucune exigence de dépréciation particulière. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Tous les coûts de transaction engagés lors de l'achat du titre sont ajoutés au coût de base du titre et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net lors de la vente du titre.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- au coût amorti;
- désignés à la JVRN.

Passifs financiers évalués à la JVRN

Les passifs financiers évalués à la JVRN sont détenus principalement en vue de leur rachat à court terme ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur et les profits ou les pertes étant comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les dépôts, les billets subordonnés et les débetures subordonnées sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés comme des charges d'intérêts. Les intérêts sur les billets subordonnés et les débetures subordonnées, y compris les coûts de transaction inscrits à l'actif, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en tant que charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés comme étant à la JVRN

La Banque désigne certains passifs financiers comme étant à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale et la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible lorsque la juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Les passifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN lorsqu'ils remplissent l'un des critères suivants :

- La désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.
- La gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques établie par écrit.
- Le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Toutes les variations de la juste valeur sont également comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, sauf pour ce qui est des variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ne sont pas reclassées ultérieurement à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation ou de l'extinction des passifs.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, des frais de financement et des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant, ou qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie demeure similaire pour l'essentiel après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

États financiers consolidés

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Dépréciation

Champ d'application

La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, pour les catégories suivantes d'instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les actifs financiers au coût amorti;
- les titres de créance classés comme étant à la JVAÉRG;
- les engagements de prêt hors bilan;
- les contrats de garantie financière.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues

Les calculs du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque correspondent aux extraits de modèles utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de toute insuffisance des flux de trésorerie relative à des cas de défaillance d'un instrument financier, que ce soit i) pour les 12 mois à venir ou ii) pour sa durée de vie attendue, selon la détérioration de la qualité de son crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios fondés sur des projections raisonnables et justifiables.

Le modèle de dépréciation calcule les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide d'une approche en trois étapes fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- Étape 1 – Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois est comptabilisé. Les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut équivalant à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours des 12 mois à venir. Pour ce qui est des instruments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, une probabilité de défaut correspondant à l'échéance restante est utilisée.
- Étape 2 – Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un instrument financier après sa comptabilisation initiale, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans la deuxième étape. À ce moment, les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut sur la durée de vie restante estimée de l'instrument financier.
- Étape 3 – Les instruments financiers qui sont considérés être en défaut sont pris en compte à cette étape. Comme pour la deuxième étape, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (PD), à l'exposition en cas de défaut (ECD) et à la perte en cas de défaut (PCD) utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Informations prospectives

L'estimation des pertes sur créances attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives pourraient nécessiter l'exercice d'un jugement important.

Facteurs macroéconomiques

Dans ses modèles, la Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives comme données d'entrée, notamment la croissance du PIB, les taux de chômage, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit.

Scénarios prospectifs divers

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide de quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par les Études économiques de la Banque Scotia. Les

prévisions sont obtenues à l'aide de modèles internes et externes qui sont modifiés au besoin par les Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future la plus probable des variables économiques pertinentes ainsi qu'un éventail représentatif d'autres scénarios de prévisions possibles. Le processus nécessite la mise au point de trois scénarios économiques additionnels et la prise en compte des probabilités relatives de chaque résultat.

Le « scénario de base » représente le résultat le plus probable et est conforme aux renseignements utilisés par la Banque à d'autres fins, comme la planification stratégique et l'établissement des budgets. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes. La Banque a repéré et documenté les principaux inducteurs de risque de crédit et de pertes sur créances pour chaque portefeuille d'instruments financiers et, grâce à une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes sur créances.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

À chaque date de clôture, la Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante de l'exposition au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture au risque de défaillance à compter de la date de la comptabilisation initiale. L'appréciation prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs.

Habituellement, l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit à l'égard des portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts autres qu'aux particuliers tient compte des perspectives macroéconomiques, du jugement de la direction, des défauts et de la surveillance. Les facteurs macroéconomiques prospectifs forment une composante clé des perspectives macroéconomiques. L'importance et la pertinence de chaque facteur macroéconomique particulier dépendent du type de produit, des caractéristiques des instruments financiers, de l'emprunteur ainsi que de la région géographique. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles. En ce qui concerne les défauts et la surveillance, il existe une présomption réfutable d'augmentation importante du risque de crédit de l'instrument financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Portefeuille de prêts aux particuliers – Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l'appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que de la variation absolue de PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers – La Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI) pour ses expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers. Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Durée de vie attendue

Pour évaluer les pertes sur créances attendues, la Banque tient compte de la période contractuelle maximale l'exposant au risque de crédit. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Dans le cas de certaines facilités de crédit renouvelable, telles les cartes de crédit, la durée de vie attendue est estimée en fonction de la période au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit et de la manière dont les pertes sur créances sont atténuées par des interventions de la direction.

Présentation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs financiers.
- Instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune correction de valeur n'est comptabilisée à l'état de la situation financière, car la valeur comptable de ces actifs correspond à leur juste valeur. Le compte de correction de valeur est toutefois établi et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global.
- Risques de crédit hors bilan tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie : à titre de provision dans les autres passifs.

Actifs financiers modifiés

Si les modalités d'un actif financier sont modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif, une évaluation est effectuée pour déterminer si l'actif financier existant doit être décomptabilisé. Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la date de création continue d'être utilisée pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Lorsque la modification entraîne une décomptabilisation, le nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur à la date de modification. La date de modification correspond également à la date de création de ce nouvel actif.

La Banque peut modifier les modalités contractuelles des prêts pour des raisons commerciales ou des raisons de crédit. Les modalités d'un prêt en règle peuvent être modifiées pour des raisons commerciales afin d'offrir une tarification concurrentielle aux emprunteurs. Les prêts sont également modifiés pour des raisons de crédit dans le cas où les modalités contractuelles sont modifiées de manière à accorder des conditions avantageuses à un emprunteur qui pourrait être en difficulté financière.

Toutes les modifications de modalités contractuelles d'actifs financiers peuvent donner lieu à la décomptabilisation de l'actif d'origine lorsque les changements des modalités des prêts sont considérés comme étant importants. Ces modalités comprennent le taux d'intérêt, le montant autorisé, la durée ou le type de garantie sous-jacente. Le prêt initial est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à sa juste valeur. La différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la juste valeur du nouvel actif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

En ce qui concerne tous les prêts, productifs ou dépréciés, dont le changement de modalités n'a pas donné lieu à une décomptabilisation, la valeur comptable brute du prêt modifié est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie modifiés établie selon le taux d'intérêt effectif initial. Tout profit ou toute perte découlant de la modification est comptabilisé au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Définition de défaut

La Banque considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;

États financiers consolidés

- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Banque considère qu'un actif financier est en défaut et le classe comme étant douteux lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme étant en défaut lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours, à moins que des informations raisonnables et justifiables ne démontrent qu'un critère de retard plus élevé pour constater un défaut est approprié.

Politique de radiation

La Banque radie un instrument financier douteux (et le compte de correction de valeur connexe), en tout ou en partie, lorsque son recouvrement est peu probable. Dans le cas des actifs financiers garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la même façon de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours sont radiées. Au cours des périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés est porté au crédit de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net.

Prêts acquis

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Par conséquent, aucune correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. Les prêts acquis appartiennent à l'une des deux catégories suivantes : prêts productifs ou prêts dépréciés dès leur acquisition.

Les prêts productifs acquis sont comptabilisés de la même manière que les prêts productifs consentis et ils sont traités à l'étape 1 à la date d'acquisition. Ils feront l'objet d'une correction de valeur pour pertes sur créances sur 12 mois qui sera comptabilisée à titre de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net. L'ajustement de la juste valeur établi pour ces prêts à la date d'acquisition est amorti par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée de ces prêts.

Les prêts acquis dépréciés dès leur acquisition sont traités à l'étape 3 et peuvent toujours faire l'objet d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de toute leur durée. Toute variation des flux de trésorerie attendus depuis la date de l'acquisition donne lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas, à la clôture de toutes les périodes de présentation de l'information financière postérieures à la date d'acquisition.

Modification d'instruments financiers découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence – modifications de la phase 2

Lorsque la base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier évalué au coût amorti change en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence (la « réforme des TIO »), la Banque met à jour le taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier de la même façon que pour un instrument financier à taux variable et elle ne décomptabilise ni n'ajuste sa valeur comptable (mesure de simplification). La mesure de simplification est utilisée uniquement lorsque le changement nécessaire découle directement de la réforme des TIO et que la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est équivalente à la base précédente sur le plan économique. Si des changements sont apportés à un actif financier ou à un passif financier en plus de ceux que la réforme des taux d'intérêt de référence requiert d'apporter à la base de détermination des flux de trésorerie contractuels, la Banque met d'abord à jour les intérêts effectifs afin de refléter le changement exigé par la réforme des TIO et elle applique ensuite ses méthodes à la modification ou à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de la valeur est portée au débit ou au crédit des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») exigent l'achat de titres par la Banque auprès d'une contrepartie et qu'une entente soit conclue pour revendre les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque revend les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés à la Banque. La Banque a le droit de liquider les titres achetés en cas de défaut d'une contrepartie. Pour leur part, les titres mis en pension (les « mises en pension ») exigent la vente de titres par la Banque à une contrepartie et qu'une entente soit conclue simultanément pour racheter les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque rachète les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés de la Banque. La contrepartie a le droit d'utiliser la garantie donnée par la Banque en cas de défaut.

Ces ententes sont traitées comme un accord de financement garanti et sont initialement comptabilisées au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif à l'état consolidé du résultat net.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert dans les obligations relatives aux titres vendus à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites à l'état consolidé du résultat net.

Prêts et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La Banque comptabilise les garanties en trésorerie données ou reçues dans les « Titres mis en pension » ou les « Titres pris en pension », respectivement. Les revenus d'intérêt sur les garanties en trésorerie données et les charges d'intérêts sur les garanties en trésorerie reçues ainsi que les revenus de prêts et les frais d'emprunt de titres sont présentés dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix de marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction, au risque de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même que pour son propre compte.

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés autonomes séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte à l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés qui sont séparés du contrat hôte sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Comptabilité de couverture

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Également, la Banque a mis en œuvre les exigences de l'IFRS 9 en matière de présentation d'informations additionnelles sur la comptabilité de couverture se rapportant aux modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est éminemment probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture.

La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts à l'intérieur d'une fourchette de 80 % à 125 %. Cette appréciation comprend une comparaison des conditions essentielles de l'élément couvert et de l'élément de couverture, ainsi qu'une analyse de régression, afin de déterminer i) s'il est attendu que la relation de couverture soit très efficace par la suite (appréciation prospective de l'efficacité); et ii) si la couverture était très efficace durant la période désignée (appréciation rétrospective de l'efficacité). Lors de l'appréciation prospective de l'efficacité d'une relation de couverture directement touchée par la réforme des TIO, la Banque suppose que le taux d'intérêt de référence n'est pas modifié par suite de la réforme des TIO. Lors de l'appréciation rétrospective de l'efficacité de la couverture, lorsque la relation de couverture directement touchée par la réforme des TIO se trouve à l'extérieur de la fourchette de 80 % à 125 % uniquement en raison de la réforme des TIO, la Banque continuera d'appliquer la comptabilité de couverture tant que les autres exigences à cet effet seront remplies.

Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net. Lorsque la base de détermination des flux de trésorerie contractuels de relations de couverture existantes change par suite de la réforme des TIO, la Banque modifie la documentation des couvertures sans mettre fin à la relation de couverture. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie pour lesquelles le taux d'intérêt de référence change par suite de la réforme des TIO, la Banque estime que la réserve de couverture correspondante figurant dans les AÉRG se fonde sur le taux de référence de rechange lorsqu'elle détermine si les flux de trésorerie futurs couverts

sont susceptibles de se produire. En ce qui a trait aux changements apportés en plus de ceux requis par la réforme des TIO, la Banque détermine d'abord si les changements additionnels entraînent la cessation des relations de couverture avant d'appliquer l'exemption. En outre, lorsqu'elle détermine le risque couvert, la Banque peut désigner une composante de risque du taux d'intérêt de référence de rechange qui n'est pas actuellement séparément identifiable, car elle s'attend raisonnablement à ce que le taux d'intérêt de référence de rechange devienne séparément identifiable dans un horizon de 24 mois à compter du moment de la première désignation.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, l'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le cumul de l'ajustement de la juste valeur de l'élément couvert est amorti dans les « Revenus d'intérêts » sur la durée restante jusqu'à l'échéance ou radié dans les « Revenus autres que d'intérêts » directement si l'élément couvert cesse d'exister. La Banque utilise des couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs-dépôts et les débentures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et les swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans le résultat net. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, le cumul du profit ou de la perte latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans les « Revenus d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel » étant donné que la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Toutefois, si l'élément couvert est décomptabilisé ou si on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le profit ou la perte latent est reclassé immédiatement dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel ». La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les revenus et les charges prévus dont la réalisation est éminemment probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs-dépôts, les débentures subordonnées et les transactions prévues dont la réalisation est éminemment probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps sur rendement total, des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères.

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie de transactions prévues qui sont directement touchées par la réforme des TIO, la Banque suppose que le taux d'intérêt de référence ne sera pas modifié par suite de la réforme des TIO aux fins de l'appréciation servant à déterminer si les transactions sont hautement probables ou s'il est toujours attendu que les transactions se produisent.

Couvertures d'investissement net

Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des activités à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – jusqu'à 40 ans; agencements – jusqu'à 15 ans; matériel – de 3 ans à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail déterminée par la Banque. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges autres que d'intérêts – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant détenu en vue de la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions d'entreprises. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs

engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquiescer une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, un passif financier est comptabilisé en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui-ci est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net;
- les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée;
- les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net;
- les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par l'application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Le capital qui n'est pas directement attribué est ventilé entre les UGT de façon proportionnelle. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur d'utilité s'entend de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Pour déterminer la valeur d'utilité, il faut faire preuve de jugement dans l'estimation des flux de trésorerie attendus, du taux d'actualisation et du taux de croissance final. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les budgets et les plans approuvés par la direction, qui tiennent compte des tendances du marché, des conditions macroéconomiques, des prévisions de résultats et de la stratégie commerciale de l'UGT. Le taux d'actualisation est fondé sur le coût en capital, tandis que le taux de croissance final est fondé sur les prévisions de croissance à long terme dans les pays concernés.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie s'entend du prix qui serait reçu pour la vente de l'UGT lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, moins les coûts de sortie, à la date d'évaluation. La Banque détermine la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par les multiples de valorisation et les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou encore générées en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des contrats, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

L'évaluation initiale des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 ans à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 ans à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation uniquement lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test à chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporaires, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporaires soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués à chaque date de clôture. Il est possible que des passifs et des charges d'impôt additionnels soient inscrits dans l'avenir, selon l'approbation des positions fiscales de la Banque par les autorités fiscales compétentes dans les territoires où celle-ci mène des activités.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

À la passation d'un contrat, la Banque apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsque la Banque est le preneur, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme ayant une durée de 12 mois ou moins ainsi que pour les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour les contrats de location à court terme et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Banque comptabilise en charges le paiement au titre de la location associé à ces contrats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Actif

Un actif au titre du droit d'utilisation est un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, lequel se fonde sur le montant initial de l'obligation locative, majoré de tous les coûts directs engagés et de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des incitatifs à la location reçus, ainsi que des coûts estimatifs de démantèlement.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite évalué au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, s'il en est. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de sa durée d'utilité, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. L'amortissement est comptabilisé dans les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles à l'état consolidé du résultat net. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Obligation

À la date de début, la Banque évalue initialement l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, déterminée selon son taux d'emprunt marginal, qui tient compte du risque de crédit de la Banque et de l'environnement économique dans lequel le contrat de location est conclu. L'obligation locative est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si la Banque modifie son appréciation de la question à savoir si elle exercera une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le poste « Charges d'intérêts – Autres » de l'état consolidé du résultat net.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

Présentation

La Banque présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les « Immobilisations corporelles » tandis que les obligations locatives sont présentées dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière.

Détermination de la durée du contrat de location

La probabilité que la Banque exerce l'option de renouvellement d'un contrat de location est déterminée en évaluant si la Banque a la « certitude raisonnable » d'exercer cette option. La Banque aura la certitude raisonnable d'exercer une option lorsque des facteurs créeront un incitatif économique important de le faire. Cette évaluation tient compte des critères suivants : emplacements clés dans son réseau de succursales, emplacements où elle a affecté des dépenses importantes à la rénovation, apport au bénéfice, valeur des emplacements selon le contexte économique en vigueur et durée restante des contrats de location en place.

Provisions

Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance

Les primes brutes au titre des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées en revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Les primes brutes au titre des autres contrats d'assurance, principalement des contrats d'assurance dommages, sont comptabilisées en revenus sur la durée des contrats. Les primes non gagnées représentent la partie des primes souscrites pour l'exercice visé ayant trait à la période de risque après la date de clôture. Les recouvrements au titre des demandes de règlement sont comptabilisés en résultat net dans la même période que les sinistres connexes.

Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance-vie reflètent le coût de toutes les demandes survenues durant l'exercice. Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance dommages comprennent les demandes réglées et les variations des passifs au titre des demandes non réglées. Les primes d'assurance cédées à des réassureurs sont passées en charges dans la même période que les primes des contrats d'assurance directs auxquels elles se rapportent.

Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements spécifiés de manière à rembourser le porteur pour une perte subie par celui-ci si un débiteur donné omet de verser un paiement exigible aux termes des modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges (revenus) d'intérêts, le coût (crédit) des services passés, le profit (la perte) au règlement et les frais de gestion sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des charges (revenus) d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés (ou le crédit) est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant des gains et des pertes actuariels, de l'incidence sur la juste valeur des actifs du plafonnement de l'actif et de l'excédent ou de l'insuffisance du rendement des actifs des régimes sur les revenus d'intérêts sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Régimes à cotisations définies

Les coûts de ces régimes correspondent aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passées en charges.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt qui sont détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable brute de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument et faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts connexes, sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Si la Banque révisé ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant à la JVAÉRG. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Une fois que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont différées et amorties dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt si le rendement conservé par la Banque est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans les revenus d'intérêts tirés du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts.

Revenus tirés des frais et des commissions

Les revenus sont comptabilisés une fois que le client de la Banque a obtenu le contrôle du service. Il y a transfert du contrôle lorsque le client de la Banque a la capacité de décider de l'utilisation des services bancaires et d'en retirer des avantages et lorsque les obligations de prestation contractuelles envers le client ont été remplies. La Banque comptabilise les revenus avant déduction des charges lorsqu'elle agit pour son propre compte dans la prestation d'un service au client et après déduction des charges lorsqu'elle agit comme mandataire pour ces services. Pour déterminer si la Banque agit pour son propre compte ou comme mandataire, une part importante de jugement est nécessaire sur la question de savoir si cette dernière a le contrôle de ces services avant que ceux-ci ne soient transférés au client. De temps à autre, la Banque peut recevoir une contrepartie variable, comme des commissions de performance. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est hautement probable que la Banque n'aura pas besoin de contrepasser un montant important de revenus.

Les revenus sur cartes comprennent les commissions d'interchange, les frais annuels et les autres frais sur cartes. Les commissions d'interchange correspondent à un pourcentage du montant de la transaction et elles sont comptabilisées à la date de la transaction. Les frais annuels sont constatés en résultat sur 12 mois. Les autres frais sur cartes sont fondés sur les transactions et sont constatés à la date de la transaction.

La Banque exploite divers programmes de fidélisation qui permettent aux clients d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. Les passifs au titre des programmes de fidélisation font l'objet d'une réévaluation périodique visant à refléter le coût prévu de l'échange. Lorsque le client peut échanger les points contre des crédits, le coût du programme de fidélisation est présenté déduction faite des frais sur cartes. Lorsque les points ne peuvent être échangés que contre des biens ou des services, les revenus d'interchange attribués aux primes de fidélité sont comptabilisés au moment de l'échange contre des récompenses. Les frais de récompenses sont comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts.

Les frais liés aux services bancaires comprennent les frais gagnés sur les activités de dépôt de particuliers, d'entreprises et d'administrations publiques. Les frais liés aux dépôts de particuliers comprennent les frais de tenue de compte et divers services liés aux transactions. Les frais liés aux dépôts d'entreprises et d'administrations publiques comprennent les services de gestion des dépôts et de la trésorerie liés aux entreprises ainsi que d'autres services de gestion de la trésorerie. Ces frais sont constatés à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients.

Les commissions de crédit comprennent les commissions perçues pour la prestation de services au titre des lettres de crédit et de garanties, des engagements de prêt, des acceptations bancaires et des ententes de syndication de prêts. Ces commissions sont constatées à la date de la transaction ou au fur et à mesure que les services sont fournis sur la base des ententes contractuelles avec les clients.

Les honoraires liés aux fonds communs de placement comprennent les frais de gestion et d'administration gagnés dans le cadre des activités de gestion de patrimoine de la Banque. Ces frais sont calculés en pourcentage de la valeur liquidative du fonds et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus. De temps à autre, la Banque peut également comptabiliser des commissions de performance provenant de certains fonds. Ces commissions ne sont comptabilisées que lorsqu'il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de courtage se rapportent aux commissions gagnées pour la prestation de services de courtage de plein exercice et à escompte aux clients. Ces commissions sont convenues contractuellement et peuvent être basées sur des actifs ou liées à des transactions individuelles. Elles sont constatées au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients ou à la date de la transaction.

Les frais de gestion de placements et frais de fiducie comprennent les services administratifs, les services de fiducie et d'autres services de placement fournis aux clients. Ces frais sont convenus contractuellement et peuvent être liés à la valeur du portefeuille ou à des transactions individuelles. Ces frais sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis aux clients, dans la mesure où il est fortement improbable qu'un important ajustement à la baisse des revenus se produise.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils ont trait aux commissions et aux honoraires gagnés pour les services fournis aux clients relativement au placement de titres de créance et de capitaux propres. Ces commissions et honoraires comprennent également les services aux clients dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de restructurations financières et d'autres activités de financement d'entreprises. Ces commissions et honoraires sont constatés lorsque le service a été rendu ou que des jalons contractuels ont été franchis. Les commissions d'exécution et d'achèvement sont des contreparties variables qui dépendent habituellement de la conclusion fructueuse d'une transaction.

Les autres honoraires et commissions comprennent les commissions perçues sur la vente de produits d'assurance de tiers aux clients de la Banque. Ces honoraires et commissions sont constatés lorsque l'obligation de prestation est remplie.

Charges liées aux frais et aux commissions

Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés lorsque le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende en ce qui a trait aux titres cotés en bourse.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renoncations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » sont portés dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en circulation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renoncations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Pour ce qui est des options sur actions classiques et des droits à l'appréciation d'actions, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir sur le plan économique la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Dividendes sur les actions

Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et les autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme un passif et portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et ne sont plus à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle

La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte quatre secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie du Groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'exploitation. Ces secteurs d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs d'activité se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs d'activité selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Bénéfice par action (BPA)

Le BPA de base est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le BPA dilué est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du BPA dilué.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du BPA dilué est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat. Lors de la survenance des éventualités précisées dans les instruments liés aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), le nombre d'actions ordinaires supplémentaires liées aux débetures subordonnées FPUNV, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnées FPUNV, de billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV repose sur une formule de conversion automatique comme il est décrit dans les suppléments de prospectus.

4 Réforme des taux d'intérêt de référence

Aperçu

La publication des échéances à un jour et à douze mois du taux interbancaire offert à Londres en dollars américains (le « TIOL en dollars américains ») a cessé, et les échéances à un mois, à trois mois et à six mois du TIOL en dollars américains sont devenues non représentatives le 30 juin 2023. Ces échéances non représentatives seront publiées de façon synthétique jusqu'au 30 septembre 2024, afin de permettre aux participants du marché d'utiliser ces taux dans les contrats existants. La Banque a transféré avec succès tous ses contrats du TIOL en dollars américains à des taux de rechange sans risque au moyen de modifications avant le 30 juin 2023 ou de dispositions de substitution.

Comme il a été annoncé par Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, les échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du taux offert en dollars canadiens (« Canadian Dollar Offered Rate » ou « CDOR ») continueront d'être publiées jusqu'au 28 juin 2024 (la « date de fin »). Le BSIF s'attend à ce que les IFF fassent la transition des transactions utilisant le taux CDOR vers les taux moyens des opérations de pension à un jour (CORRA) avant la date de fin.

Le 5 septembre 2023, CanDeal Benchmark Solutions et TMX Datalinx ont lancé les taux de référence CORRA à terme de un mois et de trois mois. Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a annoncé que, après le 1^{er} novembre 2023, tous les nouveaux contrats de prêt devront s'appuyer uniquement sur le CORRA à un jour, le CORRA à terme ou le taux préférentiel plutôt que le taux CDOR ou le taux des acceptations bancaires.

Le passage du CDOR au CORRA entraîne certains risques liés à la transition et aux marchés. Ces risques, dont la volatilité accrue, le manque de liquidité et la lenteur de l'adoption des pratiques de substitution recommandées par le secteur, pourraient toucher les participants au marché. En plus de ces risques inhérents, la Banque est exposée au risque d'exploitation découlant de la renégociation de contrats, de la capacité technologique d'émettre et de négocier des produits s'appuyant sur les taux de référence de rechange indiqués plus haut et du comportement des clients et des contreparties.

Le plan de transition de la Banque s'harmonise avec la feuille de route détaillée sur la transition des taux CDOR et ses grandes étapes publiée par le Groupe de travail sur le TARCOM. Depuis le 30 juin 2023, tous les nouveaux dérivés et nouvelles transactions sur titres de la Banque doivent s'appuyer sur les taux de référence CORRA, sauf exceptions permises. En raison du retrait des taux CDOR, les facilités d'emprunt fondées sur les acceptations bancaires utiliseront désormais des taux de rechange comme le taux CORRA ou le taux préférentiel. Les titres fondés sur les acceptations bancaires, qui sont émis en lien avec les facilités d'emprunt fondées sur les acceptations bancaires, cesseront d'être émis après le retrait des taux CDOR et seront remplacés par d'autres instruments du marché monétaire à court terme.

Le programme de transition a pour objet d'aborder les risques en déterminant les expositions et les contrats s'appuyant sur le CDOR, en évaluant le libellé des contrats en vigueur dans l'éventualité où le CDOR cesserait d'être publié ou disponible, en développant la capacité d'émettre et de négocier des produits s'appuyant sur le CORRA et en communiquant avec les clients et les contreparties au sujet des faits nouveaux dans le secteur se rapportant au retrait du CDOR. Le programme de transition prévoit la communication de mises à jour trimestrielles au comité de surveillance de la réglementation de la Banque ainsi que de mises à jour annuelles au comité de gestion du risque du conseil d'administration à l'égard de l'avancement des plans de transition visant la migration des produits s'appuyant sur le CDOR de la Banque vers le CORRA et la mise à niveau des systèmes et des processus. En outre, la Banque fournit au BSIF des mises à jour régulières sur le retrait du CDOR.

Actifs et passifs financiers non dérivés

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque au CDOR (un mois, deux mois et trois mois) relativement aux actifs et passifs financiers non dérivés au 31 octobre 2023 qui n'ont pas encore effectué la transition au CORRA. Ces expositions pourraient demeurer en cours jusqu'à la fin de l'utilisation du CDOR et feront donc la transition dans l'avenir.

(en millions de dollars)	Valeur comptable	
	Au 31 octobre 2023	Au 31 octobre 2022
	CDOR échéant après le 28 juin 2024	CDOR échéant après le 28 juin 2024
Actifs financiers non dérivés ¹⁾	45 512 \$	24 146 \$
Passifs financiers non dérivés ²⁾	40 644	24 256

1) Les actifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des titres de créance, des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations (le compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'a pas été déduit des titres de créance, des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations évalués au coût amorti).

2) Les passifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des dépôts, des acceptations, des obligations relatives aux titres vendus à découvert, des débetures subordonnées et des autres passifs.

Dérivés et engagements non prélevés

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque au CDOR (un mois, deux mois et trois mois) relativement aux dérivés et aux engagements non prélevés au 31 octobre 2023 qui n'ont pas encore effectué la transition au CORRA. Ces expositions pourraient demeurer en cours jusqu'à la fin de l'utilisation du CDOR et feront donc la transition dans l'avenir.

(en millions de dollars)	Valeur notionnelle	
	Au 31 octobre 2023	Au 31 octobre 2022
	CDOR échéant après le 28 juin 2024	CDOR échéant après le 28 juin 2024
Dérivés		
Swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie ¹⁾	1 264 325 \$	1 025 373 \$
Swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies ¹⁾	122 729	122 718
Autres ²⁾	23 811	3 574
Engagements non prélevés	22 265	4 787

1) En ce qui a trait aux swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et aux swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies dont les deux branches s'appuient sur des taux directement touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence, le montant notionnel pertinent pour chaque branche est inclus afin de refléter les risques liés à la réforme pour chacun des taux.

2) Les autres dérivés comprennent les contrats à terme standardisés, les swaps sur rendement total et les options.

Dérivés de couverture

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque au CDOR (un mois, deux mois et trois mois) relativement aux dérivés de couverture au 31 octobre 2023 qui n'ont pas encore effectué la transition au CORRA. Ces expositions demeureront en cours jusqu'à la fin de l'utilisation du CDOR et feront donc la transition dans l'avenir.

(en millions de dollars)

	Au 31 octobre 2023	Au 31 octobre 2022
	CDOR échéant après le 28 juin 2024 ¹⁾	CDOR échéant après le 28 juin 2024 ¹⁾
Dérivés de couverture ²⁾	114 113 \$	109 253 \$

1) En ce qui a trait aux swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie dont les deux branches s'appuient sur des taux directement touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence, le montant notionnel pertinent pour chaque branche est inclus afin de refléter les risques liés à la réforme pour chacun des taux.

2) En ce qui a trait aux swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies lorsqu'une branche variable en dollars canadiens est ajoutée afin de créer deux instruments de couverture distincts, le montant notionnel pertinent de chaque instrument est inclus dans le tableau ci-dessus.

5 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les exigences édictées par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2023

Contrats d'assurance

L'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui vient remplacer l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit un cadre exhaustif de comptabilisation, d'évaluation et de présentation pour les contrats d'assurance et elle entre en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2023. La norme doit être adoptée de manière rétrospective intégrale; si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées.

La Banque a évalué les données et les hypothèses nécessaires pour appliquer l'IFRS 17 et elle a déterminé que l'approche rétrospective intégrale pouvait être mise en œuvre pour ses contrats à court terme et que la méthode de la juste valeur était requise pour ses contrats à long terme. Les contrats à court terme appliquent la méthode de la répartition des primes, qui exige que la prime attendue soit comptabilisée en résultat sur la période de couverture et qu'un passif soit établi lorsque des entrées de trésorerie sont reçues avant la comptabilisation des primes en revenus d'assurance. Pour les contrats à long terme, l'adoption de l'IFRS 17 entraînera la comptabilisation de flux de trésorerie nécessaires à l'exécution fondés sur des pondérations probabilistes et un ajustement lié au risque non financier pour les groupes de contrats. Dans la mesure où l'on s'attend à ce que ces groupes de contrats soient rentables, un passif au titre de la marge sur services contractuels est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, lequel représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés à l'état consolidé du résultat net sur la durée de vie du contrat. Les revenus d'assurance sont gagnés sur la période des sinistres attendus, le risque étant éliminé à mesure que la couverture est fournie. Pour tous les contrats d'assurance, les pertes sur les contrats déficitaires sont immédiatement comptabilisées en résultat.

L'IFRS 17 doit être appliquée par la Banque à compter du 1^{er} novembre 2023 et la Banque prévoit adopter cette norme en retraitant les résultats de l'exercice comparatif à compter de la date de transition du 1^{er} novembre 2022. L'incidence prévue de l'application de l'IFRS 17 au solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition n'est pas significative.

6 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2023	2022
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	10 173 \$	11 065 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	80 139	54 830
Total	90 312 \$¹⁾	65 895 \$ ¹⁾

1) Déduction faite de comptes de correction de valeur de 7 \$ (2022 – 4 \$).

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 5 758 millions de dollars (2022 – 5 958 millions de dollars), et ces soldes sont inclus dans les montants présentés ci-dessus.

7 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. La juste valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques correspond à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs.

Un processus de vérification indépendante des prix est entrepris en vue d'évaluer l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources approuvées d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des bourses et des services d'établissement des prix. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Au moins une fois par année, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché et la fiabilité des quantités offertes sur le marché.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Ces opérations de gré à gré sont évaluées au moyen de modèles internes qui optimisent le recours à des données observables pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque la juste valeur est fondée entièrement sur des données de marché importantes observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif peuvent être évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit poser des jugements importants dans le choix des méthodes d'évaluation et des données des modèles. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 174 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations relatives aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit parce qu'il s'agit d'éléments à court terme, soit parce que leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts détenus à des fins de transaction comprennent les prêts visant des activités de tenue de marché, les prêts qui servent de couverture aux swaps sur rendement total et les prêts hypothécaires acquis regroupés aux fins d'opérations de titrisation. Les prêts détenus à des fins de transaction visant des activités de tenue de marché ou qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque. Les prêts hypothécaires acquis qui sont détenus avant les opérations de titrisation sont évalués au moyen de données observables provenant du marché des TH.

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fiables fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix, qui établissent la juste valeur à l'aide de données d'évaluation observables seulement, qui sont importantes à l'égard de la juste valeur globale.

Dans le cas des titres pour lesquels de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque a recours à un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument qui sont des données observables, comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat.

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix cotés non ajustés provenant de fournisseurs de données de marché indépendants ou de courtiers tiers sur des marchés actifs. Lorsque des prix directement tirés de marchés actifs ne sont pas disponibles, l'évaluation est effectuée au moyen d'une approche d'évaluation fondée sur les rendements. Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires. La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit et les courbes de taux d'intérêt. Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendante des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus ni aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix provenant de fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données importantes utilisées pour établir le prix de ces instruments.

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers et des fournisseurs indépendants de données de marché. Dans certains rares cas, on peut utiliser un modèle interne d'établissement des prix s'appuyant sur des données non observables qui sont importantes à l'égard de la juste valeur.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est. Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres d'entités non cotées, lorsque des prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage de la valeur de l'actif net sous-jacente tirée des états du commandité tiers.

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'évaluation observables comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation à l'aide de données de marché observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Les produits dérivés évalués selon une méthode d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables telles que la volatilité, la corrélation et les courbes des prix à terme peuvent inclure les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats d'options, contrats sur marchandises et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs.

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires.
- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir, ajustées pour tenir compte des pertes sur créances prévues liées au portefeuille.
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs selon des taux d'intérêt estimés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir.
- La juste valeur de tous les prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la protection de crédit, s'il en est, acquise par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit.

Dépôts

Il est présumé que la juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est égale à la valeur comptable.

La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables de particuliers au Canada est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires.

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché.

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt estimés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir.

En ce qui a trait aux billets structurés contenant des dérivés incorporés qui sont séparés de billets classiques, la juste valeur des dérivés incorporés est établie au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données observables sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions.

Certains dépôts désignés comme étant à la JVRN sont des billets structurés. Leur taux nominal et leurs modalités de remboursement peuvent être liés à la performance de paramètres du marché, tels que les taux d'intérêt, le rendement des actions et les cours de change. La juste valeur de ces billets structurés est déterminée au moyen de modèles qui intègrent des données de marché observables, telles que les courbes de taux d'intérêt, les cours des actions, la volatilité des actions et les cours de change. Certains billets structurés pourraient utiliser des données non observables importantes dans les modèles servant à leur évaluation, telles que la volatilité des taux d'intérêt et la corrélation des actions.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent inclure des titres de créance et de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer cette juste valeur est fondée sur les cours de marché, lorsque de tels cours existent sur des marchés actifs.

Débitures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des débitures subordonnées, y compris les débitures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires. La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle ou des prix du marché pour des instruments assortis de durées et de risques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

	2023		2022	
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Actifs :				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	90 312 \$	90 312 \$	65 895 \$	65 895 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	117 868	117 868	113 154	113 154
Titres pris en pension et titres empruntés	199 325	199 325	175 313	175 313
Instruments financiers dérivés	51 340	51 340	55 699	55 699
Titres de placement – JVAÉRG et JVRN	86 253	86 253	86 398	86 398
Titres de placement – coût amorti	29 816	31 984	22 443	23 610
Prêts	736 366	750 911	729 149	744 987
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	18 628	18 628	19 494	19 494
Autres actifs financiers	26 677	26 677	27 394	27 394
Passifs :				
Dépôts	942 112	952 333	904 033	916 181
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	26 779	26 779	22 421	22 421
Acceptations	18 718	18 718	19 525	19 525
Obligations liées aux titres vendus à découvert	36 403	36 403	40 449	40 449
Instruments financiers dérivés	58 660	58 660	65 900	65 900
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	160 007	160 007	139 025	139 025
Débitures subordonnées	9 358	9 693	8 038	8 469
Autres passifs financiers	49 276	51 215	45 723	46 682

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement à la JVAÉRG, des instruments dérivés et des instruments financiers évalués ou désignés comme étant à la JVRN est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023				2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente :								
Actifs :								
Métaux précieux¹⁾	– \$	937 \$	– \$	937 \$	– \$	543 \$	– \$	543 \$
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	–	7 540	4	7 544	–	7 811	–	7 811
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	13 766	3 603	–	17 369	10 139	4 595	–	14 734
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	5 299	4 154	–	9 453	4 299	5 978	–	10 277
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	11 218	–	–	11 218	11 957	–	–	11 957
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	19	10 626	–	10 645	15	8 287	–	8 302
Titres de sociétés et autres titres de créance	3 431	7 748	–	11 179	2 367	8 976	1	11 344
Titres de capitaux propres	47 665	67	16	47 748	46 698	224	11	46 933
Autres	–	2 712	–	2 712	–	1 796	–	1 796
	81 398 \$	36 450 \$	20 \$	117 868 \$	75 475 \$	37 667 \$	12 \$	113 154 \$
Titres de placement²⁾								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	7 674 \$	4 713 \$	– \$	12 387 \$	4 947 \$	6 055 \$	– \$	11 002 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	3 695	3 451	–	7 146	2 029	3 400	–	5 429
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	25 058	3 640	–	28 698	32 412	2 824	–	35 236
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 527	28 891	–	31 418	3 217	24 487	–	27 704
Titres de sociétés et autres titres de créance	–	2 512	40	2 552	40	1 874	48	1 962
Titres de capitaux propres	2 010	333	1 709	4 052	3 210	215	1 640	5 065
	40 964 \$	43 540 \$	1 749 \$	86 253 \$	45 855 \$	38 855 \$	1 688 \$	86 398 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	15 942 \$	– \$	15 942 \$	– \$	15 193 \$	17 \$	15 210 \$
Contrats de change et sur l'or	–	29 465	2	29 467	–	32 223	–	32 223
Contrats sur titres de capitaux propres	54	3 066	27	3 147	332	2 209	20	2 561
Dérivés de crédit	–	342	2	344	–	780	–	780
Contrats sur marchandises	–	2 430	10	2 440	–	4 912	13	4 925
	54 \$	51 245 \$	41 \$	51 340 \$	332 \$	55 317 \$	50 \$	55 699 \$
Passifs :								
Dépôts³⁾								
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	26 779	–	26 779	–	22 421	–	22 421
Obligations liées aux titres vendus à découvert	29 921	6 482	–	36 403	35 059	5 387	3	40 449
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	–	25 079	2	25 081	–	22 842	12	22 854
Contrats de change et sur l'or	–	28 013	–	28 013	–	35 634	–	35 634
Contrats sur titres de capitaux propres	135	3 106	17	3 258	636	3 063	21	3 720
Dérivés de crédit	–	27	1	28	–	25	–	25
Contrats sur marchandises	–	2 274	6	2 280	–	3 660	7	3 667
	135 \$	58 499 \$	26 \$	58 660 \$	636 \$	65 224 \$	40 \$	65 900 \$
Instruments non comptabilisés à la juste valeur⁴⁾ :								
Actifs :								
Titres de placement – coût amorti	1 627 \$	28 189 \$	– \$	29 816 \$	2 086 \$	20 357 \$	– \$	22 443 \$
Prêts ⁵⁾	–	–	415 738	415 738	–	–	407 267	407 267
Passifs :								
Dépôts ⁵⁾	–	425 251	–	425 251	–	365 134	–	365 134
Débiteures subordonnées	–	9 358	–	9 358	–	8 038	–	8 038
Autres passifs	–	24 651	–	24 651	–	23 679	330	24 009

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu, diminués des coûts de la vente.

2) Compte non tenu des titres de créance évalués au coût amorti de 31 984 \$ (31 octobre 2022 – 23 610 \$).

3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés des passifs au titre des billets structurés comptabilisés au coût amorti.

4) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.

5) Ces montants représentent des instruments à taux fixe.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 octobre 2023 englobent des prêts, des obligations de sociétés structurées, des titres de capitaux propres et des dérivés complexes.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Les soldes positifs représentent des actifs, alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs, alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

	Au 31 octobre 2023						Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus ¹⁾
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2022	Profits (pertes) comptabilisés en résultat	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	
(en millions de dollars)							
Actifs détenus à des fins de transaction							
Prêts	– \$	– \$	– \$	5 \$	– \$	(1)\$	4 \$
Titres de sociétés et autres titres de créance	1	–	–	–	–	(1)	–
Titres de capitaux propres	11	–	–	3	(33)	35	16
	12	–	–	8	(33)	33	20
Titres de placement							
Titres de sociétés et autres titres de créance	48	(3)	3	–	(8)	–	40
Titres de capitaux propres	1 640	59	13	233	(135)	(101)	1 709
	1 688	56	16	233	(143)	(101)	1 749
Instruments financiers dérivés – actifs							
Contrats de taux d'intérêt	17	(2)	–	3	(6)	(12)	–
Contrats de change et contrats sur l'or	–	–	–	2	–	–	2
Contrats sur titres de capitaux propres	20	(3)	–	6	(1)	5	27
Contrats de crédit	–	(2)	–	4	–	–	2
Contrats sur marchandises	13	(3)	–	–	–	–	10
Instruments financiers dérivés – passifs							
Contrats de taux d'intérêt	(12)	–	–	(2)	3	9	(2)
Contrats sur titres de capitaux propres	(21)	(3)	–	(18)	3	22	(17)
Contrats de crédit	–	1	–	(2)	–	–	(1)
Contrats sur marchandises	(7)	1	–	–	–	–	(6)
	10	(11)	–	(7)	(1)	24	15
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(3)	–	–	–	3	–	–
Total	1 707 \$	45 \$	16 \$	234 \$	(174)\$	(44)\$	1 784 \$

1) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

2) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus tirés des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

	Au 31 octobre 2022						
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2021	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2022
(en millions de dollars)							
Actifs détenus à des fins de transaction	41 \$	(2)\$	– \$	3 \$	(32)\$	2 \$	12 \$
Titres de placement	1 348	282	(1)	363	(231)	(73)	1 688
Instruments financiers dérivés	1	(8)	–	4	–	13	10
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(139)	23	–	(22)	12	126	–
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	–	–	(2)	3	(4)	(3)

1) Les profits ou les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation ainsi que leur précision ou leur caractère observable deviennent disponibles. La Banque comptabilise les transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs vers un autre à la clôture de l'exercice où les transferts ont lieu.

Les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1 et 2, selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de prix cotés sur un marché actif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 413 millions de dollars, des titres de placement de 1 204 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 114 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 758 millions de dollars, des titres de placement de 752 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 169 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 705 millions de dollars, des titres de placement de 401 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 40 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 2 099 millions de dollars, des titres de placement de 491 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 867 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Les transferts importants suivants entre les niveaux 2 et 3 ont été effectués selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de données non observables importantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 :

- Des placements dans des titres de participation de 101 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 :

- Des titres de créance d'administrations publiques étrangères de 77 millions de dollars et des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de 126 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 2.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le tableau suivant présente de l'information sur les importantes données non observables utilisées dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	Techniques d'évaluation	Importantes données non observables	Fourchette d'estimations des données non observables ¹⁾	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Titres de placement				
Titres de capitaux propres d'entités non cotées ²⁾	Titres comparables sur le marché	Évaluations du commandité selon la valeur liquidative nette Ratios cours/bénéfice	95 % - 97 % 3 % - 5 %	(65)/65
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	42 % - 263 %	–
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres Corrélation	2 % - 89 % (13 %) - 96 %	(5)/5
Contrats sur marchandises	Flux de trésorerie actualisés	Courbes des prix à terme	6 % - 15 %	(5)/5

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers, par catégories d'instruments financiers.

2) L'évaluation des titres de capitaux propres d'entités non cotées est effectuée au moyen de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds. Les valeurs liquidatives ne sont pas considérées comme observables, puisque la Banque ne peut remettre ces instruments pour rachat à cette valeur. La fourchette d'estimation de la valeur liquidative par part ou du prix par action n'a pas été présentée pour ces instruments étant donné que l'évaluation n'est pas effectuée à l'aide d'un modèle.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3.

Évaluations du commandité selon la valeur liquidative

Les valeurs liquidatives fournies par le commandité représentent la juste valeur des placements dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées.

Ratios cours/bénéfice

Les ratios cours/bénéfice servent à calculer la valeur des titres de participation de sociétés fermées, qui est déterminée en fonction d'entreprises comparables. Plus les ratios sont élevés, plus les justes valeurs sont élevées.

Corrélation

La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Volatilité

La volatilité des dérivés liés aux capitaux propres est une mesure de la variation du prix sous-jacent. La volatilité des taux d'intérêt mesure la variabilité du rendement d'un titre ou d'un taux d'intérêt. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix ou du rendement quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

Courbes des prix à terme

Les courbes des prix à terme mensuelles pour les contrats sur marchandises sont des données d'entrée nécessaires à l'évaluation. Une partie de ces courbes est non observable.

8 Actifs détenus à des fins de transaction

a) Titres détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 736 \$	3 236 \$	8 216 \$	2 308 \$	1 873 \$	– \$	17 369 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 938	1 376	1 379	1 128	3 632	–	9 453
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 337	4 392	2 873	1 973	643	–	11 218
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 437	3 908	2 593	549	158	–	10 645
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	47 625	47 625
Autres	274	919	6 697	2 527	762	123	11 302
Total	8 722 \$	13 831 \$	21 758 \$	8 485 \$	7 068 \$	47 748 \$	107 612 \$
Total par devises (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	3 784 \$	5 178 \$	11 924 \$	4 347 \$	6 021 \$	30 154 \$	61 408 \$
Dollar américain	1 709	4 568	6 766	3 404	890	12 001	29 338
Peso mexicain	591	2 097	2 031	134	18	32	4 903
Autres devises	2 638	1 988	1 037	600	139	5 561	11 963
Total des titres détenus à des fins de transaction	8 722 \$	13 831 \$	21 758 \$	8 485 \$	7 068 \$	47 748 \$	107 612 \$

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 072 \$	2 581 \$	7 089 \$	1 934 \$	2 057 \$	1 \$	14 734 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 906	1 839	948	1 256	4 328	–	10 277
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 216	5 224	3 277	2 000	240	–	11 957
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 610	1 643	3 545	356	148	–	8 302
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	46 753	46 753
Autres	540	1 620	5 415	2 706	1 064	179	11 524
Total	7 344 \$	12 907 \$	20 274 \$	8 252 \$	7 837 \$	46 933 \$	103 547 \$
Total par devises (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	3 274 \$	5 206 \$	10 243 \$	4 336 \$	6 859 \$	27 961 \$	57 879 \$
Dollar américain	1 304	5 694	6 448	3 550	836	12 347	30 179
Peso mexicain	411	1 094	2 891	77	64	120	4 657
Autres devises	2 355	913	692	289	78	6 505	10 832
Total des titres détenus à des fins de transaction	7 344 \$	12 907 \$	20 274 \$	8 252 \$	7 837 \$	46 933 \$	103 547 \$

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Prêts détenus à des fins de transaction^{1), 2)}		
États-Unis ³⁾	5 844 \$	6 489 \$
Europe ⁴⁾	601	708
Canada ⁴⁾	1 068	512
Autres ⁴⁾	31	102
Total	7 544 \$	7 811 \$

- 1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.
- 2) Les prêts sont principalement libellés en dollars américains.
- 3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts s'établissant à 5 756 \$ (2022 – 6 414 \$), tandis que le reste a trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.
- 4) Ces prêts ont essentiellement trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

9 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur		Variations de la juste valeur ¹⁾ Profits (pertes)		Cumul des variations de la juste valeur ²⁾ Profits (pertes)	
	Aux		Pour les exercices clos les			
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Passifs						
Passifs au titre de billets de premier rang ³⁾	26 779 \$	22 421 \$	762 \$	8 600 \$	8 655 \$	7 893 \$

- 1) Variation dans l'écart entre la valeur à l'échéance contractuelle et la valeur comptable.
- 2) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.
- 3) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les variations de la juste valeur compensatoires découlant des dérivés connexes sont également comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ainsi que le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable de ces passifs.

(en millions de dollars)	Passifs au titre de billets de premier rang				
	Montant à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable	Variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque pour la période comptabilisées dans les autres éléments du résultat global Profits (pertes)	Cumul des variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ¹⁾ Profits (pertes)
Au 31 octobre 2023	35 434 \$	26 779 \$	8 655 \$	(1 338)\$	(109)\$
Au 31 octobre 2022	30 314 \$	22 421 \$	7 893 \$	1 958 \$	1 229 \$

- 1) Le cumul des variations de la juste valeur est comptabilisé à compter de la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

10 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels¹⁾

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés dans les « Autres contrats dérivés – autres ».

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023			2022		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	445 831 \$	– \$	445 831 \$	205 283 \$	– \$	205 283 \$
Options achetées	12 829	–	12 829	–	–	–
Options vendues	11 787	–	11 787	–	–	–
	470 447	–	470 447	205 283	–	205 283
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	–	–	–	305	–	305
Swaps	383 961	40 250	424 211	365 945	30 871	396 816
Options achetées	42 320	–	42 320	39 321	–	39 321
Options vendues	50 717	–	50 717	44 567	–	44 567
	476 998	40 250	517 248	450 138	30 871	481 009
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	92 773	–	92 773	132 691	–	132 691
Swaps	5 057 948	219 390	5 277 338	5 061 950	255 932	5 317 882
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	5 150 721	219 390	5 370 111	5 194 641	255 932	5 450 573
Total	6 098 166 \$	259 640 \$	6 357 806 \$	5 850 062 \$	286 803 \$	6 136 865 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	21 336 \$	– \$	21 336 \$	14 880 \$	– \$	14 880 \$
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	21 336	–	21 336	14 880	–	14 880
De gré à gré						
Au comptant et à terme	448 449	23 364	471 813	433 314	38 737	472 051
Swaps	722 095	139 184	861 279	576 564	118 890	695 454
Options achetées	33 155	–	33 155	25 783	–	25 783
Options vendues	37 292	–	37 292	26 716	–	26 716
	1 240 991	162 548	1 403 539	1 062 377	157 627	1 220 004
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	16 011	–	16 011	15 662	–	15 662
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	16 011	–	16 011	15 662	–	15 662
Total	1 278 338 \$	162 548 \$	1 440 886 \$	1 092 919 \$	157 627 \$	1 250 546 \$
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres	54 880 \$	– \$	54 880 \$	56 472 \$	– \$	56 472 \$
Crédit	–	–	–	–	–	–
Marchandises et autres contrats	31 321	–	31 321	30 441	–	30 441
	86 201	–	86 201	86 913	–	86 913
De gré à gré						
Capitaux propres	72 005	818	72 823	62 617	873	63 490
Crédit	18 408	–	18 408	19 957	–	19 957
Marchandises et autres contrats	28 912	–	28 912	31 959	–	31 959
	119 325	818	120 143	114 533	873	115 406
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–
Crédit	9 553	–	9 553	7 077	–	7 077
Marchandises et autres contrats	150	–	150	388	–	388
	9 703	–	9 703	7 465	–	7 465
Total	215 229 \$	818 \$	216 047 \$	208 911 \$	873 \$	209 784 \$
Total des montants notionnels des contrats en cours	7 591 733 \$	423 006 \$	8 014 739 \$	7 151 892 \$	445 303 \$	7 597 195 \$

1) Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger.

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)

	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	316 054 \$	129 359 \$	418 \$	445 831 \$
Contrats de garantie de taux	91 900	873	–	92 773
Swaps	1 887 305	2 452 721	1 361 523	5 701 549
Options achetées	32 854	19 765	2 530	55 149
Options vendues	30 878	19 808	11 818	62 504
	2 358 991	2 622 526	1 376 289	6 357 806
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	14 793	6 512	31	21 336
Au comptant et à terme	447 100	32 459	8 265	487 824
Swaps	204 224	439 600	217 455	861 279
Options achetées	23 978	8 480	697	33 155
Options vendues	28 148	8 392	752	37 292
	718 243	495 443	227 200	1 440 886
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	94 113	33 062	528	127 703
Crédit	13 824	7 485	6 652	27 961
Marchandises et autres contrats	39 421	20 372	590	60 383
	147 358	60 919	7 770	216 047
Total	3 224 592 \$	3 178 888 \$	1 611 259 \$	8 014 739 \$

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)

	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	144 488 \$	60 795 \$	– \$	205 283 \$
Contrats de garantie de taux	109 569	23 122	305	132 996
Swaps	2 458 160	2 142 509	1 114 029	5 714 698
Options achetées	16 599	19 841	2 881	39 321
Options vendues	13 897	18 045	12 625	44 567
	2 742 713	2 264 312	1 129 840	6 136 865
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	7 334	7 342	204	14 880
Au comptant et à terme	452 733	27 323	7 657	487 713
Swaps	175 690	331 270	188 494	695 454
Options achetées	18 916	6 514	353	25 783
Options vendues	21 698	4 675	343	26 716
	676 371	377 124	197 051	1 250 546
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	78 998	40 414	550	119 962
Crédit	17 124	6 602	3 308	27 034
Marchandises et autres contrats	42 464	20 027	297	62 788
	138 586	67 043	4 155	209 784
Total	3 557 670 \$	2 708 479 \$	1 331 046 \$	7 597 195 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, alors que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers correspond au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré présentent généralement un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2023. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre des mesures et processus de gestion du risque de crédit similaires aux approches utilisées dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque. La Banque a recours à une mesure du risque, soit l'exposition future éventuelle pour les dérivés, afin d'évaluer l'utilisation par rapport aux limites de crédit établies pour la contrepartie. L'exposition future éventuelle mesure l'incidence de l'évolution du marché sur l'exposition aux dérivés tout au

long de la durée de vie des transactions avec des contreparties. En outre, l'exposition future éventuelle tient compte de facteurs d'atténuation du risque comme la compensation et le nantissement. Les limites et l'utilisation de l'exposition future éventuelle pour les contreparties aux dérivés sont autorisées et surveillées par l'unité de gestion du risque de la Banque.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (ASC) de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation et des ASC de l'ISDA sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 85 du rapport annuel 2023).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (MERC) représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, de tous les contrats. Le MERC tient compte de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue¹. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (RCÉ) correspond à l'exposition en cas de défaut (ECD) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. L'actif pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (K), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres contrats dérivés – Autres » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

	2023				2022			
	Bâle III révisé ¹⁾				Bâle III			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ²⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ²⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	445 831 \$	– \$	17 \$	1 \$	205 283 \$	– \$	10 \$	– \$
Contrats de garantie de taux	92 773	128	59	39	132 996	311	93	55
Swaps	5 701 549	4 678	8 322	611	5 714 698	4 331	7 655	589
Options achetées	55 149	41	164	49	39 321	183	179	50
Options vendues	62 504	–	16	4	44 567	–	7	1
	6 357 806	4 847	8 578	704	6 136 865	4 825	7 944	695
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	21 336	–	388	8	14 880	–	253	5
Au comptant et à terme	487 824	1 544	4 458	1 168	487 713	1 784	5 834	1 425
Swaps	861 279	1 289	10 665	1 993	695 454	2 147	10 330	2 273
Options achetées	33 155	410	693	218	25 783	472	638	172
Options vendues	37 292	–	26	7	26 716	–	16	3
	1 440 886	3 243	16 230	3 394	1 250 546	4 403	17 071	3 878
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	127 703	1 102	7 747	1 325	119 962	636	6 534	968
Crédit	27 961	130	60	14	27 034	271	415	136
Marchandises et autres contrats	60 383	1 502	3 402	348	62 788	2 636	9 057	649
	216 047	2 734	11 209	1 687	209 784	3 543	16 006	1 753
Ajustement d'évaluation du crédit	–	–	–	4 703	–	–	–	6 422
Total des instruments dérivés	8 014 739 \$	10 824 \$	36 017 \$	10 488 \$	7 597 195 \$	12 771 \$	41 021 \$	12 748 \$
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales³⁾								
Cotés en bourse	577 984	–	4 078	93	307 076	–	8 110	175
De gré à gré	5 395 825	–	4 256	85	5 473 700	–	4 175	83
	5 973 809 \$	– \$	8 334 \$	178 \$	5 780 776 \$	– \$	12 285 \$	258 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

2) Les montants sont présentés compte non tenu des garanties et des accords généraux de compensation par produits. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 40 516 \$ (2022 – 42 929 \$) pour le MERC et 87 034 \$ (2022 – 84 431 \$) pour le RCÉ.

3) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

¹ Les décotes réglementaires conformément aux lignes directrices Normes de fonds propres (NFP) du BSIF sont appliquées aux soldes de garantie de la mesure du MERC.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2023		2023		2022	
	Juste valeur moyenne		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice ¹⁾	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	199 \$	34 \$	128 \$	- \$	311 \$	48 \$
Swaps	9 090	9 575	8 844	11 112	8 385	8 300
Options	755	718	1 413	586	1 384	571
	10 044	10 327	10 385	11 698	10 080	8 919
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	6 418	6 012	7 319	5 574	8 624	7 128
Swaps	12 129	10 888	12 251	12 663	15 672	16 722
Options	590	560	627	601	795	576
	19 137	17 460	20 197	18 838	25 091	24 426
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	2 607	3 125	3 146	3 174	2 560	3 648
Crédit	503	26	344	28	780	25
Marchandises et autres contrats	2 920	2 476	2 440	2 280	4 925	3 667
	6 030	5 627	5 930	5 482	8 265	7 340
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	35 211 \$	33 414 \$	36 512 \$	36 018 \$	43 436 \$	40 685 \$
Couvertures						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			5 557 \$	13 383 \$	5 130 \$	13 935 \$
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			224	667	956	1 078
Swaps			9 046	8 508	6 176	10 130
			9 270 \$	9 175 \$	7 132 \$	11 208 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			1 \$	84 \$	1 \$	72 \$
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			14 828 \$	22 642 \$	12 263 \$	25 215 \$
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			51 340 \$	58 660 \$	55 699 \$	65 900 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties ²⁾			40 516	40 516	42 929	42 929
Instruments financiers dérivés, montant net ²⁾			10 824 \$	18 144 \$	12 770 \$	22 971 \$

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 : favorable dans une mesure de 40 673 \$ et défavorable dans une mesure de 39 481 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.

2) Les montants des accords généraux de compensation sont fondés sur les exigences de fonds propres prescrites par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et par le BSIF. Ces critères autorisent la compensation lorsqu'il y a des contrats juridiquement exécutoires qui prévoient un règlement net en cas de défaut, de faillite, de liquidation ou d'autres circonstances similaires.

e) Activités de couverture

La Banque gère le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions au moyen d'opérations de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux fixe est convertie pour passer d'une exposition à un taux fixe à une exposition à un taux variable. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux variables est convertie pour passer d'une exposition à un taux variable à une exposition à un taux fixe. La Banque couvre généralement le risque de taux d'intérêt seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

Risque de change

Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, des swaps dans différentes monnaies et des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour gérer le risque de change conjointement avec le risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies ou une combinaison de swaps dans différentes monnaies et de swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont surtout utilisés pour convertir l'exposition de change à taux fixe à une exposition à taux variable dans la monnaie fonctionnelle. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des contrats de change à terme et des actifs et passifs en monnaie étrangère sont utilisés pour gérer le risque de change, ou une exposition combinée au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies sont utilisés pour compenser l'exposition au risque de change en échangeant les flux de trésorerie d'intérêts dans une monnaie contre une autre monnaie. Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie peuvent servir conjointement avec des swaps dans différentes monnaies à convertir l'exposition au change ou à faire passer une exposition dans la monnaie fonctionnelle d'un taux variable à un taux fixe. Des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont utilisés pour compenser l'exposition découlant des flux de trésorerie hautement probables,

y compris les contreparties d'achats futurs pour les acquisitions d'entreprises et le produit de la vente tiré des cessions d'entreprises libellés dans une monnaie étrangère. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence.

En ce qui concerne les couvertures d'investissement net, la Banque désigne les passifs libellés en monnaie étrangère et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères. Les passifs non dérivés désignés sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'investissement net de manière à ce que l'incidence de la conversion des monnaies de l'investissement net soit compensée par l'incidence de change des passifs désignés. Les contrats de change à terme sont structurés de manière à vendre la monnaie fonctionnelle de l'investissement net en échange de la monnaie fonctionnelle de la Banque.

Risque sur actions

Le risque sur actions est créé par les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Banque offerts aux employés. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps sur rendement total sont principalement utilisés pour compenser l'exposition aux actions en échangeant les paiements d'intérêts contre les paiements fondés sur les rendements des actions sous-jacentes.

Pour tous les risques relevés ci-dessus, la relation économique et le ratio de couverture sont déterminés au moyen d'une évaluation qualitative et quantitative. Cette évaluation intègre la comparaison des conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert ainsi qu'une analyse de régression. Pour ce qui est de l'analyse de régression, une relation de couverture est considérée comme étant hautement efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables dans la régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. Les principales sources d'inefficacité de la couverture comprennent les éléments suivants :

- l'utilisation de différentes courbes d'actualisation pour évaluer l'élément couvert et le dérivé de couverture dans les couvertures de juste valeur, afin de refléter le risque de crédit réduit des dérivés garantis;
- les différences dans les termes clés tels que la teneur du taux d'intérêt de référence sous-jacent, la fréquence de réinitialisation/de règlement et l'écart variable entre les instruments de couverture et l'élément couvert.

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, elle a appliqué les exigences d'information supplémentaires relatives à la comptabilité de couverture exigées par les modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui se rapportent à l'IFRS 9.

Le tableau ci-après présente un sommaire des montants notionnels des dérivés et des valeurs comptables de la trésorerie et des passifs-dépôts désignés comme instruments de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023				2022			
	Montants notionnels ¹⁾				Montants notionnels ¹⁾			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	20 101 \$	85 858 \$	13 987 \$	119 946 \$	35 535 \$	89 709 \$	17 588 \$	142 832 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	-	-	-	-	-	-	-	-
Couvertures des flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt – swaps	19 356	78 159	24 809	122 324	18 267	69 933	34 180	122 380
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	10 921	16 826	8 175	35 922	16 886	17 628	8 527	43 041
Risque de change								
Swaps	68 514	102 582	26 521	197 617	47 525	89 863	28 745	166 133
Contrats de change à terme	214	-	-	214	14 699	-	-	14 699
Trésorerie	84	-	-	84	77	-	-	77
Risque sur actions – swaps sur rendement total	307	511	-	818	270	603	-	873
Couvertures d'investissement net								
Risque de change								
Contrats de change à terme	23 150	-	-	23 150	24 038	-	-	24 038
Passifs-dépôts	6 402	-	-	6 402	6 289	-	-	6 289
Total	149 049 \$	283 936 \$	73 492 \$	506 477 \$	163 586 \$	267 736 \$	89 040 \$	520 362 \$

1) Les montants notionnels se rapportant à des dérivés qui couvrent plusieurs risques visant tant des actifs que des passifs sont inclus dans plus d'une catégorie.

Le tableau qui suit présente le taux ou le prix moyen des principaux instruments de couverture.

Aux 31 octobre	2023			2022		
	Taux ou prix moyen ¹⁾			Taux ou prix moyen ¹⁾		
	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix
Couvertures de juste valeur						
Risque de taux d'intérêt – swaps	2,51 %	s. o.	s. o.	1,83 %	s. o.	s. o.
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt – swaps	3,09 %	s. o.	s. o.	2,57 %	s. o.	s. o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps \$ CA- \$ US	2,15 %	1,31	s. o.	1,70 %	1,30	s. o.
Risque de change						
Swaps						
\$ CA- \$ US	s. o.	1,32	s. o.	s. o.	1,27	s. o.
\$ CA-euro	s. o.	1,45	s. o.	s. o.	1,19	s. o.
\$ CA-livre sterling	s. o.	1,69	s. o.	s. o.	1,56	s. o.
Contrats de change à terme \$ CA- \$ US	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1,29	s. o.
Risque sur actions – swaps sur rendement total	s. o.	s. o.	72,25 \$	s. o.	s. o.	75,35 \$
Couvertures d'investissement net						
Risque de change – contrats de change à terme \$ CA- \$ US	s. o.	1,34	s. o.	s. o.	1,29	s. o.
MXN- \$ CA	s. o.	14,47	s. o.	s. o.	16,91	s. o.
PEN- \$ CA	s. o.	2,84	s. o.	s. o.	3,07	s. o.

1) Le taux ou le prix moyen est calculé globalement pour toutes les relations de couverture de la Banque, y compris les couvertures d'actifs et de passifs. La majorité des couvertures de la Banque ont une durée restante avant l'échéance de moins de 5 ans.

Les tableaux suivants renferment des renseignements sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de juste valeur.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾			Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert ⁴⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert ³⁾	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	4 008 \$	(4 009)\$	(155)\$	140 \$	(15)\$			
Titres de placement			323	(343)	(20)	36 367 \$	(2 380)\$	55 \$
Prêts			(556)	573	17	83 899	(818)	(1 132)
Passifs-dépôts			113	(125)	(12)	(65 444)	3 062	770
Débitures subordonnées			(35)	35	-	(6 185)	238	(12)
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	-	-	-	-	-			
Titres de placement			-	-	-	-	-	-
Total	4 008 \$	(4 009)\$	(155)\$	140 \$	(15)\$	48 637 \$	102 \$	(319)\$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾			Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert ⁴⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert ³⁾	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	4 238 \$	(4 635)\$	1 188 \$	(1 179)\$	9 \$			
Titres de placement			2 837	(2 811)	26	31 325 \$	(2 500)\$	54 \$
Prêts			2 550	(2 579)	(29)	111 469	(1 552)	(1 926)
Passifs-dépôts			(3 998)	4 010	12	(72 004)	3 997	312
Débitures subordonnées			(201)	201	–	(5 354)	202	(44)
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps								
Titres de placement	–	–	–	–	–	80	–	(1)
Total	4 238 \$	(4 635)\$	1 188 \$	(1 179)\$	9 \$	65 516 \$	147 \$	(1 605)\$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022.

3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures d'investissement net.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture ³⁾	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres ⁴⁾
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	2 690 \$	(8 217)\$	(413)\$	(500)\$	91 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	319	(3 818)	(670)	(638)	(15)
Risque de change					
Swaps	7 586	(5 847)	5 125	5 130	(1)
Contrats de change à terme	16	(4)	(141)	(133)	(11)
Trésorerie	84	–	(7)	(7)	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	1	(84)	(67)	(67)	–
	10 696	(17 970)	3 827	3 785	64
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	208	(663)	(1 188)	(1 188)	–
Passifs-dépôts	s. o.	(6 402)	(91)	(91)	–
	208	(7 065)	(1 279)	(1 279)	–
Total	10 904 \$	(25 035)\$	2 548 \$	2 506 \$	64 \$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.

4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture ³⁾	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres ⁴⁾
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	1 977 \$	(7 683)\$	(4 193)\$	(4 250)\$	11 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	314	(3 277)	(4 318)	(4 349)	(24)
Risque de change					
Swaps	4 777	(8 470)	(2 592)	(2 589)	(5)
Contrats de change à terme	678	(61)	1 162	1 159	2
Trésorerie	72	–	22	22	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	1	(72)	(134)	(134)	–
	7 819	(19 563)	(10 053)	(10 141)	(16)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	278	(1 017)	(1 343)	(1 343)	–
Passifs-dépôts	s. o.	(6 289)	(574)	(574)	–
	278	(7 306)	(1 917)	(1 917)	–
Total	8 097 \$	(26 869)\$	(11 970)\$	(12 058)\$	(16)\$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022.

3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles des éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.

4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Les tableaux suivants renferment de l'information sur l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net sur l'état consolidé des autres éléments du résultat global, avant impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 1 ^{er} novembre 2022	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net ¹⁾	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 31 octobre 2023	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2023	
					Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	(3 458)\$	(504)\$	482 \$	(3 480)\$	(3 227)\$	(253)\$
Risque de change/risque de taux d'intérêt	(1 875)	(655)	523	(2 007)	(2 096)	89
Risque de change	(1 181)	4 989	(4 511)	(703)	(708)	5
Risque sur actions	(4)	(67)	51	(20)	(29)	9
	(6 518)	3 763	(3 455)	(6 210)	(6 060)	(150)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(3 484)	(1 279)	702	(4 061)	(3 966)	(95)
Total	(10 002)\$	2 484 \$	(2 753)\$	(10 271)\$	(10 026)\$	(245)\$

1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres », à l'exception de l'amortissement, qui est comptabilisé sous « Revenus d'intérêts ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 1 ^{er} novembre 2021	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net ¹⁾	Profits (pertes) au titre du cumul des AÉRG au 31 octobre 2022	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/ compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2022	
					Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	(456)\$	(4 204)\$	1 202 \$	(3 458)\$	(3 526)\$	68 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt	(9)	(4 294)	2 428	(1 875)	(2 003)	128
Risque de change	43	(1 405)	181	(1 181)	(1 179)	(2)
Risque sur actions	61	(134)	69	(4)	(4)	–
	(361)	(10 037)	3 880	(6 518)	(6 712)	194
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 829)	(1 917)	262	(3 484)	(3 387)	(97)
Total	(2 190)\$	(11 954)\$	4 142 \$	(10 002)\$	(10 099)\$	97 \$

1) Les montants reclassés des réserves au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».

11 Compensation d'actifs et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers, comme l'illustre le tableau suivant, sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ^{2), 4)}	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés	51 340 \$	– \$	51 340 \$	(33 899)\$	(6 479)\$	10 962 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	272 667	(73 342)	199 325	(17 356)	(179 466)	2 503
Total	324 007 \$	(73 342)\$	250 665 \$	(51 255)\$	(185 945)\$	13 465 \$
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	58 660 \$	– \$	58 660 \$	(33 899)\$	(14 515)\$	10 246 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	233 349	(73 342)	160 007	(17 356)	(140 215)	2 436
Total	292 009 \$	(73 342)\$	218 667 \$	(51 255)\$	(154 730)\$	12 682 \$

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Instruments financiers comptabilisés, montant brut	Instruments financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ^{2), 4)}	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés	55 775 \$	(76)\$	55 699 \$	(36 519)\$	(6 132)\$	13 048 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	230 893	(55 580)	175 313	(16 173)	(151 417)	7 723
Total	286 668 \$	(55 656)\$	231 012 \$	(52 692)\$	(157 549)\$	20 771 \$
Types de passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	65 976 \$	(76)\$	65 900 \$	(36 519)\$	(17 484)\$	11 897 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	194 605	(55 580)	139 025	(16 173)	(118 559)	4 293
Total	260 581 \$	(55 656)\$	204 925 \$	(52 692)\$	(136 043)\$	16 190 \$

- Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
- Les actifs au titre des instruments financiers dérivés comprennent des garanties en trésorerie de 4 511 millions de dollars (2022 – 4 271 millions de dollars) et des garanties autres qu'en trésorerie de 1 968 millions de dollars (2022 – 1 861 millions de dollars). Les passifs au titre des instruments financiers dérivés comprennent des garanties en trésorerie de 13 889 millions de dollars (2022 – 17 215 millions de dollars) et des garanties autres qu'en trésorerie de 626 millions de dollars (2022 – 269 millions de dollars).

12 Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par catégorie d'évaluation.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	82 150 \$	81 271 \$
Titres de créance évalués au coût amorti	31 984	23 610
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	2 164	3 439
Titres de capitaux propres évalués à la JVRN	1 888	1 626
Titres de créance évalués à la JVRN	51	62
Total des titres de placement	118 237 \$	110 008 \$

a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023				2022			
	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	12 794 \$	6 \$	413 \$	12 387 \$	11 372 \$	4 \$	374 \$	11 002 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	7 680	2	536	7 146	5 860	1	432	5 429
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	30 741	32	2 075	28 698	37 690	80	2 534	35 236
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	32 246	91	936	31 401	28 794	27	1 135	27 686
Autres titres de créance	2 597	2	81	2 518	1 989	1	72	1 918
Total	86 058 \$	133 \$	4 041 \$	82 150 \$	85 705 \$	113 \$	4 547 \$	81 271 \$

b) Titres de créance évalués au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023		2022	
	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	9 927 \$	10 211 \$	8 684 \$	9 024 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	17 912	19 788	12 212	13 042
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	1 860	1 871	1 459	1 470
Titres de créance de sociétés	117	114	88	74
Total	29 816 \$	31 984 \$	22 443 \$	23 610 \$

1) Les soldes sont présentés déduction faite de comptes de correction de valeur de 1 \$ (2022 – 1 \$).

c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme étant à la JVAÉRG, qui sont présentés dans le tableau suivant, puisque ces placements sont détenus à des fins stratégiques.

Aux 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Instruments de capitaux propres privilégiés	– \$	– \$	– \$	– \$
Actions ordinaires	1 947	390	173	2 164
Total	1 947 \$	390 \$	173 \$	2 164 \$

Aux 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Instruments de capitaux propres privilégiés	– \$	– \$	– \$	– \$
Actions ordinaires	3 175	487	223	3 439
Total	3 175 \$	487 \$	223 \$	3 439 \$

Des revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG de 137 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (2022 – 167 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus d'intérêts.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG d'une juste valeur de 1 738 millions de dollars (2022 – 958 millions de dollars). Ces cessions ont entraîné une perte cumulative de 205 millions de dollars (2022 – profit de 67 millions de dollars) qui demeure dans les autres éléments du résultat global.

d) Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans		
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	914 \$	4 964 \$	4 441 \$	1 265 \$	804 \$	– \$	12 388 \$
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	4,0	4,5	3,5	3,1	4,3	–	3,9
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	128	185	3 732	3 053	48	–	7 146
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	3,3	1,6	2,8	3,3	4,6	–	3,0
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	714	2 848	18 782	2 723	3 631	–	28 698
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	4,8	2,3	2,8	4,0	3,0	–	2,9
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	7 126	8 629	11 241	4 073	331	–	31 400
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	2,0	3,6	4,5	5,4	3,8	–	3,8
Autres titres de créance	96	193	2 160	63	6	–	2 518
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	2,2	11,5	5,4	4,5	5,9	–	5,7
	8 978	16 819	40 356	11 177	4 820	–	82 150
Instruments de capitaux propres							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	–	–
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	2 164	2 164
						2 164	2 164
Total des titres à la JVAÉRG	8 978	16 819	40 356	11 177	4 820	2 164	84 314
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne							
	700	2 147	6 959	405	–	–	10 211
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	3,4	3,2	3,4	4,7	–	–	3,4
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines							
	–	14	163	4	19 607	–	19 788
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	–	5,5	5,0	4,5	4,5	–	4,5
Titres de créance d'administrations publiques étrangères							
	151	481	1 030	185	24	–	1 871
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	6,0	9,2	5,6	2,6	1,5	–	6,2
Titres de créance de sociétés							
	–	1	2	28	83	–	114
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	–	5,6	3,9	3,2	5,6	–	5,0
	851	2 643	8 154	622	19 714	–	31 984
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres							
	–	–	–	–	–	1 888	1 888
Instruments de créance							
	–	–	51	–	–	–	51
Total des titres de placement	9 829 \$	19 462 \$	48 561 \$	11 799 \$	24 534 \$	4 052 \$	118 237 \$
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	1 724 \$	7 154 \$	13 739 \$	3 744 \$	941 \$	1 648 \$	28 950 \$
Dollar américain	1 028	3 853	26 261	4 944	23 245	1 965	61 296
Peso mexicain	737	1 447	2 468	540	–	149	5 341
Autres devises	6 340	7 008	6 093	2 571	348	290	22 650
Total des titres de placement	9 829 \$	19 462 \$	48 561 \$	11 799 \$	24 534 \$	4 052 \$	118 237 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

Durée à courir jusqu'à l'échéance

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de créance							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	2 617 \$	2 125 \$	4 700 \$	675 \$	885 \$	– \$	11 002 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	1,0	2,7	2,2	2,1	0,2	–	1,9
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	372	688	2 537	1 832	–	–	5 429
Rendement ¹⁾ (en %)	1,2	1,8	2,1	2,5	–	–	2,1
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	762	8 665	19 695	3 295	2 819	–	35 236
Rendement ¹⁾ (en %)	2,7	1,1	2,2	2,7	2,5	–	2,0
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	6 994	7 325	9 281	3 817	269	–	27 686
Rendement ¹⁾ (en %)	2,1	2,2	4,3	5,0	3,4	–	3,3
Autres titres de créance	70	101	1 527	214	3	3	1 918
Rendement ¹⁾ (en %)	9,8	2,8	4,3	3,0	5,9	4,0	4,3
	10 815	18 904	37 740	9 833	3 976	3	81 271
Instruments de capitaux propres							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	–	–
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	3 439	3 439
						3 439	3 439
Total des titres à la JVAÉRG	10 815	18 904	37 740	9 833	3 976	3 442	84 710
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	682	1 867	6 104	367	4	–	9 024
Rendement ¹⁾ (en %)	1,0	3,1	2,9	7,2	0,0	–	3,1
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	–	812	149	7	12 074	–	13 042
Rendement ¹⁾ (en %)	–	1,3	3,1	4,0	3,5	–	3,4
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	81	382	827	138	43	–	1 471
Rendement ¹⁾ (en %)	2,6	7,4	4,5	2,2	1,3	–	4,8
Titres de créance de sociétés	2	52	(10)	29	–	–	73
Rendement ¹⁾ (en %)	2,7	3,0	3,9	2,6	–	–	2,9
	765	3 113	7 070	541	12 121	–	23 610
Juste valeur par le biais du résultat net							
Titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	1 626	1 626
Instruments de créance	–	–	54	8	–	–	62
Total des titres de placement	11 580 \$	22 017 \$	44 864 \$	10 382 \$	16 097 \$	5 068 \$	110 008 \$
Total par devises (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	3 546 \$	3 968 \$	12 560 \$	2 440 \$	900 \$	2 796 \$	26 210 \$
Dollar américain	1 031	11 856	24 810	4 921	14 866	1 998	59 482
Peso mexicain	193	496	2 695	485	–	35	3 904
Autres devises	6 810	5 697	4 799	2 536	331	239	20 412
Total des titres de placement	11 580 \$	22 017 \$	44 864 \$	10 382 \$	16 097 \$	5 068 \$	110 008 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

e) Profit net sur la vente de titres de placement

Le tableau qui suit présente le profit net sur la vente de titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Titres de créance évalués au coût amorti	– \$	– \$
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	129	74
Profit net sur la vente de titres de placement	129 \$	74 \$

13 Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

a) Prêts au coût amorti

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023			2022		
	Prêts, montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Prêts, montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
Prêts hypothécaires à l'habitation	344 182 \$	1 084 \$	343 098 \$	349 279 \$	899 \$	348 380 \$
Prêts personnels	104 170	2 414	101 756	99 431	2 137	97 294
Prêts sur cartes de crédit	17 109	1 237	15 872	14 518	1 083	13 435
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	291 822	1 637	290 185	287 107	1 229	285 878
Total	757 283 \$	6 372 \$	750 911 \$	750 335 \$	5 348 \$	744 987 \$

b) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	290 253 \$	302 486 \$
Prêts personnels	80 732	78 427
Prêts sur cartes de crédit	8 216	6 970
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	114 991	105 277
	494 192	493 160
États-Unis		
Prêts personnels	4 408	2 830
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	61 342	66 680
	65 750	69 510
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	16 556	13 080
Prêts personnels	2 200	2 556
Prêts sur cartes de crédit	808	675
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	26 466	23 744
	46 030	40 055
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	21 499	19 441
Prêts personnels	5 081	4 766
Prêts sur cartes de crédit	3 654	2 921
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	22 383	24 197
	52 617	51 325
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	4 102	3 719
Prêts personnels	5 424	5 025
Prêts sur cartes de crédit	1 049	942
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	12 004	12 819
	22 579	22 505
Colombie		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 390	1 910
Prêts personnels	2 349	2 115
Prêts sur cartes de crédit	1 684	1 443
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	6 327	5 541
	12 750	11 009
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	9 382	8 643
Prêts personnels	3 976	3 712
Prêts sur cartes de crédit	1 698	1 568
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	48 309	48 848
	63 365	62 771
Total des prêts	757 283	750 335
Acceptations²⁾	18 628	19 494
Total des prêts et des acceptations³⁾	775 911	769 829
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(6 462)	(5 379)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	769 449 \$	764 450 \$

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2) Une proportion de 0,6 % des titulaires d'acceptations résident à l'extérieur du Canada (31 octobre 2022 – 0,4 %).

3) Les prêts et les acceptations étaient libellés en dollars américains à hauteur de 151 499 \$ (2022 – 158 715 \$), en pesos chiliens à hauteur de 41 499 \$ (2022 – 39 418 \$), en pesos mexicains à hauteur de 34 894 \$ (2022 – 29 194 \$) et dans d'autres devises à hauteur de 55 855 \$ (2022 – 51 445 \$).

c) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2023	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	47 610	254 546	15 830	23 946	2 250	344 182	98 606	242 589	2 987	344 182
Prêts personnels	18 279	37 875	5 593	1 189	41 234	104 170	44 913	58 002	1 255	104 170
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	17 109	17 109	-	17 109	-	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	149 625	131 039	5 493	339	5 326	291 822	177 428	112 583	1 811	291 822
Total	215 514	423 460	26 916	25 474	65 919	757 283	320 947	430 283	6 053	757 283
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	-	-	-	-	(6 372)	(6 372)	-	-	(6 372)	(6 372)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	215 514	423 460	26 916	25 474	59 547	750 911	320 947	430 283	(319)	750 911

Au 31 octobre 2022	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	41 557	269 576	13 011	24 487	648	349 279	114 060	232 519	2 700	349 279
Prêts personnels	15 772	37 279	5 328	1 282	39 770	99 431	41 883	56 707	841	99 431
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	14 518	14 518	-	14 518	-	14 518
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	148 094	128 114	5 334	386	5 179	287 107	166 236	119 361	1 510	287 107
Total	205 423	434 969	23 673	26 155	60 115	750 335	322 179	423 105	5 051	750 335
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	-	-	-	-	(5 348)	(5 348)	-	-	(5 348)	(5 348)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	205 423	434 969	23 673	26 155	54 767	744 987	322 179	423 105	(297)	744 987

d) Prêts douteux¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023			2022		
	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 864	498	1 366	1 386	406	980
Prêts personnels	1 176	664	512	848	551	297
Prêts sur cartes de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	2 686	719	1 967	2 552	678	1 874
Total	5 726	1 881	3 845	4 786	1 635	3 151
Par secteurs géographiques						
Canada	1 564	514	1 050	1 054	440	614
États-Unis	-	-	-	-	-	-
Mexique	1 183	372	811	1 020	294	726
Pérou	691	372	319	761	352	409
Chili	1 098	264	834	740	202	538
Colombie	356	97	259	301	67	234
Autres pays	834	262	572	910	280	630
Total	5 726	1 881	3 845	4 786	1 635	3 151

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 ont totalisé 57 \$ (2022 - 44 \$).

e) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

i) Principales données d'entrée et hypothèses clés

L'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque se fait selon une méthode en trois étapes fondée sur l'ampleur de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le résultat est obtenu à l'aide d'un ensemble de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leur interdépendance. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transaction;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les indices de prix de l'immobilier) qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes.

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances selon quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes (de base, optimiste, pessimiste et très pessimiste).

La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives qui serviront à établir le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

ii) Principales variables macroéconomiques

Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués pour certains portefeuilles ou territoires à titre d'ajustements temporaires dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, notamment la survenance de perturbations économiques ou géopolitiques jusqu'à la date des états financiers.

La Banque a eu recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'établissement du compte de correction de valeur pour pertes sur créances afin de rendre compte, comme il est décrit plus haut, de tous les facteurs de risque pertinents jusqu'à la fin de la période de communication de l'information. La Banque a tenu compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données. La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) à titre de données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues.

Au cours des 12 derniers mois, les économies canadienne et américaine ont fait preuve de résilience dans le contexte de resserrement monétaire, grâce surtout à la force du marché de l'emploi, à la vigueur de la consommation et à la demande refoulée. Cette résilience économique et les pressions inflationnistes en résultant ont nécessité un plus important resserrement monétaire que ce qui était prévu il y a un an. Par conséquent, alors que la croissance économique des deux pays devrait être plus élevée en 2023 qu'au cours de l'exercice précédent, les projections de croissance pour 2024 ont été révisées à la baisse afin de refléter l'effet des taux directeurs plus élevés sur leurs économies. Ceci est plus évident au Canada étant donné les répercussions des incendies de forêt, des inondations et des grèves, alors que le consommateur américain s'en sort relativement mieux. Malgré ce resserrement supplémentaire et ces révisions à la baisse, les marchés de l'emploi des deux économies sont demeurés vigoureux, ce qui permet d'envisager un ralentissement de la croissance en 2024, sans contraction à grande échelle. En raison des progrès récents sur le plan de l'inflation et du ralentissement économique attendu, le scénario de base prévoit que les mesures d'inflation dans les deux pays reviendront à leurs cibles d'ici 2025 sans resserrement monétaire supplémentaire.

En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste se fonde sur les récentes perturbations dans le secteur bancaire aux États-Unis et en Europe et il prévoit une détérioration des conditions et de la confiance au sein du secteur financier privé. Ces événements entraînent une réduction de l'activité économique et de l'inflation à l'échelle mondiale en comparaison du scénario de base, ce qui amène les banques centrales à réduire leurs taux directeurs afin d'atténuer l'effet de la baisse de l'activité économique et de s'assurer que l'inflation ne chute pas sous les fourchettes cibles. Finalement, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il en découle une hausse des taux d'inflation, ce qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation, ce qui freine l'activité économique.

Compte tenu des risques croissants qui pèsent sur l'économie mondiale, notamment la montée des tensions géopolitiques, la volatilité des rendements des titres souverains et les événements météorologiques, la Banque a accru la pondération des scénarios pessimistes lors de son calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs en regard de l'exercice précédent, afin de rendre compte du risque considérable de ralentissement qui sous-tend les perspectives.

États financiers consolidés

Les tableaux suivants présentent certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Toute modification supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit. Dans le cas du scénario de base et des scénarios optimiste et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

31 octobre 2023	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	0,7	2,9	1,3	4,2	-2,2	3,5	-4,3	3,9
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,8	2,0	2,8	2,5	1,8	1,6	6,4	2,2
Taux de chômage moyen (%)	6,0	5,7	5,7	4,2	7,6	6,3	9,7	6,6
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	4,8	2,6	4,8	3,5	3,6	1,4	5,8	3,3
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-1,9	1,4	-1,4	2,9	-5,5	2,2	-6,8	1,5
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,27	1,24	1,27	1,22	1,41	1,26	1,47	1,28
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,0	1,9	1,5	2,7	-2,0	2,7	-3,8	3,0
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	3,2	2,2	3,5	2,6	1,9	1,8	7,0	2,5
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	5,3	2,5	5,4	3,4	4,2	0,8	6,3	3,1
Taux de chômage moyen (%)	4,1	4,5	3,9	4,1	5,6	5,0	7,2	5,2
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,7	2,2	2,6	3,3	-0,2	2,7	-2,8	3,2
Taux de chômage moyen (%)	3,7	3,9	3,6	3,2	4,7	4,1	6,8	4,9
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,3	2,9	2,8	4,6	-0,9	3,5	-3,1	4,1
Taux de chômage moyen (%)	8,5	7,0	8,2	6,3	9,6	7,3	11,3	7,6
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,9	2,7	2,7	3,9	0,8	3,1	-1,4	3,6
Taux de chômage moyen (%)	6,9	7,0	6,2	5,1	8,3	7,3	11,6	8,8
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,4	3,0	3,7	4,3	1,4	3,4	-0,9	3,9
Taux de chômage moyen (%)	9,2	9,9	8,6	7,9	11,1	10,3	15,6	12,3
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,8	3,8	4,5	4,9	2,8	4,2	0,5	4,7
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	78	66	84	82	68	63	62	61
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	3,97	5,01	4,11	5,65	3,70	4,89	3,56	4,83
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,75	2,45	3,62	3,48	0,10	3,10	-1,48	3,45

31 octobre 2022	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,2	2,1	2,4	3,1	-4,8	3,7	-5,9	2,6
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	4,9	2,1	5,2	2,6	9,3	2,3	12,5	9,5
Taux de chômage moyen (%)	5,7	6,0	5,1	4,7	9,7	6,9	10,2	8,6
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	3,8	2,7	4,2	4,1	5,1	3,2	5,1	3,7
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-12,3	-0,3	-9,7	1,6	-17,6	-0,3	-20,0	-1,3
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,27	1,24	1,26	1,23	1,28	1,24	1,28	1,25
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	0,6	2,1	1,3	3,0	-5,1	3,7	-6,5	3,3
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	5,4	2,4	5,8	2,8	10,0	2,6	13,2	10,1
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	3,5	2,7	4,7	4,5	4,8	3,3	4,8	3,7
Taux de chômage moyen (%)	4,3	5,0	4,2	4,6	7,9	5,7	8,3	6,7
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,4	2,6	1,9	3,5	-4,0	4,0	-5,1	2,5
Taux de chômage moyen (%)	3,8	3,9	3,7	3,2	7,2	4,8	7,6	6,4
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	-2,0	2,4	-0,8	3,6	-7,3	3,9	-8,4	2,9
Taux de chômage moyen (%)	8,6	7,6	8,0	6,5	12,2	8,3	12,9	9,0
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,5	2,7	3,7	3,8	-1,0	4,1	-3,3	3,5
Taux de chômage moyen (%)	7,0	6,9	6,0	4,7	10,3	7,6	11,4	9,2
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,9	2,6	6,5	3,6	0,4	4,0	-2,0	3,4
Taux de chômage moyen (%)	10,7	9,9	9,0	6,7	14,0	10,7	15,1	12,3
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	4,4	4,0	5,0	4,9	0,5	5,2	-1,0	3,8
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	89	79	95	96	116	83	125	116
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	3,25	3,49	3,39	3,95	3,66	3,54	3,78	3,78
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,02	2,83	2,96	3,83	-3,05	4,23	-4,14	3,79

iii) Sensibilité

Par rapport au scénario de base, la pondération de ces divers scénarios a fait passer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2 à 4 719 millions de dollars (2022 – 3 847 millions de dollars), contre 4 510 millions de dollars (2022 – 3 609 millions de dollars).

Si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs n'était calculé par la Banque qu'au moyen du scénario très pessimiste, le compte de correction de valeur à l'égard des instruments financiers productifs serait supérieur de 786 millions de dollars (2022 – 1 096 millions de dollars) au compte de correction de valeur présenté au 31 octobre 2023, compte non tenu des variations des ajustements qualitatifs par superposition et du jugement d'experts en matière de crédit. Les résultats réels différeront étant donné que ce scénario ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements dans le portefeuille en raison des mesures d'atténuation des risques et d'autres facteurs.

Selon nos scénarios actuels fondés sur des pondérations probabilistes, si tous nos actifs financiers productifs en étaient à l'étape 1, reflétant des pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances serait inférieur de 553 millions de dollars (2022 – 521 millions de dollars) au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers productifs.

iv) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2022	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2023
Prêts hypothécaires à l'habitation	899 \$	212 \$	(66)\$	39 \$	1 084 \$
Prêts personnels	2 137	1 377	(1 180)	80	2 414
Prêts sur cartes de crédit	1 083	1 017	(916)	53	1 237
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 368	825	(290)	(27)	1 876
	5 487 \$	3 431 \$	(2 452)\$	145 \$	6 611 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts		5 348 \$			6 372 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations		31			90
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan		108			149

1) Exclut les montants liés aux autres actifs de (9) \$. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, déduction faite de ces montants, s'est établie à 3 422 \$.

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2021	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 31 octobre 2022
Prêts hypothécaires à l'habitation	802 \$	85 \$	(45)\$	57 \$	899 \$
Prêts personnels	2 341	615	(863)	44	2 137
Prêts sur cartes de crédit	1 211	469	(612)	15	1 083
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 374	213	(206)	(13)	1 368
	5 728 \$	1 382 \$	(1 726)\$	103 \$	5 487 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts		5 626 \$			5 348 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations		37			31
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan		65			108

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$
Prêts personnels	647	1 103	664	2 414
Prêts sur cartes de crédit	414	823	–	1 237
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	535	383	719	1 637
Total ¹⁾	1 861 \$	2 630 \$	1 881 \$	6 372 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension, totalisant 257 \$.

Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	197 \$	296 \$	406 \$	899 \$
Prêts personnels	665	921	551	2 137
Prêts sur cartes de crédit	436	647	–	1 083
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	255	296	678	1 229
Total ¹⁾	1 553 \$	2 160 \$	1 635 \$	5 348 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques et les risques de crédit liés à des éléments hors bilan, totalisant 151 \$.

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de l'exercice	197 \$	296 \$	406 \$	899 \$	152 \$	276 \$	374 \$	802 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(125)	74	253	202	(54)	43	80	69
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	35	-	-	35	34	-	-	34
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(9)	(16)	-	(25)	(5)	(13)	-	(18)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	183	(138)	(45)	-	65	(52)	(13)	-
Étape 2	(35)	149	(114)	-	(9)	46	(37)	-
Étape 3	-	(62)	62	-	-	(19)	19	-
Radiations, montant brut	-	-	(97)	(97)	-	-	(73)	(73)
Recouvrements	-	-	31	31	-	-	28	28
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	19	18	2	39	14	15	28	57
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$	197 \$	296 \$	406 \$	899 \$
Prêts personnels								
Solde à l'ouverture de l'exercice	665 \$	921 \$	551 \$	2 137 \$	644 \$	1 071 \$	626 \$	2 341 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(727)	1 027	964	1 264	(579)	441	609	471
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	376	-	-	376	338	-	-	338
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(91)	(172)	-	(263)	(76)	(118)	-	(194)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	618	(603)	(15)	-	467	(457)	(10)	-
Étape 2	(212)	297	(85)	-	(133)	192	(59)	-
Étape 3	(10)	(392)	402	-	(5)	(221)	226	-
Radiations, montant brut	-	-	(1 417)	(1 417)	-	-	(1 116)	(1 116)
Recouvrements	-	-	237	237	-	-	253	253
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	28	25	27	80	9	13	22	44
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	647 \$	1 103 \$	664 \$	2 414 \$	665 \$	921 \$	551 \$	2 137 \$
Prêts sur cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de l'exercice	436 \$	647 \$	- \$	1 083 \$	352 \$	859 \$	- \$	1 211 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(300)	614	653	967	(176)	141	449	414
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	188	-	-	188	146	-	-	146
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(65)	(73)	-	(138)	(51)	(40)	-	(91)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	273	(273)	-	-	240	(240)	-	-
Étape 2	(140)	140	-	-	(77)	77	-	-
Étape 3	-	(255)	255	-	-	(152)	152	-
Radiations, montant brut	-	-	(1 113)	(1 113)	-	-	(791)	(791)
Recouvrements	-	-	197	197	-	-	179	179
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	22	23	8	53	2	2	11	15
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	414 \$	823 \$	- \$	1 237 \$	436 \$	647 \$	- \$	1 083 \$
Total des prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 298 \$	1 864 \$	957 \$	4 119 \$	1 148 \$	2 206 \$	1 000 \$	4 354 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(1 152)	1 715	1 870	2 433	(809)	625	1 138	954
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	599	-	-	599	518	-	-	518
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(165)	(261)	-	(426)	(132)	(171)	-	(303)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	1 074	(1 014)	(60)	-	772	(749)	(23)	-
Étape 2	(387)	586	(199)	-	(219)	315	(96)	-
Étape 3	(10)	(709)	719	-	(5)	(392)	397	-
Radiations, montant brut	-	-	(2 627)	(2 627)	-	-	(1 980)	(1 980)
Recouvrements	-	-	465	465	-	-	460	460
Variations des taux de change et autres variations ⁶⁾	69	66	37	172	25	30	61	116
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	1 326 \$	2 247 \$	1 162 \$	4 735 \$	1 298 \$	1 864 \$	957 \$	4 119 \$
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de l'exercice	322 \$	320 \$	695 \$	1 337 \$	212 \$	470 \$	655 \$	1 337 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	168	172	427	767	(79)	(36)	302	187
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	467	-	-	467	310	-	-	310
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(391)	(50)	(31)	(472)	(255)	(89)	(30)	(374)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	30	57	-	87
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	108	(108)	-	-	118	(118)	-	-
Étape 2	(52)	63	(11)	-	(27)	29	(2)	-
Étape 3	-	(8)	8	-	-	(8)	8	-
Radiations, montant brut	-	-	(355)	(355)	-	-	(318)	(318)
Recouvrements	-	-	65	65	-	-	112	112
Variations des taux de change et autres variations	13	14	(50)	(23)	13	15	(32)	(4)
Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ²⁾	635 \$	403 \$	748 \$	1 786 \$	322 \$	320 \$	695 \$	1 337 \$
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ^{2), 3)}	100	20	29	149	67	24	17	108
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	535 \$	383 \$	719 \$	1 637 \$	255 \$	296 \$	678 \$	1 229 \$

1) Comprend les variations de risque de crédit qui découlent des augmentations importantes du risque de crédit, les variations du risque de crédit qui ne découlent pas des transferts entre les étapes, les changements dans les données et les hypothèses des modèles ainsi que les changements découlant des prélèvements au titre des engagements non prélevés.

2) Les revenus d'intérêts sur les prêts douteux pour les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont totalisé 378 \$ (2022 - 274 \$).

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.

5) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, les modalités contractuelles de certains actifs financiers ont été modifiées et la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation. La valeur comptable des prêts qui ont été modifiés à la deuxième étape et à la troisième étape, avant la modification, s'est chiffrée à 2 096 \$ et à 798 \$, respectivement.

6) Les cessions sont incluses dans les variations des taux de change et autres variations.

f) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation du risque

Prêts hypothécaires à l'habitation Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Très faible	202 322 \$	957 \$	– \$	203 279 \$	208 526 \$	635 \$	– \$	209 161 \$
Faible	88 909	877	–	89 786	90 745	1 172	–	91 917
Moyenne	19 758	1 385	–	21 143	18 399	1 032	–	19 431
Élevée	3 424	3 428	–	6 852	2 759	2 680	–	5 439
Très élevée	63	2 242	–	2 305	53	1 429	–	1 482
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	17 792	1 161	–	18 953	19 276	1 187	–	20 463
Défaut	–	–	1 864	1 864	–	–	1 386	1 386
Total	332 268	10 050	1 864	344 182	339 758	8 135	1 386	349 279
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	265	321	498	1 084	197	296	406	899
Valeur comptable	332 003 \$	9 729 \$	1 366 \$	343 098 \$	339 561 \$	7 839 \$	980 \$	348 380 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts personnels Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Très faible	29 849 \$	211 \$	– \$	30 060 \$	30 098 \$	285 \$	– \$	30 383 \$
Faible	27 594	558	–	28 152	27 284	685	–	27 969
Moyenne	8 725	599	–	9 324	8 789	1 464	–	10 253
Élevée	8 369	3 529	–	11 898	7 059	2 275	–	9 334
Très élevée	125	2 177	–	2 302	81	1 655	–	1 736
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	19 427	1 831	–	21 258	17 371	1 537	–	18 908
Défaut	–	–	1 176	1 176	–	–	848	848
Total	94 089	8 905	1 176	104 170	90 682	7 901	848	99 431
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	647	1 103	664	2 414	665	921	551	2 137
Valeur comptable	93 442 \$	7 802 \$	512 \$	101 756 \$	90 017 \$	6 980 \$	297 \$	97 294 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts sur cartes de crédit Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	1 989 \$	42 \$	– \$	2 031 \$	1 813 \$	47 \$	– \$	1 860 \$
Faible	3 329	89	–	3 418	2 756	159	–	2 915
Moyenne	4 262	116	–	4 378	3 434	190	–	3 624
Élevée	3 239	1 310	–	4 549	3 042	998	–	4 040
Très élevée	38	820	–	858	36	587	–	623
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	1 290	585	–	1 875	997	459	–	1 456
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	14 147	2 962	–	17 109	12 078	2 440	–	14 518
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	414	823	–	1 237	436	647	–	1 083
Valeur comptable	13 733 \$	2 139 \$	– \$	15 872 \$	11 642 \$	1 793 \$	– \$	13 435 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux particuliers Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Très faible	104 488 \$	3 \$	– \$	104 491 \$	98 973 \$	6 \$	– \$	98 979 \$
Faible	20 037	1	–	20 038	19 196	9	–	19 205
Moyenne	8 518	11	–	8 529	7 880	44	–	7 924
Élevée	3 814	421	–	4 235	3 700	307	–	4 007
Très élevée	68	296	–	364	34	354	–	388
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	9 522	1 894	–	11 416	8 316	1 667	–	9 983
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeur comptable	146 447 \$	2 626 \$	– \$	149 073 \$	138 099 \$	2 387 \$	– \$	140 486 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Total des prêts aux particuliers	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Très faible	338 648 \$	1 213 \$	– \$	339 861 \$	339 410 \$	973 \$	– \$	340 383 \$
Faible	139 869	1 525	–	141 394	139 981	2 025	–	142 006
Moyenne	41 263	2 111	–	43 374	38 502	2 730	–	41 232
Élevée	18 846	8 688	–	27 534	16 560	6 260	–	22 820
Très élevée	294	5 535	–	5 829	204	4 025	–	4 229
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	48 031	5 471	–	53 502	45 960	4 850	–	50 810
Défaut	–	–	3 040	3 040	–	–	2 234	2 234
Total	586 951	24 543	3 040	614 534	580 617	20 863	2 234	603 714
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 326	2 247	1 162	4 735	1 298	1 864	957	4 119
Valeur comptable	585 625 \$	22 296 \$	1 878 \$	609 799 \$	579 319 \$	18 999 \$	1 277 \$	599 595 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Première qualité	160 148 \$	1 205 \$	– \$	161 353 \$	162 696 \$	1 775 \$	– \$	164 471 \$
Qualité inférieure	114 192	7 705	–	121 897	105 251	9 563	–	114 814
Sous surveillance	28	3 340	–	3 368	22	2 890	–	2 912
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	2 500	18	–	2 518	2 346	12	–	2 358
Défaut	–	–	2 686	2 686	–	–	2 552	2 552
Total	276 868	12 268	2 686	291 822	270 315	14 240	2 552	287 107
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	535	383	719	1 637	255	296	678	1 229
Valeur comptable	276 333 \$	11 885 \$	1 967 \$	290 185 \$	270 060 \$	13 944 \$	1 874 \$	285 878 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Première qualité	240 044 \$	1 673 \$	– \$	241 717 \$	222 734 \$	1 502 \$	– \$	224 236 \$
Qualité inférieure	62 634	5 288	–	67 922	62 827	4 534	–	67 361
Sous surveillance	1	1 103	–	1 104	4	604	–	608
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	5 205	–	–	5 205	4 573	–	–	4 573
Défaut	–	–	109	109	–	–	139	139
Total	307 884	8 064	109	316 057	290 138	6 640	139	296 917
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	100	20	29	149	67	24	17	108
Valeur comptable	307 784 \$	8 044 \$	80 \$	315 908 \$	290 071 \$	6 616 \$	122 \$	296 809 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Total des prêts autres qu'aux particuliers	Au 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)								
Première qualité	400 192 \$	2 878 \$	– \$	403 070 \$	385 430 \$	3 277 \$	– \$	388 707 \$
Qualité inférieure	176 826	12 993	–	189 819	168 078	14 097	–	182 175
Sous surveillance	29	4 443	–	4 472	26	3 494	–	3 520
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	7 705	18	–	7 723	6 919	12	–	6 931
Défaut	–	–	2 795	2 795	–	–	2 691	2 691
Total	584 752	20 332	2 795	607 879	560 453	20 880	2 691	584 024
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	635	403	748	1 786	322	320	695	1 337
Valeur comptable	584 117 \$	19 929 \$	2 047 \$	606 093 \$	560 131 \$	20 560 \$	1 996 \$	582 687 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

g) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur

États financiers consolidés

remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque. Lorsque les emprunteurs ont choisi de participer à des programmes de report de paiements, les reports des paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023 ¹⁾				2022 ²⁾			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 329 \$	617 \$	– \$	1 946 \$	1 015 \$	482 \$	– \$	1 497 \$
Prêts personnels	648	360	–	1 008	505	254	–	759
Prêts sur cartes de crédit	238	157	345	740	173	113	249	535
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	159	57	–	216	122	47	–	169
Total	2 374 \$	1 191 \$	345 \$	3 910 \$	1 815 \$	896 \$	249 \$	2 960 \$

- 1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
- 2) En ce qui a trait aux prêts pour lesquels des reports de paiement ont été accordés, les reports de paiements ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report. Une fois la période de report terminée, le calcul normal des retards de paiement reprend.
- 3) Tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours.

h) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale au moment de leur acquisition ou de leur montage. Le tableau qui suit présente les détails de ces actifs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Solde du principal impayé ¹⁾	307 \$	309 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(87)	(70)
Valeur comptable	220	239
Compte de correction de valeur à l'étape 3	(1)	(2)
Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe	219 \$	237 \$

- 1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

14 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (TH) aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). Les TH créés aux termes de ce programme sont principalement vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), ou encore à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs. La SCHL achetait auparavant également des groupes de prêts hypothécaires garantis auprès de la Banque dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA).

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne réunissent pas les critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023 ¹⁾	2022 ¹⁾
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	13 508 \$	15 032 \$
Autres actifs connexes ²⁾	8 600	9 854
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	20 222	24 173

- 1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 20 264 \$ (2022 – 23 379 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 19 265 \$ (2022 – 23 254 \$), ce qui correspond à une position nette de 999 \$ (2022 – 125 \$).
- 2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie et les actifs de placement autorisés par la FCH, y compris les opérations de pension sur titres hypothécaires, acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit et sur prêts automobiles au moyen d'entités structurées consolidées. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts personnels » et les « Prêts sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 15.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la totalité des principaux risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023 ¹⁾	2022 ¹⁾
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension ²⁾	140 296 \$	122 552 \$
Titres prêtés	56 174	52 178
Total	196 470	174 730
Valeur comptable des passifs connexes ³⁾	160 007 \$	139 025 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 196 470 \$ (2022 – 174 730 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 160 007 \$ (2022 – 139 025 \$), ce qui correspond à une position nette de 36 463 \$ (2022 – 35 705 \$).

2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.

3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Se reporter à la note 35a)iv) Instruments financiers – gestion des risques pour en savoir plus sur les titres reçus à titre de garanties.

Lien conservé avec des actifs financiers transférés

La Banque a consenti des prêts aux termes du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Ces prêts ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Banque étant donné que le programme satisfait aux critères de transfert d'actifs financiers de l'IFRS 9. Au 31 octobre 2023, la Banque avait émis 3,4 milliards de dollars de prêts CUEC (31 octobre 2022 – 3,9 milliards de dollars). La Banque conserve un lien, car elle administre ces prêts au nom d'Exportation et développement Canada. Le niveau approprié de frais d'administration des prêts a été comptabilisé.

15 Entités structurées

a) Entités structurées consolidées

Fonds multicédant américain

Le fonds multicédant parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédant est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (CAAL). L'objet premier de la CAAL consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédant se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle achète une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédant. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédant lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédant exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédant. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes éponnées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque détient les billets subordonnés émis par le fonds multicédant.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédant américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance et le placement de la Banque dans le billet subordonné du fonds multicédant, oblige la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédant, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédant américain.

La majorité des actifs du fonds multicédant de 13 milliards de dollars (2022 – 10 milliards de dollars) sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédant américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La Banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédant aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédant. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédant ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire et structures de financement par fonds propres

La Banque a recours à des structures de financement bancaires et par fonds propres pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Les activités des entités de financement structurées se limitent généralement à la détention de participations dans un groupe d'actifs ou de créances générés par la Banque. Les structures de financement par capitaux propres comprennent la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui a été créée dans le cadre de l'émission par la Banque d'instruments de fonds propres réglementaires admissibles. Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements.

Obligations sécurisées

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées au moyen duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « Société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2023, des obligations sécurisées de 50,0 milliards de dollars (2022 – 45,9 milliards de dollars) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains, en dollars australiens, en livres sterling, en francs suisses, en euros, en dollars canadiens et en couronnes norvégiennes. Au 31 octobre 2023, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés libellés en dollars canadiens de 51,5 milliards de dollars (2022 – 51,4 milliards de dollars). Ces montants excluent les activités liées aux obligations sécurisées détenues par la Banque et qui sont éliminées lors de la consolidation.

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

La Banque titre une partie de ses créances sur cartes de crédit canadiennes au moyen d'une entité structurée parrainée par la Banque. Cette entité émet des billets de premier rang et subordonnés en faveur d'investisseurs tiers et le produit de ces émissions est affecté à l'achat de participations en copropriété dans des créances sur cartes de crédit montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

financé par les fonds multicédants est assorti d'une CAAL qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédant au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants jusqu'à concurrence de 1,8 milliard de dollars (2022 – 2,6 milliards de dollars) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants canadiens.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités structurées utilisées pour aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Pour ces types de structures, la Banque peut agir en tant qu'administrateur, investisseur ou une combinaison des deux.

La Banque fournit des facilités de crédit de premier rang à des entités structurées non liées créées par des tiers et dont le but est l'acquisition ou le montage de prêts aux fins de l'émission de titres adossés à des prêts avec flux groupés (TPFG). Ces facilités de crédit bénéficient de fonds propres subordonnés fournis soit par le gestionnaire des garanties, soit par des tiers investisseurs au moyen d'un financement subordonné, d'une injection de capitaux ou d'un apport d'actifs. Les fonds propres subordonnés représentent la première tranche pour perte qui absorbe les pertes avant les titres de premier rang de la Banque. Le courtier membre du groupe de la Banque agit à titre d'arrangeur et d'agent de placement des TPFG. Le produit de la vente des TPFG sert à rembourser les facilités de crédit de premier rang. La Banque ne consolide pas ces entités, car elle n'exerce pas de pouvoir décisionnel sur leurs activités pertinentes, qui comprennent l'acquisition ou le montage de prêts et la gestion globale du portefeuille sous-jacent. Au 31 octobre 2023, la Banque avait financé 220 millions de dollars des facilités de crédit fournies à ces entités structurées (31 octobre 2022 – néant).

Autres structures de financement

Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités non consolidées.

La Banque utilise une structure de financement pour transférer le risque de crédit que posent certains prêts et elle achète de la protection de crédit visant des événements de crédit admissibles émanant de cette structure. La structure s'acquitte de ses obligations au moyen du produit en trésorerie tiré de l'émission de billets liés à des garanties. Les prêts ne sont pas vendus ni attribués à la structure et ils demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Au cours de l'exercice écoulé, des billets liés à des garanties de 998 millions de dollars (31 octobre 2022 – néant) ont été émis par cette structure et comptabilisés sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces structures, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas ces structures.

c) Autres entités parrainées par la Banque non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris des fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est très impliquée dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité.

Au 31 octobre 2023, la Banque avait tiré des revenus de 2 369 millions de dollars (2022 – 2 486 millions de dollars) des entités de fonds communs de placement non consolidées qu'elle parraine.

16 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Matériel	Actifs technologiques	Améliorations locatives	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût						
Solde au 31 octobre 2021	1 569 \$	1 906 \$	2 410 \$	1 649 \$	4 003 \$	11 537 \$
Entrées	102	110	169	160	215	756
Sorties/mises hors service	(56)	(59)	(20)	(47)	(98)	(280)
Écarts de conversion et autres	62	405	(354)	33	77	223
Solde au 31 octobre 2022	1 677 \$	2 362 \$	2 205 \$	1 795 \$	4 197 \$	12 236 \$
Entrées	97	161	130	129	143	660
Sorties/mises hors service	(64)	(781)	(1 657)	(118)	(118)	(2 738)
Écarts de conversion et autres	103	67	27	48	114	359
Solde au 31 octobre 2023	1 813 \$	1 809 \$	705 \$	1 854 \$	4 336 \$	10 517 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde au 31 octobre 2021	597 \$	1 464 \$	2 060 \$	1 059 \$	736 \$	5 916 \$
Amortissement	37	83	153	98	378	749
Sorties/mises hors service	(24)	(59)	(16)	(51)	(59)	(209)
Écarts de conversion et autres	27	289	(264)	11	17	80
Solde au 31 octobre 2022	637 \$	1 777 \$	1 933 \$	1 117 \$	1 072 \$	6 536 \$
Amortissement	44	104	161	113	379	801
Sorties/mises hors service	(4)	(748)	(1 655)	(92)	(106)	(2 605)
Écarts de conversion et autres	9	135	(58)	14	43	143
Solde au 31 octobre 2023	686 \$	1 268 \$	381 \$	1 152 \$	1 388 \$	4 875 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 31 octobre 2022	1 040 \$	585 \$	272 \$	678 \$	3 125 \$	5 700 \$ ¹⁾
Solde au 31 octobre 2023	1 127 \$	541 \$	324 \$	702 \$	2 948 \$	5 642 \$¹⁾

1) Comprend des immeubles de placement de 38 \$ (2022 – 36 \$).

17 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes dans les sociétés associées qui suivent :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023				2022	
	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers ¹⁾	Valeur comptable	Valeur comptable
Services Financiers Canadian Tire (SFCT) ²⁾	Canada	Services financiers	–		– \$	579 \$
Bank of Xi'an Co. Ltd. ³⁾	Chine	Services bancaires	18,11 %	30 septembre 2023	895	1 007
Maduro & Curiel's Bank N.V. ⁴⁾	Curaçao	Services bancaires	48,10 %	30 septembre 2023	489	438

1) Réflète la date des plus récents états financiers. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées sont utilisés pour estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers.

2) Le 31 octobre 2023, la Banque a finalisé la vente de sa participation de 20 % dans les SFCT à Société Canadian Tire. Se reporter à la note 36, « Acquisitions et cessions ».

3) Selon le cours à la Bourse de Shanghai, le placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. s'élevait à 529 \$ au 31 octobre 2023 (31 octobre 2022 – 489 \$).

4) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2023, ces réserves s'établissaient à 71 \$ (2022 – 67 \$).

Test de dépréciation de Bank of Xi'an Co. Ltd.

En date du 31 octobre 2023, la valeur de marché du placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. fondée sur le cours à la Bourse de Shanghai demeurerait inférieure à sa valeur comptable. La Banque a soumis ce placement à un test de dépréciation trimestriel en raison de la période prolongée durant laquelle sa valeur de marché est demeurée inférieure à sa valeur comptable. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable du placement à sa valeur recouvrable calculée en fonction de la valeur d'utilité. Pour estimer la valeur d'utilité, la Banque utilise un modèle d'évaluation fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie qui s'appuie sur des hypothèses clés, y compris les prévisions sur cinq ans des flux de trésorerie après impôt pour l'entité sous-jacente, le taux de croissance final estimatif au-delà de cinq ans et le taux d'actualisation applicable. La valeur d'utilité au 31 octobre 2023 a été estimée selon un taux de croissance final de 3 % (2022 – 3 %) et un taux d'actualisation de 12 % (2022 – 12 %).

L'application de la méthode s'appuyant sur la valeur d'utilité a entraîné une charge de dépréciation de 185 millions de dollars (159 millions de dollars après impôt) inscrite dans les Charges autres que d'intérêts – Autres en raison surtout des perspectives économiques en Chine.

Sommaire de l'information financière

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des principales sociétés associées de la Banque :

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close ¹⁾		Au 31 octobre 2023	
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Services Financiers Canadian Tire (SFCT)	1 347 \$	368 \$	s. o. \$	s. o. \$
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 277	487	80 803	75 027
Maduro & Curiel's Bank N.V.	416	165	7 636	6 616

(en millions de dollars)	Pour la période de douze mois close ¹⁾		Au 31 octobre 2022	
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Services Financiers Canadian Tire (SFCT)	1 260 \$	399 \$	6 870 \$	5 629 \$
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 306	497	67 864	62 489
Maduro & Curiel's Bank N.V.	324	99	7 181	6 288

1) Réflète les plus récents états financiers disponibles.

18 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Total
	Solde au 31 octobre 2021	1 690 \$	3 580 \$	231 \$	2 517 \$	830 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	–	19	12	(116)	111	26
Solde au 31 octobre 2022	1 690	3 599	243	2 401	941	8 874
Acquisitions	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	–	11	3	229	64	307
Solde au 31 octobre 2023	1 690 \$	3 610 \$	246 \$	2 630 \$	1 005 \$	9 181 \$

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent qu'une dépréciation pourrait s'être produite.

La Banque détermine la valeur comptable de ses UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Le capital qui n'est pas directement attribué est ventilé entre les UGT de façon proportionnelle. La valeur comptable ainsi obtenue pour l'UGT est ensuite comparée à la valeur recouvrable appropriée pour cerner toute dépréciation.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel aux 31 juillet 2023 et 2022, et aucune perte de valeur n'a été relevée. Aucune variation importante de cette évaluation n'a été relevée aux 31 octobre 2023 et 2022.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie

La valeur recouvrable de toutes les UGT autres que celle de l'Amérique latine a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie (JVDCS). Pour déterminer cette valeur, la Banque estime la juste valeur de l'UGT en appliquant des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test, elle majore le résultat obtenu d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée des primes à l'acquisition versées globalement dans le secteur bancaire au cours des cinq dernières années pour des entreprises comparables et elle déduit les coûts de sortie estimés. L'évaluation de la juste valeur entre dans le niveau 3 en raison des importantes données non observables. Pour le test de dépréciation annuel de 2023, des ratios cours/bénéfice de 9 fois à 10 fois (2022 – de 9 fois à 12 fois) ont été utilisés.

La Banque a effectué une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la JVDCS. L'estimation des changements raisonnablement possibles aux hypothèses clés est fondée sur les indications disponibles à l'égard de chaque donnée, par exemple les risques liés aux prévisions du bénéfice net normalisé et la fourchette de ratios cours/bénéfice observés en externe. Les changements négatifs raisonnables aux perspectives du bénéfice net (diminution de 5 %) ou aux ratios cours/bénéfice (diminution de 1x), chacun étant considéré isolément, sans changements aux autres facteurs, n'entraînerait pas de perte de valeur des UGT Réseau canadien, Gestion de patrimoine mondiale et Antilles et Amérique centrale. En ce qui a trait à l'UGT Services bancaires et marchés mondiaux, une baisse de 5 % des perspectives en matière de bénéfice net, sans changements aux autres facteurs, n'entraînerait pas de dépréciation. Toutefois, une baisse de 0,8x du ratio cours/bénéfice, sans changements aux autres facteurs, aurait pour résultat que la JVDCS serait à peu près égale à la valeur comptable. La JVDCS s'élevait à 109 % de la valeur comptable et le ratio cours/bénéfice était de 9,5x au 31 juillet 2023.

Valeur d'utilité

Dans le cadre du test de dépréciation annuel pour 2023, la JVDCS de l'UGT Amérique latine a chuté sous sa valeur comptable. Ainsi, d'autres tests ont dû être effectués pour évaluer la valeur recouvrable selon la méthode de la valeur d'utilité (2022 – méthode de la JVDCS). Pour estimer la valeur d'utilité, la Banque utilise un modèle d'évaluation fondé sur l'actualisation flux de trésorerie s'appuyant sur les prévisions sur cinq ans des flux de trésorerie après impôt, le taux de croissance final estimatif au-delà de cinq ans et le taux d'actualisation applicable. Les prévisions sur cinq ans des flux de trésorerie après impôt sont fondées sur les budgets et les plans approuvés de la direction, qui tiennent compte des tendances du marché, de la conjoncture macroéconomique, des résultats prévus et de la stratégie commerciale de l'UGT. Le taux de croissance final est fondé sur les prévisions de croissance à long terme en Amérique latine et le taux d'actualisation est fondé sur le coût en capital de sociétés comparables. Dans le cadre du test de dépréciation annuel pour l'exercice 2023, un taux de croissance final de 3 % et un taux d'actualisation de 13 % ont été utilisés.

La Banque a effectué une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la valeur d'utilité de l'UGT Amérique latine. L'estimation des changements raisonnablement possibles aux hypothèses clés est fondée sur les indications disponibles à l'égard de chaque donnée, par exemple le rendement passé par rapport aux prévisions, les risques liés aux prévisions des flux de trésorerie sous-jacents et la fourchette de taux d'actualisation observés en externe. Des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre de ces hypothèses clés, sans changements aux autres facteurs, n'entraîneraient pas de perte de valeur de l'UGT Amérique latine.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	Durée déterminée		Durée indéterminée		Total
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds ¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	
Coût					
Solde au 31 octobre 2021	5 698 \$	1 867 \$	4 415 \$	166 \$	12 146 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–
Entrées	987	–	–	–	987
Sorties/mises hors service	(2)	–	–	–	(2)
Écarts de conversion et autres	4	8	–	–	12
Solde au 31 octobre 2022	6 687 \$	1 875 \$	4 415 \$	166 \$	13 143 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–
Entrées	1 125	–	–	–	1 125
Perte de valeur ³⁾	(184)	(110)	–	(3)	(297)
Sorties/mises hors service	(2 141)	(2)	–	–	(2 143)
Écarts de conversion et autres	152	52	–	–	204
Solde au 31 octobre 2023	5 639 \$	1 815 \$	4 415 \$	163 \$	12 032 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 octobre 2021	3 117 \$	1 273 \$	– \$	– \$	4 390 \$
Amortissement	685	97	–	–	782
Sorties/mises hors service	(1)	–	–	–	(1)
Écarts de conversion et autres	8	5	–	–	13
Solde au 31 octobre 2022	3 809 \$	1 375 \$	– \$	– \$	5 184 \$
Amortissement	862	157	–	–	1 019
Perte de valeur ³⁾	(134)	(34)	–	–	(168)
Sorties/mises hors service	(1 996)	(2)	–	–	(1 998)
Écarts de conversion et autres	25	(42)	–	–	(17)
Solde au 31 octobre 2023	2 566 \$	1 454 \$	– \$	– \$	4 020 \$
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2022	2 878 \$ ²⁾	500 \$	4 415 \$	166 \$	7 959 \$
Au 31 octobre 2023	3 073 \$ ²⁾	361 \$	4 415 \$	163 \$	8 012 \$

1) Les contrats de gestion de fonds découlent des activités acquises précédemment de Fonds Dynamique (auparavant Patrimoine Dundee inc.), de Gestion financière MD inc. et de Jarislowsky, Fraser Limitée.

2) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 429 \$ (2022 – 337 \$), des logiciels développés en interne de 1 711 \$ (2022 – 1 555 \$) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 933 \$ (2022 – 986 \$).

3) Les charges de dépréciation appliquées aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ont trait principalement à la radiation intégrale d'une immobilisation incorporelle liée à des contrats au Pérou ainsi qu'aux logiciels mis hors service au cours du quatrième trimestre de 2023.

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final de 4,5 % (2022 – 4,5 %) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés selon un taux de 10 % (2022 – 10 %). Les contrats de gestion de fonds ont été soumis à un test de dépréciation annuel aux 31 juillet 2023 et 2022 et ce test n'a révélé aucune perte de valeur. Aux 31 octobre 2023 et 2022, aucun changement important n'avait été apporté à cette évaluation. En outre, des variations négatives raisonnables de n'importe quelle hypothèse clé, sans changements aux autres facteurs, n'entraîneraient pas de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ne sont soumises à un test de dépréciation que lorsque des événements ou des circonstances indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Au besoin, la dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée à sa valeur recouvrable, laquelle est habituellement déterminée au moyen de la valeur d'utilité.

19 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Intérêts courus	4 907 \$	3 710 \$
Débiteurs et montants payés d'avance	2 218	1 715
Actifs d'impôt exigible	2 743	3 349
Dérivés de dépôts sur marges	12 254	15 656
Actifs au titre des fonds distincts	1 463	1 795
Actifs des régimes de retraite (note 28)	936	1 052
Montants à recevoir de courtiers et de clients	4 142	4 608
Autres	6 278	5 371
Total	34 941 \$	37 256 \$

20 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023					2022
	Payables à vue ¹⁾		Payables sur préavis ²⁾	Payables à une date déterminée ³⁾	Total	
Portant intérêt	Sans intérêt					
Particuliers	4 989 \$	10 289 \$	148 027 \$	125 312 \$	288 617 \$	265 892 \$
Entreprises et administrations publiques	161 121	32 421	46 431	372 294	612 267	597 617
Autres institutions financières	12 871	851	1 876	35 851	51 449	52 672
Total	178 981 \$	43 561 \$	196 334 \$⁴⁾	533 457 \$	952 333 \$	916 181 \$
Ventilation :						
Canada	128 274 \$	23 256 \$	160 728 \$	366 938 \$	679 196 \$	642 977 \$
États-Unis	41 207	42	4	55 554	96 807	104 984
Royaume-Uni	-	-	422	21 140	21 562	24 243
Mexique	-	7 321	13 252	20 851	41 424	31 841
Pérou	4 586	456	4 782	6 036	15 860	16 439
Chili	1 389	4 783	156	17 396	23 724	22 105
Colombie	32	531	4 261	4 756	9 580	8 211
Autres pays	3 493	7 172	12 729	40 786	64 180	65 381
Total⁵⁾	178 981 \$	43 561 \$	196 334 \$	533 457 \$	952 333 \$	916 181 \$

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque ne reçoit pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.

2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque exige un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.

3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.

4) Comprend des dépôts sans intérêt de 123 \$ (2022 – 156 \$).

5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 320 088 \$ (2022 – 326 041 \$), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 20 200 \$ (2022 – 18 740 \$), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 38 127 \$ (2022 – 29 269 \$) et les dépôts libellés dans d'autres devises se chiffraient à 116 926 \$ (2022 – 106 817 \$).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$¹⁾.

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2023	66 726 \$	39 525 \$	62 675 \$	130 384 \$	19 021 \$	318 331 \$
Au 31 octobre 2022	53 656 \$	36 035 \$	62 891 \$	110 015 \$	21 440 \$	284 037 \$

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

21 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2023	2022
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités ¹⁾	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	252 \$	253 \$
Décembre 2025 ³⁾	4,50	1 250 millions de dollars américains.	1 714	1 690
Janvier 2029 ³⁾	3,89	Remboursables à compter du 18 janvier 2024. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,58 %.	1 752	1 770
Juillet 2029 ³⁾	2,836	Remboursables à compter du 3 juillet 2024. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,18 % ou au taux de référence applicable, y compris les ajustements, stipulé dans les modalités visant l'instrument.	1 339	1 459
Août 2085	Variable	Le 31 août 2023, la Banque a racheté ces billets à un prix d'achat correspondant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus à la date de rachat.	–	78
Mai 2037 ³⁾	4,588	1 250 millions de dollars américains. Remboursables entre le 12 avril 2027 et le 4 mai 2032. Le 4 mai 2032, le taux d'intérêt appliqué correspondra au taux des effets du Trésor américain de 5 ans alors en vigueur majoré de 2,050 %.	1 676	1 644
Mai 2032 ³⁾	3,934	Remboursables à compter du 3 mai 2027. Après le 3 mai 2027, l'intérêt sera payable trimestriellement au taux des acceptations bancaires de trois mois alors en vigueur majoré de 1,52 %.	1 587	1 575
Décembre 2032 ³⁾	1,800	33 000 millions de yens japonais. Remboursables le 20 décembre 2027. Après cette date, l'intérêt sera payable en versements semestriels au taux de référence des obligations du Japon majoré de 1,681 % à la date de révision.	301	–
Août 2033 ³⁾	5,679	Remboursables à compter du 2 août 2028. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au CORRA composé quotidiennement majoré de 2,100 %.	962	–
Décembre 2033 ³⁾	1,830	12 000 millions de yens japonais. Remboursables le 1 ^{er} décembre 2028. Après cette date, le taux d'intérêt sur les débentures sera rajusté selon le taux des obligations du Japon alors en vigueur majoré de 1,477 % à la date de révision.	110	–
			9 693 \$	8 469 \$

- Conformément aux dispositions de la ligne directrice *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.
- Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison de l'incidence des couvertures de juste valeur utilisées pour gérer le risque de taux d'intérêt et des débentures subordonnées détenues dans le cadre des activités de tenue de marché.
- Ces débentures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Aux termes de ces dispositions, les débentures en circulation sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de ne plus l'être, ou si l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les débentures seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 150 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion et, s'il y a lieu, sous réserve de la conversion de change selon les taux de change en vigueur au moment de la conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours).

22 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2023	2022
Intérêts courus			7 594 \$	3 612 \$
Obligations locatives ¹⁾			3 202	3 323
Créditeurs et charges à payer			7 819	6 995
Passifs d'impôt exigible			728	464
Passifs d'impôt différé (note 27)			1 446	1 100
Certificats et lingots d'or et d'argent			439	372
Comptes sur marge et en garantie			8 531	9 029
Passifs au titre des fonds distincts			1 463	1 795
Montants à payer à des courtiers et à des clients			1 565	1 957
Provisions (note 23)			573	287
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan (note 13)			149	108
Passifs au titre des prestations de retraite (note 28)			521	549
Autres passifs de filiales et d'entités structurées			26 836	25 010
Autres			8 663	8 098
Total			69 529 \$	62 699 \$

- Représente la valeur actualisée des obligations locatives.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des obligations locatives non actualisées selon les paiements au titre de la location devant être effectués après la date de clôture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2023	2022
Moins de un an			428 \$	425 \$
De un à deux ans			410	414
De deux à trois ans			405	404
De trois à quatre ans			398	387
De quatre à cinq ans			371	373
Plus de cinq ans			1 852	1 962
Total			3 864 \$	3 965 \$

23 Provisions

(en millions de dollars)

Au 1 ^{er} novembre 2021	296 \$
Provisions constituées durant l'exercice	149
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(158)
Solde au 31 octobre 2022	287 \$
Provisions constituées durant l'exercice	470
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(184)
Solde au 31 octobre 2023	573 \$

Charge de restructuration

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a inscrit une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 354 millions de dollars se rapportant à la réduction des effectifs par suite de la numérisation effectuée à l'échelle de la Banque, de l'automatisation, des changements dans les préférences bancaires des clients et des efforts constants pour simplifier les processus d'exploitation et optimiser les canaux de distribution. Ces montants sont tous inscrits dans le secteur Autres et une tranche de 316 millions de dollars correspond à une charge de restructuration incluse dans les Autres passifs – Provisions.

Exercice précédent

Au cours de l'exercice précédent, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 85 millions de dollars se rapportant principalement à la décision stratégique de réaligner les activités du secteur Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque en Asie-Pacifique afin de se concentrer sur certaines activités visant les services bancaires et les marchés des capitaux dans cette région. La charge comprend également les coûts entraînés par la réduction du nombre d'employés de secteur technologique à temps plein au Canada et à l'étranger par suite des efforts continus de modernisation technologique et de transformation numérique. Ces changements découlent de l'engagement de la Banque à simplifier les processus et à optimiser les canaux de distribution afin de mener ses activités de façon plus efficiente tout en répondant aux besoins en constante évolution des clients et en s'adaptant à l'expansion géographique. Cette charge a été comptabilisée dans le secteur d'exploitation Autres.

Questions d'ordre juridique

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font et ont fait l'objet de diverses procédures juridiques en instance ou menaces de procédures, y compris des poursuites civiles, des examens réglementaires, des enquêtes, des audits et des demandes d'informations par divers organismes de réglementation et organismes d'application de la loi dans différents territoires. Ces procédures s'appuient parfois sur de nouvelles théories et interprétations juridiques et peuvent être de nature criminelle ou civile, et certaines de celles-ci pourraient donner lieu à des pénalités d'ordre civil, réglementaire ou criminel. La Banque assure un suivi de toutes les procédures et elle exercera son jugement afin de les régler de la façon qui, à son avis, est la plus avantageuse pour elle. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, à sa connaissance, la direction ne croit pas actuellement que les obligations, s'il en est, découlant de litiges en cours ou de procédures réglementaires auront un effet défavorable important sur l'état consolidé de la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Banque.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite ou d'une procédure réglementaire et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement considérable, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence considérable sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

Exercices précédents

En 2021, la Banque a inscrit des provisions de 62 millions de dollars au titre de règlements et de litiges en lien avec ses anciennes activités liées aux métaux. Ces provisions ont été inscrites dans le secteur Autres.

La Banque, par l'intermédiaire de sa filiale péruvienne, fait l'objet d'actions en justice à l'égard de certains montants de taxes sur la valeur ajoutée visés par une cotisation ainsi que des intérêts connexes totalisant 165 millions de dollars découlant de certaines opérations de clients s'étant produites avant l'acquisition de la filiale par la Banque. L'action en justice au Pérou relative au montant original visé par une cotisation a été entendue par la Cour constitutionnelle du Pérou en juin 2023 et une décision est attendue. En novembre 2021, la Cour constitutionnelle du Pérou a rejeté l'affaire se rapportant aux intérêts courus pour des raisons de procédure. En ce qui concerne cette composante en intérêts, la Banque a déposé, en octobre 2022, une demande d'arbitrage face à la République du Pérou auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou, et la question est en cours d'arbitrage. La requête découle du traitement inéquitable, par la Cour constitutionnelle du Pérou, des droits de la Banque Scotia au Pérou, en contravention de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou. La Banque est convaincue qu'elle aura gain de cause dans ces affaires et elle a l'intention de continuer à défendre sa position. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé à cet effet dans les états financiers consolidés.

24 Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

a) Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023		2022	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 191 375 095	18 707 \$	1 215 337 523	18 507 \$
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 26)	415 247	28	1 951 372	136
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	–	–	7 000 000	570
Émises dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ¹⁾	22 254 078	1 374	–	–
Rachetées et annulées aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	–	–	(32 913 800)	(506)
En circulation à la clôture de l'exercice	1 214 044 420²⁾	20 109 \$	1 191 375 095 ²⁾	18 707 \$

1) À compter du dividende déclaré le 28 février 2023 et versé le 26 avril 2023, la Banque a émis aux participants du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime ») des actions ordinaires à même son capital autorisé selon un escompte de 2 % sur le cours moyen du marché (selon la définition donnée dans le régime). Avant le dividende versé le 26 avril 2023, les actions ordinaires reçues par les participants aux termes du régime étaient préalablement rachetées sur le marché au cours alors en vigueur.

2) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2023, 19 133 834 actions ont été achetées et 19 132 702 actions ont été vendues (2022 – 17 757 599 actions achetées et 17 757 599 actions vendues).

Dividende

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 5 003 millions de dollars (4,18 \$ par action) et à 4 858 millions de dollars (4,06 \$ par action) respectivement pour les exercices 2023 et 2022. Lors de sa réunion du 27 novembre 2023, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 1,06 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 janvier 2024. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

La Banque n'a pas d'offre de rachat dans le cours normal des activités en vigueur à l'heure actuelle et elle n'a racheté aucune action ordinaire au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023. L'offre de rachat dans le cours normal des activités précédente de la Banque a pris fin le 1^{er} décembre 2022. Aux termes de cette offre, la Banque a racheté puis annulé environ 32,9 millions d'actions ordinaires au prix moyen pondéré en fonction du volume de 87,28 \$ l'action, pour un montant total de 2 873 millions de dollars. Ces rachats ont été effectués avant le 31 octobre 2022.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débetures convertibles FPUNV, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV, et d'actions privilégiées FPUNV au 31 octobre 2023 s'établissait à 5 046 millions d'actions ordinaires (2022 – 4 580 millions d'actions ordinaires), en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant [se reporter à la note 21, « Débetures subordonnées », et à la note 24 b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information].

b) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres**Actions privilégiées**

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023				2022			
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Caractéristique de conversion	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Caractéristique de conversion
Actions privilégiées FPUNV^{a)}								
Série 38 ^{b)}	–	–	–	–	–	–	0,303125	Série 39
Série 40 ^{c)}	12 000 000	300	1,212500	Série 41	12 000 000	300	1,212500	Série 41
Total des actions privilégiées	12 000 000	300 \$			12 000 000	300 \$		

1) Dividendes déclarés pour la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Modalités des actions privilégiées FPUNV

	Date d'émission initiale	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Écart de taux révisé	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées FPUNV^{a)}							
Série 40 ^{c)}	12 octobre 2018	25,00	0,362100	29 janvier 2019	2,43 %	27 janvier 2024	25,00

- a) Les dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur les actions de toutes les séries sont payables trimestriellement lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) (série 40) sont versés au taux applicable pour la première période à taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période à taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur ces actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de l'écart de taux révisé, multipliée par 25,00 \$. S'ils sont à payer, les dividendes en trésorerie privilégiés non cumulatifs sur les actions privilégiées de série 41 sont payables trimestriellement lorsque de tels dividendes sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) (série 41) sont payables selon un taux égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada et de l'écart de taux révisé des actions privilégiées converties, multipliée par 25,00 \$. Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur ses actions privilégiées.
- b) Le 27 janvier 2022, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 38 en circulation à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action majoré des dividendes déclarés le 30 novembre 2021 de 0,3031250 \$ par action de série 38.
- c) Les porteurs d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) auront le droit de convertir les actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de série 41 (FPUNV) le 27 janvier 2024 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. Les détenteurs d'actions privilégiées à taux variable révisé et à dividende non cumulatif de série 41 (FPUNV), si elles sont en circulation, auront le droit de convertir les actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) le 27 janvier 2029 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. En ce qui a trait aux séries 40 et 41, si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de ces séries émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 à la date de conversion applicable, toutes les actions privilégiées de cette série émises et en circulation seront automatiquement converties en un nombre équivalent d'actions privilégiées de l'autre série appropriée. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 40 le 27 janvier 2024 et tous les cinq ans par la suite, et les actions privilégiées de série 41, si de telles actions sont en circulation, le 27 janvier 2029 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré de tous les dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

Aux termes des provisions relatives aux FPUNV, les actions privilégiées FPUNV de séries 40 et 41 en circulation peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les actions privilégiées FPUNV de séries 40 et 41 en circulation seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 100 % multiplié par la valeur de l'action de 25,00 \$, majoré des dividendes déclarés et impayés, divisé par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours).

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres comprennent les autres billets de fonds propres réglementaires admissibles de T1 (FPUNV).

Date d'émission initiale/série	Montant notionnel (en millions)	Prochaine date de révision du taux	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt après la révision du taux	Prochaine date de rachat	Fréquence de rachat après la révision du taux ⁽¹⁾	2023		2022	
							Montant	Distributions payées par billet ⁽²⁾	Montant	Distributions payées par billet ⁽²⁾
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés^(3), 4)										
12 octobre 2017 ⁽⁵⁾	1 250 \$ US	12 janvier 2024	8,33538 %	+2,90961 % TTA ⁽⁶⁾	12 janvier 2024	Trimestrielle Tous les cinq ans	1 560 \$	76,23 \$ US	1 560 \$	46,50 \$ US
4 juin 2020	1 250 \$ US	4 juin 2025	4,900 %	+4,551 %	4 juin 2025	Trimestrielle Tous les cinq ans	1 689 \$	49,00 \$ US	1 689 \$	49,00 \$ US
Billets avec remboursement de capital à recours limité^(3), 7)										
Série 1 ⁽⁸⁾	1 250 \$	27 juillet 2026	3,700 %	+2,761 % TTA ⁽⁶⁾	27 juin 2026	Tous les cinq ans	1 250 \$	37,00 \$	1 250 \$	37,00 \$
Série 2 ⁽¹⁰⁾	600 \$ US	27 octobre 2026	3,625 %	+2,613 % GDC ⁽⁹⁾	27 octobre 2026	Trimestrielle Tous les cinq ans	753 \$	36,25 \$ US	753 \$	38 \$ US
Série 3 ⁽¹¹⁾	1 500 \$	27 juillet 2027	7,023 %	+3,95 % TTA ⁽⁶⁾	27 juin 2027	Trimestrielle Tous les cinq ans	1 500 \$	70,23 \$	1 500 \$	25 \$
Série 4 ⁽¹²⁾	750 \$ US	27 octobre 2027	8,625 %	+4,389 %	27 octobre 2027	Trimestrielle	1 023 \$	86,73 \$ US	1 023 \$	– \$ US
Total des autres instruments de capitaux propres							7 775 \$		7 775 \$	

- Chaque titre est rachetable au gré de la Banque à la première date de révision du taux et chaque trimestre ou période de cinq ans par la suite, selon le cas. Les billets avec remboursement de capital à recours limité (ARL) de série 1 et de série 3 sont remboursables au cours du mois précédant chaque date de révision du taux. Les titres sont également rachetables par suite d'un événement réglementaire ou fiscal décrit dans les documents de placement. Tous les rachats sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et sont réalisés selon un prix de rachat équivalent à la valeur nominale majorée de l'intérêt cumulé et impayé (à moins d'annulation, selon le cas).
- Distributions payées du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'exercice visé, selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou 1 000 \$ US, selon le cas.
- Les titres ont égalité de rang entre eux et ils représentent des obligations non garanties directes de la Banque et sont subordonnés à tout autre endettement subordonné de la Banque.
- Bien que l'intérêt soit payable sur les titres lorsqu'il devient exigible, la Banque peut, à son gré et moyennant un avis, annuler les paiements d'intérêts. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.
- SOFR à terme de trois mois de CME. Le 28 juin 2023, la Banque a annoncé la transition du taux d'intérêt à l'égard de ces titres, soit du TIOL en dollars américains de trois mois au SOFR à terme de trois mois majoré d'un ajustement de l'écart de 26,161 points de base, pour les périodes d'intérêt ouvertes à compter du 12 juillet 2023.
- Taux du Trésor américain de cinq ans alors en vigueur.
- Les intérêts sur les billets ARL ne peuvent être différés. Toutefois, le non-paiement des intérêts à l'intérieur de cinq jours ouvrables entraîne un événement de recours. Un événement de recours à l'égard d'une série donnée à lieu a) en cas de non-paiement en trésorerie par la Banque du principal, majoré des intérêts courus et impayés, à la date d'échéance; b) en cas de non-paiement en trésorerie des intérêts à l'intérieur de cinq jours ouvrables; c) en cas de non-paiement en trésorerie du prix de rachat en lien avec le rachat des billets ARL; d) en cas de survenance d'un événement de défaut (faillite, insolvabilité ou liquidation de la Banque); ou e) en cas de survenance d'un événement déclencheur de FPUNV. À la survenance d'un événement de recours, le recours dont disposeront les porteurs de billets se limitera à leur quote-part des actifs de la série détenus dans la fiducie Scotiabank LRCN Trust, une entité consolidée, soit au départ les autres billets de fonds propres de catégorie 1 visés ou, en cas de survenance d'un événement déclencheur de FPUNV, les actions ordinaires. Se reporter à la note 24 c) – Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions.
- Le 15 juin 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 (FPUNV) (les « billets ARL de série 1 ») assortis d'un taux fixe révisable de 3,70 % d'une valeur de 1 250 millions de dollars. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 1, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 1 ») d'une valeur de 1 250 millions de dollars à Scotiabank LRCN Trust. Les autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 1 seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.
- Taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans alors en vigueur.
- Le 7 octobre 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 (FPUNV) (les « billets ARL de série 2 ») assortis d'un taux fixe révisable de 3,625 % d'une valeur de 600 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 2, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 2 ») d'une valeur de 600 millions de dollars américains à Scotiabank LRCN Trust. Les autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 2 seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.
- Le 16 juin 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 (FPUNV) (les « billets ARL de série 3 ») assortis d'un taux fixe révisable de 7,023 % d'une valeur de 1 500 millions de dollars. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 3, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 3 ») d'une valeur de 1 500 millions de dollars à Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.
- Le 25 octobre 2022, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 (FPUNV) (les « billets ARL de série 4 ») assortis d'un taux fixe révisable de 8,625 % d'une valeur de 750 millions de dollars américains. Dans le cadre de l'émission des billets ARL de série 4, la Banque a émis d'autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés à taux fixe perpétuels révisables (FPUNV) (les « autres billets de fonds propres de catégorie 1 de série 4 ») d'une valeur de 750 millions de dollars américains à la fiducie Scotiabank LRCN Trust, qui seront détenus à titre d'actifs de fiducie liés à la structure des billets ARL.

Les provisions contractuelles relatives aux FPUNV visant les autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés de la Banque, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets ARL, déclenchent la conversion de ces titres en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les autres billets de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) en circulation seraient alors convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 125 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) à 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements et après conversion en l'équivalent en dollars américains, le cas échéant, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours et après conversion en l'équivalent en dollars américains, le cas échéant). L'équivalent en dollars américains du prix plancher et du cours actuel, selon le cas, est fondé sur le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain le jour précédant l'événement déclencheur.

La Banque a déterminé que les billets ci-dessus sont des instruments passifs qui comportent une composante capitaux propres et une composante passif. À l'émission, la juste valeur de la composante passif est initialement évaluée, et tout reliquat est attribué à la composante capitaux propres. À la date d'émission respective, la Banque a attribué une valeur négligeable à chaque composante passif des billets et, par conséquent, le produit reçu lors de leur émission a été pris en compte dans les capitaux propres. La Banque suivra l'évolution des facteurs qui pourraient influencer sur la valeur de la composante passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque a versé des distributions globales de 405 millions de dollars (2022 – 239 millions de dollars), déduction faite de l'impôt sur le résultat de 75 millions de dollars (2022 – 30 millions de dollars), à l'égard de ces billets, sur la base des taux de change en vigueur aux dates de paiement, s'il y a lieu.

c) Restrictions sur le paiement de dividendes et le rachat d'actions

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre façon les actions en question si une telle déclaration de dividendes ou un tel retrait d'actions la placent en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires jusqu'au versement intégral de telles distributions ou jusqu'au douzième mois suivant le non-paiement de telles distributions. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

Si les distributions sur les autres billets de fonds propres de catégorie 1 subordonnés de la Banque, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets ARL, lorsque le fiduciaire n'a pas renoncé aux distributions ou ne détient plus les autres billets de fonds propres de catégorie 1 en question, ne sont pas payées en totalité, la Banque s'engage à ne déclarer aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées et à ne pas racheter, acheter ou annuler d'une autre manière les actions en question jusqu'au mois suivant la date à laquelle ces distributions sont payées en totalité.

Advenant le cas où les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit n'ont pas été versés ou qu'il y a insuffisance de fonds réservés à cette fin, la Banque a choisi de ne pas déclarer de dividendes sur les actions ordinaires ou de racheter, d'acheter ou d'annuler d'une autre manière ses actions ordinaires.

À l'heure actuelle, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas d'incidence sur le versement de dividendes ou sur l'annulation d'actions privilégiées et ordinaires.

25 Gestion des fonds propres

La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de ses fonds propres consolidés est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les règles en matière de suffisance des fonds propres au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également déterminé que la Banque est une banque d'importance systémique intérieure (BIS¹) et a haussé de 1 % ses ratios minimaux de fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres en date du 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les BIS¹ maintiennent une réserve pour stabilité intérieure. En décembre 2022, le BSIF a annoncé que la RSI serait portée à 3,0 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques à compter du 1^{er} février 2023 et il a accru la fourchette de cette réserve pour la faire passer de 0 % à 4,0 %. Les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BIS¹ et la RSI, s'établissent à 11,0 %, à 12,5 % et à 14,5 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement. De plus, en juin 2023, le BSIF a annoncé une hausse supplémentaire de 0,5 % de sa RSI à compter du 1^{er} novembre 2023, ce qui l'a portée à 3,5 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Les institutions doivent maintenir un coussin d'exploitation au-delà du minimum exigé de 3,5 %, y compris le supplément de 0,5 % s'appliquant aux BIS¹, depuis le deuxième trimestre de 2023.

Les ratios de fonds propres réglementaires de la Banque sont présentés ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
	Bâle III révisé	Bâle III
Fonds propres^{1), 2)}		
Actions ordinaires et assimilées de T1	57 041 \$	53 081 \$
Fonds propres de T1, montant net	65 223	61 262
Fonds propres réglementaires totaux	75 651	70 710
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) ³⁾	134 504	126 565
Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres		
Actifs pondérés en fonction des risques ^{1), 2)}	440 017 \$	462 448 \$
Risque de levier ⁴⁾	1 562 963	1 445 619
Ratios réglementaires^{1), 2)}		
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	13,0 %	11,5 %
Ratio de T1	14,8 %	13,2 %
Ratio total des fonds propres	17,2 %	15,3 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes ³⁾	30,6 %	27,4 %
Ratio de levier ⁴⁾	4,2 %	4,2 %
Ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes ³⁾	8,6 %	8,8 %

1) Les ratios et montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux ratios et montants présentés pour 2022.

2) Les ratios de fonds propres réglementaires pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et ils sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (février 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de l'exercice précédent ont été calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2018).

3) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Ratio de capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).

4) Les ratios de levier pour 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et ils sont calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (février 2023). Les ratios de levier de l'exercice précédent ont été calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (novembre 2018).

Au 31 octobre 2023, la Banque dépassait les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux.

26 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

La Banque attribue des options sur actions aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés ainsi que des droits à l'appréciation d'actions (DAA) autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice doit correspondre au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto (TSX) le jour de bourse précédant la date de l'attribution ou au cours moyen pondéré en fonction du volume à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, selon le plus élevé des deux.

Ces options sur actions émises depuis décembre 2014 deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Cette modification est de nature prospective et n'a pas d'incidence sur les attributions des périodes antérieures. Les options peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Au total, 141 millions d'actions ordinaires ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 117 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 12 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 12 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 9 décembre 2023 et le 8 décembre 2032.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Le régime d'options sur actions comprend les éléments suivants :

- **Options sur actions**

Les options sur actions attribuées aux salariés sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions.

Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 115 millions de dollars au 31 octobre 2023 (2022 – 104 millions de dollars).

En 2023, une charge de 14 millions de dollars (2022 – 10 millions de dollars) a été comptabilisée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2023, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 9 millions de dollars (2022 – 7 millions de dollars), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 2,06 ans (2022 – 2,07 ans).

- **Droits à l'appréciation d'actions**

Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2023, 111 692 DAA ont été attribués (2022 – 85 136). Au 31 octobre 2023, 609 406 DAA étaient en circulation (2022 – 558 053), et les droits visant 604 748 DAA étaient acquis (2022 – 552 272).

L'incidence sur les états financiers de la Banque des DAA en circulation dont les droits étaient acquis n'était pas significative.

Détermination des justes valeurs

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2023 et 2022 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2023	Attributions de 2022
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	3,33 %	1,42 %
Rendement prévu de l'action	5,79 %	4,11 %
Volatilité prévue	20,58 %	17,67 %
Durée prévue de l'option	6,93 années	6,7 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	6,81 \$	7,54 \$

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bonds du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur ses actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque¹⁾ :

	2023		2022	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Aux 31 octobre				
En circulation à l'ouverture de l'exercice	9 907	73,24 \$	10 458	69,08 \$
Attribuées	2 478	68,58	1 716	85,46
Exercées en tant qu'options	(415)	59,07	(1 951)	62,04
Exercées en tant que DAA	(7)	55,63	(133)	67,37
Renonciations	(272)	74,07	(183)	74,30
Échéances	(133)	72,92	–	–
En circulation à la clôture de l'exercice	11 558	72,74 \$	9 907	73,24 \$
Exerçables à la clôture de l'exercice	5 088	71,90 \$	4 304	70,24 \$
Disponibles aux fins d'attribution	12 480		14 546	

	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Aux 31 octobre 2023					
Fourchette des prix d'exercice					
De 55,63 \$ à 68,32 \$	1 586	1,02	64,35 \$	1 580	64,35 \$
De 68,33 \$ à 74,34 \$	7 542	6,66	70,80 \$	2 707	73,37 \$
De 74,35 \$ à 85,46 \$	2 430	6,61	84,26 \$	801	81,81 \$
	11 558	5,88	72,74 \$	5 088	71,90 \$

1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant allant de 50 % à 60 % des cotisations admissibles, selon la région, jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». En 2023, les cotisations de la Banque ont totalisé 87 millions de dollars (2022 – 80 millions de dollars). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2023, 20 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (2022 – 19 millions). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. La plupart des attributions d'unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2023, une charge totale de 320 millions de dollars (2022 – 328 millions de dollars) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge comprend des pertes sur les instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 131 millions de dollars (2022 – pertes de 120 millions de dollars).

Au 31 octobre 2023, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 741 millions de dollars (2022 – 763 millions de dollars).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (UADD)

Aux termes du Régime d'UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2023, 2 243 413 unités (2022 – 1 890 117) avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 1 579 420 unités étaient acquis (2022 – 1 388 033).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (UADDA)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans l'état consolidé du résultat net) sous

forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2023, 336 929 unités étaient en circulation (2022 – 289 646).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (SUAR)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2023, 6 717 498 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2022 – 5 200 515), et les droits visant 4 804 239 unités étaient acquis (2022 – 3 390 197).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (UAP)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits, dans la plupart des cas, deviennent acquis après une période de trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel qui comprend le calcul d'un facteur de performance précis. Les attributions d'UAP sont soumises à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'unités à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2023, 7 382 945 unités (2022 – 7 525 441) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 6 059 966 unités étaient acquis (2022 – 5 944 343).

27 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2023	2022
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net		
Impôt sur le résultat exigible		
Canada		
Impôt fédéral	736 \$	1 779 \$
Impôt provincial	626	1 190
Ajustements liés aux périodes antérieures	715	(251)
Étranger	1 053	897
Ajustements liés aux périodes antérieures	(6)	(86)
	3 124	3 529
Impôt sur le résultat différé		
Canada		
Impôt fédéral	(604)	(543)
Impôt provincial	(274)	(341)
Étranger	(20)	113
	(898)	(771)
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	2 226 \$	2 758 \$
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres		
Impôt sur le résultat exigible	(168)\$	(2 651)\$
Impôt sur le résultat différé	(325)	945
	(493)	(1 706)
Présenté dans :		
Autres éléments du résultat global	(418)	(1 671)
Résultats non distribués	(75)	(35)
Autres réserves	-	-
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	(493)	(1 706)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	1 733 \$	1 052 \$
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net		
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	(828)\$	(771)\$
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	(70)	-
	(898)\$	(771)\$

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2023		2022	
	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi au Canada	2 705 \$	27,7 %	3 394 \$	26,2 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :				
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	(710)	(7,3)	(375)	(2,9)
Bénéfice non imposable provenant des titres	(341)	(3,5)	(284)	(2,2)
Autres, montant net ¹⁾	572	5,9	23	0,2
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif ²⁾	2 226 \$	22,8 %	2 758 \$	21,3 %

1) Comprend une charge d'impôt de 579 \$ au titre du DRC et un avantage fiscal de 48 \$ découlant du profit non imposable lié à la cession de la participation dans les SFCT.

2) Le taux d'impôt fédéral prévu par la loi a augmenté de 1,5 % à la suite de la promulgation de certaines mesures du budget fédéral annoncées en 2022.

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	État du résultat net		État de la situation financière	
	Pour les exercices clos les		Aux	
	2023	2022	2023	2022
Actifs d'impôt différé :				
Reports prospectifs de pertes	(201)\$	(904)\$	1 281 \$	1 079 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(172)	(17)	1 155	969
Rémunération différée	(77)	42	274	199
Revenus différés	(95)	192	127	54
Immobilisations corporelles	(19)	(60)	339	359
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	(48)	10	321	234
Titres	(15)	(65)	386	433
Obligations locatives	(1)	(31)	936	946
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-
Autres	(177)	(81)	573	380
Total des actifs d'impôt différé	(805)\$	(914)\$	5 392 \$	4 653 \$
Passifs d'impôt différé :				
Couvertures de flux de trésorerie	- \$	- \$	127 \$	159 \$
Rémunération différée	(19)	(7)	180	148
Revenus différés	(23)	(7)	36	40
Immobilisations corporelles	174	135	569	810
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	1	(12)	120	106
Titres	(152)	(54)	385	236
Participation dans des filiales et des sociétés associées	43	(14)	67	126
Immobilisations incorporelles	160	37	1 454	1 613
Autres	(91)	(221)	370	612
Total des passifs d'impôt différé	93 \$	(143)\$	3 308 \$	3 850 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net ¹⁾	(898)\$	(771)\$	2 084 \$	803 \$

1) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 2 084 \$ (2022 - 803 \$), est composé d'actifs d'impôt différé de 3 530 \$ (2022 - 1 903 \$) et de passifs d'impôt différé de 1 446 \$ (2022 - 1 100 \$) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	803 \$	902 \$
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	898	771
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	325	(945)
Sortie dans le cadre de cessions	-	-
Autres	58	75
Solde à la clôture de l'exercice	2 084 \$	803 \$

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 10 millions de dollars (31 octobre 2022 - 30 millions de dollars). Le montant se rapportant aux pertes non comptabilisées se chiffre à 10 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 4 millions de dollars de 2023 à 2033 et 6 millions de dollars sans date d'échéance.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 2 563 millions de dollars (2022 – 1 420 millions de dollars) à l'égard de pertes fiscales subies par des établissements au Canada ou à l'étranger durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions des bénéfices imposables futurs.

Les différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales, aux sociétés associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au 31 octobre 2023 s'élèvent à environ 50 milliards de dollars (2022 – 41 milliards de dollars).

Avis de nouvelle cotisation

La Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 1 555 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada (ARC) de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011 à 2018. Les modalités des dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à celles couvertes de façon prospective par les règles fiscales présentées en 2015 et en 2018. La Banque a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de nouvelle cotisation fédéral visant l'année d'imposition 2011. En outre, une filiale de la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation pour les mêmes raisons à l'égard de son année d'imposition 2018 totalisant 2 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts.

Une filiale de la Banque a reçu de l'ARC des avis de nouvelle cotisation à l'égard de retenues d'impôt relativement à certaines transactions de prêt de titres pour les années d'imposition 2014 à 2018 totalisant 551 millions de dollars en impôts, pénalités et intérêts. La filiale a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de cotisation fédéral visant les années d'imposition 2014 à 2018.

En ce qui a trait à ces deux questions, la Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le 15 décembre 2022, certaines mesures fiscales du gouvernement fédéral canadien ayant des répercussions sur la Banque ont été promulguées, y compris le dividende pour la relance du Canada (DRC), aux termes duquel un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars doit être payé, ainsi qu'une augmentation de 1,5 % du taux d'imposition fédéral s'appliquant au revenu imposable dépassant 100 millions de dollars.

L'incidence de ces mesures fiscales promulguées a été prise en compte dans les résultats financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023. La Banque a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 579 millions de dollars à l'état consolidé du résultat net au titre de la valeur actualisée du DRC total à payer d'environ 640 millions de dollars. L'écart sera comptabilisé dans les charges d'intérêts sur la période restante de quatre ans. La hausse du taux d'impôt prévu par la loi au Canada a entraîné un avantage de 39 millions de dollars lié à l'année d'imposition 2022, comptabilisé au premier trimestre de 2023, ce qui comprend la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque. Une tranche de 13 millions de dollars de ce montant a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net, tandis que la tranche restante a été inscrite dans les autres éléments du résultat global.

Impôt minimal mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'OCDE a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles.

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimal mondial du Pilier Deux. Des informations supplémentaires devront être fournies au cours des périodes futures au titre de l'incidence des lois adoptées, mais non encore entrées en vigueur. La Banque a appliqué l'exception relative à l'impôt différé et assurera un suivi de l'évolution de la réglementation pertinente à l'échelle mondiale pour en déterminer l'incidence au moment où elle entrera pratiquement en vigueur.

28 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite capitalisés de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (RRBS) au Canada, lequel comprend un volet à prestations définies fermé. Les employés embauchés au Canada à compter du 1^{er} mai 2018 participent au volet à cotisations définies seulement. En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui

assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le comité du capital humain et de la rémunération (CCHR) du conseil approuve la charte du comité d'administration et de placement du Régime (CAPR), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CCHR examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CCHR, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants.
- Le comité de fiducie globale (CFG) de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFG confie des mandats précis aux gestionnaires de portefeuille.
- Le comité des régimes de capitalisation collectifs (CRCC) est responsable de l'administration et des placements du volet à cotisations définies du RRBS, y compris la sélection et le suivi des possibilités de placements offertes aux participants au volet à cotisations définies.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1^{er} novembre 2022. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, en Colombie et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023					
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	71 %	15 %	14 %	48 %	52 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	73 %	11 %	16 %	0 %	100 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	71 %	26 %	3 %	42 %	58 %
	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022					
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	72 %	15 %	13 %	52 %	48 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	74 %	11 %	15 %	0 %	100 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	74 %	25 %	1 %	31 %	69 %

1) Exclut les éléments extraordinaires liés à la charge au titre des prestations comme le coût des services passés et les charges liées aux compressions et aux règlements.

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2023 et pour l'exercice précédent.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées) :		
RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies)	15 \$	184 \$
Autres régimes	103	80
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	64	59
Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie)	159	126
Cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies financées au moyen de l'excédent des régimes de retraite	(59)	–
Total des cotisations¹⁾	282 \$	449 \$

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 78 \$ au titre du RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies), de 63 \$ au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 66 \$ au titre des autres régimes d'avantages et de 185 \$ au titre de tous les régimes à cotisations définies (moins un montant de 63 \$ devant être financé au moyen de l'excédent des régimes de retraite) pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2024.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	339 \$	353 \$	873 \$	902 \$
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	7 330	7 277	241	221
Situation de capitalisation				
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	7 330 \$	7 277 \$	241 \$	221 \$
Juste valeur des actifs	8 139	8 309	113	116
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	809 \$	1 032 \$	(128)\$	(105)\$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	339	353	873	902
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	470 \$	679 \$	(1 001)\$	(1 007)\$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	(55)	(176)	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	415 \$	503 \$	(1 001)\$	(1 007)\$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2023	2022	2023	2022
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)				
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	7 630 \$	9 584 \$	1 123 \$	1 302 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	218	281	20	22
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	428	335	77	61
Cotisations des salariés	26	25	–	–
Prestations versées	(406)	(457)	(94)	(89)
Perte (gain) actuariel	(278)	(2 234)	(42)	(226)
Coût des services passés	(1)	34	(2)	(1)
Acquisition d'entreprises	–	–	(1)	–
Règlements	–	–	–	(2)
Variation de change	52	62	33	56
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	7 669 \$	7 630 \$	1 114 \$	1 123 \$
Variation de la juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	8 309	9 464	116	143
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	480	363	12	13
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	(351)	(1 402)	2	(24)
Cotisations de l'employeur	59	264	64	59
Cotisations des salariés	26	25	–	–
Prestations versées	(406)	(457)	(94)	(89)
Frais de gestion	(12)	(12)	–	–
Acquisition d'entreprises	–	–	–	–
Règlements	–	–	–	(2)
Variation de change	34	64	13	16
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	8 139 \$	8 309 \$	113 \$	116 \$
Situation de capitalisation				
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	470	679	(1 001)	(1 007)
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale ¹⁾	(55)	(176)	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	415 \$	503 \$	(1 001)\$	(1 007)\$
Ventilation :				
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	936	1 052	2	1
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	(521)	(549)	(1 003)	(1 008)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	415 \$	503 \$	(1 001)\$	(1 007)\$
Charge au titre des prestations de l'exercice				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	218	281	20	22
Charges (revenus) d'intérêts, montant net	(33)	(20)	65	48
Frais de gestion	13	15	–	–
Coût des services passés	(1)	34	(2)	(1)
Montant (du profit) de la perte sur règlement comptabilisé	–	–	–	–
Réévaluation d'autres avantages à long terme	–	–	(2)	(9)
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net	197 \$	310 \$	81 \$	60 \$
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies	158 \$	125 \$	1 \$	1 \$
Réévaluations				
(Rendement) des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	351	1 402	(2)	24
Perte (gain) actuariel sur l'obligation au titre des prestations	(278)	(2 234)	(40)	(217)
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs	(139)	70	–	–
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(66)\$	(762)\$	(42)\$	(193)\$
Total du coût au titre des prestations	289 \$	(327)\$	40 \$	(132)\$
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et les (gains) et les pertes actuariels				
Rendement réel des actifs (déduction faite des frais de gestion)	117 \$	(1 051)\$	14 \$	(11)\$
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses démographiques	40	–	(7)	3
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses financières	(406)	(2 256)	(28)	(219)
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations de données liées à l'expérience	88	22	(7)	(10)
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis				
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	57	58	–	–
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	4	4	–	–
Variation du plafond de l'actif/du passif déficitaire				
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice précédent	176	85	–	–
Charges d'intérêts	19	8	–	–
Réévaluations	(139)	70	–	–
Conversion des devises	(1)	13	–	–
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice	55 \$	176 \$	– \$	– \$

1) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actualisée des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations s'établissait à 12,9 ans au 31 octobre 2023 (2022 – 12,9 ans).

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2023	2022	2023	2022
Ventilation de l'obligation au titre des prestations (en pourcentage)				
Canada				
Participants actifs	48 %	49 %	3 %	3 %
Participants inactifs et retraités	52 %	51 %	97 %	97 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Mexique				
Participants actifs	27 %	26 %	35 %	40 %
Participants inactifs et retraités	73 %	74 %	65 %	60 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
États-Unis				
Participants actifs	39 %	42 %	41 %	36 %
Participants inactifs et retraités	61 %	58 %	59 %	64 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice				
Taux d'actualisation – tous les régimes	6,13 %	5,77 %	7,36 %	7,01 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	5,70 %	5,41 %	5,80 %	5,40 %
Taux de croissance de la rémunération future ^{1), 2)}	3,96 %	3,90 %	4,61 %	4,67 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation – tous les régimes				
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	5,77 %	4,24 %	7,01 %	4,94 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	5,76 %	3,81 %	6,96 %	4,65 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	5,80 %	4,43 %	7,09 %	5,17 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	5,71 %	3,98 %	7,09 %	5,07 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement				
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	5,41 %	4,08 %	5,40 %	3,28 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	5,40 %	3,59 %	5,31 %	2,82 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	5,41 %	4,18 %	5,49 %	3,64 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	5,30 %	3,70 %	5,49 %	3,46 %
Taux de croissance de la rémunération future ^{1), 2)}	3,90 %	2,79 %	4,67 %	4,30 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice				
Taux de départ	s. o.	s. o.	5,68 %	5,67 %
Taux final	s. o.	s. o.	4,93 %	4,86 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	s. o.	s. o.	2040	2040
Espérance de vie présumée au Canada (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	23,6	23,5	23,6	23,5
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,7	24,6	24,7	24,6
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	24,5	24,5	24,5	24,5
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,6	25,5	25,6	25,5
Espérance de vie présumée au Mexique (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	21,6	21,6	21,6	21,6
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,9	23,9	23,9	23,9
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	21,6	21,6	21,6	21,6
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,0	24,0	24,0	24,0
Espérance de vie présumée aux États-Unis (en années)				
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	22,0	21,9	22,0	21,9
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,4	23,3	23,4	23,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	23,3	23,3	23,3	23,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,8	24,7	24,8	24,7

1) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

2) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés ne tiennent compte que des taux à long terme. Dans certaines régions, des taux de croissance plus élevés sont présumés à court terme, mais ils ne sont pas inclus dans les taux moyens pondérés présentés.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité représente l'incidence de la modification d'une hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars)

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	1 111 \$	83 \$	130 \$	5 \$
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	60	3	-	-
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	97	12
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	(79)	(10)
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	123	9	12	1
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Mexique	2	-	3	-
Hausse de 1 an de l'espérance de vie aux États-Unis	2	-	2	-

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Les gestionnaires de portefeuilles, y compris les gestionnaires apparentés, se voient habituellement confier des mandats précis pour chaque type d'actif.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. Les dérivés constituent une composante mineure de la stratégie d'investissement et ils ne peuvent être utilisés sans autorisation à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement à la gestion de la durée et à la couverture des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, les importants transferts de types d'actifs sont peu fréquents et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. des modifications au régime) ou dans la stratégie de placement. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, à l'exception de certains programmes au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Réel 2023	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 %	4 %	1 %	- %
Placements en titres de capitaux propres				
Négoiés sur un marché actif	39 %	38 %	34 %	37 %
Non négociés en bourse	5 %	5 %	- %	- %
	44 %	43 %	34 %	37 %
Placements en instruments à revenu fixe				
Négoiés sur un marché actif	5 %	4 %	61 %	58 %
Non négociés en bourse	35 %	36 %	- %	- %
	40 %	40 %	61 %	58 %
Biens immobiliers				
Négoiés sur un marché actif	- %	- %	4 %	5 %
Non négociés en bourse	1 %	1 %	- %	- %
	1 %	1 %	4 %	5 %
Autres				
Négoiés sur un marché actif	- %	- %	- %	- %
Non négociés en bourse	12 %	12 %	- %	- %
	12 %	12 %	- %	- %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2023

Catégories d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- %	- %
Placements en titres de capitaux propres	42 %	38 %
Placements en instruments à revenu fixe	44 %	57 %
Biens immobiliers	1 %	5 %
Autres	13 %	- %
Total	100 %	100 %

29 Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs d'activité, à savoir le Réseau canadien, les Opérations internationales, les Services bancaires et marchés mondiaux et la Gestion de patrimoine mondiale. Les autres secteurs d'activité de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Les résultats et les actifs et passifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale ¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ¹⁾	Autres ^{1), 2)}	Total
Revenus d'intérêts nets ³⁾	9 756 \$	8 161 \$	842 \$	1 572 \$	(2 044)\$	18 287 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{4), 5)}	3 087	2 937	4 449	3 980	(433)	14 020
Total des revenus	12 843	11 098	5 291	5 552	(2 477)	32 307
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 443	1 868	10	101	–	3 422
Amortissements ⁶⁾	583	563	179	221	274	1 820
Autres charges autres que d'intérêts	5 284	5 365	3 171	2 841	650	17 311
Charge d'impôt sur le résultat	1 514	704	491	621	(1 104)	2 226
Bénéfice net	4 019 \$	2 598 \$	1 440 \$	1 768 \$	(2 297)\$	7 528 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	112	9	–	(3)	118
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 019 \$	2 486 \$	1 431 \$	1 768 \$	(2 294)\$	7 410 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	450	237	34	490	185	1 396
Passifs moyens (en milliards de dollars)	372	179	40	455	273	1 319

1) Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 de 473 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

3) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

4) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

5) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 71 \$ pour le Réseau canadien, de 251 \$ pour les Opérations internationales, de 18 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale, de 1 \$ pour les Services bancaires et marchés mondiaux et de (188) \$ pour le secteur Autres.

6) Comprend une charge de dépréciation au titre des logiciels et des autres immobilisations corporelles incluses dans le secteur Autres.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale ¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ¹⁾	Autres ^{1), 2)}	Total
Revenus d'intérêts nets ³⁾	9 001 \$	6 900 \$	764 \$	1 630 \$	(180)\$	18 115 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{4), 5)}	3 029	2 827	4 617	3 542	(714)	13 301
Total des revenus	12 030	9 727	5 381	5 172	(894)	31 416
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	209	1 230	6	(66)	3	1 382
Amortissements ⁶⁾	601	499	171	162	98	1 531
Autres charges autres que d'intérêts ⁶⁾	4 787	4 713	3 088	2 512	471	15 571
Charge d'impôt sur le résultat	1 670	618	551	653	(734)	2 758
Bénéfice net	4 763 \$	2 667 \$	1 565 \$	1 911 \$	(732)\$	10 174 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	249	9	–	–	258
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 763 \$	2 418 \$	1 556 \$	1 911 \$	(732)\$	9 916 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	430	207	33	445	167	1 282
Passifs moyens (en milliards de dollars)	332	152	47	414	263	1 208

1) Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 de 375 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

3) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

4) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les frais de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

5) Comprend le revenu net (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 64 \$ pour le Réseau canadien, de 250 \$ pour les Opérations internationales, de 14 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (60) \$ pour le secteur Autres.

6) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

États financiers consolidés

Répartition par secteurs géographiques

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs d'activité précis sont pris en compte dans les « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 (en millions de dollars) ¹⁾	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	8 533 \$	1 019 \$	2 168 \$	1 320 \$	1 830 \$	564 \$	1 761 \$	1 092 \$	18 287 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	8 598	1 351	873	454	593	418	798	935	14 020
Total des revenus ²⁾	17 131	2 370	3 041	1 774	2 423	982	2 559	2 027	32 307
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 492	59	270	404	604	392	123	78	3 422
Charges autres que d'intérêts	10 982	1 246	1 488	727	1 014	661	1 437	1 576	19 131
Charge d'impôt sur le résultat	1 041	276	312	162	135	(21)	197	124	2 226
Total partiel	3 616	789	971	481	670	(50)	802	249	7 528
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(3)	–	22	1	18	(34)	114	–	118
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 619 \$	789 \$	949 \$	480 \$	652 \$	(16)\$	688 \$	249 \$	7 410 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	844 \$	215 \$	58 \$	28 \$	61 \$	14 \$	34 \$	142 \$	1 396 \$

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de (115) \$ pour le Canada, de 3 \$ pour le Pérou, de 10 \$ pour le Chili, de (2) \$ pour la Colombie, de 117 \$ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 140 \$ pour les autres pays.

2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (en millions de dollars) ¹⁾	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Antilles et Amérique centrale	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	9 827 \$	945 \$	1 736 \$	1 171 \$	1 604 \$	631 \$	1 436 \$	765 \$	18 115 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	8 149	1 103	748	422	538	388	719	1 234	13 301
Total des revenus ²⁾	17 976	2 048	2 484	1 593	2 142	1 019	2 155	1 999	31 416
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	180	(13)	232	342	221	216	175	29	1 382
Charges autres que d'intérêts	9 928	1 040	1 223	628	870	682	1 335	1 396	17 102
Charge d'impôt sur le résultat	1 697	260	196	173	95	39	150	148	2 758
Total partiel	6 171	761	833	450	956	82	495	426	10 174
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1	–	19	6	104	35	93	–	258
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	6 170 \$	761 \$	814 \$	444 \$	852 \$	47 \$	402 \$	426 \$	9 916 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	765 \$	207 \$	46 \$	27 \$	53 \$	14 \$	32 \$	138 \$	1 282 \$

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 4 \$ pour le Canada, de 7 \$ pour le Pérou, de 9 \$ pour le Chili, de 90 \$ pour les Antilles et l'Amérique centrale et de 158 \$ pour les autres pays.

2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

30 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de groupe.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	23 \$	24 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	32	36
Prestations de retraite et autres ¹⁾	2	4
Total	57 \$	64 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 26 pour en savoir davantage sur ces régimes.

Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Prêts	13 \$	11 \$
Dépôts	6 \$	5 \$

Au 31 octobre 2023, le crédit consenti pouvant être versé par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 266 millions de dollars (31 octobre 2022 – 264 millions de dollars), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 165 millions de dollars (31 octobre 2022 – 188,4 millions de dollars).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2023	2022
Bénéfice net (perte nette)	(22)\$	(29)\$
Prêts	209	205
Dépôts	277	286
Garanties et engagements	55	96

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 5,2 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 4,9 milliards de dollars), ce qui représente une tranche des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 6,9 millions de dollars (31 octobre 2022 – 6,4 millions de dollars).

31 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales**a) Principales filiales¹⁾**

Le tableau qui suit présente certaines des filiales en exploitation détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions	
		2023	2022
Au Canada			
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	3 723 \$	3 215 \$
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	22 925	15 750
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)		
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Gestion financière MD inc.	Ottawa (Ontario)	2 711	2 781
Jarislowsky, Fraser Limitée	Montréal (Québec)	997	988
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	63	63
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	4 529	3 827
Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse ²⁾	Toronto (Ontario)	610	214
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	780	810
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)	388	374
Roynat Inc.	Calgary (Alberta)	674	594
Avantage Concessionnaire Scotia Inc.	Hamilton (Ontario)	912	867
À l'étranger			
Scotia Holdings (USA) LLC ³⁾	New York (New York)	7 218	3 166 ⁴⁾
Scotia Capital (USA) Inc.	New York (New York)		
Scotia Financing (USA) LLC	New York (New York)		
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	7 423	6 114
Scotiabank Chile S.A. (99,79 %)	Santiago, Chili		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,39 %)	Ville de Mexico, Mexique	6 812	5 960
Scotiabank Inverlat, S.A.	Ville de Mexico, Mexique		
Scotia Peru Holdings S.A.	Lima, Pérou	5 700	4 961
Scotiabank Peru S.A.A. (99,31 %)	Lima, Pérou		
Multiacciones S.A.S	Bogota, Colombie	1 100	842
Scotiabank Colpatría S.A. (55,98 %) ⁵⁾	Bogota, Colombie		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	914	788
Scotia Uruguay Holdings S.A.	Montevideo, Uruguay	585	478
Scotiabank Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay		
Scotiabank Republica Dominicana, S.A. – Banco Multiple (99,80 %)	Saint-Domingue, République dominicaine	934	906
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	1 552	1 550
Scotia Group Jamaica Limited (71,78 %)	Kingston, Jamaïque		
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,90 %)	Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago		
Scotiabank (Barbados) Limited	Bridgetown, Barbade	307	273
BNS International (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas	13 903	17 180
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïman, Îles Caïmans		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company	Dublin, Irlande		

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales.

2) La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque canadienne ADS ont fusionné le 1^{er} novembre 2022 et elles poursuivent leurs activités sous le nom Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse.

3) Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2023, Scotia Holdings (US) Inc. s'est convertie en une société à responsabilité limitée et elle a changé de nom pour Scotia Holdings (USA) LLC.

4) La valeur comptable de Scotia Capital (USA) Inc. pour 2022 était prise en compte dans celle de BNS Investments Inc.

5) En juillet 2023, la Banque a effectué un apport de capital à Scotiabank Colpatría S.A., ce qui a porté sa participation à 55,98 % après l'émission subséquente d'actions supplémentaires.

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Pour les exercices indiqués				
	2023			2022	
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Scotiabank Chile S.A.	0,21 % ¹⁾	248 \$	17 \$	227 \$	27 \$
Scotiabank Colpatría S.A. ^{2), 3)}	44,02 %	482	–	332	12
Scotia Group Jamaica Limited	28,22 %	336	11	279	10
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	49,10 %	450	53	413	52
Autres	0,01 % – 49,35 % ⁴⁾	223	20	273	14
Total		1 739 \$	101 \$	1 524 \$	115 \$

- La Banque a accru sa participation dans Scotiabank Chile S.A. en 2022 au moyen de l'acquisition auprès des principaux actionnaires ne détenant pas le contrôle d'une participation supplémentaire de 16,8 %. Se reporter à la note 36 pour obtenir de plus amples renseignements. La tranche restante des participations ne donnant pas le contrôle se rapportaient principalement aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales détenues par Scotiabank Chile S.A.
- Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Colpatría S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (soit le 17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.
- En juillet 2023, la Banque a effectué un apport de capital à Scotiabank Colpatría S.A., ce qui a porté sa participation à 55,98 % après l'émission subséquente d'actions supplémentaires.
- Fourchette du pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle :

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023 et pour l'exercice clos à cette date				Au 31 octobre 2022 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Total	4 206 \$	1 929 \$	102 628 \$	91 869 \$	3 849 \$	880 \$	93 880 \$	85 754 \$

32 Revenus et charges d'intérêts

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2023		2022	
	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts
Évalués au coût amorti ¹⁾	51 013 \$	38 348 \$	31 036 \$	15 273 \$
Évalués à la JVAÉRG ¹⁾	3 811	–	1 537	–
	54 824	38 348	32 573	15 273
Autres	2 000 ²⁾	189 ³⁾	985 ²⁾	170 ³⁾
Total	56 824 \$	38 537 \$	33 558 \$	15 443 \$

- Les revenus et charges d'intérêts sur les actifs et passifs financiers sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Comprend les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres.
- Les intérêts sur les obligations locatives ont été de 114 \$ (2022 – 107 \$).

33 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2023	2022
Bénéfice de base par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 991 \$	9 656 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 197	1 199
Bénéfice de base par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	5,84 \$	8,05 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 991 \$	9 656 \$
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ²⁾	(36)	36
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	6 955 \$	9 692 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 197	1 199
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ²⁾ (en millions)	7	9
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 204	1 208
Bénéfice dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	5,78 \$	8,02 \$

- Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.
- Certaines options ainsi que des options de vente et d'achat liées à l'acquisition pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

34 Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement**a) Garanties**

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	48 417 \$	41 977 \$
Facilités de trésorerie	7 060	6 361
Engagements d'indemnisation	940	926

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas exercées et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont des instruments irrévocables émis par la Banque pour le compte d'un client, aux termes desquelles la Banque s'engage à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts.

ii) Facilités de trésorerie

Les facilités de trésorerie de sûreté sont des facilités de liquidité engagées et elles sont fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédant d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans.

iii) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'administrateur ou de haut dirigeant, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. La Banque ne peut estimer le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser, et elle n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Lettres de crédit commerciales	695 \$	1 219 \$
Engagements de crédit ¹⁾		
Échéance initiale d'au plus un an	61 338	81 641
Échéance initiale de plus de un an	222 705	186 067
Prêts de titres	56 174	52 178
Engagements d'achat de titres et autres engagements	736	1 105
Total	341 648 \$	322 210 \$

1) Comprend les facilités de trésorerie et exclut les engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

c) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023	2022
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	133 \$	168 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	763	2 015
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	1 810	1 628
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	8 403	8 972
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	26 871	29 658
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les emprunts et prêts de titres	150 698	133 363
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 15) ²⁾	51 538	51 446
Actifs donnés en nantissement au titre d'autres programmes de titrisation (note 15)	3 169	1 397
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 14)	22 108	24 886
Autres	521	969
Total des actifs donnés en nantissement	266 014 \$	254 502 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	140 296	122 552
Total ³⁾	406 310 \$	377 054 \$

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

2) Exclut les prêts hypothécaires liés aux obligations sécurisées détenues par la Banque ou utilisées pour les opérations de prêt de titres.

3) Comprend les actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement sur titres ou de transactions sur dérivés.

d) Autres contrats à exécuter

Avec prise d'effet en juillet 2018, la Banque a conclu un contrat de 800 millions de dollars sur 20 ans visant les droits sur le nom d'un aréna.

La Banque et ses filiales ont aussi conclu d'autres contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

35 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2023 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque déterminent la tolérance de la Banque au risque, établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Le conseil d'administration de la Banque (le « conseil ») approuve ces politiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de son comité d'évaluation des risques;
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 7. La note 10 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global détermine l'appétence au risque et élabore la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées respectivement tous les ans et tous les deux ans par le conseil d'administration. L'appétence au risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. L'appétence au risque de crédit a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière à s'assurer que les objectifs du portefeuille global sont atteints.

La politique de gestion du risque de crédit énonce, entre autres choses, les systèmes d'évaluation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit ainsi que la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la facilité. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, les modèles propres à des produits attribuent les comptes à des groupes homogènes selon l'historique de crédit interne et externe de l'emprunteur et pour la facilité. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau du modèle et des groupes. Il y a lieu de se reporter à la note 10 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles internationaux de sociétés et d'entreprises. Aux termes de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques et une marge de prudence adéquate en ce qui a trait à la probabilité de défaut (PD), à la perte en cas de défaut (PCD) et à l'exposition en cas de défaut (ECD). L'Accord de Bâle III révisé prévoit de nouvelles exigences de NI relatives aux paramètres des modèles élaborés en interne selon l'approche NI avancée, y compris des restrictions du champ d'application qui limitent certaines catégories d'actifs à l'approche notations internes – fondation (l'« approche NI fondation »). Pour ces catégories d'actifs (grandes entreprises, banques, etc.), l'approche NI fondation utilise les paramètres de PD élaborés en interne par la Banque, combinés aux paramètres de PCD et d'ECD prescrits à l'international. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023			2022	
	Bâle III révisé ¹⁾			Bâle III	
	Exposition en cas de défaut ²⁾				
Catégories	Montants prélevés ³⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ⁴⁾	Total	Total
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI					
Sociétés	227 187 \$	80 691 \$	83 697 \$	391 575 \$	453 426 \$
Autres banques	17 928	12 865	24 303	55 096	37 425
Emprunteurs souverains	239 626	2 886	10 781	253 293	234 156
	484 741	96 442	118 781	699 964	725 007
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés	45 471	7 082	5 706	58 259	59 866
Autres banques	2 096	23	776	2 895	3 788
Emprunteurs souverains	25 244	174	104	25 522	8 983
	72 811	7 279	6 586	86 676	72 637
Total des prêts autres qu'aux particuliers	557 552 \$	103 721 \$	125 367 \$	786 640 \$	797 644 \$
Prêts aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI					
Prêts garantis par des biens immeubles	236 785 \$	51 874 \$	– \$	288 659 \$	254 568 \$
Expositions renouvelables admissibles	16 187	42 492	–	58 679	46 435
Autres prêts aux particuliers	34 449	4 824	–	39 273	37 910
	287 421	99 190	–	386 611	338 913
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	64 888	108	–	64 996	63 054
Autres prêts aux particuliers	51 326	9 056	58	60 440	48 089
	116 214	9 164	58	125 436	111 143
Total des prêts aux particuliers	403 635 \$	108 354 \$	58 \$	512 047 \$	450 056 \$
Total	961 187 \$	212 075 \$	125 425 \$	1 298 687 \$	1 247 700 \$
Par secteurs géographiques⁵⁾					
Canada	575 320 \$	152 872 \$	37 813 \$	766 005 \$	710 049 \$
États-Unis	137 284	35 009	51 281	223 574	247 672
Chili	58 905	3 491	4 337	66 733	60 528
Mexique	56 227	3 007	3 062	62 296	50 793
Pérou	26 642	2 358	3 467	32 467	32 176
Colombie	14 212	1 505	1 116	16 833	13 291
Autres pays					
Europe	19 474	6 347	17 460	43 281	46 156
Antilles	30 498	2 237	1 239	33 974	32 057
Amérique latine (autres)	18 084	1 518	2 070	21 672	20 890
Autres pays	24 541	3 731	3 580	31 852	34 088
Total	961 187 \$	212 075 \$	125 425 \$	1 298 687 \$	1 247 700 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

2) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres ni des autres actifs. Les portefeuilles appliquant l'approche standard sont présentés déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances et déduction faite des garanties auxquelles est appliquée l'approche globale.

3) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAÉRG. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit et les autres prêts personnels.

4) Les autres expositions comprennent des instruments de crédit hors bilan tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations (exclusion faite des protections contre les premières pertes de 4 millions de dollars en 2023 et compte tenu des protections contre les premières pertes de 32,3 millions de dollars en 2022), des instruments dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

5) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit des présents états financiers consolidés. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			Total
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Égaleme soumises au risque de crédit			
Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	86 883 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 429 \$	90 312 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	937	–	937
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	–	–	–	–	–	–	–	107 614	(2)	107 612
Prêts	584	–	–	–	–	–	433	6 960	–	7 544
Autres	–	–	–	–	–	–	–	2 712	–	2 712
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	199 325	–	–	–	–	–	199 325
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	51 340	–	–	36 512	–	51 340
Titres de placement	117 172	–	–	–	–	4 022	–	–	(2 957)	118 237
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	65 381	278 688	–	–	–	–	–	–	113	344 182
Prêts personnels	800	99 214	4 156	–	–	–	–	–	–	104 170
Prêts sur cartes de crédit	–	14 100	251	–	–	–	–	–	2 758	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	264 824	11 690	15 479	–	–	–	–	–	(171)	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(474)	(975)	–	–	–	–	–	–	(4 923)	(6 372)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	18 718	–	–	–	–	–	–	–	(90)	18 628
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	5 642	5 642
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	59	–	–	1 866	1 925
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	17 193	17 193
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	7 129	1 170	–	237	–	–	–	–	29 935	38 471
Total	561 017 \$	403 887 \$	19 886 \$	199 562 \$	51 340 \$	4 081 \$	36 945 \$	118 223 \$	52 793 \$	1 410 789 \$

1) Comprendent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 60,2 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé et soutenus par le gouvernement fédéral.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			Total
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Égaleme soumises au risque de crédit			
Au 31 octobre 2022 (en millions de dollars)										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	62 551 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 344 \$	65 895 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	543	–	543
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	(4)	–	–	–	–	–	–	103 551	–	103 547
Prêts	408	–	–	–	–	–	367	7 403	–	7 811
Autres	–	–	–	–	–	–	–	1 796	–	1 796
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	175 313	–	–	–	–	–	175 313
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	55 699	–	–	43 436	–	55 699
Titres de placement	108 516	–	–	–	–	5 081	–	–	(3 589)	110 008
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	76 607	272 588	–	–	–	–	–	–	84	349 279
Prêts personnels	–	96 074	3 350	–	–	–	–	–	7	99 431
Prêts sur cartes de crédit	–	13 126	372	–	–	–	–	–	1 020	14 518
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	267 921	10 395	9 675	–	–	–	–	–	(884)	287 107
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(514)	(817)	–	–	–	–	–	–	(4 017)	(5 348)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	19 525	–	–	–	–	–	–	–	(31)	19 494
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	5 700	5 700
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	56	–	–	2 577	2 633
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	16 833	16 833
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	2 401	991	–	106	–	–	–	–	35 661	39 159
Total	537 411 \$	392 357 \$	13 397 \$	175 419 \$	55 699 \$	5 137 \$	43 803 \$	113 293 \$	56 705 \$	1 349 418 \$

1) Comprendent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 75,8 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé et soutenus par le gouvernement fédéral.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2022.

Des notations internes (NI) sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes¹⁾

S&P	Notations externes équivalentes		Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD ²⁾
	Moody's	DBRS			
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)	Première qualité	99 – 98	0,0000 % – 0,0551 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0551 % – 0,0651 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)		90	0,0651 % – 0,0748 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0748 % – 0,1028 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1028 % – 0,1552 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)	83	0,1552 % – 0,2151 %	
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,2151 % – 0,2983 %
BB	Ba2	BB		77	0,2983 % – 0,5617 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,5617 % – 1,1570 %
B+	B1	B (élevé)		73	1,1570 % – 1,9519 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	1,9519 % – 4,7225 %
CCC+	Caa1	–	Sous surveillance	65	4,7225 % – 12,1859 %
CCC	Caa2	–		60	12,1859 % – 23,8197 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	23,8197 % – 42,1638 %
–	–	–	30	42,1638 % – 100,0000 %	
Défaut	–	Défaut	21	100 %	

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Fourchettes de PD au 31 octobre 2023. Les fourchettes n'incluent pas la limite supérieure pour la rangée.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) – Catégories de notations internes	2023					2022
	Bâle III révisé ¹⁾					Bâle III
	Exposition en cas de défaut ²⁾					
	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Première qualité	99 – 98	143 049 \$	1 285 \$	27 321 \$	171 655 \$	138 564 \$
	95	35 677	10 716	21 186	67 579	70 575
	90	24 561	13 302	25 381	63 244	78 215
	87	36 090	16 675	16 517	69 282	85 188
	85	34 443	14 386	9 876	58 705	73 091
Qualité inférieure	83	54 334	16 342	6 967	77 643	78 869
	80	40 535	10 389	4 044	54 968	52 857
	77	27 155	6 336	3 673	37 164	36 288
	75	18 824	4 769	2 698	26 291	25 712
Sous surveillance	73	8 022	1 542	451	10 015	7 848
	70	2 481	452	293	3 226	2 592
	65	775	126	307	1 208	395
	60	1 137	79	9	1 225	788
Défaut	40	165	17	21	203	881
	30	100	5	1	106	54
	21	952	21	36	1 009	1 220
Total		428 300 \$	96 442 \$	118 781 \$	643 523 \$	653 137 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques ⁴⁾		56 441	–	–	56 441	71 867
Total		484 741 \$	96 442 \$	118 781 \$	699 964 \$	725 004 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux montants présentés pour 2022.

2) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend des instruments de crédit hors bilan tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations (exclusion faite des protections contre les premières pertes), des instruments dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

4) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard a recours à des notations de crédit externes des emprunteurs (par ex., S&P, Moody's, DBRS, etc.), si elles sont disponibles, pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Les expositions sont pondérées en fonction des risques selon des pourcentages prescrits et un processus de mise en correspondance défini par les Normes de fonds propres du BSIF. Au 31 octobre 2023, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 87 milliards de dollars (31 octobre 2022 – 73 milliards de dollars). La hausse d'un exercice à l'autre découle essentiellement de l'application des révisions de Bâle III. Au sein de ce portefeuille, la majeure partie des expositions liées aux prêts à des sociétés et à des entreprises se rapporte à des contreparties non cotées, principalement au Canada et dans les pays de l'Alliance du Pacifique.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2023, une tranche de 26 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 49 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque fourchette de PD, par catégories d'actifs.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2023						2022
	Bâle III révisé ¹⁾						Bâle III
	Exposition en cas de défaut ²⁾						
	Prêts garantis par des biens immeubles						
Notation de PD	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	MCHH	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total
Extrêmement faible ³⁾	0,0000 % – 0,0499 %	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	102 039 \$
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	159 633	68 050	35 140	6 586	269 409	118 374
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	43 171	5 154	11 724	20 421	80 470	84 843
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	9 284	–	7 963	6 983	24 230	22 248
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	1 073	535	2 106	3 792	7 506	8 654
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	479	112	1 204	87	1 882	1 123
Très élevée	20,0000 % – 99,9999 %	663	101	451	1 148	2 363	1 163
Défaut	100 %	316	88	91	256	751	469
Total		214 619 \$	74 040 \$	58 679 \$	39 273 \$	386 611 \$	338 913 \$

1) Les montants réglementaires présentés pour 2023 sont conformes aux exigences révisées de Bâle III et ils ne sont pas directement comparables aux ratios et montants présentés pour 2022.

2) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Le BSIF a révisé le plancher de probabilité de défaut pour les prêts aux particuliers, qui est passé de 0,03 % à 0,05 % en 2023 aux termes du dispositif de Bâle III révisé.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2023, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 125 milliards de dollars (2022 – 111 milliards de dollars) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement en Amérique latine et aux Antilles. Une tranche de 65 milliards de dollars (2022 – 63 milliards de dollars) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à ses activités en lien avec les marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque doit alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2023, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de trésorerie et de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 315 milliards de dollars (2022 – 259 milliards de dollars). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts sur marge, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés. La Banque emprunte aussi des titres aux termes d'ententes d'emprunt de titres standard, qu'elle est en mesure de redonner en nantissement. Compte tenu de ces titres empruntés, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement se chiffrait à environ 313 milliards de dollars (2022 – 273 milliards de dollars), dont une tranche d'environ 75 milliards de dollars n'a pas été vendue ou redonnée en nantissement (2022 – 58 milliards de dollars).

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantisements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 34 c). Les nantisements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs acquis en échange de prêts se chiffrait à 334 millions de dollars au 31 octobre 2023 (2022 – 274 millions de dollars). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers classés comme détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques à la Banque;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 10 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGAP et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (VàR), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité et les modèles de simulation. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VàR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VàR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VàR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VàR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour, chaque semaine et chaque mois.

En ce qui a trait au portefeuille de prêts détenus à des fins de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des facteurs de risque, comme les prix et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. En ce qui a trait au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers.

i) Risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires). La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans les limites du cadre de tolérance au risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma avant impôt sur les revenus d'intérêts nets au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Ces calculs sont fondés

sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2023						2022	
	Revenus d'intérêts nets			Valeur économique des capitaux propres			Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total		
+100 points de base	(206)\$	107 \$	(99)\$	(532)\$	(724)\$	(1 256)\$	(340)\$	(2 021)\$
-100 points de base	196 \$	(128)\$	68 \$	307 \$	517 \$	824 \$	326 \$	1 659 \$

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujéti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGAP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGAP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2023, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 63 millions de dollars (31 octobre 2022 – 55 millions de dollars), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2023, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 356 millions de dollars (2022 – 308 millions de dollars) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions détenues à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles et de VaR. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGAP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG est présentée à la note 12.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris les plafonds globaux établis au moyen de la VaR et de simulations de crise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global et des Affaires financières. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VaR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VaR liée au risque propre à la dette, la Banque a recours à un rééchantillonnage historique. Le tableau ci-dessous présente la VaR de la Banque par facteurs de risque :

(en millions de dollars)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023				Au 31 octobre 2022
	Au 31 octobre 2023	Moyenne	Haut	Bas	
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	12,9 \$	14,4 \$	24,1 \$	9,0 \$	9,3 \$
Écart de crédit	8,1	7,9	16,3	3,8	7,7
Taux d'intérêt	11,5	12,1	21,9	7,5	8,4
Titres de capitaux propres	4,9	4,1	7,8	2,5	3,4
Change	3,0	3,3	8,8	0,9	1,5
Marchandises	2,9	4,7	8,1	2,3	5,2
Propre à la dette	3,7	3,6	4,8	2,4	4,6
Effet de la diversification	(13,5)	(14,4)	s. o.	s. o.	(10,6)
VaR à l'échelle de la Banque	13,9 \$	15,7 \$	25,2 \$	11,0 \$	13,4 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	44,8 \$	39,4 \$	87,3 \$	13,4 \$	27,4 \$

Le tableau qui suit présente les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché au 31 octobre 2023.

(en millions de dollars)	2023	2022
VàR à l'échelle de la Banque	141 \$	131 \$
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	390	324
Exigence de fonds propres incrémentale	315	345
Approche standard	117	66
Total du capital – risque de marché	963 \$	866 \$ ¹⁾

1) Équivalent à 12 040 millions de dollars d'actifs pondérés en fonction des risques (31 octobre 2022 – 10 820 millions de dollars).

d) Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation ou à l'échec de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut la gestion du risque lié aux tiers et le risque juridique, mais non le risque stratégique et le risque de réputation. De plus, il est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut provenir de tiers à qui des activités ont été sous-traitées. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque trace les grandes lignes de la stratégie structurée employée par la Banque pour une gestion efficace du risque d'exploitation de l'ensemble de ses activités alignée sur les pratiques exemplaires et les obligations réglementaires.

36 Acquisitions et cessions

Acquisitions

Acquisition réalisée ayant une incidence sur l'exercice précédent

Scotiabank Chile

La Banque a réalisé l'acquisition, auprès des actionnaires ne détenant pas le contrôle, d'une participation supplémentaire de 16,8 % dans Scotiabank Chile en contrepartie de 1,2 milliard de dollars, ce qui a porté sa participation à 99,8 %. La contrepartie se composait d'un montant en trésorerie de 650 millions de dollars et de l'émission de 7 millions d'actions ordinaires évaluées à 569 millions de dollars. L'augmentation de la participation est entrée en vigueur le 27 février 2022. Cette transaction a été comptabilisée à titre d'opération sur capitaux propres et n'a pas entraîné de changements à la valeur comptable des actifs et des passifs de la filiale ou au goodwill connexe de la Banque.

À la date d'acquisition, cette transaction a eu une incidence défavorable de 11 points de base sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque. Scotiabank Chile est prise en compte dans le secteur Opérations internationales.

Cessions

Cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice à l'étude

Services Financiers Canadian Tire (SFCT)

Le 31 octobre 2023, la Banque a conclu la vente de sa participation de 20 % dans les SFCT à Société Canadian Tire.

Le placement de la Banque dans les SFCT était classé à titre de participation dans une société associée. La valeur comptable de la participation de la Banque de 543 millions de dollars a été décomptabilisée à la date de clôture et un profit net d'environ 367 millions de dollars (319 millions de dollars après impôt) a été comptabilisé dans les Revenus autres que d'intérêts – Autres et présenté dans le secteur Autres. Cette transaction a accru le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) de la Banque d'environ 16 points de base.

Cessions réalisées ayant une incidence sur l'exercice précédent

Banco del Caribe, C.A. (BDC) et Inversiones Americana del Caribe (IAC), B.V. (IAC), au Venezuela

Le 26 octobre 2022, la Banque a finalisé la vente de sa participation de 26,8 % dans BDC et de sa participation de 23,4 % dans IAC.

Les participations détenues par la Banque dans BDC et IAC étaient classées à titre de participations dans des sociétés associées. La valeur comptable de ces participations de la Banque de 73 millions de dollars a été décomptabilisée à la date de clôture et une perte nette d'environ 227 millions de dollars après impôt a été inscrite dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans le secteur Autres. La perte nette comprend des pertes de change cumulatives de 169 millions de dollars qui ont été reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. L'incidence de ces transactions sur le capital n'a pas été importante.

Thanachart Insurance Public Company Limited (TNI) et Thanachart Securities Public Company Limited (TNS), en Thaïlande

Le 27 octobre 2022, la Banque a finalisé la vente de sa participation dans TNI et TNS.

Les participations détenues par la Banque dans TNI et TNS étaient classées à titre de participations dans des sociétés associées. La valeur comptable de ces participations de la Banque de 134 millions de dollars a été décomptabilisée à la date de clôture. L'incidence financière et sur le capital de cette transaction n'a pas été importante.

Réduction des activités en Inde et en Malaisie

La Banque a pris la décision de réduire ses activités en Inde et en Malaisie dans le cadre du réalignement des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie-Pacifique. La Banque a comptabilisé une perte totale de 102 millions de dollars après impôt dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres », qui représente le reclassement des pertes de change cumulatives, déduction faite des couvertures, du cumul des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. L'incidence de cette transaction sur le capital n'a pas été importante.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 192^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 9 avril 2024, au Scotiabank Centre, Scotia Plaza, 40 King Street West, 2^e étage, Toronto (Ontario), à compter de 9 h (HE). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 13 février 2024. Veuillez consulter notre site Web au <https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/investisseurs-et-actionnaires/rapport-annuel-et-assemblee-annuelle.html> pour obtenir des mises à jour concernant l'assemblée.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'Agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires

Le régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquiescer de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Les actions privilégiées de la Banque de la série 40 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSISERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées de série 40	BNS.PR.I	06415E 30 3

Dates de paiement des dividendes pour 2024

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES DATES DE PAIEMENT

3 janvier	29 janvier
2 avril	26 avril
3 juillet	29 juillet
2 octobre	29 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour un survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation. Les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions ne sont pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus

d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG TRADITIONNELS

DBRS	AA
Fitch	AA
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG¹⁾

DBRS	AA (bas)
Fitch	AA-
Moody's	A2
Standard & Poor's	A-

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL

DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1

DÉBENTURES SUBORDONNÉES²⁾

DBRS	A (élevé)
Fitch	A
Moody's	Baa1
Standard & Poor's	A-

DÉBENTURES SUBORDONNÉES (FPUNV)

DBRS	A (bas)
Fitch	A
Moody's	Baa1 (hyb)
Standard & Poor's	BBB+

AUTRES BILLETS DE FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SUBORDONNÉS (FPUNV)

DBRS	BBB (élevé)
Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB-

BILLETS AVEC REMBOURSEMENT DE CAPITAL À RECOURS LIMITÉ (FPUNV)

DBRS	BBB (élevé)
Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB-

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF (FPUNV)

DBRS	Pfd-2
Fitch	BBB+
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB-/P-2 (bas) ³⁾

1) Sujets au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes.

2) À l'exception des instruments sans composante de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

3) Selon l'échelle canadienne.

Les notations de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers et sur les modalités selon lesquelles elle peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture ainsi qu'obtenir des emprunts. Les notations de crédit et les perspectives qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées, ses dépôts et titres de créance de premier rang traditionnels ayant obtenu les cotes suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les notes AA (bas) par DBRS, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P. Au 31 octobre 2023, toutes ces agences de notation accordaient une perspective stable à la Banque.

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention de titres et elles peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation.

Renseignements supplémentaires

SIÈGE SOCIAL

Banque Scotia

40, rue Temperance
Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-866-6161
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle

1-800-575-2424

Investisseurs

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-775-0798
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site banquescotia.com.

Communications mondiales

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

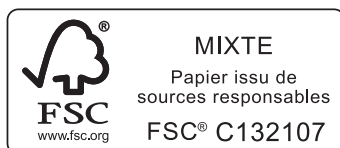
Computershare Trust Company, N.A.
Téléphone : 1-781-575-2000
Fax : 1-781-575-2044
Courriel : service@computershare.com

Adresse municipale/messagerie
A/S : Services aux actionnaires
150 Royall Street, Canton (MA) 02021

Adresse postale
CP 43078
Providence (RI) 02940-3078

Secrétariat général

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-866-3672
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com





PLUS FORTS ENSEMBLE.

Fondation Un dollar par jour • A Loving Spoonful Meals Society • Actua • African Nova Scotian Postsecondary Prep Academy Association • Alberta Children's Hospital Foundation • Algonquin College • Alma Children's Education Foundation • Amadeusz • Andromeda Community Initiative • Anishinabek Employment and Training Services • ANSPAC • Asociación Pro Niñez Panameña • Audace au Féminin • Barrie South Simcoe Metis Council • Grands Frères Grandes Soeurs du Canada • Big Brothers Big Sisters of New York City • Black Artists' Networks in Dialogue • Black Moms Connection • Initiative BlackNorth • British Columbia Photography and Media Arts Society • Burnside Gorge Community Association • Calgary Immigrant Women's Association • Cambrian College of Applied Arts and Technology • Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) • La Compagnie Canada • Centre Canadien d'Architecture • Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes • Services canadiens de l'ouïe • Institut canadien de recherches avancées • La Chambre de commerce LGBT+ du Canada • Croix-Rouge canadienne • Fondation canadienne des femmes • Capilano University Foundation • Catalyst Canada • Catapult Leadership Society • CEE Centre for Young Black Professionals • Initiative du Siècle • Chez Doris • Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada • Clan Mothers Healing Village & Knowledge Centre • Fondation INCA • Community Living Ontario • Université Concordia • CORPALIV (Corporación de Padres y Amigos por el Limitado Visual) • Corporación MAKAIÁ Asesoría Internacional • Covenant House Toronto • Fondation du soudage CWB • Dress for Success Worldwide • Timbres de Pâques Canada • Edmonton Community Foundation • Engage and Change • Enseña Perú • Entreprendre ici • Etobicoke Sports Hall of Fame • Fédération CJA • Fideicomiso F/2001089, Béalos • Fondation Forge • Fondation La Clé • Fondation Marie-Vincent • Fred Victor Centre • Friends of Ruby • Fundación de Beneficencia Pública Núcleo Humanitario • Fundación Emplea • Fundación MIR • Fundación MVS Radio A.C. • Fundación Pediátrica Por Un Mañana • Fundación Plan • Fundación Save the Children Colombia • Futbol Club Barcelona • Glenbow • Groupe 3737 • Habitat pour l'humanité Canada • HEC Montréal • Fondation La rue des Femmes • Hoot Reading • Vols d'espoir • Huron University College Foundation • I Am A Girl NGO • Femmes immigrantes en affaires • Inspire • INROADS • Inspire Cayman Training • James Cree First Nation • Jumpstart Refugee Talent • JA Canada • Kids Eat Smart Foundation • Kool Nerd Prep • Kwantlen Polytechnic University Foundation • Laboratoria • Lakeland College • Le Diplôme avant la Médaille • Lethbridge College • London Health Sciences Foundation • Fondation Boursiers Loran • Lumenus Foundation • La Marche des dix sous du Canada • María Ayuda • Fondation du Centre universitaire de santé McGill • Medicine Hat College • MindLeaps • Mitacs • MLSE Foundation • Motivation Jeunesse • Mount Allison University • Dystrophie musculaire Canada • Fondation du Centre national des Arts • Native Child and Family Services of Toronto • New York Cares • Northeastern Alberta Aboriginal Business Association • Nova Scotia College of Art And Design • NPower Canada • Obsidian Theatre Company • Okanagan College Foundation • Out On Screen • Outright Action International • Outside Looking In • Passeport pour ma réussite • Patronato Benefico Oriental • Patronato Pro Zona Mazahua • Peace Punta De Mita • Pinball Clemons Foundation • Plan International Peru • Programa Academic Sponsor de ULACIT • Rainbow Railroad • Fondation Rick Hansen • Fondation Rideau Hall • Rise Asset Development • Rock The Street Wall Street • Scarborough Health Network Foundation • Deuxième Récolte • Seneca College of Applied Arts & Technology • Service d'aide aux Néo-Canadiens • ShareLife • Startup Montréal • Stella's Place Assessment and Treatment Centre • Stephen Leacock Foundation for Children • StepStones for Youth • TakingITGlobal • TalentLift Canada • Enseigner pour le Canada • The 519 • La Fondation canadienne d'éducation économique • Le Conference Board du Canada • The Duke Of Edinburgh's International Award • The Dwelling Place of NY • The Governing Council of the University of Toronto • The Humber College Institute of Technology and Advanced Learning • Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfant • Institut-Hôpital neurologique de Montréal • La Fondation du CCNB • Le Projet Prospérité • Thompson Rivers University Foundation • Timmins Youth Wellness Hub • Tenons-Nous Ensemble • Toronto Artscape Foundation • Toronto Centre of Community Learning & Development • TREC Charitable Foundation • Tribal Chiefs Employment and Training Services Association • Trust 15 • Turks and Caicos Youth

Foundation • ULACIT – Latin American University of Science and Technology • UNICEF République dominicaine • Littérature Ensemble • Centraide Canada Unity for Autism • Universidad del Istmo • University of Alberta • Université du Nouveau-Brunswick • University of Saskatchewan • Université de Toronto – Faculté de droit • University of Victoria • University of Windsor • Upwardly Global • Venture for Canada • Welcome Inn Community Centre • Win • Windmill Microlending • Women's College Hospital Foundation • Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes • World Vision Pérou • YMCA au Canada • Yonge Street Mission • York University • Youth Employment Services YES • Youth INC • Youth Opportunities Unlimited • YWCA au Canada

Bâtir un meilleur avenir pour tous est le fruit d'efforts collectifs. C'est pourquoi nous tenons à remercier nos partenaires communautaires d'avoir relevé le défi avec nous. ScotialNSPIRE, notre engagement de 500 millions de dollars sur 10 ans pour promouvoir l'inclusion et la résilience économique des groupes défavorisés, célèbre une troisième année couronnée de succès.

Au cours des trois dernières années, nous avons noué des partenariats avec plus de 200 organismes communautaires et appuyé d'innombrables initiatives partout où la Banque Scotia est présente. Depuis le lancement de ScotialNSPIRE, nous avons investi plus de 100 millions de dollars pour aider des gens à se remettre sur pied dans la foulée des grandes périodes d'incertitude que nous vivons, soutenant ainsi les collectivités partout où nous sommes présents.

Notre engagement à appuyer les collectivités n'a pas changé depuis notre fondation il y a plus de 190 ans. En nous aidant les uns les autres à bâtir un avenir meilleur, nous pouvons créer ensemble un monde plus fort, pour l'avenir de tous.

banquescotia.com/ScotialNSPIRE

ScotiaINSPIRE^{MC}

Banque Scotia^{MD}

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.